



HAL
open science

La "cité écologique" dans l'espace public médiatique : trajectoires de controverses environnementales dans la presse généraliste française

Jean-Marie Bodt

► **To cite this version:**

Jean-Marie Bodt. La "cité écologique" dans l'espace public médiatique : trajectoires de controverses environnementales dans la presse généraliste française. Sciences de l'information et de la communication. Université Toulouse le Mirail - Toulouse II, 2014. Français. NNT : 2014TOU20037 . tel-01221196

HAL Id: tel-01221196

<https://theses.hal.science/tel-01221196>

Submitted on 27 Oct 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Université
de Toulouse

THÈSE

En vue de l'obtention du

DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE

Délivré par :
Université Toulouse – Jean Jaurès

Présentée et soutenue par :
Jean-Marie BODT
Le jeudi 2 octobre 2014

Titre :

La "cité écologique" dans l'espace public médiatique. Trajectoires de controverses environnementales dans la presse généraliste française.

École doctorale et discipline ou spécialité :

ED ALLPH@ : Sciences de l'information et de la communication

Unité de recherche :

Laboratoire d'Études et de Recherches Appliquées en Sciences Sociales (LERASS – EA 827)

Directeur(s) de Thèse :

Robert BOURE, Professeur des Universités, Université Toulouse 3 – Paul Sabatier
Pierre MOLINIER, Professeur des Universités, Université Toulouse – Jean Jaurès

Rapporteurs :

Isabelle GARCIN-MARROU, Maître de conférences (HDR), Institut d'Études Politiques de Lyon
Jocelyne ARQUEMBOURG, Professeur des Universités, Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3

Autre(s) membre(s) du jury :

Laurence MONNOYER-SMITH, Professeur des Universités, Université de Technologie de Compiègne

**Laboratoire d'Études et de Recherches Appliquées en Sciences Sociales
(LERASS – EA 827) – Équipe Médiapolis**

115D route de Narbonne

BP 67701

F-31077 TOULOUSE CEDEX 4

Remerciements

En tout premier lieu, je tiens à exprimer ma sincère gratitude envers mes deux directeurs de thèse : un très grand merci à Pierre Molinier, qui a toujours affiché une confiance inébranlable en mes capacités et qui a su m'épauler tout au long de mon parcours ; et un tout aussi grand merci à Robert Boure, pour son accompagnement rigoureux, son soutien cordial et son exigence intellectuelle stimulante.

Je tiens ensuite à adresser ma chaleureuse reconnaissance aux personnes ayant accepté de faire partie de mon jury : Jocelyne Arquembourg, Isabelle Garcin-Marrou et Laurence Monnoyer-Smith.

Un grand merci pour l'accueil au sein du LERASS : merci à tous ses membres, et en particulier à ceux des équipes Médiapolis et Grecom ; merci aussi à tous les membres de l'ADT-SIC, pour les moments de travail et de convivialité.

Un grand merci à toute l'équipe d'enseignants du département GIM de l'IUT de Blagnac, qui m'a accueilli durant mes deux années d'ATER.

Je tiens également à remercier tout particulièrement : Christian, mon frère, pour avoir programmé des scripts afin d'automatiser la récolte d'articles ; Guillaume, pour les nombreux débats épistémologiques et une formation accélérée en analyse du discours ; Sébastien, pour les longues discussions philosophiques et son conseil de m'orienter vers Spinoza afin d'approfondir ma réflexion sur l'écologie.

Je ne remercierai jamais assez mes parents et ma famille, grâce à qui j'ai pu m'installer à « Foncombe » dans les bois, avec tout le confort et le soutien nécessaire pour finir ma thèse dans les meilleures conditions.

Je remercie enfin tous mes ami.es, des champs comme de la ville, pour m'avoir supporté, écouté et éclairé durant toutes ses longues heures où il fallait absolument que je partage mes réflexions, nébuleuses comme lumineuses, sur des interrogations ontologiques ou autres. Ne vous réjouissez pas trop vite, ce n'est certainement pas fini...

Résumé

La « cité écologique » dans l'espace public médiatique

Mots-clés : controverses sociotechniques ; espaces publics ; cité écologique.

Afin de participer aux décisions politiques, suivant des procédures institutionnalisées ou par le simple fait de se forger une opinion, les médias d'information jouent un rôle central. Avec les problématiques écologiques contemporaines, cette exigence de participation s'accroît. Comment, dans les discours médiatiques, les enjeux environnementaux sont-ils traduits et mis en forme ? Par l'étude de deux trajectoires de controverses sociotechniques (autour du gaz de schiste et de la centrale nucléaire de Fessenheim) dans la presse généraliste (*Le Monde* et *20minutes*) et un éventail de journaux plus large, nous explorons comment celles-ci se fixent dans différents répertoires de « montée en généralité ». À l'aide d'une articulation entre méthodes quantitative (lexicométrie) et qualitative (analyse du discours), nous dévoilons un dialogue entre différents « *mondes de justification* » (Boltanski et Thévenot, 1991) et cherchons l'existence d'une « *cité écologique* » (Lafaye et Thévenot, 1993) dans l'espace public médiatique.

Abstract

The “ecological city” in media public sphere

Keywords: sociotechnical controversies; public spheres; ecological city.

In order to participate in political decisions, following institutional processes or through the simple fact of opinion-forming, the informative media play a central role. With the contemporary ecological problems this kind of involvement is ever more needed. How are environmental issues interpreted and shaped by media discourses ? By studying the trajectories of two socio-technical controversies (shale gas and the nuclear power plant of Fessenheim) in the mainstream press (*Le Monde* and *20minutes*) and in a larger range of newspapers, we explore how these are linked to different “forms of generalization”. By combining quantitative (lexicometric analysis) and qualitative (discourse analysis) methods, we reveal a dialogue between different “*worlds of justification*” (Boltanski and Thévenot, 1991) and search for the existence of an “*ecological city*” (Lafaye and Thévenot, 1993) in the media public sphere.

Table des matières

Table des matières	4
Table des illustrations.....	10
Introduction : Réflexivité, posture et objectif.....	11
PREMIÈRE PARTIE : CADRE THÉORICO-MÉTHODOLOGIQUE : L'ENVIRONNEMENT DANS LES MÉDIAS.....	21
Chapitre I. Quelle définition donner de l'environnement ?	22
I. Nature, écosystème ou environnement?	22
1. Représentations de la nature	23
2. L'écologie scientifique.....	26
3. « Environnement », un terme omnibus dans un flou sémantique	28
II. L'institutionnalisation de l'environnement en France	30
III. Environnementalisme et penseurs de l'écologie	33
1. Précisions liminaires	34
2. La critique du progrès technique.....	36
3. Écologie et éthique environnementale	39
4. Décroissance et développement durable.....	42
Chapitre II. La construction des problématiques environnementales par la confrontation des acteurs dans les espaces publics et médiatiques.....	46
I. Le répertoire d'action médiatique des écologistes.....	46
1. Le répertoire d'action des écologistes dans l'étude des politiques contestataires	47

2. La professionnalisation des ONG environnementales	52
3. L'expertise dans le militantisme environnemental.....	53
II. De la montée en puissance de l'expertise à l'inclusion des profanes ? ..	57
1. Qu'est-ce qu'un expert ?	58
2. Paroles autorisées, paroles critiquées	62
3. Le nucléaire civil en France, de l'identité nationale aux expertises associatives	64
3.1. <i>Le caractère symbolique de l'industrie électronucléaire</i>	65
3.2. <i>Des discours « euphorisants »</i>	67
3.3. <i>L'engagement du champ scientifique</i>	68
4. Du profane à la problématique de la participation.....	71
III. La construction des problèmes publics dans l'espace public médiatique	78
1. Articulation des espaces publics partiels à l'espace public médiatique	79
2. Réseaux d'acteurs et trajectoires des causes.....	83
3. Une cité écologique dans l'agencement des arguments ?.....	86
3.1. <i>Du « Nimby » au général, ou du général dans le « Nimby » ?</i>	87
3.2. <i>La septième cité</i>	90
a. <i>La cité écologique dans les autres cités</i>	90
b. <i>Conditions pour penser un nouvel ordre de grandeur</i>	92
c. <i>De la commune humanité à la communauté de vivants</i>	94
4. L'analyse diachronique des phénomènes de médiatisation.....	96
4.1. <i>La dimension temporelle des controverses</i>	97
4.2. <i>Choix du corpus : la centrale nucléaire de Fessenheim et le « gaz de schiste »</i>	99
4.3. <i>Problématique : une cité écologique dans les discours médiatiques ?</i>	102

Chapitre III. Le journalisme et le traitement des informations environnementales 105

I. Le journalisme environnemental : d'un journalisme militant à son institutionnalisation.....107

1. Les débuts de l'écologie dans la presse des années 1970.....108
 - 1.1. *Les premières thématiques de la presse généraliste*108
 - 1.2. *L'écologie dans la presse spécialisée, un journalisme militant*110
2. Institutionnalisation du journalisme environnemental.....112
 - 2.1. *Une traversée du désert*.....113
 - 2.2. *D'une faible légitimité à la reconnaissance : le processus
d'institutionnalisation de la spécialité*.....115
 - a. *Comment aborder la question de la spécialisation ?*.....116
 - b. *Une difficile légitimité*.....117
 - c. *Effets de concurrence*.....118
 - d. *La professionnalisation de la spécialité*120
 - e. *Institutionnalisation et état des lieux*.....124

II. Le traitement journalistique des informations environnementales.....129

1. L'héritage naturaliste français130
2. Rendre visible des phénomènes invisibles et non vécus132
3. *Newsworthiness* et *gatekeeping*134
4. Objectivité journalistique et controverses scientifiques136
5. Le rôle primordial des sources journalistiques138

Chapitre IV. Outils méthodologiques..... 141

I. Présentation globale de la démarche : quantitatif versus qualitatif ?.....142

II. L'analyse statistique de textes : présentation de la démarche et des outils148

1. La constitution du corpus	148
2. Le codage des variables et des modalités du corpus central.....	153
2.1. Variables et modalités de l'analyse statistique	154
2.2. Le cadrage des articles	154
2.3. Les autres variables de l'analyse.....	157
3. Le corpus élargi	160
4. Les outils de l'analyse statistique de textes	163
4.1. Lemmatisation et classification des formes	163
4.2. La méthode de classification Alceste.....	165
4.3. Analyses de spécificités et analyses de similitudes.....	168
III. Démarche et notions en analyse du discours	171
1. Formations discursives, intertextualité et discours rapportés.....	172
2. Escortes discursives et autres lieux discursifs	177
DEUXIÈME PARTIE : DE L'ANALYSE DIACHRONIQUE À	
L'ANALYSE DIALOGIQUE	181
Chapitre I. Synthèses du traitement médiatique des	
controverses	182
I. Dans le flou de l'info	183
1. Prolégomènes à l'utilisation du mot-problème	183
2. Un récit de controverse controversé	191
3. Un épilogue conséquent	204
II. L'irruption de « Fukusheim » dans l'espace public médiatique	209
1. Du travail du temps	210
2. Les trente ans de la « doyenne ».....	222
3. Des débats post-Fukushima en France	228

Chapitre II. La mise en forme dialogique des controverses environnementales	238
I. Les mondes des controverses environnementales	239
1. La découverte d'une cité écologique ?	240
1.1. <i>Description des classes lexicales</i>	240
1.2. <i>Influence des variables et stabilité des classes</i>	244
1.3. <i>Des mondes lexicaux aux mondes de justification</i>	252
2. Des définisseurs de mondes communs ?	261
2.1. <i>Description globale des catégories d'acteurs</i>	262
2.2. <i>Citoyens ou riverains ?</i>	267
2.3. <i>Discours d'expert ou d'autorité ?</i>	273
II. Compromis et critiques, la lutte pour le jugement.....	281
1. Développement et croissance, la voie de la raison	283
1.1. <i>Un eldorado, une révolution !</i>	283
1.2. <i>L'exception française</i>	287
1.3. <i>Le pays de la raison</i>	290
2. Les répertoires d'action des écologistes	295
2.1. <i>L'action civique contre l'opacité</i>	295
2.2. <i>Les preuves des dégâts environnementaux</i>	299
Conclusion : La cité écologique.....	3044
<i>De l'écologie sans écologie ?</i>	3044
<i>Un appareillage théorico-méthodologique surdimensionné</i>	3144
<i>Un changement ontologique pour une éthique environnementale</i>	3188
Bibliographie.....	3244
Index	345

Table des illustrations

Figure 1 : Répartition dans le temps des articles (corpus élargi)	195
Figure 2 : Répartition dans le temps des articles (corpus central)	196
Figure 3 : Evolution dans le temps des cadres d’approche (corpus central)	197
Figure 4 : Evolution du nombre d’articles par rubriques (corpus élargi).....	205
Figure 5 : Répartition dans le temps des articles (corpus élargi)	211
Figure 6 : Répartition dans le temps des articles (corpus central)	212
Figure 7 : Analyse de spécificités en fonction des dates (<i>Le Monde</i>)	219
Figure 8 : Arbre maximum des distances lexicales sur l’année 2011 (<i>Le Monde</i>)...	231
Figure 9 : Classification Alceste du corpus central sur le gaz de schiste.....	242
Figure 10 : Classification Alceste du corpus central sur Fessenheim.....	243
Figure 11 : Classification Alceste du corpus élargi sur le gaz de schiste.....	249
Figure 12 : Classification Alceste du corpus élargi sur Fessenheim.....	250
Tableau 1 : Paroles rapportées dans le corpus central sur Fessenheim.....	263
Tableau 2 : Paroles rapportées dans le corpus central sur le gaz de schiste.....	264

Introduction : Réflexivité, posture et objectif

« *Les Ents approchaient : leur chant s'élevait de plus en plus proche, de plus en plus sonore.* »

(Tolkien, 1973 [1954], p. 299)

Le sujet de cette thèse, la relation entre médias et écologie, est apparu spontanément lors d'un trajet en voiture. Nous ne pourrions dater exactement l'éclosion de cette idée, mais nous pouvons par contre la raccorder précisément à un lieu : un tronçon d'une petite route de campagne sinueuse bordée d'arbres. Le souvenir s'y trouve encore. Si nous nous sommes accroché à cet objectif, c'est que, d'une part, il existait une volonté affirmée de s'engager dans ce processus au long cours consistant à produire une thèse, et que, d'autre part, le sujet faisait sens dans une perspective plus large, biographique. Dans cette introduction, nous objectiverons, dans la mesure du possible, les conditions de cette volonté personnelle. Et dans un même souci de réflexivité, nous inscrirons ce travail dans une certaine posture, construite par (mais pas forcément pour) un parcours universitaire et des (dis-) positions théoriques et épistémologiques¹.

Pourquoi s'engager dans ce sacerdoce doctoral ? Précisons tout d'abord que nous n'avons jamais été mû par des intentions professionnelles. L'institution universitaire, par le cadre de travail qu'elle fournit, nous a toujours paru plus proche d'un moyen, que d'une fin. Si nous avons décidé de prolonger notre parcours universitaire, c'est avant tout dans l'objectif de produire des connaissances « situées ». Situées, d'abord parce que cette production de connaissances est inséparable de notre vie (et ne correspond donc pas à un travail en tant que travail salarié) ; situées, ensuite, parce qu'il nous semble que ces connaissances peuvent apporter un éclairage nouveau et actif dans les phénomènes sociaux qu'elles décrivent. En effet, « *La sociologie* [ou

¹ Cette démarche s'insère dans une réflexion sur la scientificité de ce travail. En effet, « *j'ai d'autant plus de chances d'être objectif que j'ai plus complètement objectivé ma propre position (sociale, universitaire, etc.) et les intérêts, notamment les intérêts proprement universitaires, liés à cette position* » (Bourdieu, 2001, p. 181).

les autres sciences humaines et sociales, N.D.A.], *qu'elle le veuille ou non, est partie prenante des luttes qu'elle décrit* » (Bourdieu, 2001, p. 172).

La question « intéressée » à l'origine de cette recherche pourrait être formulée ainsi : « comment se fait-il qu'il n'y ait que très peu de changements, alors que nous savons que les activités humaines ont un impact écologique dévastateur ? » Il nous semblait alors que les sociétés entières étaient touchées par un « syndrome de Cassandre » généralisé qui les empêchait d'agir. Dans ce cadre, l'étude des messages médiatiques prenait sens pour comprendre ce déni de réalité. Cette question se base sur une évidence qui n'en est pas une. On nous a pourtant appris, durant les premiers cours de sociologie à l'Université, que le but de cette pratique scientifique était de déconstruire les évidences, d'aborder l'ordinaire comme extraordinaire, etc. Mais les choses les plus évidentes sont souvent les plus dures à percevoir. Dans la formulation de cette question, l'évidence erronée qui se trouve présupposée, est que l'environnement correspond, naturellement, à un bien commun.

Ainsi, bien que centré sur les phénomènes de médiatisation, ce travail de recherche a également été le terrain d'une réflexion sur ce qu'est, ou n'est pas, l'écologie. C'est en cela que ce travail comporte une dimension personnelle. En effet, loin de vouloir nous qualifier d'« écologiste », force est d'admettre que nous sommes inextricablement lié à ces questions. Héritier d'une génération dont certains ont mis en pratique l'idéal d'un « retour à la terre », la problématique écologique nous a « collé à la peau » dès la naissance. Bien plus tard, cela s'est traduit par la participation à des fauchages de champs d'OGM ou à de nombreuses autres manifestations aux côtés d'agriculteurs. Plus encore, cela s'est manifesté par la volonté, avec un groupe d'amis, de se réapproprier certains savoir-faire essentiels à la vie, dont nous avons été dépossédés par la spécialisation systémique, ce qui nous empêchait de vivre de façon conviviale : mise en place d'un jardin collectif, production de fromage, miel, pain, vin, jus de pomme, etc., apprentissage de la mécanique et de techniques de construction, reconnaissance des plantes, etc.

Cependant, seul un pied se trouvait dans ce monde-là. L'autre était à l'université. Après avoir mis en visibilité, de façon très partielle, les raisons biographiques à l'origine du choix de notre sujet, nous nous efforcerons de décrire comment, au gré d'un parcours universitaire, nous nous sommes forgé une certaine « posture » ; le but étant toujours de contextualiser « d'où nous parlons », afin de prendre de la distance autant avec notre objet qu'avec notre démarche. Pour définir ce qu'est une posture, nous conviendrons que celle-ci consiste en « *une position singulière et évolutive dans un champ (ici le champ scientifique en général et une discipline académique en particulier) impliquant à la fois des choix épistémologiques, méthodologiques et sociaux exprimés dans des discours et des pratiques, ainsi que l'affirmation publique de ces choix dans les formes et les lieux habituellement reconnus, étant entendu que ces choix et leur expression publique conduisent le chercheur à occuper des positions cognitives et sociales* » (Boure, 2008, p. 135).

Notre formation initiale est celle d'un sociologue. Dans cette discipline, notre parcours a été marqué par une propension à s'inscrire dans des courants et des positions théoriques qui, bien qu'étant disparates, peuvent être rassemblés sous la désignation de « posture critique ». Au travers de l'acceptation des théoriciens de l'École de Francfort, nous pouvons définir celle-ci en tant que *praxis* qui « *dirige son regard, en vertu son aspect intéressé, vers l'avenir* » (Theunissen, 2005, p. 19). Si, au gré des lectures et des rencontres, notre « ligne » intellectuelle s'est, à maints égards, éloignée de cette posture idéaliste, il n'en reste pas moins que celle-ci a joué un rôle important dans la construction de notre socle de travail. Au niveau épistémologique, une posture critique, bien qu'intéressée, n'oriente pas les résultats de la recherche : « [elle se démarque] *de la pensée instrumentale qui ne fait que trouver des moyens pour atteindre des fins données à l'avance* » (*Ibid.*, p. 24).

Ainsi, quand bien même notre posture de départ a toujours été marquée par la volonté, pour le dire trivialement, de se situer plutôt du côté des dominés que des dominants² – ou de ne jamais se situer du côté des *dionysiokolakes*³ – notre

² Les mémoires de maîtrise et de master 2 recherche, respectivement « L'Islam dans les actualités. Une comparaison entre la France et les Pays-Bas » (Bodt, 2005) et « La représentation du conflit.

démarche de recherche n'a pas permis de savoir d'avance ce qu'elle allait trouver. À la suite de ce développement réflexif, nous exposerons comment nous avons formulé une problématique, choisi un objet d'étude et déployé une méthodologie à partir d'un état de l'art interdisciplinaire, en appuyant sur la manière dont cette démarche s'inscrit dans le champ des sciences de l'information et de la communication (SIC).

Notre posture n'est pas seulement la conséquence de préférences personnelles liées à une trajectoire universitaire, elle est aussi liée à la manière dont nous inscrivons notre recherche dans le cadre institutionnel et disciplinaire des SIC. Suivant des recherches historiographiques portant sur l'émergence et l'institutionnalisation de la discipline, « *Les SIC se sont constituées d'abord en tant que savoirs multiples et dispersés dans plusieurs disciplines mères, et ensuite en tant qu'interdiscipline fonctionnant de plus en plus comme une discipline au fur et à mesure de leur maturation* » (Boure, 2002, p. 35). La « tradition » interdisciplinaire des SIC, en combinaison avec notre bagage sociologique, a permis une ouverture impudente sur des disciplines voisines des sciences humaines et sociales (SHS). Cependant, pour que cette impudence ne devienne pas imprudence, en oblitérant le cadre disciplinaire et épistémologique propre aux SIC, nous nous sommes efforcé d'appliquer une « *interdisciplinarité focalisée* » ; c'est-à-dire, non pas un modèle, mais « *un état d'esprit engendrant une démarche qui cherche à tenir à la fois la multi-appartenance disciplinaire des phénomènes sociaux (interdisciplinarité) et la rigueur d'une discipline (focalisée)* » (Charaudeau, 2010b, p. 216).

Notre inscription dans le champ des SIC se manifeste par l'objectif initial de cette recherche, consistant à étudier les phénomènes de médiatisation des

Une analyse de la couverture des "violences urbaines" de novembre 2005 par *France 3 Midi-Pyrénées* » (Bodt, 2006), s'inscrivent dans cette même volonté. Dans ce travail sur la médiatisation des problématiques environnementales, l'objet de l'exclusion s'est cependant déplacé des humains aux non-humains.

³ Pour plaisanter, Épicure traitait Platon et les platoniciens de *dionysiokolakes* : « *Littéralement, et à première vue, cela signifie "courtisans de Denys", et donc accessoires à tyran et lèche-bottes ; mais par surcroît, cela veut encore dire "ce sont de purs comédiens, il n'y a pas là la moindre authenticité" (car dionysiokolax était un terme populaire pour désigner le comédien)* » (Nietzsche, 2000 [1886], p. 53).

problématiques écologiques. Ainsi, par l'étude des acteurs journalistiques, de leurs pratiques et des contenus produits dans le cadre des médias de communication, nous recouvrons plusieurs dimensions constitutives de la 71^{ème} section du Conseil National des Universités (CNU)⁴. Notre interdisciplinarité est donc « focalisée » puisqu'elle s'articule « *autour d'une problématique, d'une question de recherche particulière, explorée en toute modestie disciplinaire* » (Carbou, Christophe et Negrel, 2014). Cependant, pour élaborer le cadre conceptuel dans lequel s'insère cette problématique et pour déployer des outils méthodologiques en mesure d'y répondre, nous ne nous sommes pas cloisonné à des recherches labellisées « SIC », mais avons sollicité de nombreux autres travaux originaux (principalement) de la sociologie, des sciences politiques et de la linguistique.

Au niveau théorique, ce travail de recherche s'articule centralement autour du concept d'« *espace public* » (Habermas, 1978), revisité et actualisé. Présentement, l'espace public ne peut plus être considéré comme un « *espace public unifié* » et « *médiacentré* » (Bastien et Neveu, 1999) ; il est fragmenté en des « *espaces publics partiels* » (Miège, 1995), qui sont autant de lieux d'action sur le monde. Les procédures de participation, modélisées de façon idéale par la notion de « *forums hybrides* » (Callon, Lascoumes et Barthes, 2001), sont un de ces espaces publics partiels qui bénéficie de plus en plus d'attention, autant au niveau sociétal qu'académique, en raison, notamment, des problématiques environnementales. Le débat public, institutionnalisé par la Commission nationale du débat public (CNDP), correspond, en France, à une des formes les plus concrètes de ces procédures de participation (Monnoyer-Smith, 2006, 2007). Cependant, afin de garantir la réussite des forums hybrides, un espace public de communication, rendant perceptible les acteurs, leurs positions et les « *mondes possibles* », est nécessaire (*Ibid.*). Nous envisagerons donc l'espace public médiatique comme un lieu d'articulation avec les espaces publics partiels, en tant qu'instance de mise en circulation de schèmes de perception légitimes.

⁴ <http://www.cpcnu.fr/web/section-71>.

Le modèle de la justification, avec ses « cités » traduisant des répertoires de « *montée en généralité* » (Boltanski et Thévenot, 1991), permet d'appréhender ces schèmes de perception légitimes (et légitimés par leur présence dans l'espace public médiatique). La traduction des enjeux environnementaux en un intérêt général n'est pas, comme nous l'avons déjà précisé, une évidence. Le projet d'une « *cité écologique* » (Lafaye et Thévenot, 1993 ; Latour, 1995 ; Thévenot, 1996) interroge la manière dont celle-ci peut traduire les intérêts écologiques sur une échelle allant du particulier au général, afin de l'intégrer au modèle de la justification. Cependant, la cité écologique bute sur un problème majeur qui concerne la définition de la « communauté de référence ». En effet, dans le cas d'une cité écologique, la communauté déborde des seuls humains, pour intégrer les « non-humains »⁵. En dépit de cet obstacle ontologique de taille, nous avons rendu opératoire cette notion dans le cadre de notre problématique : « existe-t-il une cité écologique dans les discours médiatiques ? »

Le *modus operandi* pour répondre à cette problématique porte premièrement sur le choix d'objets médiatisés. La notion de « controverse sociotechnique et environnementale » permet d'appréhender la façon dont les acteurs interviennent dans les discours médiatiques pour développer « *des argumentations et des points de vue contradictoires qui les amènent à proposer des versions différentes du monde social et du monde naturel* » (Callon, 1986, p. 175). Nous avons donc opté pour deux controverses médiatisées aux conséquences sociales et environnementales : celle autour de l'exploration et/ou exploitation du gaz de schiste et celle autour de la centrale nucléaire de Fessenheim. Par la suite, nous avons constitué un large corpus d'articles portant sur ces deux thématiques et originaires des quotidiens *Le Monde* et *20minutes*. Ce premier corpus (574 articles) a été complété par un corpus encore plus volumineux (2873 articles), représentatif de l'ensemble de la presse généraliste française.

⁵ La citation en épigraphe de cette introduction, se référant aux « Ents », les arbres animés dans l'œuvre fantastique de J. R. R. Tolkien, exprime de façon imagée la problématique des intérêts des « non-humains ». Dans la dernière partie de la conclusion, nous explorerons cette question par le biais d'une réflexion philosophique.

Afin d'analyser ces corpus d'articles, nous avons employé des outils lexicométriques, principalement par le biais du logiciel Iramuteq (Ratinaud, 2009 ; Ratinaud et Déjean, 2009). L'implémentation de la méthode d'analyse Alceste (Reinert, 1983, 1987, 1990) au logiciel Iramuteq a permis de dévoiler des « *mondes lexicaux* » (Reinert, 1993, 2008) inhérents aux discours étudiés. La principale tâche analytique a alors consisté en la mise en parallèle de ces mondes lexicaux et les « *mondes de justification* » (Boltanski et Thévenot, 1991), afin d'identifier, ou non, une cité écologique.

Mais comme nous travaillons centralement sur des discours et que l'emploi d'outils lexicométriques par des disciplines des SHS a souvent généré des frictions épistémologiques – en raison de leur utilisation suivant un paradigme immanentiste (Robin, 1986) – il nous a paru nécessaire de situer notre démarche dans une perspective relevant de l'analyse du discours. En plus d'enrober notre travail d'une épaisseur épistémologique proprement linguistique, l'emprunt de notions originaires de l'analyse du discours doit permettre de développer une méthodologie qui ne se restreint pas à sa dimension quantitative, mais s'articule avec des méthodes qualitatives. Pour illustration, après avoir dévoilé les mondes lexicaux, nous les explorerons dans une perspective qualitative, notamment par l'analyse des discours rapportés (Authier-Revuz, 1992, 1993), des modalités de « labellisation » des acteurs cités par les journalistes (Tavernier, 2002), ou encore des formations discursives constitutives de ces mondes. Cette méthodologie articulatoire sera enfin complétée par trois entretiens semi-directifs, afin de confronter (brièvement) les résultats des analyses aux acteurs et aux lieux de production de ces discours.

L'ensemble de la démarche exposée *supra* est détaillé dans la première partie de cette thèse (« Cadre théorico-méthodologique : l'environnement dans les médias »). Cette partie est composée de quatre chapitres. Le premier (« Quelle définition donner de l'environnement ? ») consistera en un travail de définition et de contextualisation des problématiques environnementales. Différentes dimensions actives dans la construction du sens de celles-ci seront explorées : culturelle, commune, scientifique et institutionnelle. Un exposé succinct des différents courants

et penseurs ayant contribué à l'émergence des grands thèmes de l'écologie politique, y sera également présenté. Le but de ce chapitre introductif est de fournir un ensemble de repères afin de pouvoir situer, en dehors de la question de la médiatisation, ce dont il est question quand nous employons les expressions « enjeux environnementaux », « problématiques écologiques », etc.

Le second chapitre de cette première partie (« La construction des problématiques environnementales par la confrontation des acteurs dans les espaces publics et médiatiques ») correspond au cœur de la construction théorique figurant au socle de cette recherche. D'abord focalisé sur le répertoire d'action des écologistes et l'intrication de celui-ci avec les médias, nous montrerons, entre autres, comment ce répertoire a évolué d'actions chocs vers la production d'expertises. Ensuite, nous éclairerons la problématique des experts et des profanes dans la prise de décision sur des questions techniques et scientifiques, notamment par une rétrospective du développement du programme nucléaire civil en France ; ce qui débouchera sur une présentation succincte des enjeux inhérents aux procédures participatives actuelles. À partir de là, nous formulerons notre proposition théorique centrale sur la trajectoire de problèmes publics, portés par des réseaux d'acteurs et des arguments en circulation entre espaces publics partiels et espace public médiatique. Nous développerons alors les enjeux attenants à une « cité écologique », en en proposant une définition opératoire pour ce travail de recherche. Enfin, au vu de la prédominance de la dimension temporelle dans les trajectoires des controverses, nous expliciterons le choix de notre corpus, marqué par son caractère diachronique, et nous formulerons notre problématique.

Le troisième chapitre (« Le journalisme et le traitement des informations environnementales ») est divisé en deux parties : la première traitera de l'émergence d'un journalisme environnemental et de son institutionnalisation dans la presse française, et la seconde exposera les contraintes inhérentes à la production des informations, en particulier dans le cas des problématiques environnementales. L'objectif de ce chapitre sera de fournir des repères historiques, sociologiques et communicationnels, afin de comprendre comment la thématique environnementale a

été appréhendée du point de vue des acteurs journalistiques, et comment cette appréhension a évolué dans le temps, notamment au travers des dynamiques de spécialisation et de professionnalisation. Ces repères mettront en visibilité les contextes sociaux dans lesquels ont lieu les productions d'informations que nous analysons.

Le quatrième chapitre (« Outils méthodologiques ») sera, comme son titre l'indique, essentiellement centré sur le déploiement de notre méthodologie. Nous y développerons d'abord les contours globaux de la démarche, en insistant sur la manière dont méthodes quantitatives et qualitatives peuvent être articulées. Le chapitre est ensuite divisé en deux parties. La première, centrée sur la dimension quantitative, traitera de la constitution du corpus, de son codage suivant des variables utilisables dans l'analyse statistique de textes et des outils lexicométriques disponibles afin de procéder à ces analyses. La seconde, focalisée sur la dimension qualitative, présentera notre démarche en analyse du discours par le biais des principaux outils et notions convoqués dans le cadre de cette étude.

La seconde grande partie (« Résultats : de l'analyse diachronique à l'analyse dialogique ») scinde la présentation des résultats en deux chapitres. Le premier (« Synthèse du traitement médiatique des controverses ») retracera dans une perspective diachronique l'ensemble de la production d'articles originaires du *Monde* et de *20minutes*. Les thématiques « gaz de schiste » et « centrale nucléaire de Fessenheim » seront traitées séparément. Par le biais d'outils de statistiques textuelles et le codage de variables (rubrique, cadre d'approche, date, énonciation), mais aussi par la lecture complète du corpus d'articles, nous fournirons une description détaillée et évolutive du traitement médiatique des deux controverses, en pointant les enjeux discursifs centraux qui traversent cette mise en forme diachronique.

Le deuxième chapitre de cette seconde partie (« La mise en forme dialogique des controverses environnementales ») comportera les éléments de réponse principaux aux questions soulevées par le cadre théorique et la problématique. Les thématiques

« gaz de schiste » et « centrale nucléaire de Fessenheim » y seront confrontées sans être fusionnées. Alors que le premier chapitre de présentation des résultats appréhendera le traitement médiatique dans sa « linéarité », ce second chapitre fait fi de la dimension temporelle et se focalisera sur des phénomènes discursifs transversaux aux différents articles. Par l'analyse lexicométrique des divers corpus et sous-corpus, nous dévoilerons une classification lexicale que nous ferons correspondre avec un découpage en mondes de justification. Ensuite, par le biais du comptage des discours rapportés en fonction de catégories d'acteurs qui s'expriment dans les articles, nous nous interrogerons sur la possibilité d'attribuer ces mondes de justification à des définisseurs particuliers. Nous examinerons plus en détail deux de ces catégories d'acteurs (les « experts » et les « profanes ») suivant leurs modalités de présentation par les acteurs journalistiques. Enfin, nous explorerons les mondes de justification dans une perspective qualitative. La mise en lumière de formations discursives (repérées par la lecture des textes), permettra alors de saisir les positionnements des différents acteurs dans les mondes de justification et les phénomènes de critiques entre ces mondes, témoins d'une lutte dialogique et argumentative pour s'arroger la légitimité du jugement.

PREMIÈRE PARTIE :

CADRE

THÉORICO-MÉTHODOLOGIQUE :

L'ENVIRONNEMENT

DANS LES MÉDIAS

Chapitre I. Quelle définition donner de l'environnement ?

Ce premier chapitre consiste en un travail préliminaire de définition et de contextualisation des problématiques environnementales. Dans un premier temps, nous exposerons les enjeux liés aux répertoires de signification des différents mots utilisés pour désigner ces problématiques. La présentation s'organise suivant deux dimensions : la première relève de définitions communes, et la seconde, du domaine scientifique. Dans un second temps, nous nous intéresserons au terme « environnement » en explicitant comment son sens a été construit par son institutionnalisation et l'agrégation de domaines d'action politique divers. Enfin, dans un troisième temps, nous décrirons brièvement les problématiques environnementales dans leurs dimensions philosophique et politique. Par le biais de ces différents domaines d'attribution de sens, nous fournissons donc un ensemble de repères contextuels et définitionnels sur les questions environnementales, avant d'aborder plus précisément les enjeux liés à leur médiatisation.

I. Nature, écosystème ou environnement ?

« Celui dont le soi est établi dans le Yoga, celui dont la vision est égale en tout lieu, celui-là voit le Soi dans tous les êtres et tous les êtres dans le Soi. »

(Bhagavad-Gita, 6 : 29)

Nous considérons qu'un des principes fondamentaux de la rigueur scientifique est de définir précisément les termes que nous utilisons, c'est-à-dire ramener à l'univocité, du moins dans l'emploi que nous en faisons, l'équivocité des mots et des concepts. En effet, même si les termes « nature », « environnement », « écosystème », « biosphère » ou « milieu » sont très proches les uns des autres (et peuvent souvent être utilisés indistinctement pour désigner la même chose, par

exemple, « la protection de la nature » ou « la protection de l'environnement ») leur utilisation respective induit un répertoire de significations très distinct. Ce qui n'est pas sans importance pour la construction de notre objet d'étude. Cependant, que faire quand on essaye de définir un terme aussi vaste et vague que celui de « nature » ?

1. Représentations de la nature

« *La nature est une réalité que nous fréquentons de façon intime et régulière, en nous-mêmes et hors de nous-mêmes, elle est au plus proche de nous-mêmes, et pourtant dès que nous voulons l'explicitier, la reprendre en un discours et la définir, elle nous échappe, elle se complique, elle ne répond plus* » (Besse et Roussel, 1997, p. 35). En raison de la complexité de la question, il va de soi que nous n'allons pas nous perdre dans des dédales de réflexion qui exploreraient des dimensions métaphysiques, philosophiques, anthropologiques, historiques ou autres. Le terme de « nature » n'est pas un terme opérationnel dans le cadre de ce travail scientifique, à moins d'y consacrer l'ensemble du travail. Nous pouvons cependant préciser un certain nombre de choses utiles à notre travail d'interprétation des discours médiatiques. Dans ce cadre, il est important de noter que « *puisque nos perceptions sont inextricablement liées à des modèles de société particuliers dominants à une époque ou une autre, la "nature" est construite culturellement et historiquement* » (Anderson, 1997, p. 5)⁶. Ce qui nous intéresse donc plus qu'une définition exacte de la nature, c'est de savoir que les représentations de la nature fluctuent dans l'espace et dans le temps. Cependant, « *les interprétations passées de la nature ne disparaissent pas, elles sédimentent et continuent leur vie souterraine jusqu'à l'époque présente* » (Besse et Roussel, 1997, p. 36). Il s'agit donc de décrire

⁶ Les citations d'ouvrages anglophones ont été traduites par l'auteur. Les citations originelles se trouvent en notes de bas de pages : « *"Nature" is culturally and historically constructed since our perceptions are inextricably bound up with particular models of society that are dominant at any one period in time* ».

certaines tendances historiques afin de comprendre les représentations actuelles de la nature.

« *Soyez féconds, multipliez, remplissez la terre, et assujettissez-la ; et dominez sur les poissons de la mer, sur les oiseaux du ciel, et sur tout animal qui se meut sur la terre* » (Genèse 1 : 28)⁷.

Ce que démontre ce célèbre passage biblique, c'est que pendant longtemps et pour encore une grande partie de la population terrestre, la nature fut synonyme d'adversité. Une nature qu'il a fallu combattre pour survivre : « *Ce qui reste de terre cultivable, la nature, laissée à elle-même, le ferait disparaître sous les ronces si l'effort de l'homme ne le lui disputait, si le besoin de vivre ne l'avait habitué à gémir sous le lourd hoyau, à fendre le sol en pesant sur la charrue* » (Lucrece, 1984, p. 198). Afin de maîtriser cette nature sauvage et cruelle, divine ou non mais à l'origine des peines et des maladies, il a fallu la comprendre. Et, avec l'apparition du progrès scientifique à l'époque moderne, la perception de la nature a pris une nouvelle tournure. Plus qu'un objet de craintes, c'est devenu un objet d'étude. Au lieu d'être un adversaire, la nature est devenue un réservoir de ressources permettant l'amélioration de la condition humaine. Ce changement d'attitude envers la nature a atteint son paroxysme dans la pensée cartésienne : « *au lieu de cette philosophie spéculative qu'on enseigne dans les écoles, on peut en trouver une pratique, par laquelle, connaissant la force et les actions du feu, de l'eau, de l'air, des astres, des cieux, [...] nous les pourrions employer en même façon à tous les usages auxquels ils sont propres, et ainsi nous rendre comme maîtres et possesseurs de la nature* » (Descartes, 1987 [1637], pp. 61-62).

C'est cette représentation mécaniste de la nature qui a largement prévalu jusqu'à notre époque contemporaine, époque où sont apparues les problématiques liées à la limite des ressources naturelles et aux effets néfastes des activités humaines. Dans ce contexte, le concept de nature s'est doté d'une dimension éthique faisant appel à une responsabilité individuelle et collective : « *l'époque contemporaine voit se*

⁷ Nouvelle Édition de Genève – NEG1979.

développer une orientation nouvelle, inédite, qui consiste à faire entrer la nature dans le domaine des réflexions éthiques et juridiques » (Besse et Roussel, 1997, p. 46).

Comme nous l'aborderons plus loin, ce travail de recherche sur les représentations médiatiques des problématiques environnementales s'insère pleinement dans cette dimension éthique. Mais ce n'est pas pour autant le seul modèle de représentation de la nature circulant à notre époque. Nous devons nous résigner au fait que la construction culturelle de la nature dans nos sociétés contemporaines est un thème bien trop vaste pour être traité ici en détail. La représentation de la nature, qu'elle soit celle d'une nature extrême ou bucolique, proche ou éloignée, se construit par des films documentaires, des reportages (nous pouvons penser par exemple aux reportages dédiés à la campagne française dans le journal télévisé de 13 heures sur TF1), des publicités (la représentation de la nature dans l'espace publicitaire serait un terrain d'étude sémiotiquement fort), des romans, des chansons, des discussions, mais aussi et surtout par l'expérience directe.

Premièrement, en ce qui concerne le traitement médiatique des sujets « nature » dans les journaux télévisés de 13 heures, nous pouvons dire à l'instar de l'enquête de C.-M. Vadrot et M. Déjouet (2005), que ceux-ci ne sont jamais montrés sous un angle critique. Les sujets « nature » (faune, flore, catastrophes naturelles), sont des items dénués de tout enjeu, traités avec un naturalisme⁸ sous-jacent (Nedjar, 2000). La nature est donc loin d'être toujours représentée comme un objet éthique. Deuxièmement, en ce qui concerne la construction de la représentation de la nature par l'expérience directe, nous pouvons faire appel à une variable sociologique de taille qui est l'urbanisation constante de nos sociétés : *« à partir des années 70, un retournement s'est produit qui est dû pour partie au développement économique rapide, celui-ci modifiant de façon visible, en quelques années, une relation à la "nature" qu'une longue histoire nous avait léguée »* (Champagne, 1997, p. 74). Cette question de l'expérience directe de la nature sort du cadre de notre travail sur les représentations médiatiques de l'environnement. Néanmoins, il est important de

⁸ Le terme « naturalisme » désigne ici une appréhension des problématiques environnementales comme non-maîtrisables et exclusivement soumises aux lois naturelles.

garder à l'esprit le « terreau » de réception des messages que nous analysons, marqué par une distanciation culturelle à l'égard d'une relation directe avec la nature.

Comme nous l'avons relevé dans l'introduction de cette première partie, les représentations culturelles de la nature sont un champ d'étude à part entière. Nous n'avons fait que décrire rapidement les principales tendances de ce phénomène et le tableau est loin d'être complet. Ce qui compte pour nous à ce stade, c'est de connaître le répertoire de significations auquel l'utilisation du terme « nature » peut faire référence dans les discours médiatiques et les différences de ce répertoire avec celui qui est inhérent au terme « environnement ». Pourquoi le second l'a-t-il largement emporté sur le premier ? Comme nous le détaillons par la suite, ce n'est pas une question de définition, car il n'est pas plus aisé de donner une définition précise de l'« environnement » (dans son sens vulgarisé) que du concept de « nature ». Pourtant, avec l'apparition de l'écologie scientifique, des termes précis ont été définis.

2. L'écologie scientifique⁹

Le terme « écologie » est un néologisme inventé en 1866 par E. Haeckel, composé des mots grecs *oikos* (maison) et *logos* (discours), que nous pouvons traduire littéralement par la « science de l'habitat ». La définition qu'en donne E. Haeckel est « *la science (Wissenschaft) de l'ensemble (gesammte) des rapports des organismes avec le monde extérieur, dans lequel nous pouvons reconnaître d'une façon plus large les facteurs de la "lutte pour l'existence"* » (Haeckel, 1866, p. 235 in Deléage, 1992, p. 483.). Cependant, l'invention de ce terme, largement inscrit dans une perspective darwinienne, n'a eu que peu d'impact sur la constitution de l'écologie en tant que discipline scientifique. Il faudra attendre la création de concepts fondateurs comme la notion de biosphère et les travaux en géographie

⁹ Nous préférons adopter le terme d'écologie scientifique pour éviter tout quiproquo avec les multiples acceptions du terme « écologie ».

botanique de la fin du XIX^{ème} siècle pour que l'écologie scientifique se constitue véritablement en tant que discipline. Le concept central d'écosystème, quant à lui, a été introduit par le botaniste A. Tansley en 1935. À la croisée des disciplines biologiques, de la thermodynamique et de la géographie, l'étude de l'écosystème « se prête à une interprétation cybernétique des processus évolutifs qui affectent les milieux naturels » (Drouin, 1984, p. 2). Un autre terme important est celui de biocénose (du grec *bios* : vie et *koinos* : commun), créée par le zoologiste allemand K. Möbius en 1877, et qui décrit la composante vivante de l'écosystème (qui sera nommée plus tard, la biosphère). Au contraire, le biotope recouvre tout ce qui n'est pas vivant, c'est-à-dire les conditions physico-chimiques qui rendent possible le développement de la vie.

Pour résumer, nous pouvons dire que l'écologie scientifique est l'étude holistique des relations entre la composante vivante (ou biotique) et les conditions physico-chimiques et climatiques, c'est-à-dire la composante non vivante (ou abiotique) de l'écosystème. Mais un débat épistémologique récurrent a traversé la science écologique ; débat qui nous intéresse tout particulièrement puisqu'il porte sur les questions du « climax » et de la place de l'homme dans l'écosystème. Le « climax », en écologie, « peut apparaître comme un état mythique, un équilibre introuvable dont la conception relèverait de la nostalgie d'une nature inviolée » (*Ibid.*, p. 2). Dans cet état théorique, qui relève plus du modèle que de la réalité, l'humain est un facteur perturbant. La réponse à ce débat fut donc qu'il n'est pas possible de faire de l'écologie sans prendre en compte la société humaine. En 1926, V. Vernadsky analyse « l'irruption de l'homme civilisé des sociétés industrielles comme celle d'une "force géologique planétaire" » (Deléage, 1992, p. 488). Aujourd'hui, avec le risque nucléaire, le dérèglement climatique, l'épuisement des combustibles fossiles, le recul accéléré de la biodiversité, nous pouvons plus que jamais envisager l'influence des sociétés humaines comme une nouvelle ère géologique : l'Anthropocène.

Depuis la formalisation de la science écologique dans les années 1930, celle-ci s'est spécialisée en de nombreuses sous-disciplines (allant de l'écologie chimique à l'écologie sociale) et s'est vue attribuer en France, la 67^{ème} section du Conseil

National des Universités (CNU) sous la dénomination « biologie des populations et écologie ». Dans cette science, le concept d'écosystème joue un rôle central. Pourquoi, dans les discours médiatiques, institutionnels et communs, le terme d'environnement (qui ne considère que l'habitat) l'a-t-il remporté sur le terme d'écosystème (qui lui considère l'habitant et l'habitat) ? Pour répondre à cette question, nous prolongerons cette réflexion en abordant le concept d'environnement.

3. « Environnement », un terme omnibus dans un flou sémantique

Bien que le concept d'environnement fût originellement utilisé en écologie pour désigner le milieu naturel, son sens a profondément évolué depuis. Dans son acception la plus simple, il désigne « ce qui entoure », ce qui est « aux environs ». Pour en donner une définition communément acceptée¹⁰, on peut dire que l'environnement comprend l'« *ensemble des éléments physiques et chimiques ou biologiques naturels et artificiels, qui entourent un être humain, un animal ou un végétal, ou une espèce*. Défense de l'environnement [sic] ». Nous pouvons d'une part noter que c'est une définition très large (désignant à la fois le milieu naturel et artificiel) et, d'autre part, que c'est une définition directement liée à la question de la protection de l'environnement ; ce qui montre que son sens actuel est fortement en corrélation avec la question de la crise écologique. L'expression synonyme la plus proche du terme « environnement » serait le « cadre de vie ». Quant au langage scientifique, il emploierait le terme de « biotope ». Quand nous parlons donc *stricto sensu* de la défense de l'environnement, cela veut dire que l'on ne parle pas de la protection de la biodiversité. Pourtant, dans les discours médiatiques et institutionnels, l'utilisation du concept d'environnement est beaucoup plus englobante. En effet, la protection de la biodiversité est un des points forts du Grenelle de l'environnement¹¹.

¹⁰ Qui se trouve dans le *Grand Larousse encyclopédique*, 2007, Larousse, Paris, vol. 1, p. 859.

¹¹ <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-principaux-points-de-la-loi.html>.

Il y a donc un écart entre la définition stricte et l'acceptation commune du concept d'environnement. Le concept d'environnement fonctionnerait non pas comme une entité unique mais comme « *un patchwork d'objets et de questions très variés* » (Nedjar, 2000, p. 4). De la pollution de l'air aux risques nucléaires, l'environnement est un terme omnibus, « *une sorte d'auberge espagnole conceptuelle* » (Champagne, 1997, p. 74), qui « *crystallise tout ce qui est perçu comme dysfonctionnement social ou comme dégradation aussi bien au niveau quotidien et directement vécu qu'à celui de la planète entière à travers ce que les médias en montrent ou en disent* » (Ibid., p. 78). Mais l'hétérogénéité des enjeux concernés par cette problématique ne discrédite en rien l'utilisation du concept. En effet, « *l'indétermination ne disqualifie pas les représentations et les actions, elle témoigne au contraire de l'existence de dynamiques spécifiques qui sont le socle incontournable de ces domaines* » (Lascoumes et Le Bourhis, 1997, p. 9).

Il y a donc bien des phénomènes réels, des représentations sociales et des actions publiques qui sont saisis par les enjeux environnementaux ; et c'est justement parce que le terme d'environnement baigne dans un flou sémantique qu'il peut avoir un caractère englobant et donner de la cohésion à des phénomènes et des actions variées. Nous pouvons donc conclure sur cette tentative de définition « *qu'il serait vain de vouloir définir scientifiquement la notion d'environnement puisque ce qui donne toute sa cohérence à cette notion n'est pas d'ordre scientifique mais réside dans les usages politiques et sociaux de cette notion* » (Champagne, 1997, p. 78).

Dans ce cadre, il faut aussi noter qu'un facteur culturel intervient dans la perception des enjeux environnementaux. En fonction du milieu social ou du pays auquel on appartient, le répertoire de significations induit par le concept d'environnement est altéré. En effet, selon E. Flath, il existe une différence majeure entre la façon systémique de traiter de l'environnement dans la presse allemande et l'approche événementielle des phénomènes environnementaux des journaux français (Flath, 1991). Enfin, pour certains, les termes d'environnement et de milieu comportent une dimension anthropocentrique liée notamment à la tradition judéo-chrétienne de nos sociétés (Bourg, 1998). En effet, comme nous l'avons déjà évoqué, on ne comprend

dans le concept d'environnement que la notion d'habitat en fonction de l'habitant, et non la relation d'interdépendance de l'habitant avec l'habitat. Mais pour réellement comprendre le sens du terme environnement tel qu'il a été forgé en France, il s'agit, « *plutôt que d'en référer à l'histoire immémoriale des relations entre l'homme et la nature* » (Charvolin, 2003, p. 21), de décrire la façon dont celui-ci s'est institutionnalisé dans les discours publics.

II. L'institutionnalisation de l'environnement en France

« *Quel beau ministère dont on a inventé le nom avant de connaître la chose.* »¹²

Dans la continuité de ce travail de compréhension de l'usage du terme « environnement », nous nous référons ici à une méthodologie employée par F. Charvolin qui postule que « *le sens est tracé dans l'effort pour se faire connecter les textes les uns avec les autres, ce qui caractérise la bibliographie en acte* » (*Ibid.*, p. 21) et qui se base sur les premiers textes et contextes dans lesquels est apparu le terme d'environnement en France.

Le 7 janvier 1971, Robert Poujade devient le premier ministre de la Protection de la Nature et de l'Environnement, et le décret d'attribution délimitant le périmètre de ce ministère est adopté le 2 février 1971. Seulement trois ans après mai 1968 et ses mouvements contestataires, la création de ce ministère est indissociable de son contexte historique. En effet, « *au centre de cette mouvance contestataire était le double thème de la critique de la raison technicienne et celui de l'incapacité des systèmes démocratiques ordinaires à en contrôler les effets pervers* » (Lascoumes, 1999, p. 155). Mais, plutôt qu'une réponse à la demande des mouvements contestataires, la création de ce ministère a été, pour P. Lascoumes, « *bien davantage une anticipation qui a permis d'enrayer le développement des plus pugnaces d'entre eux* » (*Ibid.*, p. 155).

¹² Boutade de J. Chaban-Delmas en 1971, citée dans Charvolin, 2003, p. 67.

Mais avant la création du ministère, le concept d'environnement avait déjà été forgé dans des textes officiels. Pour F. Charvolin, qui veut montrer que « *l'espace de circulation documentaire est l'un des opérateurs principaux de la globalisation environnementale des années 60 en France* » (Charvolin, 2003, p. 32), les deux premiers numéros de la revue *2000* publiés par la DATAR (Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale), le rapport en deux tomes de J.-A. Ternisien sur la pollution atmosphérique commandée par la DGRST (Délégation Générale à la Recherche Scientifique et Technique), et surtout le programme des 100 mesures pour l'environnement, sont des sources documentaires qui permettent d'apporter un éclairage sur la façon dont a été construite la question de l'environnement en France. Adopté au tournant des années 1970, le programme des 100 mesures est une étape importante pour l'institutionnalisation de l'environnement. En effet, ce programme est l'un des vecteurs principaux de la « *totalisation environnementale* » (Charvolin, Latour et Schwartz, 1991). De nombreux thèmes correspondant à des domaines publics jusqu'alors distincts sont agrégés pour forger le concept d'environnement. Et cette construction se fait à deux niveaux : d'une part, les 100 mesures sont « *des mesures cognitives qui donnent la mesure de l'environnement* » (Charvolin, 2003, p. 67) et, d'autre part, elles sont « *des mesures normatives qui fixent un programme d'action et des objectifs à atteindre* » (*Ibid.*, p. 67). Mais l'environnement n'est toujours pas défini de façon substantielle et c'est justement ce processus d'agrégation de rayons d'action possibles qui confère à l'environnement le contenu sémantique inconsistant et flou que nous avons décrit précédemment.

C'est donc à partir du tournant que représentent les années 1970, que l'environnement s'est progressivement institutionnalisé en France en tant que domaine d'action de l'administration publique. Mais il serait réducteur d'envisager cette institutionnalisation d'un point de vue strictement administratif. En effet, nous avons vu que l'institutionnalisation de l'environnement s'inscrit dans un contexte de revendications militantes. À ce sujet, « *les associations environnementales ont joué et jouent toujours le rôle d'un pivot essentiel dans la politique publique*

environnementale. À l'articulation du centre et de la périphérie pour la mise en œuvre territoriale concrète des directives centrales, elles se retrouvent en position charnière entre les autres administrations (Équipement, Agriculture, Industrie...), l'élite notabiliaire locale et les puissances privées » (Lascoumes, 1999, p. 156). Et nous pouvons donc dire que « si l'invention politique de l'environnement relève [...] autant de l'institutionnalisation administrative que de la revendication militante, c'est justement dans les liens complexes qui se trament entre ces deux logiques, en particulier du point de vue des acteurs, que se situent sans doute la singularité et la pertinence d'une histoire politique globale de la question environnementale » (Frioux et Lemire, 2012, p. 5).

Bien que nous ne rentrions pas dans le détail de cette co-construction administrative et associative de la politique publique environnementale, que P. Lascoumes appelle « l'éco-pouvoir » (Lascoumes, 1994), nous pouvons néanmoins nuancer l'influence des associations dans les processus décisionnels. Par l'intégration administrative progressive des problèmes environnementaux, la capacité revendicative et mobilisatrice des différentes associations et groupements est amoindrie. En effet, « hormis les quelques cas où sont réunies à la fois des grandes capacités d'expertise indépendante et une médiatisation qui ne peut plus se faire aujourd'hui sans les relais, financiers et de savoir-faire des grandes ONG, a-t-on vu récemment les associations arriver à obtenir quelque chose contre la classe politico-technocratique ? » (Lascoumes, 1999, p. 158). Pourtant, le dynamisme associatif se confirme dans le domaine de la protection du cadre de vie, de l'environnement et du patrimoine (Sommier, 2003). Mais en raison de la tradition politique française d'un État fort centralisé et d'un interventionnisme administratif, le rapport de force a été jusqu'ici inégal et les procédures collaboratives qui tendent vers le modèle de la gouvernance sont laissées de côté pour favoriser des solutions pragmatiques et efficaces (Salles, 2006).

L'institutionnalisation politique des problématiques environnementales nous renseigne donc sur la définition même de ces problématiques. Du programme pionnier des 100 mesures pour l'environnement aux plus récents Grenelles de

l'environnement, nous pouvons comprendre comment le processus de « *totalisation environnementale* » a forgé le concept d'environnement tel qu'il est perçu actuellement dans les discours institutionnels. Ainsi, les principaux points de la loi Grenelle 2 concernent des domaines d'action aussi disparates que l'urbanisme, les transports, la consommation d'énergie, la biodiversité ou la gestion des déchets¹³. Et bien que la mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance écologique soit un point important de la loi Grenelle 2, celle-ci est encore loin d'être une réalité. En effet, « *la manière dont la puissance publique, par le travail sur les catégories, met en forme ses champs d'intervention, [...] tend à confirmer l'hypothèse selon laquelle il [l'environnement, N.D.A.] désigne essentiellement la nature saisie par l'État* » (Charvolin, 2003, p. 83).

Mais l'environnement est-il exclusivement cette « *nature saisie par l'État* » comme agrégation de domaines d'action distincts suivant des découpages institutionnels nouveaux ? L'environnement n'est-il pas aussi un objet de questionnement ? Dans le second cas, où l'environnement n'est plus seulement un domaine, mais une question, « *il s'agit d'une action politique qui vise rien moins qu'à rendre problématiques toutes les actions humaines en tant que celles-ci peuvent avoir des effets non-désirés* » (Lascoumes, 1999, p. 161). Et, dans ce cadre-là, il ne s'agit plus de construction administrative, « *mais bel et bien de questionnement politique sur le type de société que, de cette manière, on souhaite construire* » (*Ibid.*, p. 161).

III. Environnementalisme et penseurs de l'écologie

« *Ce n'est pas nous qui roulons en chemin de fer, c'est lui qui roule sur nous.* »
(Thoreau, 2011 [1854], p. 109)

L'environnement est devenu, à partir des années 1970, un domaine d'intervention publique, ce qui a participé à lui conférer le sens qu'on lui connaît

¹³ <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-principaux-points-de-la-loi.html>.

actuellement. Néanmoins, il serait réducteur de s'en tenir à cette agrégation de domaines publics pour circonscrire l'ensemble des significations et représentations qui peuvent être sous-jacentes à l'emploi du terme « environnement ». Pour être exhaustif, il faudrait se référer à tous les acteurs, qui, de près ou de loin, ont participé à la construction des problématiques environnementales. À défaut d'entreprendre un tel travail démesuré, nous proposons d'exposer ici certains courants et penseurs importants pour les mouvements écologistes. Cette présentation ne prétend pas être complète. Elle permet seulement de dégager certaines grandes thématiques de la pensée écologiste afin de mettre en perspective notre travail de recherche sur la médiatisation des problématiques environnementales.

1. Précisions liminaires

La première précision concerne la distinction entre écologues et écologistes. En effet, « *les écologues prennent soin de se dissocier des écologistes, en raison de leurs approximations scientifiques, souvent même de leurs erreurs [...]. À l'inverse, les écologistes se méfient des écologues, car le rationalisme scientifique, ne l'oublions pas, est à l'origine des maux dénoncés par l'écologisme* » (Peytavin, 1992, p. 73). Il y aurait donc, d'un côté, l'écologie scientifique, et de l'autre, ce qui est communément appelé l'écologie politique. Néanmoins, ce second terme nous semble ambigu, puisqu'il désigne de façon équivoque les mouvements écologistes, les « penseurs de l'écologie » et les différents partis politiques « verts ». Pourtant, le dessein des penseurs de l'écologie était bel et bien de faire de l'écologie un objet politique. Selon A. Gorz, le capitalisme ne peut être vaincu « *sans qu'une attaque politique, lancée à tous les niveaux, lui arrache la maîtrise des opérations et lui oppose un tout autre projet de société et de civilisation* » (Gorz, 1978, p. 13). Nous employons donc le terme d'écologisme (ou d'environnementalisme) pour désigner les mouvements écologistes dans un sens large, en tant que courant de pensée porté par des associations, des citoyens, des chercheurs, etc., et nous réservons le

terme d'écologie politique aux « théoriciens » de l'écologie, en le distinguant de l'écologie partisane.

Pour dater la naissance de l'environnementalisme en tant que mouvement, il est communément admis d'évoquer l'ouvrage de la biologiste R. Carson, *Silent Spring* (*Printemps silencieux*), publié en 1962. Dans celui-ci, l'auteure accuse les pesticides (notamment le dichlorodiphényltrichloroéthane ou DDT) d'être à l'origine d'une hausse de mortalité chez les oiseaux. Le titre évoque un printemps où les chants des oiseaux seraient absents. Entre analyse scientifique et critique sociale (ce qui, au passage, nous permet de nuancer notre distinction entre écologistes et écologues), *Silent Spring* a contribué à l'émergence d'un mouvement international, capable de peser sur des décisions gouvernementales (le DDT a été interdit en 1972). Néanmoins, si l'on veut dater l'origine de la pensée écologique en tant que projet politique, il serait possible de remonter jusqu'aux ouvrages de H. D. Thoreau, dont le plus connu est *Walden ou la vie dans les bois*, publié en 1854. Dans celui-ci, H. D. Thoreau relate son expérience d'une vie simple (simplicité volontaire) dans une cabane au bord de l'étang de Walden dans le Massachusetts, que son ami R. W. Emerson lui a prêtée. Bien qu'une réflexion critique sur la société industrielle soit présente dans ses écrits, son projet est davantage spirituel, marqué par la relation que l'humain peut entretenir avec la nature :

« Je gagnai les bois parce que je voulais vivre suivant mûre réflexion, n'affronter que les actes essentiels de la vie, et voir si je ne pourrais apprendre ce qu'elle avait à enseigner, non pas, quand je viendrais à mourir, découvrir que je n'avais pas vécu. Je ne voulais pas vivre ce qui n'était pas la vie, la vie est si chère [...]. Ce qu'il me fallait, c'était vivre abondamment, sucer toute moelle de la vie, vivre assez résolument, assez en Spartiate, pour mettre en déroute tout ce qui n'était pas la vie » (Thoreau, 1990 [1954], p. 107).

Walden ou la vie dans les bois, ainsi que les essais plus politiques de H. D. Thoreau¹⁴, ont été une source d'inspiration pour l'environnementalisme et

¹⁴ Par exemple : *La Désobéissance civile*, 1849 et *La vie sans principe*, 1863.

l'écologie politique. On voit se dessiner, dans l'œuvre de H. D. Thoreau, les prémices des deux pans qui sont constitutifs de l'écologie politique contemporaine. On y trouve, d'une part, la critique du progrès technique comme idéologie et, d'autre part, la réflexion sur la relation de l'humain à la nature, aux liens entre humains et non-humains et la remise en question d'une quelconque supériorité des premiers sur les seconds.

2. La critique du progrès technique

Il faut attendre la seconde moitié du XX^{ème} siècle pour qu'apparaisse la formalisation d'une critique du progrès technique sous la plume d'intellectuels et d'universitaires. Pourtant, dès la première révolution industrielle, la question de la dépossession des savoir-faire par l'accroissement du travail réalisé par des machines, s'est posée avec force et fracas dans la société française. Les Luddites, ou « briseurs de machines », sabotaient les outils de production dans la mesure où ceux-ci ne les dépossèdaient pas seulement de leur savoir-faire, mais également, de leur pouvoir-être. En effet, « *dans la mesure où la technique est prothèse constitutive de l'être humain, les nécessités productrices du faire induisent toujours un être spécifique des sociétés* » (Biagini et Carnino, 2011, p. 21). Mais, mis à part ces mouvements populaires, aucun courant scientifique ou intellectuel n'a théorisé l'impact social des sciences et des techniques dans une perspective critique à cette époque. Ceci peut être lié, comme le formule J. Ellul, à l'emprise de l'idéologie marxiste sur le monde académique, selon laquelle les outils de production sont appréhendés comme des moyens d'émancipation des classes dominées. Mais ce manque de théorisation critique du progrès technique peut également être lié à un contexte historique où les sociétés industrielles présentaient plus de bénéfices, en termes de progrès sociaux, que d'effets néfastes, en termes d'atteintes à l'environnement ou à la santé humaine.

Ainsi, ce n'est qu'à partir des années 1950 qu'a été formulée une critique radicale de la société industrielle et de consommation. Les ouvrages de J. Ellul¹⁵, ainsi que les travaux de son collègue et ami, B. Charbonneau (qui formèrent ce que certains ont appelée, « l'École de Bordeaux ») sont centraux dans ce courant. Tout en évitant une vision tautologique et apocalyptique de l'emprise de la technique sur la vie quotidienne des individus¹⁶, J. Ellul analyse comment le système technique s'est implanté dans les sociétés humaines. Celles-ci devenant de plus en plus dépendantes de l'organisation technique de la société, chaque problème tend à être appréhendé comme un problème technique, ainsi que la solution à ce problème, qui, si elle comporte d'autres problèmes, devront également être traités par le développement technique. « *Nous dépendons de plus en plus de systèmes : les mécanismes naturels tendant à être déréglés, il faut y substituer des mécanismes techniques de remplacement [...] quand il ne nous sera plus possible d'avoir de l'eau potable fournie par la nature, notre approvisionnement en eau dépendra d'usines d'épuration ou de dessalement de l'eau de mer : dans ces conditions, s'il y a manque d'eau ça ne sera plus une affaire de sécheresse climatique mais de détraquement d'une usine* » (Ellul, 1977, p. 60). Dès lors, sciences et techniques prennent un caractère « autonome », sur lequel il ne faut plus espérer revenir, puisque « *ce serait l'équivalent pour les primitifs de la forêt de mettre le feu à leur milieu naturel* » (Ellul, 1977, p. 94).

La seule solution à cette fuite en avant serait le freinage et la « limitation volontaire ». Sur ce point, J. Ellul rejoint les préconisations avancées par I. Illich dans sa réflexion sur « l'outil convivial » (Illich, 1973). Chrétien humaniste (tout comme J. Ellul), I. Illich accorde la plus haute valeur à l'autonomie (ou la liberté) de l'individu et définit la société conviviale comme « *une société qui donne à l'homme la possibilité d'exercer l'action la plus autonome et la plus créative, à l'aide d'outils moins contrôlables par autrui* » (Illich, 1973, p. 43). Dans cette définition, il faut comprendre le terme « outil »

¹⁵ La trilogie dans laquelle J. Ellul développe la question de la technique dans les sociétés modernes est composée de *La technique ou l'enjeu du siècle* (1954), *Le système technique* (1977) et *Le bluff technologique* (1988).

¹⁶ Comme avec le concept de « mégamachine » de L. Mumford (1967, 1970).

dans son sens le plus large, en tant qu'instrument ou moyen¹⁷. Un outil convivial est donc un outil que l'humain peut s'approprier, sans s'asservir aux logiques industrielles et productivistes. Seulement, pour rompre le cercle sans fin, où le consommateur achète « *afin que la société continue de produire, afin qu'il puisse continuer de travailler, afin de pouvoir payer ce qu'il a acheté* » (Baudrillard, 1968, p. 224), il faut se défaire de l'idéologie de la croissance et du progrès technique. D'où la place centrale de l'information et des médias comme moyens de propagande et d'aliénation dans les analyses de J. Ellul et de B. Charbonneau¹⁸, dont on ne pourra que remarquer la proximité avec celles développées par J. Baudrillard (1968, 1970) et G. Debord (1967).

Cependant, pour décrire cette idéologie du progrès technique, l'auteur le plus approprié nous semble J. Habermas. À la question centrale de la théorie critique, « *pourquoi, malgré le haut niveau de développement technologique, [...] la lutte institutionnalisée pour la vie, la discipline du travail aliéné, l'élimination de la sensibilité et de la satisfaction esthétique sont-elles maintenues ?* » (Habermas, 1968, pp. 73-74), J. Habermas répond par une analyse épistémologique opposant rationalité téléologique (*zweckrationalität*) et rationalité communicationnelle. L'idéologie techniciste correspond à une récusation de la seconde au profit de la première. Le positivisme prend dès lors « *le caractère affirmatif d'une conception du monde (das weltanschaulich Affirmative)* » (*Ibid.*, p. 159), en hypostasiant la science au point d'en faire l'équivalent d'une nouvelle foi, donnant réponse à tout. Ce qui correspond peu ou prou au processus décrit par *La dialectique de la Raison* (Adorno et Horkheimer, 1944). Mais J. Habermas n'essaie pas seulement de démystifier le technicisme, il propose un mode d'appréhension du monde tout aussi légitime, qui est celui du « monde vécu », fondé sur l'intersubjectivité communicationnelle¹⁹. Cependant, ni la théorie critique, ni la théorie de J. Habermas ne peuvent être considérées comme des courants de l'écologie politique. Elles ont en commun avec

¹⁷ « *Un balai, un crayon à bille, un tournevis, une seringue, une brique, un moteur sont des outils au même titre qu'une automobile ou un téléviseur. Une usine de cassoulet ou une centrale électrique, qui sont des institutions productrices de biens, entrent aussi dans la catégorie de l'outil. Il faut également ranger dans l'outillage les institutions productrices de services comme l'école, l'organisation médicale, la recherche, les moyens de communication ou les centres de planification* » (Illich, 1973, p. 43).

¹⁸ Par exemple dans *Propagandes* (Ellul, 1962) et *La société médiatisée* (Charbonneau, 1985).

¹⁹ Ce qu'il développe plus amplement dans la *Théorie de l'agir communicationnel* (Habermas, 1981).

l'écologie politique de critiquer l'idéologie du progrès technique et de tirer leurs critères de l'anticipation de la société future²⁰. C'est pour cette raison qu'il nous a semblé pertinent d'y faire référence. De plus, l'idée centrale de J. Habermas selon laquelle des décisions politiques ne peuvent être seulement guidées par une rationalité instrumentale, mais doivent être commandées par des normes éthiques, nous semble aller dans le sens d'une branche de l'écologie politique, nommée « éthique environnementale », dont les racines plongent dans l'écologie profonde.

3. Écologie et éthique environnementale

Le projet de l'écologie profonde (*deep ecology*) est d'aborder les problématiques environnementales, non plus par le biais de l'expertise et des arguments factuels, mais par le biais des systèmes de valeurs. Et l'écologie est justement supposée modifier nos valeurs « *du fait même de modifier la façon dont nous concevons le monde et dont nous concevons nous-mêmes en relation avec le monde. Elle révèle des relations nouvelles parmi les objets qui, une fois révélées, ébranlent les centres névralgiques originaires de nos centres moraux* » (Callicott, 1982, p. 174). D'un point de vue philosophique, l'écologie profonde propose essentiellement d'étudier, dans le sillon ouvert par Spinoza, les implications pour la pensée écologique de la relation entre une ontologie et une éthique. Mais telle n'a pas été la réception commune de l'écologie profonde. Bien que jamais traduite en français avant 2007, l'œuvre fondatrice d'A. Næss, a fait l'objet de nombreuses critiques. Dans son ouvrage *Le nouvel ordre écologique* (1992), L. Ferry soutient la thèse selon laquelle « *la haine de l'homme portée par l'antihumanisme théorique de l'écologie profonde serait un danger réel pour les droits de l'homme et de la démocratie* » (Deléage, 1993, p. 2).

²⁰ En effet, la théorie critique est une théorie « située » dans l'histoire puisque, pour celle-ci, « *la définition de la "vie bonne" comme fin suprême doit conduire le présent historique sur la voie de l'avenir* » (Theunissen, 2005, p. 25).

En quelques mots, la critique de l'écologie profonde (telle qu'émise par L. Ferry) se nourrit de fantasmes provoqués par les préconisations de celle-ci en matière de décroissance humaine ainsi que de préjugés sur l'attribution de droits aux non-humains, en y mêlant de façon confuse les positions d'A. Næss, d'H. Jonas (1979) et de M. Serres (1990). Au sujet de la première question, l'ouvrage d'A. Næss commence effectivement par « *le genre humain est la première espèce sur Terre capable de se fixer consciemment l'objectif de réduire le nombre de ses membres et de vivre dans un équilibre durable et dynamique avec les autres formes de vie* » (Næss, 2008, p. 51), mais c'est une extrapolation erronée de conclure à des préconisations génocidaires²¹. Il est également erroné de qualifier cette proposition d'antihumaniste, puisqu'au contraire, « *c'est au nom de l'humanité qu'il faut limiter la population humaine sur Terre car l'épanouissement humain exige et requiert la préservation de la nature sauvage* » (*Ibid.*, p. 228). Quant à la question de « l'égalité biosphérique », elle a souvent été interprétée comme absence totale de priorité des besoins humains sur ceux des non-humains. Mais ce n'est pas prendre en compte les nuances de la pensée d'A. Næss. En effet, celui-ci fait la distinction entre besoins vitaux et besoins périphériques ; ce qui veut dire, *grosso modo*, que l'on peut tuer un animal pour le manger mais non pour tester des cosmétiques. Objections faites, nous pourrions même postuler que notre humanité dépend de la façon dont nous traitons les êtres vivants non-humains. Pour M. Kundera, par exemple, « *la vraie bonté de l'homme ne peut se manifester en toute pureté et en toute liberté qu'à l'égard de ceux qui ne représentent aucune force. Le véritable test moral de l'humanité [...], ce sont ses relations avec ceux qui sont à sa merci : les animaux* » (Kundera, 1984, p. 365).

L'écologie se dit profonde lorsque, en tant que projet philosophique (ou en tant qu'« écosophie » selon le néologisme d'A. Næss), elle cherche les racines culturelles du rapport entre les humains et leur environnement. Elle s'oppose à l'écologie superficielle qui cherche seulement à intégrer les contraintes écologiques afin de perpétuer les modes de vie présents. L'écologie profonde propose de renverser

²¹ Certains, comme le VHEMT (Mouvement pour l'Extinction Volontaire de l'Humanité), préconisent même une disparition totale de l'espèce humaine de la surface de la Terre, mais cela n'a aucun lien avec l'écologie profonde.

notre rapport au monde d'un point de vue ontologique par le biais de la « pensée relationnelle » : « nous avons accès non pas aux choses en soi, mais à des réseaux ou à des champs de relations auxquels les choses participent et dont elles ne peuvent être séparées » (Næss, 2008, p. 92). Cette vision de la globalité postule « l'unité du vivant » ainsi qu'une valeur intrinsèque égale pour toute forme de vie (« égalitarisme biosphérique »). Le mouvement d'écologie profonde s'inscrit dans la lignée de l'éthique spinoziste, tout en faisant un pas supplémentaire : « elle appelle de ses vœux le développement d'une identification profonde des individus avec toutes les formes de vie » (*Ibid.*, p. 148) et, « plus nous comprenons l'unité que nous formons avec les autres êtres, plus l'identification est grande et plus nous nous rendons attentifs aux autres. Le bien-être des autres nous inspire alors de la joie, et leur malheur de la tristesse » (*Id.*, p. 279).

Bien que survolée, la proposition centrale de ce développement est qu'un changement ontologique implique une éthique environnementale. C'est seulement en suspendant nos certitudes sur les sujets et les objets, sur les moyens et les fins, que peut émerger une réflexion sur les droits des êtres vivants non-humains telle que formalisée, par exemple, dans *Le contrat naturel* de M. Serres (1990). Dans cette perspective, il faut se démarquer de la vision « classique » de l'écologie qui consiste en « cette croyance invraisemblable dans l'existence d'une nature extérieure à l'homme et que celui-ci menacerait par sa domination et son irrespect » (Latour, 1995, p. 20). Il s'agit donc essentiellement de se défaire d'une perception anthropocentrique du monde. Les enjeux étant posés de cette façon, l'écologie n'est plus seulement un projet scientifique, philosophique ou juridique, mais un projet éminemment politique. C'est ce que développe B. Latour dans l'élaboration théorique de son « parlement des choses » (Latour, 1999). Pour lui, « limiter la discussion aux humains, leurs intérêts, leurs subjectivités, leurs droits, paraîtra dans quelques années aussi étrange que d'avoir si longtemps limité le droit de vote des esclaves, des pauvres, des femmes » (*Ibid.*, p. 107). Mais comment donner la parole aux non-humains, et qui est susceptible de parler en leur nom ? Qui peut réaliser cette prosopopée ? C'est cette question qui se trouve en toile de fond de ce travail de recherche sur la communication environnementale et que nous aborderons plus en

détail dans le chapitre suivant. Mais avant cela, il nous semble important de clôturer cette partie sur les modalités d'appréhension des problématiques environnementales, en présentant brièvement les thèmes de l'écologie politique dans une perspective plus actuelle.

4. Décroissance et développement durable

Actuellement, les choix de société inhérents à l'intégration des problématiques environnementales dans un projet politique peuvent se polariser autour des deux notions de décroissance et de développement durable. Si le mouvement des « objecteurs de croissance » s'ancre dans les thématiques de l'écologie politique présentées en amont, il n'en va pas de même pour la notion de développement durable. Le développement durable a pour la première fois été défini en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement dans le rapport Brundtland comme « *un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs* » (Brundtland, 1987). Imprécise et générale, cette conception a donné lieu à de nombreux débats, autant sur le choix de traduire « *sustainable development* » par « développement durable », que sur le fond et les concepts de « durabilité », de « générations futures » ou de « besoins ». Nous n'exposerons pas ces débats ici, ni ne rentrerons dans l'abondante littérature consacrée *a posteriori* à ce projet politique. Nous considérons qu'une définition stabilisée s'est dessinée lors du troisième sommet de la Terre à Rio en 1992. Fortement corrélé à la notion de gouvernance, le développement durable y est défini suivant trois piliers : le progrès économique, la justice sociale et la préservation de l'environnement. C'est cette définition qui est la plus communément admise actuellement. Dans cette conception du développement durable, la croissance économique n'est pas remise en question. La recherche et la mise en place de nouvelles technologies pour exploiter les énergies renouvelables ainsi que les nombreux défis relatifs à la préservation de l'environnement sont justement abordés comme des facteurs permettant de redynamiser l'économie. Pour

un grand nombre de ses détracteurs, le développement durable n'est donc qu'un concept alibi pour désigner un « capitalisme vert ». C'est dans ce contexte que de plus en plus d'auteurs se sont revendiqués du mouvement de la « décroissance ». Sur cette question également, nous n'entrerons pas dans les détails. Il s'agit seulement de fournir des définitions opératoires et des éléments de contextualisation pour notre analyse.

L'invention du terme de décroissance est attribuée à l'économiste et mathématicien N. Georgescu-Roegen. Dans son ouvrage paru en 1979, *La décroissance, Entropie – Écologie – Économie*, l'auteur prolonge une réflexion sur l'application de la seconde loi de la thermodynamique (l'entropie) aux activités économiques. Sa position est que, loin d'être un phénomène isolé, « *le processus économique est solidement arrimé à une base matérielle qui est soumise à des contraintes bien précises* » (Georgescu-Roegen, 1995 [1979], p. 48). En outre, toute production d'énergie relève de la loi de la dégradation irréversible des systèmes (entropie). Physiquement parlant, aucune source d'énergie ne peut donc être éternelle. La position bioéconomique de Georgescu-Roegen stipule que la croissance économique est inextricablement liée à la production d'énergie. Vue la finitude des ressources naturelles, l'apparition d'un nouveau système économique n'est donc pas seulement souhaitable, mais inéluctable. Plus que la « croissance zéro » préconisée par le rapport du Club de Rome (1972) afin d'arriver à un « état stable », la solution se trouve, pour Georgescu-Roegen, dans une gestion de la décroissance économique. Dans cette perspective, « *toute pièce d'armement comme toute grosse voiture signifie moins de nourriture pour ceux qui aujourd'hui ont faim et moins de charrues pour certaines générations à venir* » (*Ibid.*, p. 129).

Le mouvement décroissant contemporain existe notamment au travers de journaux (*La Décroissance*, *Casseurs de pubs*, *La vie est à nous ! / Le Sarkophage*), de revues, d'associations (l'association des objecteurs de croissance) et d'un parti politique (le Parti pour la décroissance). Les penseurs et les universitaires qui s'en revendiquent s'inscrivent dans la lignée des auteurs d'écologie politique cités précédemment. L'économiste S. Latouche de *La revue du MAUSS* (Mouvement Anti-

Utilitariste en Sciences Sociales) et son directeur, le sociologue A. Caillé, ont par exemple publié un ouvrage collectif sur la question de la convivialité (Caillé et Al., 2011), en référence explicite aux travaux d'I. Illich. La question de l'autolimitation et la critique du productivisme et du consumérisme y tiennent une place importante. L'idée principale est que la qualité de vie ne dépend pas du niveau de vie et, qu'au contraire, à l'époque de l'*hybris* humaine, le bonheur se trouve dans des choses simples. La « simplicité volontaire » devient alors « *frugalité conviviale* » (*Ibid.*, p. 60) ou, comme pour P. Rabhi, « *sobriété heureuse* » (Rabhi, 2010). Ce dernier, qui se qualifie de « philosophe paysan », est également un protagoniste important du mouvement de la décroissance. La pensée de P. Rabhi témoigne de la dimension spirituelle qui caractérise une partie de l'écologie politique²². Sans affiliation aucune avec des mouvements religieux, P. Rabhi s'interroge sur le caractère sacré de la vie et s'indigne du fait qu'il soit « *dommage que le temps passé à essayer de savoir s'il existe une vie après la mort ne soit pas consacré à comprendre ce qu'est la vie, et, en comprenant son immense valeur, à agir pour en faire un chef-d'œuvre inspiré par un humanisme vivant et actif* » (*Ibid.*, p. 80). Cette question du vivant et du sacré (dans sa seule dimension symbolique) est également centrale dans le dialogue entre le psychanalyste M. Benasayag et le biologiste P.-H. Gouyon sur la manipulation génétique et la « *fabrique du vivant* » (Benasayag et Gouyon, 2012). En opposant dans une réflexion épistémologique le sacré (comme condition de notre rapport au monde) au nominalisme et au réductionnisme scientifique, ils prolongent la brèche ontologique ouverte par Spinoza ; ce qui, encore une fois, nous semble éminemment pertinent pour (ré-) investir le champ des problématiques environnementales.

Pour conclure cette partie, signalons que nous n'avons évoqué qu'une infime partie des nombreux auteurs qui, se revendiquant ou non de l'écologie politique, ont intégré les problématiques environnementales à leurs réflexions ou recherches. Cette présentation ne peut être autre que personnelle. Néanmoins, nous estimons avoir balayé les différentes dimensions (commune, institutionnelle, scientifique, politique et philosophique) qui ont influencé les contenus sémantiques sous-jacents au terme

²² Comme en témoigne par exemple l'engagement de J. Ellul et B. Charbonneau dans la mouvance personaliste des non-conformistes des années 1930 au travers de la revue *Esprit*.

« environnement ». Ce travail de définition, ou plutôt de contextualisation (tellement la question du sens est complexe), constitue un arrière-fond sur lequel se dessine notre questionnement sur la médiatisation et les modalités de perception des questions environnementales. Nous aborderons dans le chapitre suivant le rapport entre médias et acteurs environnementaux, en situant cette problématique dans différents cadres théoriques, allant de la sociologie des problèmes publics à la théorie des espaces publics.

Chapitre II. La construction des problématiques environnementales par la confrontation des acteurs dans les espaces publics et médiatiques.

Dans ce second chapitre, nous articulerons nos connaissances théoriques sur le rapport entre médias et écologie, afin d'aboutir à notre problématique de recherche. Un premier développement portera sur la spécificité des mouvements écologistes dans l'étude du rapport entre politiques contestataires et médias. Nous montrerons comment le répertoire d'action médiatique des écologistes s'oriente vers la production d'expertises. Dans une seconde partie, nous tenterons de définir la notion d'« expert » et développerons cette thématique par le biais d'un rapide historique de la question nucléaire en France. Puis, en miroir de la notion d'expert, nous nous poserons la question de la participation des profanes aux prises de décision techniques et scientifiques. Enfin, dans un troisième temps, nous exposerons notre cadre théorique sur l'espace public médiatique comme lieu d'articulation des différents espaces publics partiels. Nous aboutirons ainsi à la définition de notre objet d'étude central, c'est-à-dire les formes de montée en généralité dans l'espace public médiatique, et, en particulier, la montée en généralité écologique (la cité écologique).

I. Le répertoire d'action médiatique des écologistes

« If nature cannot speak, who has the right to speak on nature's behalf ? »

(Cox, 2010, p. 4)

Dans cette première partie de notre développement, nous aborderons les questions ouvertes par le répertoire d'action écologiste dans l'étude des politiques

contestataires. De l'internationalisation des causes à un engagement distancié, est-il possible d'abandonner l'idée d'un « nous » militant ? Puis, à l'appui de quelques exemples, nous illustrerons l'évolution du répertoire d'action médiatique des écologistes, de la production d'images chocs, vers les domaines de l'expertise.

1. Le répertoire d'action des écologistes dans l'étude des politiques contestataires

Sur onze des participants à la première expédition de Greenpeace en 1969 contre les essais nucléaires américains au large de la côte ouest du Canada, quatre étaient journalistes. Durant la même année, D. Broyer fonde avec un noyau dur de journaliste, *Friends of the Earth* (FoE). Ce n'est donc pas un hasard si ces organisations ont développé, dès le début, une stratégie de communication avec une volonté de publicisation des actions, même si celle-ci n'était pas encore qualifiée comme telle (Ollitrault, 1999). Ces organisations environnementales ont utilisé de façon systématique leur savoir-faire journalistique pour gagner en visibilité (actions chocs et images témoignant de scandales pour Greenpeace, happenings médiatiques pour FoE) pratiquant ainsi une nouvelle forme de journalisme militant. Ces nouvelles pratiques liant militantisme et médiatisation ont été étudiées au travers de la notion de répertoire d'action médiatique (Ollitrault, 1999).

En développant la notion de répertoire d'action médiatique, S. Ollitrault inscrit les recherches sur le militantisme écologiste dans un champ de recherche plus vaste, qui est celui des politiques contestataires²³ et fait référence à la notion de répertoire d'action collective de C. Tilly (1984, 1986)²⁴. Par l'analyse des mouvements

²³ À l'instar de McAdam, Tarrow et Tilly (1998), nous préférons le terme de « politiques contestataires » à ceux de « mouvements sociaux » ou d'« actions collectives » parce que ces termes renvoient à des champs d'analyse et des moments historiques bien spécifiques. La notion de « politiques contestataires » étant plus large, elle nous laisse une marge de manœuvre plus grande et permet de ne pas se cantonner à des modèles explicatifs qui ne sont pas forcément adéquats.

²⁴ Charles Tilly définit la notion de répertoire d'action collective de la façon suivante : « *Toute population a un répertoire limité d'actions collectives, c'est-à-dire de moyens d'agir en commun sur la base d'intérêts partagés. Ainsi, la plupart des gens savent aujourd'hui comment participer à une*

contestataires français et britanniques de l'Ancien régime à l'époque moderne, C. Tilly montre comment les modalités d'action collective pour défendre des intérêts communs évoluent dans l'histoire, en empruntant et mettant à jour des formes d'action déjà existantes. Il montre ainsi comment le répertoire des mouvements sociaux actuel avec ses grèves, ses manifestations, son organisation syndicale et ses *sit-in*, s'est largement constitué, en France, vers la moitié du XIX^{ème} siècle, tout en s'entremêlant avec les anciens répertoires d'action, comme le charivari, le bris de machines, les blocages et la saisie de grains. En prenant soin d'éviter la simplification inhérente à tout modèle explicatif par la description de l'intrication des formes d'action dans l'histoire, C. Tilly montre comment il existe une transition du répertoire d'action collective entre le XVIII^{ème} et le XIX^{ème} siècle. Cette transition peut être décrite suivant deux axes : le premier déplace la portée de l'action du local vers le national et le second change le rapport de force avec les puissants en passant d'une confrontation directe (« patronnée ») à une forme d'action « autonome » (Tilly, 1984). C'est dans ce cadre de l'évolution du répertoire d'action qu'il nous semble pertinent de questionner l'innovation induite par les mouvements écologistes.

Les premiers mouvements écologistes à grande échelle, tels que Greenpeace ou FoE, utilisent donc largement les médias pour défendre leurs intérêts en inaugurant un répertoire qui leur est propre (notamment celui du scandale et des images chocs). Mais s'il y a innovation, celle-ci ne réside pas tant dans l'utilisation des médias que dans l'internationalisation de la cause et des revendications²⁵. En effet, le rôle des médias et de la presse comme support de la construction des opinions et des mobilisations sociales n'est pas nouveau²⁶. Et même si l'émergence de recherches

campagne électorale, fonder une association ou s'y affilier, mettre une pétition en circulation, manifester, faire la grève, tenir un meeting, créer un réseau d'influence, etc. Ces différents moyens d'action composent un répertoire, un peu au sens où on l'entend dans le théâtre et la musique, mais qui ressemble plutôt à celui de la commedia dell'arte ou du jazz qu'à celui d'un ensemble de musique classique. On en connaît plus ou moins bien les règles, qu'on adapte au but poursuivi. [...] Le répertoire en usage dicte l'action collective. Malgré la spontanéité qu'on associe parfois à l'idée de foule, les gens tendent à agir dans le cadre limité de ce qu'ils connaissent, à innover sur la base de formes existantes, et à ignorer toute une partie des possibilités qui leur sont en principe ouvertes » (Tilly, 1986, pp. 541-542).

²⁵ Sur l'internationalisation des répertoires d'action collective, on peut notamment se référer à : Keck et Sikkink, 1999 ; Tarrow, 2006.

²⁶ Un des travaux fondateurs qui analyse ce rôle de la presse dans les changements sociaux étant celui d'Habermas, 1978.

concentrées sur cette problématique a été assez tardive²⁷, il existe aujourd'hui un foisonnement de travaux sur ces questions ainsi qu'une volonté de recensement de ceux-ci²⁸, permettant d'identifier clairement les différents acquis et enjeux de cette relation entre mouvements sociaux et médias. Les démarches de communication, comme l'usage de la presse et des pétitions pour mobiliser l'opinion publique, sont un élément historique moteur des politiques contestataires. Les premiers mouvements écologistes et naturalistes ont également utilisé les médias pour toucher le grand public. Ainsi, au début du XX^{ème} siècle, les protecteurs des oiseaux en Grande-Bretagne ont mené une virulente campagne de presse pour faire pression sur leurs parlementaires (Lowe et Goyder, 1983).

Ce qui change réellement avec la campagne de Greenpeace en faveur du sauvetage des phoques lancée en 1978 par R. Hunter, c'est l'utilisation des médias à une échelle supranationale : « *Le véritable changement n'est donc pas l'usage des médias. Il tient davantage aux vecteurs techniques utilisés (agences de presse internationales, Internet). Plus encore, il réside dans la stratégie délibérée de dépassement des frontières nationales, de construction d'un réseau mondial d'antennes militantes, de développement d'un discours planétaire* » (Ollitrault, 1999, p. 165). C'est donc dans leurs capacités à mobiliser au-delà des frontières nationales que les mouvements écologistes peuvent contribuer à l'évolution des répertoires d'action collective. Avec la mise en place de réseaux transnationaux, notamment par des listes de diffusion, des lettres d'information et la circulation de pétitions-web, les militants écologistes sont en première ligne pour décrire ce que pourraient être les phénomènes de « cyber-militantisme » ou de « néo-militantisme » (Granjon, 2002).

Il est cependant nécessaire de nuancer cette position, car le Web 2.0 suscite souvent un enthousiasme sur la question du « consommacteur » ou du

²⁷ En tant que travaux pionniers sur le rôle des médias dans les mobilisations sociales, nous pouvons citer pour la France, Champagne (1984, 1989, 1990, 1991) et pour les États-Unis, Gamson (1975, 1989, 1992) et Gitlin (1980).

²⁸ Neveu, 1990, 1996, 1999a, 1999b ; Fillieule, Mathieu et Péchu, 2009 ; Pigenet et Tartakowsky, 2012.

« lectacteur »²⁹, qui ne correspond pas toujours à la réalité, souvent plus complexe. Et nous partageons à ce sujet le point de vue de F. Rebillard selon lequel « *un raisonnement binaire, opposant l'ancien et le nouveau, les médias "traditionnels" et l'Internet, est à dépasser afin de percevoir les mouvements à l'œuvre plutôt comme un processus d'hybridation* » (Rebillard, 2007, p. 13). Ainsi, au lieu de percevoir le militantisme écologiste comme une succession historique stabilisée d'un registre d'action local, vers le national puis l'international (Dalton, 1994), il s'agit plutôt, à l'instar de la posture tillienne, d'analyser comment ces différents niveaux s'enchevêtrent. En effet, si « *les mouvements ne dépendent pas uniquement des intérêts et des opportunités, mais s'appuient sur des réseaux sociaux indigènes dans des sociétés locales* » (Tilly et al., 1998), nous ne pouvons considérer le mouvement écologiste comme exclusivement transnational en fonction de son répertoire d'action médiatique. Il faut donc prendre en compte les situations de face-à-face et les relations interpersonnelles. De plus, il faut relativiser l'universalisme de ce nouveau répertoire d'action médiatique transnational, car Internet reste un instrument qui est proportionnellement encore beaucoup plus utilisé par des individus qui sont situés géographiquement au nord dans les pays dits développés (Ollitrault, 1999).

Une autre caractéristique du répertoire d'action médiatique des mouvements écologistes comme Greenpeace ou FoE serait sa volonté de faire appel à l'opinion et à la responsabilité individuelle ; une tendance qui trouverait ses origines dans la réconciliation de deux courants politiques fondateurs du mouvement écologiste : « *les adeptes d'une citoyenneté néo-libérale avec la croyance dans un individu libre et responsable de ses actes et les militants néo-libertaires qui pensent que le salut vient des groupes autogérés d'individus en lutte contre les États* » (Ollitrault, 1999, pp. 181-182). Ici encore, il n'est pas question de nier les stratégies communicationnelles délibérément orientées vers la citoyenneté individuelle de la part des organisations environnementales, mais de questionner la validité de la thèse du « néo-militant » distancié et d'un activisme individualisé.

²⁹ On peut, par exemple, trouver cet enthousiasme dans l'ouvrage *La révolte du pro létariat. Des mass média aux média des masses* (De Rosnay, 2006).

Selon une enquête réalisée par F. Granjon, les observations soulignent « *l'existence effective de tels phénomènes mais ne permettent pas de conclure à la déliquescence du Nous militant* » (Granjon, 2002, p. 29). Il semble donc difficile de décrire le mouvement écologiste comme une communauté pertinente pour l'action sans bases sociales concrètes avec seulement des individus faiblement organisés prêts à se mobiliser ponctuellement. Pour É. Neveu, « *les outils de communication que se donne une organisation sont avant tout des médiations, des instruments de contact et de sociabilité militante* ». L'acte pétitionnaire en ligne, par exemple, peut mobiliser ponctuellement un plus grand nombre d'individus par les aspects sociotechniques du Web, mais perd aussi une grande partie de ce qui faisait sa force : « *Rédiger et faire signer une pétition englobe à la fois un travail de définition d'un problème social, une dimension de formation des militants, un travail de mobilisation de réseaux, des discussions face à face, un processus de mise à l'agenda médiatique* » (Neveu, 1999a, p. 69) et « *Le moment de la remise officielle aux autorités qui était considéré comme un des temps forts de ce type d'action, devient [...] tout à fait secondaire, voire inexistant quand il s'avère être remplacé de facto par des procédures d'envois automatisées* » (Granjon, 2002, p. 26).

Le répertoire d'action médiatique des écologistes pourrait donc être emblématique de l'engagement distancié du néo-militantisme, permettant à des individus faiblement organisés à travers le globe de se mobiliser ponctuellement pour des causes souvent planétaires. Ces nouvelles formes d'engagement témoignent de l'évolution générale des modèles d'actions militantes (Ion, 1997). Mais ceci semble être un épineux problème pour les théories « classiques » des politiques contestataires et des mouvements sociaux, qui ne peuvent penser de « communautés pertinentes pour l'action » sans bases sociales concrètes. En conclusion de cette discussion, il semble donc pertinent d'envisager les mouvements écologistes (en limitant nos affirmations aux organisations non gouvernementales Greenpeace et FoE) comme ayant un répertoire d'action médiatique orienté vers l'international et la prise de position individuelle, sans pour autant pouvoir s'affranchir des contextes sociaux locaux.

2. La professionnalisation des ONG environnementales

Le répertoire d'action médiatique des écologistes est donc au centre des questionnements qui traversent les théories des politiques contestataires, notamment par leur aspect transnational et la sollicitation de l'opinion individuelle mise en œuvre. Mais ce ne sont pas là les seuls aspects du répertoire d'action médiatique des écologistes. Pour les grandes associations de protection de l'environnement comme Greenpeace, FoE ou WWF, il ne faut pas oublier qu'il existe une « *dimension centrale d'une logique entrepreneuriale dans la protestation* » (Ollitrault, 1999, p. 170), qui s'exprime par une professionnalisation des stratégies de communication. Pour ces organisations non gouvernementales (ONG) à but non lucratif, cette dimension entrepreneuriale est une lame à double tranchant. D'une part, c'est le seul moyen qui leur permet de subsister financièrement, mais, d'autre part, c'est une logique qui peut décrédibiliser les intentions des associations, en les transformant en marques et produits noyés parmi d'autres dans le marché. Les techniques et stratégies de communication déployées par une association comme Greenpeace peuvent être considérées comme de la « *communication marketing* » (Dacheux, 1997). Celle-ci peut viser le grand public (communication institutionnelle, marketing direct, etc.), les journalistes (relations avec la presse) ou encore les acteurs politiques (lobbying) et s'appuyer sur des études de marchés ou d'autres méthodes issues du marketing (création de fichiers, couponing, encarts publicitaires, mailing, catalogues, etc.). Selon É. Dacheux, cette logique communicationnelle orientée vers le marketing de Greenpeace tend à brouiller les frontières entre espace médiatique, espace public et marché, avec comme résultat la déformation du message originel (Dacheux, 1997). La teneur critique du message avec sa dimension radicale et polémique s'efface au profit d'un message consensuel imposé par les logiques de marché. L'image de l'action spectaculaire n'est plus qu'une image du « mythe » Greenpeace, fonctionnant comme image de marque de l'entreprise.

Mais les effets pervers de la « *communication marketing* » ne sont pas les seules évolutions du répertoire d'action médiatique liées à la professionnalisation des

grandes associations de protection de l'environnement. Si la dimension entrepreneuriale a pu affecter le potentiel de crédibilité de certaines grandes associations de défense de l'environnement, une autre dynamique à l'œuvre dans ce processus de professionnalisation a lui, au contraire, participé à accroître, ou du moins, à sauvegarder en partie, le potentiel de crédibilité de ces associations : c'est l'évolution du répertoire d'action vers les domaines de l'expertise.

3. L'expertise dans le militantisme environnemental

En mars 1997, l'association Greenpeace France, en collaboration avec des laboratoires indépendants³⁰, profite d'une grande marée pour effectuer des mesures de radioactivité aux abords de la conduite de rejet en mer de l'usine de la Hague et y relève une radioactivité « anormale ». Les images de militants vêtus de combinaisons censées évoquer les habits de radioprotection³¹ et faisant crépiter des compteurs Geiger à l'approche du tuyau circulent sur les écrans de télévision. Deux mois après la sortie d'une étude établissant un lien entre un faible excès de leucémies et « *l'exposition environnementale aux rayonnements par l'intermédiaire des activités ludiques sur les plages ou la consommation de poissons et de fruits de mer* »³² dans le Nord Cotentin, la publicisation de l'action de Greenpeace va installer durablement (presque un an) une polémique sur la conduite de rejets en mer de l'usine de La Hague dans les médias français.

Le déroulement et la publicisation de ces événements, dont O. Baisnée (2001) a fait une description détaillée, nous renseignent sur l'évolution du répertoire d'actions de Greenpeace. D'une part, celui-ci prend la forme d'une expertise scientifique. Même si cette expertise est délibérément mise en scène (en jouant sur la fonction symbolique d'éléments audiovisuels comme les combinaisons de radioprotection et les

³⁰ Il s'agit de l'Association de contrôle de la radioactivité dans l'Ouest (Acro) et de la Commission de recherche et d'information indépendantes sur la radioactivité (Criirad).

³¹ Un cadre de la Cogéma fera remarquer qu'il s'agissait en fait de combinaisons de peintres (Baisnée, 2001, p. 176)

³² L'étude est publiée dans le *British Medical Journal* (Pobel et Viel, 1997).

compteurs Geiger), toute argumentation concernant cette polémique ne peut plus passer outre les mesures ou « inscriptions »³³ produites par Greenpeace et les laboratoires indépendants. D'autre part, ces événements nous renseignent sur le potentiel de Greenpeace à pouvoir jouer habilement avec les exigences des formats médiatiques. L'association qui, comme nous l'avons vu, a toujours entretenu un rapport étroit avec les acteurs journalistiques, devient réellement experte dans la relation aux médias. *« Parce qu'ils disposent d'une familiarité avec certains acquis des sciences sociales, d'une connaissance indigène des règles de fonctionnement des médias ou des conseils de spécialistes, un nombre croissant de mouvements sociaux sont capables de "formater" des événements conçus pour attirer l'attention des journalistes, de produire des dossiers »* (Neveu, 1999, p. 42).

Le cas de Greenpeace n'est pas unique mais il est certainement exemplaire. Son savoir-faire réside dans la *« capacité à fournir une information non pas brute mais déjà travaillée et pour tout dire diffusable comme telle »* (Baisnée, 2001, p. 178). De plus, le potentiel de mise en image (qui vaut plus pour les médias audiovisuels que pour la presse écrite) de phénomènes environnementaux souvent invisibles (comme la radioactivité qui, dans ce cas, est traduite symboliquement par le fameux « tuyau »³⁴ sur les plages du Nord Cotentin) permet à Greenpeace de proposer des sujets « vendeurs » qui correspondent aux canons journalistiques. Ce savoir-faire dans la gestion des médias donne un avantage décisif à celui qui maîtrise le mieux la chaîne de production journalistique.

Cette course à l'accès aux médias est bien illustrée par l'étude de G. Derville (1997) sur la « compétition communicationnelle » entre Greenpeace et le SIRPA (Service d'information et de relations publiques des armées) lors de la reprise des essais

³³ A l'instar de B. Latour et S. Woolgar (1979), nous pouvons utiliser le terme d'« inscription » pour désigner le rôle des mesures scientifiques et d'objectivation du réel dans cette polémique. *« Les inscriptions constituent des informations, qu'il est possible de combiner et d'évaluer et qui permettent à ces centres de décider et d'engager des actions stratégiques mobilisant le réseau, en vue d'agir sur les états du monde »* (Callon, 2006, p. 270).

³⁴ *« Cette conduite, en raison de la corrosion résultant de son immersion dans la mer, renvoyait immédiatement à l'imagerie de l'égout, popularisant la définition de La Hague, "poubelle atomique du monde". En organisant ses rassemblements aux abords de celle-ci (lorsqu'elle était découverte), Greenpeace imposa cette image comme symbole de toute la polémique »* (Baisnée, 2001, p. 176).

nucléaires français. En s'appuyant sur le modèle de S. Hall qui distingue deux catégories de sources d'information, les sources accréditées (aussi appelées « définisseurs primaires » (*primary definers*) : les principaux élus, les grandes institutions, les groupes de pression les plus puissants, etc.) et les « sources alternatives » (un élu appartenant à un parti marginal, une association de défense d'usagers, un syndicat non représentatif, etc.) (Hall et al., 1978)³⁵, il montre comment, contrairement au modèle originel, ces premières ne l'emportent pas d'office sur les secondes. Bien que la compétition se déroule dans un champ de force avec des ressources inégalement distribuées, le statut de définisseurs primaires « *n'est pas une rente de situation, mais [...] un statut sans cesse entretenu, dans un champ "imparfaitement compétitif", par des acteurs qui cherchent à rentabiliser au mieux leurs ressources* » (Derville, 1997, p. 622).

Dans le cas des essais nucléaires, malgré d'importantes stratégies médiatiques déployées, Greenpeace finit par perdre la « bataille médiatique » (matérialisée par le second abordage du *Rainbow Warrior* à Mururoa) face aux autorités françaises. « *Les militants verts, hier décrits partout comme des experts en communication, sont désormais réduits au rang de "zozos" (L'Événement du jeudi, 7 septembre)* » (Derville, 1997, p. 620). Il va de soi que Greenpeace ne perd pas son statut d'expert en communication à cause de cette défaite médiatique (qu'elle qualifie d'ailleurs de victoire, le but premier étant de médiatiser au maximum la reprise des essais). Mais, en publicisant la controverse autour de la reprise des essais nucléaires français au prix d'une spectacularisation extrême, il s'est opéré un « *remplacement progressif, dans l'agenda, de la question des dangers écologiques et géostratégiques d'une éventuelle reprise des essais par la question, mieux en rapport avec les attentes des journalistes, du résultat de la "bataille navale" dans le Pacifique... que les militaires étaient à peu près certains de remporter* » (Derville, 1997, p. 620).

Le répertoire médiatique des grandes associations écologistes s'est donc étendu au domaine de l'expertise, et ce à plusieurs niveaux ; d'une part en étant capable de

³⁵ Nous détaillerons ce modèle lors du développement « Le rôle primordial des sources journalistiques ».

fournir des expertises techniques et scientifiques et, d'autre part, en développant un savoir-faire dans l'accès aux médias et en devenant de véritables professionnels de la communication. Par ailleurs, il faut aussi évoquer un troisième rayon d'action, qui est celui de l'expertise juridique, cruciale pour le déroulement de la plupart des controverses ou conflits environnementaux³⁶. Mais l'élargissement du répertoire d'action des grandes associations écologistes aux domaines de l'expertise ne veut pas dire que l'ancien répertoire d'action médiatique du « scandale » et de l'« image choc » est désormais désuet. Nous pourrions dire que l'action spectaculaire destinée à la médiatisation reste l'« image de marque » d'une association comme Greenpeace. Ainsi, les répertoires d'action collective s'enchevêtrent plutôt qu'ils ne se succèdent abruptement.

Enfin, pour conclure sur cette question des répertoires d'action des écologistes, il faut signaler que nous nous sommes principalement concentré sur le répertoire des grandes associations de défense de l'environnement, avec Greenpeace comme exemple emblématique. La raison de cette prédominance de Greenpeace dans notre description du mouvement écologiste est liée à la place prépondérante que tient l'association dans la littérature existante sur ce sujet. Mais il faut nuancer cette prépondérance de Greenpeace dans notre description des mouvements écologistes en signalant qu'« *il serait clairement erroné de traiter du mouvement environnemental comme "un" (seul) acteur social* »³⁷ (Anderson, 1997, p. 105). Cependant, de par leur importante activité communicationnelle, « *on peut dire que Greenpeace et FoE ont formé ces cadres généraux d'interprétation dans lesquels ont pu s'engouffrer, se modeler de nombreux intérêts écologiques* » (Ollitrault, 1999, p. 180). Les grandes ONG ont donc créé les cadres de perception aux travers desquels une majorité des intérêts environnementaux sont appréhendés (Jamison, 1999 ; Snow et Bendford, 1988), mais il serait simplificateur de les considérer comme les seuls entrepreneurs et définisseurs des causes environnementales.

³⁶ Nous développerons moins ce dernier point, étant donné qu'il déborde de notre cadre d'analyse centré sur le traitement médiatique des conflits environnementaux.

³⁷ « *Clearly it would be mistaken to treat the environmental movement as "one" social actor* ».

II. De la montée en puissance de l'expertise à l'inclusion des profanes ?

« *Les déchets radioactifs sont devenus socio-actifs.* »

(Callon, Lascoumes, Barthes, 2001, p. 155)

Dans les mouvements écologistes, du moins pour les grandes ONG, le mode de contestation par la production d'expertises scientifiques, techniques ou juridiques prend donc une place grandissante. En parallèle, les formes de l'engagement deviennent plus « *individualisées* » et « *distanciées* » (Granjon, 2002 ; Ion, 1997). Gage de « sérieux » poussée par la professionnalisation de nombreux militants³⁸, cette évolution doit être comprise dans un mouvement sociétal plus large mêlant institutionnalisation des problèmes environnementaux et transformation des cadres d'interprétation des problèmes³⁹. Le répertoire d'action relevant de l'expertise apparaît donc comme central pour comprendre la mise en forme des problématiques environnementales sur la période que nous étudions. Il semble cependant difficile de faire un exposé complet de toutes les problématiques soulevées par la question de l'expertise. En effet, un grand nombre d'ouvrages portent sur le rôle de l'expertise dans la prise de décision, c'est-à-dire sur la relation entre savoir et pouvoir⁴⁰. Bien que les questions épistémologiques et sociétales émanant de ces travaux soient très intéressantes, il ne nous semble pas pertinent d'aborder ici en détail la question sous

³⁸ « *Il y a eu dans les années 1980 une transformation qui transparaît dans les discours militants comme celui d'un tournant. Il fallait être sérieux. Le sérieux, en l'occurrence, rime avec expertise. Donner des preuves tangibles, démontrer la non-viabilité des expertises concurrentes, forment le cœur même de l'entreprise militante* » (Ollitrault, 2001, pp. 105-106).

³⁹ Nous aborderons dans le chapitre III (« Le journalisme et le traitement des informations environnementales ») comment le champ journalistique, en se spécialisant sur les questions environnementales, participe de ce même mouvement.

⁴⁰ Par exemple, l'ouvrage *Le savant et le politique* (Weber, 1959 [1917]) questionne cette relation en insistant sur la perte de « neutralité axiologique » du scientifique dans le cas de travaux commandités par des instances de pouvoir. De façon plus actuelle, dans un contexte où l'expertise prend une place grandissante dans le travail des chercheurs (contexte marqué notamment par des crises sanitaires et environnementales), P. Roqueplo (1997) propose un travail de définition et de catégorisation des différentes formes et objectifs de l'expertise. Enfin, se poser la question de l'expertise dans le processus de décision politique peut aboutir à une réflexion philosophique sur la nature en politique (Bourg, 1993 ; Latour, 1999), où les problématiques écologiques font émerger des tensions entre la très ancienne figure d'un « despotisme éclairé » et l'idéal démocratique des Lumières mais aussi, d'un point de vue épistémologique, entre empirisme et critique de la raison instrumentale.

cet angle-là. Notre travail porte sur la mise en récit, la production et la confrontation de discours dans un processus de médiatisation de controverses et conflits environnementaux. Dans ce cadre de « problématisation publique », les données scientifiques et techniques sont envisagées comme des productions argumentatives particulières, des inscriptions faisant parler les objets, qui permettraient au lecteur de se forger une opinion. Mais les données ne sont ni brutes ni neutres. Elles sont médiatisées et mises en forme. De plus, elles sont portées par des acteurs qui ne partagent pas tous la même notoriété, qu'elle soit scientifique, médiatique, politique ou autre. Ainsi, ce qui nous intéresse avant tout, c'est le caractère d'autorité (ou de non-autorité) symbolique attribué aux experts et à leurs discours et arguments dans le cadre du processus de médiatisation.

1. Qu'est-ce qu'un expert ?

Nous ne pouvons néanmoins pas faire l'économie d'un travail de définition sur la notion d'« expert », bien que la tâche ne soit pas aisée. En effet, au vu de l'hétérogénéité des contextes d'énonciation⁴¹ dans lesquels prend place l'expertise, il semble impossible, de prime abord, d'en donner « *une définition valable en toutes circonstances* » (Bérard et Crespin, 2010, p. 17). Cependant, I. Léglièse et N. Garric (2012) proposent de dépasser cette hétérogénéité en se plaçant du point de vue de l'analyse du discours et en envisageant le discours d'expertise comme un « genre » transversal aux différentes situations de communication dans lequel celui-ci est employé⁴². Dans cette optique, le discours d'expert correspondrait à un contrat de communication tel que défini par P. Charaudeau, c'est-à-dire en tant qu'« *instructions*

⁴¹ En premier lieu, nous pouvons évoquer la remarque formulée par P. Roqueplo (1997) sur la différence de définition du mot « expert » en fonction de son emploi comme adjectif ou comme substantif masculin. « *Employé comme adjectif, le mot expert(e) signifie compétent(e), qualifié(e) dans un domaine donné. C'est l'unique sens du mot en anglais. Le substantif quant à lui désigne quelqu'un dont la fonction est de formuler une expertise. Beaucoup de difficultés concrètes – y compris et surtout pour les experts – résultent de l'équivoque introduite par cette double signification* » (Roqueplo, 1997, p. 11).

⁴² Leur but étant de « *mettre au jour un certain nombre de caractéristiques formelles et de fonctionnements communs, susceptibles toutefois de se répartir en différents sous-ensembles correspondant à l'hétérogénéité des pratiques d'expertise* » (Léglièse et Garric, 2012, p. 3).

discursives [...] qui surdéterminent (en partie) les partenaires de l'échange » (Charaudeau, 2006b, p. 30). Toujours dans le but de dépasser cette hétérogénéité, nous pouvons, en nous basant sur une étude lexicométrique des définitions de l'expert trouvées dans plusieurs dictionnaires (Fritsch, 1985), fournir les caractéristiques suivantes pour circonscrire ce qu'est un expert : c'est un « *individu ou un groupe d'individus* », qui « *ne tient pas de lui-même sa légitimité* » car « *celle-ci lui est conférée par une instance d'autorité qui le mandate* » ; il « *est choisi en fonction de la compétence qui lui est reconnue* » et « *son activité, faite d'examens, de constats, de vérifications, d'appréciations, d'estimations, est destinée à apporter à son mandataire des éléments permettant la formulation d'un jugement ou d'une décision* » (Restier-Melleray, 1990).

De façon plus indirecte, la figure de l'expert est souvent définie en opposition à la figure idéal-typique du « savant » de M. Weber (1959 [1917]). De ce point de vue, le technicien s'oppose au scientifique. Le premier doit fournir un jugement sur une question déterminée par un commanditaire alors que le second produit des connaissances descriptives dans un processus exclusif à la communauté scientifique. Qui plus est, le scientifique n'est pas apte à formuler un jugement simple et opérationnel, puisque l'activité scientifique repose, justement, sur l'incertitude et la complexité (Wolton, 2002). Dans ce sens, on peut dire que l'expert est le traducteur⁴³ (ou le médiateur) des données scientifiques⁴⁴. Cependant, cette vision d'une « *division du travail* » (Theys, 1993) cache un certain nombre d'aspects de la réalité où « *les figures de l'expert et du chercheur tendent à se recomposer, entre autres par emprunts mutuels* » (Boure, 1997, p. 243). En témoigne par exemple l'émergence du néologisme « technoscience » développé par certains penseurs de l'écologie. En somme, au vu du nombre de pratiques scientifiques tournées vers l'action, mais aussi au vu de la question, concomitante, de l'implication du

⁴³ L'emploi de ce terme fait explicitement référence à la sociologie de la traduction (Akrich, Callon, Latour, 2006).

⁴⁴ « *Pour que le "couple" puisse fonctionner [entre scientifiques et politiques, N.D.A.], il faut nécessairement un médiateur qui puisse transformer les incertitudes en certitudes, les injonctions catégoriques des scientifiques en propositions réalistes* » (Theys, 1993, p. 52).

chercheur⁴⁵, ne peut-on pas « *admettre que connaissance et action, sans se confondre, sont épistémologiquement, éthiquement et historiquement liées* » (Boure, 1997, p. 249) ? En effet, du point de vue de la philosophie des sciences, les sciences dites positivistes⁴⁶ sont orientées préalablement à leur institutionnalisation par des « idéologies scientifiques »⁴⁷ (Canguilhem, 1981). Les scientifiques seraient ainsi inexorablement des experts qui répondent à une certaine « demande sociale » ou, plus précisément (le terme de « demande sociale » étant un peu flou), à des idéologies, à des « *visions du futur* » en tant que « *prophéties du bonheur basées sur des promesses technologiques* » (Chateauraynaud, 2011, pp. 363-388). Cette problématique est particulièrement saillante dans le cas du rapport entre écologues et écologistes, entre écologie scientifique et écologie philosophique et politique⁴⁸.

Définir la notion d'expert ou d'expertise devient donc particulièrement difficile, surtout quand on essaye d'opposer celle-ci à une *praxis* scientifique « pure ». Mais notre dessein n'est pas de fournir une réflexion épistémologique sur les conditions de production de connaissances scientifiques. Dans ce travail, nous analysons seulement les modalités de références journalistiques à des productions scientifiques (ainsi qu'aux autres acteurs et discours). Nous considérons donc comme « expert » celui qui est désigné comme tel, suivant un processus performatif (Austin, 1970 [1962]).

⁴⁵ Sur cette question, nous pouvons faire preuve d'un peu de réflexivité, en nous reconnaissant avec un brin d'humour amer dans cette constatation : « *les étudiants en sciences sociales, y compris les plus sérieux, ont souvent tendance à voir dans l'actualité même un facteur d'attraction. Ils n'étudient pas la psychologie sociale ou la science des communications parce que ce sont des sciences de rapports humains, mais avec l'espoir toujours déçu et toujours renaissant, de participer aux problèmes de l'heure, de fournir des solutions...* » (Moles, 1996, p. 5 in Boure, 1997, p. 244).

⁴⁶ Le terme positif, tel que défini par A. Comte (selon la seconde dimension de la définition, la première portant sur l'opposition entre le chimérique et la connaissance du réel), « *indique le contraste de l'utile et l'oiseux [...], il rappelle, en philosophie, la destination nécessaire de toutes nos saines spéculations pour l'amélioration continue de notre vraie condition, individuelle et collective, au lieu de la vaine satisfaction d'une stérile curiosité* » (Comte, 1844, p. 42).

⁴⁷ « *L'idéologie scientifique est antérieure à une nouvelle discipline scientifique, elle montre la place à occuper par un nouveau savoir scientifique, mais cette science n'occupera pas cette place-là, et s'installera ailleurs. Cette place ailleurs est plus complexe – ce que Canguilhem appelle "une cohérence de complication", alors que l'idéologie scientifique l'annonçait comme simple. L'une n'est pas dans l'axe de l'autre* » (Parizeau, 2010, p. 24).

⁴⁸ Voir à ce sujet l'ouvrage *Écologie et société* (Aubert et Sylvestre, 1998).

De plus, la référence à des paroles rapportées permet à l'énonciateur journalistique de se situer dans une perspective délocutive, conformément aux principes de neutralité et de distanciation qui sont censés être la marque de son positionnement énonciatif (Charaudeau, 2006a)⁴⁹. Nous sommes donc en présence d'un double processus de crédibilisation entre l'expert et le journaliste⁵⁰. En effet, « *les termes de présentation des paroles traduisent d'une part, les procédures professionnelles du recours journalistique aux paroles qui représentent des mondes sociaux de référence, et contribuent d'autre part, à installer ces représentations légitimes dans l'espace médiatique* » (Tavernier, 2002, p. 311).

Le processus de crédibilisation de la parole experte⁵¹ ou des autres paroles rapportées « autorisées », fonctionne donc dans le cadre d'une « *labellisation* » ou d'une « *escorte discursive* » (*Ibid.*). Cet « acte de nommer » construit un référentiel, « *qui prend sens en fonction des paramètres formels de la configuration dans laquelle elle s'insère (espace-temps médiatique) et de laquelle elle provient (espaces socioprofessionnels en amont de la médiatisation)* » (*Id.*, p. 311). L'étude de l'agencement des différentes paroles rapportées et des référentiels qui s'y rattachent constitue un objectif important de ce travail de recherche et nous y reviendrons donc de façon plus détaillée par la suite, en explicitant les implications théoriques aussi bien que méthodologiques de cette problématisation.

⁴⁹ « *La mise en scène de ce que l'on appelle le discours rapporté devrait également satisfaire à un principe de distance et de neutralité qui oblige le rapporteur journaliste à s'effacer, et dont la marque essentielle est l'emploi des guillemets encadrant le propos rapporté* » (Charaudeau, 2006a, p. 4).

⁵⁰ Que l'on devrait en réalité qualifier de « triple processus » de crédibilisation, dans le sens où entrent aussi en jeu le contexte et les représentations socioculturelles en vigueur au moment de l'énonciation. Le lectorat participe ainsi également à la reconnaissance (ou au rejet) des qualifications attribuées aux acteurs dans l'espace médiatique.

⁵¹ « *La crédibilité n'est pas, à l'instar de la légitimité [qui est fondée sur la reconnaissance de compétences, N.D.A.], une qualité attachée à l'identité sociale du sujet. Elle est au contraire le résultat d'une construction, construction opérée par le sujet parlant de son identité discursive de telle sorte que les autres soient conduits à le juger digne de crédit* » (Charaudeau, 2005, pp. 91-92).

2. Paroles autorisées, paroles critiquées

Les experts, reconnus dans les espaces médiatiques pour leurs compétences en vue de formuler un jugement, portent donc une parole « autorisée ». L'acte illocutoire de la désignation leur conférerait, selon les principes de la performativité, une légitimité à s'exprimer, crédibilisant ainsi leurs propos. Néanmoins, cette performativité ne vient pas, comme le rappelle P. Bourdieu, du seul acte de langage, mais d'en dehors. En effet, « *le porte-parole autorisé ne peut agir par les mots sur d'autres agents et, par l'intermédiaire de leur travail, sur les choses mêmes, que parce que sa parole concentre le capital symbolique accumulé par le groupe qui l'a mandaté et dont il est le fondé de pouvoir* » (Bourdieu, 2001, p. 163)⁵². Dans cette perspective, c'est donc parce que la parole autorisée est mandatée, tel le *skeptron* tendu, chez Homère, à l'orateur qui va prendre la parole, que celle-ci fait autorité. Nous revenons donc à notre première définition où nous avons stipulé que l'expert tient sa légitimité du fait que celle-ci lui est conférée par une instance d'autorité. Et, pour que cette légitimité soit reconnue, certaines conditions sociales relevant de la délégation du savoir doivent être remplies : « *le langage d'autorité ne gouverne jamais qu'avec la collaboration de ceux qu'il gouverne, c'est-à-dire grâce à l'assistance des mécanismes sociaux capables de produire cette complicité, fondée sur la méconnaissance, qui est au principe de toute autorité* » (*Ibid.*, p. 167). C'est donc aussi et avant tout grâce au « contrat » et au référentiel partagé avec les récepteurs, s'appuyant sur une délégation du savoir, que cette légitimité peut s'exercer.

Il ne faut néanmoins pas voir les experts comme les seuls intervenants autorisés à s'exprimer dans les espaces médiatiques. Par exemple, les intellectuels et les professionnels de la politique ont pendant longtemps occupé une place importante dans les débats médiatiques en tant que représentants officiels de la parole publique. D'autres, comme des personnalités publiques, des artistes, des sportifs, des animateurs, chroniqueurs ou journalistes ont acquis une influence grandissante.

⁵² Publié pour la première fois dans : Bourdieu, 1975.

Enfin, la parole dite « profane » trouve de plus en plus d'écho en tant qu'expression de la parole publique autorisée (Rieffel, 2005). Néanmoins, dans ce foisonnement de discours, l'expertise a connu une forte valorisation alors que d'autres, au contraire, ont perdu de la notoriété⁵³. Cette montée en puissance de l'expertise « *s'explique notamment par le fait que, dans une société où toutes les opinions s'expriment librement, on ressent le besoin de les hiérarchiser* » (Rieffel, 2005, p. 279).

Enfin, il faut préciser que ces acteurs porteurs de la parole autorisée et légitime, en tant qu'expression de la parole publique, font l'objet de nombreuses critiques. D'une part, cette critique des experts s'exprimant dans les médias, qu'ils soient économistes, juristes, sociologues, issus des sciences dites « dures » ou autres, prend la forme d'une dénonciation de la connivence médiatique. Parce que les journalistes possèdent un certain carnet d'adresses, ce sont toujours les mêmes qui sont invités à s'exprimer⁵⁴ (Bourdieu, 1996 ; Halimi, 2005). D'autre part, dans une perspective plus proche de notre domaine scientifique, l'espace discursif de l'expertise peut être décrit comme une rhétorique de l'intérêt collectif relevant du discours de manipulation. L'intérêt collectif ne servant pas dans ce cas à désigner l'intérêt du plus grand nombre, « *mais une pratique qui est censée servir des causes éthiques et justes, qu'elles soient démocratiques, juridiques, sociales ou humaines* » (Léglise et Garric, 2012, p. 9).

De ce point de vue, l'expertise se fonde sur un *ethos*⁵⁵ qui « *se fait rarement indépendamment d'un travail rhétorique sur l'image de l'adversaire (le principe de base étant [...] pour les uns de se réclamer de l'intérêt général tout en renvoyant les autres à leurs intérêts particuliers)* » (Doury et Lefébure, 2006, p. 54). C'est cet *ethos* de l'expert qui permet l'« adhésion » du public par la reconnaissance d'un « garant »

⁵³ On pense notamment ici à la figure de l'intellectuel qui, selon R. Debray (1979, 2000), a perdu en crédibilité à cause de l'emprise du spectaculaire et du *fast-thinking* imposés par le petit écran. Cette même critique peut se retrouver chez P. Bourdieu (1996).

⁵⁴ « *Chez les experts en légitimation, les cumuls et les "relations d'interconnaissance" sont de règle : disposer d'une tribune garantit presque qu'on s'en verra proposer une autre* » (Halimi, 2005, p. 115).

⁵⁵ Telle la notion de « caractère » dans la rhétorique aristotélicienne, « *L'ethos se comprend [...] comme un système de repérage dans l'offre polyphonique des discours publics : ainsi les paroles autorisées à investir l'espace médiatique participent d'un processus qui les extrait de l'ordinaire pour les référer à des compétences spécifiques* » (Tavernier, 2012, p. 24).

implicite du discours et qui crédibilise sa prise de parole en même temps qu'il crédibilise le discours de celui qui le rapporte⁵⁶. Et ce sont ces discours rapportés (des experts mais aussi des autres acteurs autorisés), mis en forme et agencés par l'intermédiaire du champ journalistique, qui peuvent être considérés comme témoignant du caractère hégémonique des discours médiatiques. La dénonciation de la médiatisation de l'activité d'expertise en tant que manipulation prend sens dans une certaine interprétation de cette hégémonie « *qui identifie en l'autorité, acquise ou conquise, de la parole experte la volonté de formuler un discours qui, par ses rouages, s'impose comme doxa ("la bien-pensance", "une parole réputée collective"), éliminant toute alternative* » (Léglise et Garric, 2012, p. 12). Dans ce cadre, même la contre-expertise (ou les expertises plurielles, qui sont presque devenues un rouage même de l'expertise) est une « ruse du système technicien »⁵⁷.

3. Le nucléaire civil en France, de l'identité nationale aux expertises associatives

Si cette critique de la « *doxa technicienne* » en tant que déplacement de l'objet du débat nous semble tout à fait pertinente du point de vue de notre problématisation, il faut néanmoins aborder les conditions d'émergence d'expertises indépendantes et associatives en réaction à des instances légitimes d'expertise en situation de monopole. La question du nucléaire civil en France est emblématique de ce phénomène. De plus, notre recherche portant en partie sur la médiatisation des débats autour de la centrale nucléaire de Fessenheim, il nous semble important de donner certains éléments de contextualisation concernant la question du nucléaire

⁵⁶ « *Dans l'économie des discours pluriels qui valent information, le recours aux paroles extérieures se présente finalement moins comme une délégation de l'autorité du discours, que comme un marquage social et identitaire du professionnalisme journalistique* » (Tavernier, 2012, p. 46).

⁵⁷ Nous empruntons ici délibérément la formule de J. Ellul (1977) et faisons référence au site « Pièces et main-d'œuvre, atelier de bricolage pour la construction d'un esprit critique à Grenoble » (PMO) (<http://www.piecesetmaindoeuvre.com/>). Pour les auteurs de ce site (ainsi que de nombreux ouvrages, enquêtes, réunions, etc.), poser la question en termes techniques revient à déplacer l'objet du débat, à dépolitiser la prise de décision et à déposséder les citoyens de leurs compétences de jugement. La véritable question étant « *quelle vie, dans quel monde voulons-nous ? Un débat qui n'appelle aucun "éclaircissement d'expert" puisque d'évidence nous sommes tous experts de nos propres vies* » (PMO, 18 février 2010).

civil en France. Après avoir abordé la question d'un point de vue des mobilisations sociales, nous l'envisagerons ici par le biais de l'engagement « savant » et des contre-expertises (tout en signalant que ces deux formes d'engagement ont été et sont toujours, dans de nombreux cas, complémentaires).

3.1. Le caractère symbolique de l'industrie électronucléaire

Pour commencer, est-il encore nécessaire d'insister sur la prédominance de l'industrie nucléaire dans l'approvisionnement du réseau électrique français ? Non, s'il s'agit de décrire des faits largement répandus⁵⁸. Oui, nous semble-t-il, s'il s'agit d'expliquer les conditions particulières qui ont amené la France à prendre ces choix techniques et scientifiques en matière de production énergétique. En effet, l'industrie nucléaire française a bénéficié d'un important discours d'accompagnement dont nous pouvons étudier les modalités de « relais » (ou non) dans le corpus. De plus, il est nécessaire de clarifier cette « spécificité » française pour comprendre l'émergence des expertises associatives.

L'ouvrage de G. Hecht (2004) est particulièrement éclairant pour comprendre les enjeux de l'industrie électronucléaire. Sa thèse repose sur le fait que les décisions prises après la Seconde Guerre Mondiale pour orienter la France sur la voie du nucléaire n'étaient pas des décisions techniques et scientifiques, mais des décisions politiques⁵⁹. En outre, l'engagement de la France dans la technologie nucléaire a été chargé d'un fort potentiel symbolique, qui, après la défaite de la Seconde Guerre Mondiale et l'humiliation de 1940, devait faire « rayonner » de nouveau la France comme nation forte à travers le monde⁶⁰. Les prouesses techniques réalisées par la

⁵⁸ La France, avec ses 19 centrales et ses 58 réacteurs, qui produisent près de 80 % de l'électricité du réseau électrique français, est le second pays le plus nucléarisé au monde.

⁵⁹ À la question posée par l'auteure à un ancien directeur d'EDF qui a été chef de projet sur 6 réacteurs graphite-gaz : « *Monsieur le Directeur, pouvez-vous me parler des décisions techniques et scientifiques qui ont été prises pendant les années 50 et 60 ?* », celui-ci répond dans un éclat de rire : « *Chère Mademoiselle, il ne s'agissait pas de décisions techniques ou scientifiques ! Il s'agissait de décisions économiques, de décisions politiques !* » (Hecht, 2004, p. 28).

⁶⁰ Félix Gaillard, Secrétaire d'État à la Présidence du Conseil de 1951 à 1953, puis président de la Commission de coordination de l'énergie atomique à partir de 1955, déclara dans un communiqué

filière devinrent la quintessence du symbole de la modernité et de l'identité nationale : « À l'instar des colonialistes français qui étaient partis en Afrique investis d'une mission civilisatrice, les missionnaires industriels contemporains apportaient la modernité aux populations "indigènes", "primitives" de la France rurale » (Hecht, 2004, p. 191).

Selon G. Hecht, le nucléaire s'offrit aux représentations populaires comme un spectacle technique, où les centrales rappelaient les cathédrales et les grands monuments historiques. Les décisions sont qualifiées par l'auteur de « technopolitiques », instiguées par deux institutions étatiques : le Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA)⁶¹ et Électricité de France (EDF). « *La technopolitique diffère de la politique habituelle à deux titres également importants. Tout d'abord, la technopolitique est conduite non pas par des autorités élues, mais par des techniciens (définis au sens large du terme). Ensuite, elle tire son pouvoir des savoirs d'experts sur lesquels elle repose ainsi que des dispositifs techniques et des pratiques matérielles qu'elle fait exister* » (Ibid., p. 62)⁶². Pour qualifier cette politique, certains iront même plus loin, en parlant de « fascisme électronucléaire »⁶³. C'est aussi le cas d'A. Gorz, qui, dans son ouvrage *Écologie et politique* (1978), écrit que « *la société nucléarisée suppose la mise en place d'une caste de techniciens militarisés, obéissant, à la manière de la chevalerie médiévale, à son propre code et à sa propre hiérarchie interne, soustraite à la loi commune et investie de pouvoirs étendus de contrôle, de surveillance et de réglementation* » (Gorz, 1978, p. 123).

radiophonique : « *sans technique nucléaire, la France risquait de voir sa position mondiale reculer, et le pays de perdre son statut d'empire mondial, pour devenir une nation arriérée et colonisée* » (Hecht, 2004, p. 36).

⁶¹ Renommé en 2010, « Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives ».

⁶² Les réacteurs du CEA ont par exemple commencé à produire du plutonium à usage militaire alors que la politique gouvernementale officielle ne s'était pas encore prononcée en faveur de la construction d'une bombe atomique française.

⁶³ Le 9 avril 1975, le journal *La Gueule ouverte* titre « *Hitler est vivant : il est patron de l'EDF !* » et affirme de façon provocatrice que « *les écologistes constituent, comme les Juifs allemands, un danger pour la cohésion de la société nucléaire* ». L'expression sera reprise par les opposants au projet Superphénix de Creys-Malville lors des manifestations de 1977 (PMO, 14 juin 2005).

3.2. Des discours « euphorisants »

Dans une étude sur les discours institutionnels en provenance de l'industrie électronucléaire, V. Delavigne (1994) relève également ce lien fort entre nucléaire et identité nationale⁶⁴. En étudiant les contenus discursifs des publicités et des plaquettes de présentation d'EDF, elle met au jour des stratégies argumentatives aux tonalités euphorisantes (les brochures d'information pouvant être placées dans le même registre que les publicités). Dans les discours institutionnels, le nucléaire est avant tout privilégié parce qu'il est rentable et qu'il permet l'indépendance énergétique (notamment en réponse aux chocs pétroliers). Au niveau de l'argumentation sur l'environnement (dans la brochure publiée par EDF en 1990, *Centrales nucléaires et environnement*), les conséquences engendrées par l'exploitation de l'énergie nucléaire sur l'environnement sont loin d'être néfastes et sont même présentées comme bénéfiques (Delavigne, 1994, p. 59). La question de la sûreté des centrales n'est jamais remise en cause, et de façon plus globale, « *le nucléaire incarne la notion de progrès* » (*Ibid.*, p. 57).

S'il est intéressant d'aborder la question des discours institutionnels (en tant que discours d'accompagnement) dans notre cas, c'est parce que ce sont ces discours qui deviennent (selon l'auteure) en partie le support des discours médiatisés. Et ceci ne vaut pas que pour la France. En l'occurrence, les chercheurs américains W. A. Gamson et A. Modigliani (1989) ont montré que la question du nucléaire américain était systématiquement traitée par les médias selon un cadrage relevant de la panoplie du « progrès »⁶⁵. Néanmoins, les accidents de Three Miles Island en 1979 et de Tchernobyl en 1986, ont permis, sans pour autant faire disparaître la panoplie

⁶⁴ « *L'orgueil national joue dans l'argumentation un rôle non négligeable. [...] "Ambitieux programme", "industrie adaptée", "un des rares pays au monde", le fait que la France soit devenue la deuxième puissance nucléaire du monde est appuyé par l'utilisation de tournures mélioratives, véhiculant des valeurs qui sont senties comme positives. Le terme même de puissance fait référence à l'idéologie d'une France forte, économiquement et techniquement. Il réactive un certain nationalisme en renouant avec le paradigme puissance coloniale, puissance économique...* » (Delavigne, 1994, pp. 56-57).

⁶⁵ Les auteurs utilisent la terminologie de « *panoplies interprétatives* » (*interpretative packages*) pour désigner un cadre interprétatif destiné à donner sens à un problème et à des événements. Dans ce cas, la « *panoplie du progrès* » (*progress package*) « *cadre la question de l'énergie nucléaire en termes d'engagement de la société sur la voie du développement technologique et de la croissance économique* » (Gamson et Modigliani, 1989, p. 4).

« progrès », « l'émergence d'autres cadrages pris en charge par des sources alternatives (organisations écologistes, associations de consommateurs) dont le discours a pu trouver un écho favorable dans l'opinion publique » (Marty, 2010, p. 88).

3.3. L'engagement du champ scientifique

En France également, l'accident de Tchernobyl a eu une incidence majeure sur les modalités d'expression d'acteurs alternatifs dans les débats médiatiques. C'est en réaction au « mensonge d'État »⁶⁶ que se créent deux laboratoires indépendants de mesure de la radioactivité : l'Association de contrôle de la radioactivité dans l'Ouest (Acro) et la Commission de recherche et d'information indépendantes sur la radioactivité (Criirad). Cependant, ces instances de contre-expertise ne sont pas les premières manifestations de l'engagement d'une partie du champ scientifique dans la question du nucléaire⁶⁷. Et bien que nous n'abordions pas cette question en détail, il nous semble néanmoins important d'en donner les grandes lignes.

À l'instar de S. Topçu (2006), nous pouvons dégager trois grandes périodes selon lesquelles les formes de l'engagement des chercheurs évoluent⁶⁸. Premièrement, la période des années 1950-60 est principalement marquée par l'opposition à la bombe. Dans ce cadre, nous pouvons citer Le Mouvement de la Paix, lancé autour de F. Joliot-Curie dès 1948, le mouvement Pugwash (1957) créé à la suite de l'Appel Russel-Einstein (1955) ou encore le Mouvement Contre l'Armement Atomique (MCAA) créé en 1962 en réaction au lancement des essais nucléaires français. Durant cette période, « *le scientifique s'oppose, au nom de la responsabilité sociale et morale du "savant", aux abus de la science, tout en prônant son utilisation en*

⁶⁶ Le 12 mai 1986, soit à peu près deux semaines après l'accident, *Libération* titre « *Le mensonge radioactif* ».

⁶⁷ La notion d'« engagement » des scientifiques est abordée ici en tant que prise de position publique d'acteurs du champ scientifique sur des questions ayant un impact sur la société.

⁶⁸ Ce découpage ne doit pas être envisagé comme résultant de ruptures nettes dans le temps, mais comme l'observation de la prédominance de certaines formes selon les périodes considérées.

faveur de la paix et du bien-être de l'humanité » (Topçu, 2006, p. 251). Le nucléaire civil n'est donc peu ou pas remis en cause par des scientifiques durant cette période. Cette même absence de remise en question se retrouve au niveau politique. Les partis de la majorité, au nom de l'indépendance nationale, se déclarent favorables au développement du nucléaire. Les organisations politiques et syndicales, tels le PCF et la CGT, se positionnent également pour l'industrie nucléaire et ne soutiennent pas les mouvements antinucléaires naissants (Garraud, 1979). Ainsi, bien qu'à partir du milieu des années 1960 la contestation sociale, appuyée par des critiques intellectuelles et la montée de l'écologie politique, dénonce la technicisation croissante de la société et les effets pervers du progrès, il faut attendre 1975 pour qu'une partie du milieu scientifique se positionne sur la question du nucléaire civil.

C'est à la suite du lancement du programme électronucléaire français en 1974 que 400 chercheurs signent l'« Appel de scientifiques à propos du programme nucléaire français » (appelé plus communément l'« Appel des 400 »)⁶⁹. La même année, certains pétitionnaires de l'Appel des 400 prolongent leur engagement en fondant le Groupement des Scientifiques pour l'Information sur l'Énergie Nucléaire (GSIEN), dont l'objectif central est d'offrir des informations critiques face aux informations émanant d'instances officielles, notamment par la publication de *La Gazette nucléaire*. Durant cette seconde période, l'engagement des chercheurs se base plus sur leurs compétences scientifiques que sur leurs responsabilités morales, et les principales critiques concernent les questions de sécurité, de pollution, de déchets et de démantèlement.

Pourtant, les chercheurs engagés ne se posent « *ni en experts ni en contre-experts mais en citoyens à qui leur formation permet de lire les dossiers techniques* »⁷⁰. Ce positionnement résulte du fait que la notion d'expertise est fortement liée, à cette époque-là, au projet du pouvoir (ce que nous avons appelé le régime « technopolitique »). En effet, jusque dans les années 1980, il existe un monopole de

⁶⁹ Récoltant 400 signatures dès les premiers jours de son lancement, l'Appel sera signé par la suite par plus de 4000 chercheurs de diverses disciplines (majoritairement la physique, la biologie et la chimie). La moitié des physiciens nucléaires signera également l'Appel des 400.

⁷⁰ *Le Monde*, « Les signataires de l'Appel des 400 », 8 mars 1975. Il faut néanmoins signaler que l'activité du GSIEN peut, à maints égards, être décrite comme relevant de la contre-expertise.

l'expertise légitime⁷¹ qui œuvre dans le même sens que le réseau d'acteurs et d'institutions en charge du domaine électronucléaire français. C'est ce qui est souvent dénoncé, dans les représentations des milieux militants, comme étant le « lobby nucléaire ». À cette notion appelant une vision relevant de la « théorie du complot », nous préférons – à l'instar d'O. Baisnée (2001) – le terme de « communauté épistémique »⁷² pour désigner ce monopole de l'expertise légitime. Cette « communauté épistémique » partage les mêmes savoirs et les mêmes croyances que les acteurs et institutions (CEA et EDF) en charge des questions nucléaires, en raison d'une appartenance quasiment systématique de ses membres au Corps des Mines. « *La communauté de formation, via le Corps des Mines, mais aussi le fonctionnement en circuit intellectuel fermé, du fait de la coupure institutionnelle avec tous les autres lieux où s'élabore une expertise dans ce domaine, entretiennent en effet un ensemble de croyances et de principes qui ont des conséquences majeures concernant notamment le type de problèmes qui seront envisagés comme tels par les acteurs du nucléaire* » (Baisnée, 2001, p. 165).

C'est donc face à ce monopole de l'expertise légitime et à sa remise en question, au niveau de sa gestion de crise⁷³ et au niveau de son fonctionnement en « circuit fermé », que va se développer la troisième forme d'engagement scientifique : l'expertise indépendante et associative. Cependant, la Criirad et l'Acro, dont nous avons vu le rôle dans des mobilisations environnementales (les mesures effectuées aux côtés de Greenpeace autour de l'usine de retraitement de La Hague), ne représentent pas le champ scientifique de la même façon que l'appel des 400 ou le

⁷¹ Le premier comité d'expert créé aux côtés du CEA et d'EDF en 1955 est la commission PEON (Production d'Électricité d'Origine Nucléaire). Actuellement, c'est l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN), qui tient la fonction d'expert officiel en matière de sécurité et de contrôle nucléaire pour l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN). Les deux organes (IRSN et ASN) ont également un rôle d'information vers les citoyens. L'ASN succède en 2006 à la Direction Générale de la Sûreté Nucléaire et de la Radioprotection (DGSNR), anciennement Direction de la Sûreté des Installations Nucléaires (DSIN) qui succède à son tour en 1991 au Service Central de Sûreté des Installations Nucléaires (SCSIN) créé en 1973.

⁷² C'est-à-dire « un réseau de professionnels ayant une expertise et une compétence reconnues dans un domaine particulier et une revendication autoritaire du savoir concernant une politique donnée dans ce domaine ou cet espace d'enjeux » (Haas, 1992, p. 3).

⁷³ Dans ce cas l'expertise légitime est critiquée en raison de son action lors de l'accident de Tchernobyl. Il faut noter que d'autres événements ont fait croître la méfiance vis-à-vis de l'expertise légitime en matière de gestion des crises environnementales et sanitaires. C'est notamment le cas de l'affaire du sang contaminé, de l'amiante, de la crise de la « vache folle », ou, plus récemment, de l'affaire du Médiateur (Chateauraynaud, 1999, 2011).

GSIEN. En effet, ces groupes ne sont plus essentiellement composés de scientifiques. Hormis quelques chercheurs (notamment issus du GSIEN), ils sont même majoritairement constitués d'acteurs extérieurs aux milieux de la recherche (enseignants, médecins, commerçants, agriculteurs...). Ainsi, « *le scientifique engagé y tient plutôt un rôle "d'accompagnement" du citoyen engagé* » (Topçu, 2006, p. 254). Apolitiques et indépendants, les membres de la Criirad et de l'Acro ne s'opposent pas directement au programme nucléaire mais veulent améliorer le contrôle sur l'industrie. Classés parmi les laboratoires officiels agréés pour la mesure de la radioactivité, ils participent aux expertises plurielles et aux commissions d'information locales en tant qu'experts associatifs. De plus, à partir du début des années 1990, ils jouent un rôle de « *lanceurs d'alerte* » (Chateauraynaud et Torny, 1999) aussi bien dans les espaces médiatiques que juridiques⁷⁴ en étant reconnus par les instances officielles.

4. Du profane à la problématique de la participation

Avec l'expertise associative, ce ne sont plus les scientifiques en tant que tels qui prennent position, mais ce sont des citoyens qui s'engagent, accompagnés par des scientifiques. Après les paroles expertes et l'engagement « savant », l'étude des acteurs amenés à s'exprimer sur la question du nucléaire en France nous entraîne donc vers une dernière problématique, qui est celle de l'expression de la parole profane. La montée en puissance de l'expression des paroles profanes dans les espaces publics et médiatiques est une question largement couverte (mais néanmoins ouverte) par les disciplines des sciences sociales, aussi bien du point de vue communicationnel que sociologique. Au niveau des médias, nous avons en effet pointé une évolution des paroles « autorisées » à s'exprimer. La parole ordinaire, par le témoignage et le partage d'une expérience ou d'une opinion, qui, contrairement à

⁷⁴ Par exemple, au niveau juridique, la Criirad et l'Association française des malades de la thyroïde portent plainte contre X en 2001 pour exiger la condamnation des responsables à l'origine de la « désinformation » sur la contamination de la France par le nuage de Tchernobyl (Topçu, 2006, pp. 254-255).

la parole froide et distante de l'expert, est chaude et proche, a pris de l'ampleur dans les discours rapportés médiatisés.

Ce phénomène, porté avant tout par la télévision et la radio⁷⁵, peut être compris par « *la montée en puissance de l'individualisme et de l'hédonisme, de la culture "psychologique", d'un modèle de société où toutes les revendications des particularités sont permises et où le droit à la différence est clairement proclamé* » (Rieffel, 2005, p. 287). Dans ce relativisme des valeurs qui lie le vrai au vécu, l'expression des émotions et des expériences personnelles, sous forme parfois de « confession cathodique », brouille les frontières entre vie privée et vie publique⁷⁶. Néanmoins, ce ne sont pas les paroles intime ou relationnelle qui nous intéressent ici, mais la parole publique du citoyen ordinaire. Concernant les problématiques environnementales dont nous traitons, les témoignages peuvent s'insérer dans les récits journalistiques suivant différentes modalités : notamment par une situation de proximité (interview d'une personne habitant à côté d'une centrale nucléaire) ou par une situation d'engagement (personne s'exprimant au nom d'intérêts portés par des mobilisations militantes). C'est cette seconde modalité, celle de l'intégration des profanes aux processus de délibération qui précèdent aux choix technologiques et scientifiques (sous des formes très variables), qui est devenue un objet d'étude effervescent durant ces deux dernières décennies, notamment pour la sociologie des sciences et des techniques.

À partir du constat que les innovations technologiques comportent une forte dimension sociale (Callon, 1981) et que « *la technique médiatise les relations de l'homme au milieu naturel et les relations des hommes entre eux* » (Akrich, 1993, p. 89)⁷⁷, la question de la participation des profanes aux décisions scientifiques et techniques s'est posée dans le cadre de multiples réflexions et modélisations. Un des premiers à avoir abordé cette thématique dans une étude sur les formes de

⁷⁵ Mais également présent dans la presse quotidienne au travers des pages « débats » et « opinions ».

⁷⁶ Il faut notamment faire référence ici aux travaux de D. Mehl sur la « *télévision de l'intimité* » (1996) ou la télévision « *relationnelle* » (2002).

⁷⁷ C'est ce que nous désignons par le caractère sociotechnique des problématiques environnementales.

participation aux décisions technologiques dans différents pays d'Europe, est M. Pollak (1979, 1993), dont l'œuvre connaît un récent regain d'intérêt⁷⁸, non étranger à l'effervescence des recherches déjà évoquée. Un des concepts centraux de M. Pollak sur cette question est celui d'« identité blessée ». En laissant de côté les profanes dans les processus d'expertise (par lesquels ils sont directement ou indirectement concernés) et en répartissant les connaissances de façon inégale, les scientifiques « réduisent à l'inexistence un groupe avec son expérience, ses savoirs, ses pratiques, ses méthodes d'investigation, sa manière de vivre dans son environnement. Ils nient l'identité de ces groupes, tout ce qui fait leur richesse, leur sentiment d'exister, d'être pris dans un monde où ils occupent une place » (Callon, Lascoumes, Barthes, 2001, p. 135).

En effet, si les experts ont les compétences pour répondre aux problèmes, ils n'ont pas le monopole des problèmes. C'est dans ce cadre (de remise en question du monopole de l'expertise légitime) que M. Pollak étudie les premières formes de participation publique aux décisions techniques (qu'elles soient institutionnalisées ou issues de volontés citoyennes), tout en rappelant qu'à l'origine, les dispositifs institutionnalisés étaient pensés pour accroître l'acceptabilité des choix technologiques⁷⁹. En France, ces formes de participation et/ou de consultation des publics ont été institutionnalisées suivant différents dispositifs (autant au niveau national que local) : des enquêtes publiques aboutissant (ou non) à des « déclarations d'utilité publique » (DUP)⁸⁰ aux débats publics organisés par la Commission nationale du débat public (CNDP)⁸¹, tout en passant par les conférences de citoyens (à l'image des conférences de consensus à l'étranger),

⁷⁸ Comme en témoigne l'ouvrage « d'hommage et d'études », *Michael Pollak. De l'identité blessée à une sociologie des possibles*, (Israël et Voldman, 2008).

⁷⁹ « La plupart de ces réformes visant à accroître la participation du public ont été fondées sur l'idée qu'elles allaient rendre acceptables les choix technologiques controversés, et contribuer, ainsi, à re-légitimer les institutions chargées d'opérer de tels choix » (Nelkin et Pollak, 2008, p. 52).

⁸⁰ Signalons qu'en France aucun projet d'aménagement de centrale nucléaire n'a été abandonné en raison d'un manque de DUP, quand bien même certains projets ont connu un avis fort négatif de la part de la population (Garraud, 1979).

⁸¹ Pour une présentation rétrospective de l'institutionnalisation du débat public en France, et notamment du rôle de la communication dans celle-ci : Monnoyer-Smith, 2007 ; Rosanvallon, 1998.

comme celle organisée par l'Office parlementaire des choix scientifiques et technologiques (Opecst) en 1998 sur la question des OGM⁸².

En recensant les différentes formes de participation existantes en France et en théorisant les conditions « idéales » de ces dispositifs sous la notion de « *forums hybrides* »⁸³, les auteurs d'*Agir dans un monde incertain, essai sur la démocratie technique* (Callon, Lascoumes et Barthes, 2001) construisent un modèle normatif qui s'insère dans la conceptualisation de la démocratie délibérative (Habermas, 1997)⁸⁴, en opposition à ce qu'ils nomment la démocratie « délégative ». Nous pouvons résumer, en utilisant la terminologie des auteurs, que, par la « *composition d'un collectif* » et « *l'exploration des mondes possibles* », le forum hybride rend possible la fabrication d'un « *monde commun* » et empêche les « *débordements des sciences et des techniques* ». De manière assez proche (sans pour autant être similaire), le parlement des choses de B. Latour (1999) rassemble dans un même collectif les humains et les « non-humains » (Callon, 1986 ; Latour, 1991), les voix de ces derniers étant traduites par les inscriptions produites par les scientifiques : « *La démocratie ne peut se penser qu'à la condition de pouvoir traverser librement la frontière maintenant démantelée entre science et politique, afin d'ajouter à la discussion une série de voix nouvelles, inaudibles jusque-là, bien que leur clameur prétendait couvrir tout débat : la voix des non-humains* » (Latour, 1999, p. 107).

Pour le dire de façon plus simple (mais réductrice), les dispositifs participatifs sont censés rassembler les différents acteurs (ou actants) concernés par l'aspect controversé d'une décision technologique aux conséquences environnementales et sociales dans une procédure dialogique afin de prendre une décision qui tienne

⁸² Nous pouvons ajouter à ces formes de participation et/ou de consultation : les référendums, les sondages d'opinion, mais aussi les comités de « sages », les commissions locales de consultation, etc.

⁸³ Formule dont les auteurs expliquent le sens de la façon suivante : « *Forums, parce qu'il s'agit d'espaces ouverts où des groupes peuvent se mobiliser pour débattre de choix techniques qui engagent le collectif. Hybrides parce que ces groupes engagés et les porte-parole qui prétendent les représenter sont hétérogènes : on y trouve à la fois des experts, des hommes politiques, des techniciens et des profanes qui s'estiment concernés. Hybrides, également, parce que les questions abordées et les problèmes soulevés s'inscrivent dans des registres variés qui vont de l'éthique et de l'économie en passant par la physiologie, la physique atomique et l'électromagnétique* » (Callon, Lascoumes et Barthes, 2001, p. 36).

⁸⁴ Tout en précisant que les auteurs emploient plutôt le terme de « démocratie dialogique ».

compte de l'existence et de l'identité de chacun. Et, pour explorer les possibilités de ce monde commun, il doit exister « *un espace qui autorise et facilite les va-et-vient entre, d'un côté, l'investigation scientifique et, de l'autre côté, l'ajustement des identités en vue de composer le collectif. Ces allers et retours impliquent l'organisation d'un espace public de communication et de perception* » (Callon, Lascoumes et Barthes, 2001, p. 261). L'existence d'un espace public médiatique, avec des médias qui « *mettent en relation et rendent mutuellement perceptibles les acteurs et leurs positions* » (*Ibid.*, p. 256) est donc centrale dans la constitution des forums hybrides. Nous abordons cette question, directement en lien avec notre problématique, dans le développement suivant.

Il faut néanmoins émettre certaines critiques quant à la tenue concrète des procédures participatives et ne pas se laisser emporter par l'effervescence euphorisante des recherches citées. Comme nous l'avons déjà indiqué, elles ont dans un premier temps été pensées pour rendre « acceptables » des décisions technologiques. À la suite d'une enquête sur la tenue d'un débat public au sujet de l'ITER (*International Thermonuclear Experimental Reactor*) en Provence, S. Bresson Gillet conclue que, « *si en première analyse, la procédure du débat public renvoie à la tentative d'une réforme de l'expression démocratique, on peut constater dans un second temps qu'elle semble plutôt correspondre à ce que Michel Foucault appelait des "dispositifs de savoir-pouvoir" lesquels fonctionnent comme des instruments de gouvernement permettant aux détenteurs de pouvoir continuer à gouverner la société devenue plus difficilement gouvernable* » (Bresson Gillet, 2010, p. 254).

Dans ce cas, le citoyen ordinaire n'a pas eu les ressources nécessaires pour avoir réellement pu participer au débat public sur l'ITER et n'a donc pas eu d'influence sur les décisions prises, mis à part son « consentement éclairé »⁸⁵. Les procédures participatives et les politiques de délibération sont donc bien souvent plus des « *outils à la gouvernabilité* » que l'expression d'un idéal démocratique (Bachir, 1999). En l'occurrence, c'est avec la notion de (bonne) gouvernance, fortement corrélée à la

⁸⁵ D'où le projet, dans les forums hybrides, d'une formation des « voix faibles » afin qu'elles puissent disposer des ressources nécessaires face à la parole légitime et qu'il y ait une « *égalité des conditions d'accès* » aux débats (Callon, Lascoumes et Barthes, 2001, pp. 219-223).

lutte contre le réchauffement climatique et aux politiques de développement durable, que ces procédures ont été mises en avant, notamment lors du Sommet de la Terre à Rio en 1992⁸⁶. En 1997, le PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) définit la gouvernance de la façon suivante :

« La gouvernance peut être considérée comme l'exercice de l'autorité économique, politique et administrative en vue de gérer les affaires d'un pays à tous les niveaux. Elle englobe les mécanismes, les processus et les institutions par le biais desquels les citoyens et les groupes expriment leurs intérêts, exercent leurs droits juridiques, assurent leurs obligations et auxquels ils s'adressent en vue de régler leurs différends. [...] Elle assure la primauté du droit et veille à ce que les priorités politiques, sociales et économiques soient fondées sur un large consensus et que les voix des plus démunis et des plus vulnérables puissent se faire entendre dans la prise des décisions relatives à l'allocation des ressources nécessaires au développement » (PNUD, 1997).

Même s'il est stipulé explicitement que *« les voix des plus démunis et des plus vulnérables [peuvent] se faire entendre »*, la notion de gouvernance est plutôt fondée sur la coopération entre *stakeholders* (que nous pourrions traduire par l'expression « porteurs d'enjeux ») qui sont directement concernés par leurs compétences, leurs convictions ou leurs intérêts : c'est-à-dire des industriels, des fonctionnaires plus ou moins hauts, des représentants d'associations de consommateurs, des responsables de syndicats professionnels, des porte-parole d'organismes non gouvernementaux, des représentants de partis politiques et des chercheurs spécialisés. Dans ces débats, les profanes ne sont pas réellement entendus, soit parce qu'ils ne disposent pas des ressources nécessaires (connaissance des dossiers mais aussi des procédures), soit parce qu'ils ne maîtrisent pas la rhétorique de « montée en généralité »⁸⁷. Ils sont donc intégrés aux débats, mais « hermétiquement ».

⁸⁶ Pour plus de détails sur la relation entre gouvernance, développement durable et la participation aux processus de décision : Alcouffe, Ferrari et Grimal, 2002 ; Froger et Oberti, 2002.

⁸⁷ Dans une étude sur le Comité consultatif national d'éthique, D. Memmi (1999) montre comment la capacité à « parler l'universel » est une condition d'accès légitime aux débats publics et comment cette « exigence de généralisation constitue aussi un principe d'exclusion des profanes » (Memmi, 1999, p. 156). En effet, l'exercice de la montée en généralité ne peut se faire sans l'autorité et la

Conscients des facteurs énoncés ci-dessus, les publics appelés à participer peuvent prendre de la distance avec les procédures participatives. En outre, suivant ce que R. Barbier appelle des « *topiques de l'ironie ordinaire* » (Barbier, 2005), les profanes peuvent adopter une posture ironique « lucide » (« *l'État est perçu comme un instrument "servile" aux mains et au service des dominants* ») ou « désenchantée » (rejet de l'idéologie technocratique : « *ils décident entre eux, ça se passe au-dessus de nous* ») (Barbier, 2005, p. 262). Ce jugement ironique, qui trouve ses appuis auprès des théories critiques du pouvoir et de la science, comporte de ce fait un certain degré de généralité, qui ne le disqualifie pas d'emblée et peut donc être exprimé devant un enquêteur ou en public.

L'application concrète des procédures participatives dans le cadre d'une « démocratie technique » nécessite donc que certaines réserves soient émises quant à la valeur réellement démocratique de ces procédures. Le fait que les termes du débat soient formulés principalement par certains acteurs (notamment les experts, mais aussi les industriels et les ONG) dans un répertoire technique a pour conséquence que « *la stratégie d'expertise piège les groupes porteurs d'une critique sociale édulcorée par leurs interlocuteurs étatiques qui n'en retiennent que le volet environnemental. La radicalisation de certaines propositions écologistes (répartition des richesses Nord/Sud) se dilue à la faveur des alliances entreprises-ONG* » (Ollitrault et Villalba, 2012, p. 720). La dimension sociale des controverses sociotechniques se trouve ainsi bien souvent évincée. C'est aussi le risque principal mis en avant par les théoriciens des forums hybrides, qui consiste à « *ramener les controverses sociotechniques à de simples questions de gestion et de négociation des risques, d'adaptation des marchés ou d'organisation de l'expertise et de ses rapports avec les décideurs* » (Callon, Lascoumes et Barthes, 2001, p. 344).

L'attribution des termes du débat apparaît donc comme un enjeu central pour les procédures participatives. Dans ce processus, un « espace public de communication

reconnaissance sociale dont disposent les acteurs dans leurs champs professionnels : « *au sein d'une discipline savante comme ailleurs, faire autorité autorise, pour soi comme pour les autres, à généraliser* » (*Ibid.*, p. 156).

et de perception » est indispensable : « *Les médias en réseau, par les connexions et les confrontations qu'ils établissent, font peser, sur tout acteur qui entend pénétrer dans l'espace public qu'ils organisent, une contrainte de justification, d'argumentation et éventuellement de prise en considération des points de vue développés par d'autres acteurs également présents dans cet espace* » (*Ibid.* pp. 255-256). Nous aborderons maintenant cette question de l'espace public de communication en tant que relais symbolique des procédures participatives. Et, dans cette représentation des problèmes publics, nous traiterons également des enjeux liés à l'activité de la montée en généralité.

III. La construction des problèmes publics dans l'espace public médiatique⁸⁸

« C'est l'homme qui mit des valeurs dans les choses, afin de se conserver, – c'est lui qui créa le sens des choses, un sens humain ! C'est pourquoi il s'appelle "homme", c'est-à-dire celui qui évalue. »
(Nietzsche, 1993 [1883], p. 328)

Dans le cadre de la participation des profanes à des décisions techniques et scientifiques, un espace public médiatique, rendant disponibles les schèmes de perception possibles des controverses, est donc nécessaire. Nous expliquerons tout d'abord comment nous envisageons cette articulation (entre participation et espace public médiatique), en revisitant brièvement certaines discussions autour du concept d'« espace public » (Habermas, 1978). Dans un second temps, nous emprunterons des notions à la sociologie américaine des problèmes publics, afin de décrire le rôle des réseaux d'acteurs et des arguments dans les trajectoires des causes. Nous préciserons notre focalisation sur l'espace public médiatique, en postulant que les

⁸⁸ Nous traitons d'un « espace public médiatique » au singulier, afin de ne pas complexifier la construction théorique, basée sur la distinction de ce premier avec des espaces publics partiels. Ce choix (pratique) ne doit cependant pas faire oublier l'hétérogénéité des différents médias, genres et types de supports qui composent cet espace.

arguments y traduisent des « intérêts généraux ». Ensuite, à l'appui du modèle de la justification (Boltanski et Thévenot, 1991), nous interrogerons la capacité des revendications écologiques à parler l'universel et nous exposerons les enjeux inhérents à une « cité écologique » (Thévenot et Lafaye, 1993). Nous aboutirons ainsi à notre problématique sur l'existence, ou non, d'une cité écologique dans les discours médiatiques.

1. Articulation des espaces publics partiels à l'espace public médiatique

La thèse de J. Habermas, *Strukturwandel der Öffentlichkeit* (1962)⁸⁹, qui analyse le processus de démocratisation des sociétés occidentales par le principe de publicité induit par l'usage public de la raison⁹⁰, mais aussi et surtout la dialectique qui a fait basculer la publicité critique vers une publicité de manipulation⁹¹, est « *une des œuvres fondatrices d'une interdiscipline des savoirs de la communication* » (Paillart, 1995, p. 38). En effet, en situant la presse et la formulation des opinions au centre du processus de publicité, la théorie de « l'espace public »⁹² fournit un cadre conceptuel attrayant pour penser le rôle essentiel de la communication dans les rapports sociaux et politiques. Objet de critiques pour certains⁹³, « vulgate

⁸⁹ Traduite en français en 1978 sous le titre : *L'espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*.

⁹⁰ Ce qui se trouve dans la continuité de la philosophie kantienne sur le processus des Lumières (*Aufklärung*) et sur la capacité des individus à se servir de leur propre entendement. Ces idées sont notamment émises dans les essais : *Réponse à la question : Qu'est-ce que les Lumières ?* (1784) et *Vers la paix perpétuelle* (1795).

⁹¹ Nous nous contenterons d'une seule citation pour expliciter ce processus : « *À l'origine, la Publicité garantissait le lien qu'entretenait l'usage public de la raison aussi bien avec les fondements législatifs de la domination qu'avec un contrôle critique de son exercice. Depuis, elle est au principe d'une domination qui s'exerce à travers le pouvoir de disposer d'une opinion non publique, ce qui aboutit à cette singulière équivoque : la "Publicité" permet de manipuler le public, en même temps qu'elle est le moyen dont on se sert pour se justifier face à lui. Ainsi, la "Publicité" de manipulation prend-elle le pas sur la Publicité critique* » (Habermas, 1978, p. 186).

⁹² Contrairement à la traduction française de l'œuvre qui emploie le terme de « sphère publique », nous privilégions l'expression « espace public », en raison de son usage dominant dans la communauté scientifique française.

⁹³ Les nombreuses critiques portent notamment sur l'idéalisation d'un âge d'or de l'espace public, le rapport « apathique » des classes populaires au politique (Thompson, 1963), le point de vue fonctionnaliste avec la théorie des « effets puissants » (Hoggart, 1957) ou bien encore l'exclusion de

doxique »⁹⁴ pour d'autres, l'héritage scientifique du premier ouvrage de J. Habermas ne nous semble pourtant pas dénué d'intérêt dans la construction de notre socle théorique, à condition d'en préciser l'usage. En l'occurrence, c'est le caractère englobant de la théorie habermassienne⁹⁵, qui, en combinant les différents aspects politiques, sociaux, communicationnels et moraux de la réalité⁹⁶, nous semble pertinent pour construire notre objet dans sa dimension théorique.

Il semble cependant difficile d'appliquer *stricto sensu* le cadre analytique de l'*Espace public* sans prendre en compte les nombreuses critiques, lectures et actualisations dont celui-ci a fait l'objet depuis sa parution. En l'occurrence, l'espace public est, par essence, plus proche d'une dynamique complexe que d'un phénomène figé. Sans pour autant vouloir faire le recensement complet de ces travaux et discussions⁹⁷, nous considérons qu'il est important de se positionner par rapport à ceux-ci afin d'articuler notre cadre conceptuel à notre problématique.

La première dimension à prendre en compte dans cette optique est, selon nous, la fragmentation de l'espace public. Sur cette question, on ne peut passer outre les multiples contributions qui ont jalonné les recherches de B. Miège (entre autres : 1995a ; 1995b ; 1997 ; 2010) sur ce qu'il nomme l'« espace public contemporain », et qui ont accentué la nécessité de parler d'espaces publics « partiels ». Cependant, les quatre « modèles d'action communicationnelle » proposés par B. Miège (la presse d'opinion ; la presse commerciale de masse ; les médias audiovisuels de masse ; les relations publiques généralisées), bien que tout à fait opérationnels, ne nous

la question féminine (Landes, 1988). En France, L. Quéré (1982) est un des principaux porteurs de ce « mouvement critique ». Les réponses à ces critiques (que J. Habermas intègre pour la plupart) se trouvent dans une solide préface à la réédition de 1990 de *L'Espace public*.

⁹⁴ « *Vulgarisés, diffusés, trahis parfois, les cadres analytiques du livre ont fini par devenir un impensé, un ce qui va de soi qui, tels des verres de contact, conditionne la perception tout en faisant oublier son existence* » (François et Neveu, 1999, p. 17).

⁹⁵ Caractère englobant que l'on retrouvera également, de façon élargie, dans *La théorie de l'agir communicationnel, tomes I et II*, (Habermas, 1987) et qu'il est difficile de ne pas mettre en parallèle avec la forte volonté de pluridisciplinarité qui a marqué l'École de Francfort, même si l'affiliation de J. Habermas à ce programme de recherche n'a été que temporaire.

⁹⁶ Auxquels on pourrait rajouter les aspects linguistiques, culturels, économiques et historiques.

⁹⁷ Pour avoir une vision plus détaillée d'une large partie des contributions sur la question dans le champ des SIC en France voir notamment : Paillart, 1995 ; *Hermès*, n° 4, 1989, Le Nouvel Espace Public ; *Hermès*, n° 17-18, 1995, Communication et Politique ; *Réseaux*, n° 22, 1987, dossier L'opinion publique ; *Réseaux*, n° 34, 1989, dossier Autour de Habermas ; *Réseaux*, n° 43, 1990, dossier Opinion, savoir, communication ; *Quaderni*, n° 18, 1992, Les espaces publics.

semblent pas relever de l'innovation, tant ceux-ci correspondent à des phénomènes décrits (ou du moins amorcés) par J. Habermas. Par contre, les réflexions sur l'élargissement de l'espace public à la sphère privée (Miège, 2008), qui prolongent la thèse de P. Beaud sur les « médiations » (1985) et qui impliquent de prendre en compte l'ensemble des productions et activités médiatiques dans le processus d'« objectivation de soi », nous semblent essentielles pour nous positionner théoriquement (cette question étant par ailleurs traitée par de nombreux autres chercheurs en sociologie et en SIC).

En effet, l'espace public ne peut plus, aujourd'hui, être réduit à sa seule dimension politique et informationnelle (Miège, 1995a). Ainsi, pour comprendre la « *fabrique du citoyen* », « *est objet d'étude acceptable tout ce qui s'approche des pôles de la légitimité et de la formalisation théorique au sein du champ de production intellectuel et culturel* » (pour ne citer que quelques exemples : la presse régionale, la presse spécialisée, les œuvres de fiction télévisuelles, cinématographiques ou littéraires, les blogs et les forums, etc.) (Bastien et Neveu, 1999, p. 22)⁹⁸. Enfin, il nous semble nécessaire d'évoquer l'insistance récurrente de B. Miège sur l'importance de la dimension marchande de l'espace public, qui, par son médium, la monnaie, tend à imposer un mode de production et à contrôler les pratiques sociales. Est-il, à ce sujet, encore nécessaire de rappeler qu'en France, la quasi-totalité de la presse nationale est la propriété de certains grands groupes commerciaux et industriels ?⁹⁹

Cependant, pour intégrer les conséquences de la fragmentation de l'espace public de façon opérationnelle dans la formulation de notre problématique, ce sont des travaux issus des sciences politiques qui nous semblent les plus utiles¹⁰⁰. En dépouillant systématiquement les archives de police, P. Favre et O. Fillieule (1992)

⁹⁸ Ce qui fait écho, de façon élargie, à l'importance centrale de la littérature (« noble » chez J. Habermas, mais aussi moins légitime comme l'a montré en 1990 R. Chartier) dans la constitution d'une « sphère publique littéraire » en tant que « tremplin » vers l'usage public de la raison.

⁹⁹ Pour un aperçu de l'accaparement de la presse nationale par les *custodes novellarum* (expression qui incarne chez J. Habermas (1978, p. 31) l'idée des marchands en tant que « gardiens de l'information »), voir : Stern, 2010.

¹⁰⁰ Nous faisons principalement référence ici aux textes issus d'une table ronde intitulée « *Transformations structurelles de l'Espace public* », organisée en mai 1996 à Aix-en-Provence et réunis dans l'ouvrage de Bastien et Neveu, 1999.

ont montré que seulement 2 à 5 % des événements protestataires faisaient l'objet d'une couverture de presse. Le présupposé selon lequel les manifestations de rue seraient, par définition, des actions instrumentales pour solliciter l'espace public, est donc mis à mal. Ce serait seulement dans une classe très minoritaire de mobilisations (dont font partie les actions des ONG environnementales dont nous avons rendu compte) que « *peut être cherchée la figure paradigmatique de l'action collective qui, par l'intermédiaire des médias, met en débat un enjeu social dans l'espace public* » (Favre, 1999, p. 144). La majorité des manifestations seraient « autocentrées » (en étant un but en soi) et soumises à des logiques d'« empowerment » (où la confirmation de l'adhésion à la cause par « l'être ensemble » renforce le mouvement). Néanmoins, la mobilisation est aussi le lieu d'un débat argumenté et d'une prise de responsabilité (notamment lors des assemblées générales, des réunions syndicales, des commissions paritaires, des instances consultatives, etc.) ; par l'usage public de la raison, elle apparaît donc proche de l'espace public habermassien, mais à un niveau « local ». La thèse avancée par P. Favre est donc que « *ce qui subsiste d'espace national au sens d'Habermas a régressé au profit d'un espace médiatico-symbolique. Par contre, les sites de la raison se multiplient dans le corps social au détriment de la pensée symbolique* »¹⁰¹ (Favre, 1999, p. 150). C'est cette proposition qui a abouti à la métaphore des espaces publics en tant que mosaïque ou archipel d'îlots séparés, en opposition aux métaphores de l'Agora ou du panoptique des opinions, formés autour d'un centre (Bastien et Neveu, 1999, p. 49).

Néanmoins, notre position diffère sur un point de cette thèse de l'autonomisation des espaces publics partiels, dans le sens où nous considérons l'espace public médiatique, non pas directement comme un centre, mais du moins comme un espace de circulation des représentations sur la façon d'appréhender les problèmes ; représentations qui influencent les débats et les prises de décision dans les espaces publics partiels (au premier rang desquels nous pouvons nommer les procédures

¹⁰¹ La définition que P. Favre donne du symbolique étant : « *L'acteur social est contraint de recourir à la pensée symbolique lorsqu'il doit interpréter un monde qu'il ne peut pas connaître par les moyens de la pensée rationnelle, parce que ce monde est trop complexe et qu'il est constitué partiellement de forces invisibles, qu'il est donc opaque, non maîtrisable, imprévisible* » (Favre, 1999, p. 151).

participatives décrites précédemment). La coupure entre actions locales et représentations dominantes du monde (en tant que schèmes d'appréhension des problèmes mis en avant par les instances médiatiques, même rejetés) nous semble en effet une position théorique difficile à tenir. Si les acteurs sociaux ne veulent pas forcément être dans les médias, les médias ne sont-ils pas forcément dans les acteurs sociaux ? Cette position n'est pas non plus rejetée par F. Bastien et É. Neveu, pour qui « *les médias généralistes, à travers leur agenda, la rotation de thèmes convergents de débat social, assurent une forme de service minimum de maintenance d'un espace public unifié. [...] Mais unification a minima par les effets conjoints de cette "consommation nonchalante" bien décrite par Hoggart (1975), où se mêlent attention flottante, faible mémorisation [et] très inégale polarisation sur les discours et problèmes* » (Bastien et Neveu, 1999, pp. 52-53). Cette position, d'un « espace public à service minimum » (que nous nommons « espace public médiatique »), nous semble solide, à condition de prendre en compte, ne serait-ce que de façon théorique, les problématiques de la réception¹⁰² et des multiples médiations qui entrent en jeu dans l'élaboration des opinions individuelles.

2. Réseaux d'acteurs et trajectoires des causes

Ce qui nous intéresse donc est l'articulation entre espaces publics partiels (comme lieux où les acteurs ont conscience d'avoir une influence sur le monde) et espaces publics médiatiques (comme représentation partielle de ces lieux d'action et de débat)¹⁰³. Cette position peut se retrouver chez B. Jobert (1995), qui fait la distinction entre « arènes » (comme espaces de négociation des politiques publiques) et « forums » (comme espaces de débat de l'action publique), et pour qui il est désormais clair que, dans le domaine des politiques publiques, « *les processus*

¹⁰² À l'instar de L. Quéré, nous pouvons même aborder « *la raison communicationnelle comme étant inévitablement à l'œuvre dans la réception* », ce qui « *constituerait le meilleur antidote qui soit contre l'influence stratégique et l'abêtissement généralisé comme moyens de contrôle social* » (Quéré, 1989, p. 42).

¹⁰³ Ce qui nous rapproche de la théorie « actualisée » de J. Habermas lui-même, pour qui « *tous les espaces publics partiels renvoient à un espace public global dans lequel la société dans son ensemble développe une connaissance d'elle-même* » (Habermas, 1988, p. 432).

d'interprétation, la définition de la réalité sociale et les processus de négociation et d'échange politique sont considérés comme les deux facettes indissociables d'une même action » (Jobert, 1995, p. 19). Les arènes de négociation et de décision et les forums de discussion et de représentation s'influencent donc mutuellement. Par la genèse, la trajectoire et l'« écho » d'une cause dans le réseau complexe d'arènes-forums, celle-ci pourra bénéficier (ou non) d'une réponse en termes de politiques publiques. Ce projet d'étude de la trajectoire des causes (environnementales dans notre cas) peut trouver ses appuis dans le courant anglo-saxon de la construction des problèmes publics¹⁰⁴. Comment un fait social devient-il un enjeu de débat public et/ou d'intervention étatique ? Et pourquoi certains problèmes réussissent-ils mieux que d'autres à accéder à l'espace public médiatique ?

Des notions développées par la sociologie américaine, comme les « *entrepreneurs de cause* »¹⁰⁵ et les « *propriétaires de problèmes publics* » (Gusfield, 1981), permettent de placer le rôle des médias et de leurs professionnels « *dans une logique d'interdépendances et de réseaux d'acteurs qui, tout en permettant de comprendre le rôle essentiel de la médiatisation, conjure le risque du médiacentrisme* » (Neveu, 1999b, p. 53). Dans cette optique, c'est la notion de réseau d'acteurs qui est avant tout centrale pour comprendre l'émergence et la trajectoire de causes en tant que problèmes publics. Nous avons vu dans les parties précédentes quels étaient les différents *stakeholders* susceptibles de s'appropriier les problèmes environnementaux. Dans ce réseau, les fonctionnaires et les experts (qui peuvent être considérés comme les « propriétaires de problèmes publics » ; par exemple l'ASN et l'IRSN pour la question électronucléaire) et les associations de défense de l'environnement (qui font partie de ce que nous nommons les « entrepreneurs de causes ») tiennent un rôle important. Mais il ne faut pas oublier les représentants de partis politiques, les scientifiques, les syndicats, les industriels et même la société civile qui, au devant ou en arrière de la scène médiatique,

¹⁰⁴ Nous ne pouvons nous permettre une description rigoureuse de ce courant de recherche et renvoyons à Neveu, 1999b.

¹⁰⁵ Qui est une actualisation de la notion d'« *entrepreneurs de morale* » d'H.S. Becker (1963) au sujet de la « croisade » de certains acteurs pour la pénalisation de la marijuana aux États-Unis.

peuvent également avoir de l'influence dans la formulation des problèmes (avec cependant des ressources inégales).

Dans ce cadre de la construction des problèmes publics par des réseaux d'acteurs, le passage des causes (émanant d'espaces publics partiels comme les mobilisations, les procédures participatives, les instances juridiques, le champ scientifique, etc.) par l'espace public médiatique, est néanmoins d'une importance capitale, puisqu'il correspond à un double processus de grandissement. Grandissement d'abord, parce que les médias sont, pour le dire comme F. Chateauraynaud, « *des opérateurs de construction de puissances d'expression* » (Chateauraynaud, 2011, p. 148)¹⁰⁶. Grandissement ensuite, parce que les acteurs autorisés à s'exprimer dans les médias sont susceptibles de « monter en généralité » dans leurs discours ; « montée en généralité » qui peut, en premier lieu, être comprise comme le fait de passer d'un cas particulier à un symptôme généralisé au niveau sociétal, mais aussi et surtout, « montée en généralité » en tant qu'expression d'un intérêt collectif, éthique et juste (comme nous l'avons abordé dans le développement « Paroles autorisées, paroles critiquées ») et dans le sens que lui confèrent L. Boltanski et L. Thévenot (1991). Notre positionnement théorique comprend donc l'ensemble de ce réseau complexe d'arènes et de forums, d'espaces publics partiels et d'espaces publics médiatiques, au travers desquels se forment les problèmes publics environnementaux, où ceux-ci sont soumis au principe de publicité par les phénomènes de réception, et au travers desquels les problèmes aboutissent (ou non) à des réponses en termes politiques. Néanmoins, traiter au niveau empirique de tous ces aspects à la fois relèverait de l'*hybris* scientifique. Inéluctablement, notre problématique doit se resserrer autour d'une des « étapes » des trajectoires des problèmes environnementaux dont nous traitons. Cette étape, en l'occurrence, c'est le processus de médiatisation. Ainsi, ce que nous étudions, c'est l'espace public médiatique, « *comme espace de débat et de mise en publicité avec*

¹⁰⁶ Il est difficile à ce sujet de ne pas faire référence aux thématiques récurrentes de la « dramatisation » et de la « spectacularisation », comme actions quasi inéluctables des médias sur les phénomènes représentés, mais nous pouvons aussi envisager cette « force d'expression » simplement comme une conséquence de la médiatisation à grande échelle de ces phénomènes.

ses grammaires discursives, ses rhétoriques de montée en généralité » (Bastien et Neveu, 1999, p. 57)¹⁰⁷.

3. Une cité écologique dans l'agencement des arguments ?

Quels sont les arguments invoqués par les différents acteurs représentés médiatiquement dans la défense de leurs positions au sujet d'enjeux environnementaux ? Comment le débat est-il mis en forme au travers de l'espace public médiatique et quels sont les « termes » du débat privilégiés par cette instance ? Pour problématiser ces questions, qui découlent directement de notre cadre théorique global où la mise en circulation de schèmes de perception est en lien étroit avec les possibilités d'action sur le monde, nous proposons d'accorder une place centrale au modèle de la justification développé par L. Boltanski et L. Thévenot (1991). Loin de vouloir entamer une surenchère de « vulgates doxiques », nous estimons que la convocation de ce modèle est justifiée, non seulement par le fait qu'il est opérationnel dans le cadre précis de l'expression publique d'arguments, mais aussi et surtout par le fait que certaines ramifications ultérieures de ce modèle ouvrent des voies pour penser l'écologie en tant qu'un nouvel « ordre de grandeur »¹⁰⁸. En l'occurrence, ce sont L. Thévenot et C. Lafaye (1993) qui proposent d'envisager l'existence d'une septième cité écologique aux côtés des six cités originelles (la cité inspirée ; la cité domestique ; la cité de l'opinion ; la cité marchande ; la cité civique ; la cité industrielle). Mais la tâche s'avère difficile, tant la cité écologique semble soluble dans les autres cités. Tellement difficile, que B. Latour la comparera deux ans plus tard à une de « *ces villes perdues dans la jungle*

¹⁰⁷ Ce qui constitue, selon les auteurs, un des trois « points d'entrée » possibles (mais non limitatifs) pour aborder la question de l'espace public actuellement.

¹⁰⁸ Dans le modèle de la justification (Boltanski et Thévenot, 1991), les auteurs construisent six « cités de justification », chacune inspirée de travaux de philosophie politique différents. Dans des « épreuves », les acteurs se réfèrent à ces *topoi* exprimant des « biens communs », permettant de juger suivant des « ordres de grandeur », afin d'aboutir à un accord. Les « cités de justification » renvoient vers les modèles théoriques alors que les « mondes de justification » signifient la concrétisation de ces cités suivant des « attaches » des acteurs aux mondes. Nous emploierons donc le terme de « cité » pour la dimension théorique et le concept de « monde » pour l'aspect pratique (par exemple, les discours médiatiques sont rattachés à des mondes de justification).

que les *“aventuriers de l’arche perdue”* espéraient retrouver » (Latour, 1995, p. 14). Mais l’idée d’une cité écologique est tenace, et *« s’accroche à la pensée à la manière du bout de sparadrap qui poursuit le capitaine Haddock dans un album de Tintin »* (Jobert, 1998, p. 73)¹⁰⁹. En effet, dans une étude de deux cas d’aménagement du territoire, dont l’un en France et l’autre aux États-Unis, L. Thévenot (1996) semble bien en avoir fait un *« ordre de grandeur »* opératoire, aux côtés des autres principes de justification. Nous proposons d’explorer ici les enjeux attenants à une *« grandeur verte »*.

3.1. Du *« Nimby »* au général, ou du général dans le *« Nimby »* ?

Selon L. Thévenot et C. Lafaye (1993), l’argumentation écologique permet bien de passer du particulier au général (et donc de rentrer dans les registres de la justification) en situant différents ordres de grandeur sur une échelle allant du syndrome Nimby (Not In My Back Yard, traductible par *« pas dans mon jardin »*) d’un côté, aux conséquences généralisées dans le futur des risques environnementaux de l’autre. L’acronyme Nimby a été inventé aux États-Unis par des professionnels de l’aménagement (*planners*), confrontés à de nombreuses oppositions d’associations de riverains depuis la fin des années soixante-dix¹¹⁰. Le qualificatif de Nimby est une catégorisation péjorative utilisée pour disqualifier l’attitude de riverains en tant que défenseurs d’intérêts particuliers. *« Ce qui est contesté, c’est la capacité de ces associations à adopter un point de vue plus général que la seule défense de leurs propres biens. La disqualification est le plus souvent opérée par l’administration, des aménageurs, des élus »* (Lascoumes, 1994, p. 192).

¹⁰⁹ Notons ici, par le biais de cette métaphore, le point de vue critique exprimé par A. Jobert sur lequel nous reviendrons par la suite.

¹¹⁰ De nombreux autres acronymes, moins connus, ont également été inventés comme : Nimey (Not in My Electoral Yard ou Year), Banana (Build Absolutely Nothing Anywhere Near Anyone), Lulu (Locally Unwanted Land Use), Cave (Citizen Against Virtually Everything), Nodam (No Development After Mine) (Jobert, 1998, p. 71), sans oublier la réponse des environnementalistes américains, qui ont inventé, à un niveau de généralité maximal, le Nope (Not On Planet Earth) (Trom, 1999, p. 38).

Par exemple, dans le cas français, M. Tapie-Grime montre comment la circulaire Bianco du 15 décembre 1992, qui encadre les modalités du débat public¹¹¹, sépare le riverain du citoyen en organisant une première phase de débat en généralités, et écarte ainsi le danger des expressions Nimby (Tapie-Grime, 1997, pp. 18-19). Le discours Nimby enferme donc les riverains dans une position illégitime. Cependant, nous pouvons nous demander si la reprise de ce vocabulaire de la disqualification dans des travaux scientifiques est réellement pertinente pour décrire le réel. En effet, pour A. Jobert, « *le piège de la “théorie NIMBY” consiste [...] à faire retomber les chercheurs eux-mêmes dans les catégories politiques de la disqualification* » (Jobert, 1998, p. 74). Pour celui-ci, les intérêts locaux et particuliers ont justement acquis une légitimité nouvelle ; légitimité qui s'exprime notamment par la routinisation (et la normalisation) des logiques de compensation des nuisances sonores ou visuelles et des atteintes à l'environnement (par exemple par la construction de murs antibruit lors de la réalisation d'une autoroute, ou bien, plus globalement, par des compensations financières dans le cadre d'un « marché » des nuisances). Ainsi, pour A. Jobert, la logique de l'intérêt général portée par les aménageurs se trouve mise à mal par les logiques territoriales¹¹², celles-ci désignant « *d'une part l'existence d'un territoire physique (avec ses occupations, ses ressources, etc.) mais surtout l'existence d'un territoire vécu socialement, “expérimenté” par ses occupants* » (Ibid., p. 89).

L'expérience d'un territoire, et plus précisément l'expérience esthétique d'un paysage, est également ce qui permet à D. Trom (1999) de relever des formes de montée en généralité légitimes dans les arguments des opposants à des projets d'aménagement. Dans une étude sur deux conflits¹¹³, l'auteur montre comment les

¹¹¹ Qui seront instituées plus durablement dans le cadre de la CNDP par la loi Barnier de 1995 relative à la protection de l'environnement.

¹¹² « *La légitimation croissante de l'idée de compensation et l'émergence de forums ad hoc nous semblent donc esquisser de nouvelles formes de reconnaissance d'un intérêt public territorial et en tout cas une reconnaissance de la territorialité des enjeux auxquels les aménageurs ont à faire face* » (Jobert, 1998, p. 89).

¹¹³ Qui concernent l'implantation projetée d'une usine chimique en Alsace (dans une zone considérée par les militants comme faisant partie de la forêt rhénane) et l'implantation d'un poste de transformation électrique à très haute tension en Île-de-France (dans une zone considérée également par les opposants comme préservée). Il faut signaler que les deux cas étudiés par D. Trom relèvent de « conflits environnementaux spatialisés », contrairement à des conflits environnementaux

arguments « techniques » relevant de l'expertise (mise en exergue des effets pervers économiques et des risques sanitaires) perdent rapidement en effectivité, alors que l'argument de la beauté de la nature persiste et donne un sens véritablement politique à la revendication. Néanmoins, pour que cet argument esthétique ait pu prendre une dimension légitime, les militants ont dû « *transformer cette singularité qu'est la nature spatialisée, en une singularité d'intérêt général, en un bien commun* » (Trom, 1999, p. 40). Ce basculement du Nimby en Lulu (ce qui revient à dire « pas sur des territoires préservés ») a pu s'opérer par une évolution dans le répertoire des militants du jugement esthétique idiosyncrasique (« je trouve que c'est beau ») vers l'affirmation d'un partage de ce jugement (« tout le monde admettra que c'est beau »), pour aboutir à un jugement sur la qualité propre du paysage en question (« il est beau »).

Dans ces deux cas, les intérêts locaux, disqualifiés initialement comme expressions du syndrome Nimby, ont donc pu prendre une dimension générale et ainsi augmenter leurs portées pour faire échouer (ou du moins entraver considérablement) des projets d'aménagement. Néanmoins, nous ne considérons pas que ce soit là une démonstration de l'ineptie du modèle de la justification. Au contraire, ces exemples mettent en avant l'impératif de généralisation dans une argumentation au sujet de conflits environnementaux et « valident » ainsi le caractère opérationnel du modèle fondé sur une distinction entre le général et le particulier (à la seule différence que le particulier peut dans certains cas se transformer en général). Nous pourrions même aller plus loin, et rapporter les arguments de « l'expérience du territoire » sous la cité domestique et ceux de « l'expérience esthétique » sous la cité de l'inspiration. Mais *quid* de la cité écologique ? Existe-t-elle réellement, ou bien est-elle soluble, comme dans les cas présents, dans les autres principes de justification ?

dépourvus d'assise spatiale, comme avec le risque induit par une catastrophe nucléaire qui dépasse de loin, par la dissémination des éléments radioactifs, la dimension territoriale.

3.2. La septième cité

Dans cette sous-partie, nous traiterons de façon détaillée des enjeux inhérents à la constitution d'une cité écologique. Premièrement, nous montrerons comment les intérêts écologiques sont traduits dans les autres répertoires de justification. Ensuite, nous exposerons les exigences préalables à l'existence d'une nouvelle cité de justification proprement écologique. Puis, par le biais du problème principal, qui concerne la communauté de référence, nous tenterons de définir les contours de la cité écologique¹¹⁴.

a. La cité écologique dans les autres cités

Les arguments écologiques pourraient donc, dans des situations précises, s'intégrer aux cités domestique et inspirée. C'est d'ailleurs surtout la formulation des enjeux écologiques dans des critères d'évaluation esthétique, portant sur le jugement d'un paysage en tant que « beau » parce que « naturel », qui nous semble sujette à de plus amples réflexions. En effet, peut-on réellement dire qu'un paysage (sur le territoire français en tout cas) est vierge et immaculé de toute « contamination » ? Et si oui (ou du moins, si on lui reconnaît une qualité esthétique), est-ce que sa préservation en tant qu'objet de contemplation (ou bien sa muséification touristique, incarnée par la politique des « parcs »), est réellement en accord avec une argumentation basée sur l'écologie (scientifique), en tant que fondée sur la relation entre habitant et habitat¹¹⁵ ? Quoi qu'il en soit, la cité écologique ne saurait se réduire à la cité de l'inspiration, et, telle que décrite ici, cette dimension esthétique serait d'ailleurs plus encline à s'intégrer à la cité industrielle. Saint-Simon, dont

¹¹⁴ Dans la dernière partie de la conclusion, nous réexaminerons la définition de la cité écologique dans une perspective plus philosophique.

¹¹⁵ P. Bourdieu illustre bien ce paradoxe sur la question du paysage et de l'idée du naturel, en reprenant une analyse de R. Williams (1977) : « *le nouvel aménagement qui constitue la campagne anglaise en paysage sans paysans, c'est-à-dire en pur objet de contemplation esthétique fondé sur le culte du "naturel" et la recherche de la ligne courbe, s'inscrit dans la vision d'un monde d'une bourgeoisie agrarienne éclairée qui, en même temps qu'elle met en œuvre une transformation de l'exploitation agricole, vise à créer un univers visible totalement débarrassé de toute trace de travail productif et de toute référence aux producteurs : le paysage "naturel"* » (Bourdieu, 1997, p. 42).

l'œuvre comporte les fonds topiques dans lesquels L. Boltanski et L. Thévenot puisent pour construire la cité industrielle, ne préconisait-il pas que « *la totalité du sol français [doive] devenir un superbe parc à l'anglaise* » ? (Boltanski et Thévenot, 1991, p. 156).

Cependant, c'est surtout la « *tendance visant à internaliser les préoccupations écologiques au sein de l'argumentation technique* » sous forme de « *contraintes dont la réalisation de l'infrastructure ou de l'aménagement doit tenir compte en vue d'un "développement durable"* » (Lafaye et Thévenot, 1993, p. 509), qui permet de situer les arguments écologiques dans la cité industrielle. Dans ce contexte, ce sont les experts, dont nous avons constaté l'emprise grandissante sur les questions environnementales, qui sont les juges de la grandeur industrielle. Les principes de justification dans un ordre industriel pourraient donc occuper une place prépondérante dans le corpus, bien que cela reste à démontrer. C'est une de nos principales hypothèses. *Mutatis mutandis*, la thématique du « développement durable » peut se traduire dans le monde marchand par la production d'objets de consommation labellisés « verts ». Mais c'est surtout la possibilité de créer une mesure d'équivalence (sous forme de « taxe carbone » par exemple) qui donne toute sa pertinence à l'ordre marchand pour représenter les arguments écologiques. En ramenant la pluralité des enjeux environnementaux à un dénominateur commun, la valeur marchande permet de transcrire ces enjeux en « ordres de grandeur » opératoires dans les situations d'évaluation et d'épreuve relatives aux conflits environnementaux¹¹⁶.

Ensuite, en envisageant les enjeux environnementaux comme étant au cœur du débat démocratique et médiatique (dimensions que nous avons articulées dans notre cadre théorique), ils peuvent être rattachés, respectivement, à la cité civique et à la cité de l'opinion. Dans la cité civique, nous pouvons considérer les êtres comme « grands » lorsque ceux-ci ajustent leurs comportements individuels à une volonté générale. Les actes de responsabilisation individuelle (tri sélectif, économies

¹¹⁶ Ainsi est apparu un marché d'émission de CO² après l'accord de Kyoto. Voir à ce sujet le documentaire d'Arte, « De l'argent propre avec de l'air pollué », diffusé le 14 mai 2013. Nous verrons néanmoins que d'autres formes d'évaluation, plus proprement écologiques, existent également.

d'énergie, engagement dans une association, etc.), le vote ainsi que la participation à des « forums hybrides » (ou la dénonciation de ceux-ci comme simulacres) sont des expressions de l'ordre civique. Enfin, dans la cité de l'opinion, la valeur centrale est celle du renom¹¹⁷ et « *la cause écologique tend à s'inscrire dans le mode d'évaluation du renom lorsque ses tenants cherchent à attirer l'attention de l'opinion en recourant aux médias, aux campagnes publicitaires ou à la mobilisation de personnalités susceptibles, par leur notoriété, de donner un retentissement aux actions menées* » (*Ibid.*, p. 507). Les logiques relevant de la cité de l'opinion tiennent donc un rôle prépondérant dans notre travail de recherche. Nous avons décrit précédemment les acteurs susceptibles de parler « au nom de » la défense des intérêts environnementaux et nous avons vu comment les médias pouvaient être mobilisés dans des conflits environnementaux. Néanmoins, nous ne voulons pas ramener toute notre analyse aux seules logiques de la notoriété. Mais nous leurs accordons une place importante en travaillant non seulement sur les arguments et les formes de généralité, mais également sur les acteurs et la façon dont ceux-ci sont présentés et « agencés ».

b. Conditions pour penser un nouvel ordre de grandeur

Les arguments écologiques peuvent donc être investis par les ordres de grandeur existants. Mais des arguments d'ordre écologique peuvent également constituer « *une ressource active pour questionner et mettre en cause, sur un certain nombre de points précis, la légitimité des autres modes d'évaluation et de justification à dire le bien commun* » (*Ibid.*, p. 512). Et c'est cette capacité critique envers les principes de justification concurrents, rouage fondamental du fonctionnement des cités, qui autorise à penser l'écologie comme une nouvelle cité. Nous pouvons par exemple constater cette capacité critique de l'écologie dans la dénonciation de la société technicienne, du productivisme et du développement industriel. D'autre part,

¹¹⁷ « *Dans la cité de l'opinion, la construction de la grandeur est liée à la constitution de signes conventionnels qui, condensant et manifestant la force engendrée par l'estime que les gens se portent, permettent de faire équivalence entre les personnes et de calculer leur valeur* » (Boltanski et Thévenot, 1991, p. 127).

la formulation des intérêts écologiques dans le cadre de la cité de l'opinion ou en des termes marchands, peut aussi être l'objet de critiques (comme nous l'avons vu avec l'exemple de Greenpeace).

La seconde condition à remplir pour qu'une cité puisse fonctionner correspond à sa capacité à établir un ordre de grandeur entre les personnes et les choses qui la peuplent. Ainsi, dans la cité écologique, « *les grands êtres ne sont pas forcément des personnes, des collectifs ou des institutions, mais des éléments naturels comme l'eau, l'atmosphère, l'air, le climat qu'il faut garder de la pollution, ou encore des êtres génériques comme la faune ou la flore* » et « *les petits êtres sont ceux qui polluent comme le smog, le gaz d'échappement des véhicules, le plastique qui n'est pas recyclable* » (*Ibid.*, pp. 512-513). Il faut également que ce mode d'évaluation de la grandeur puisse s'appuyer sur une mesure d'équivalence. La définition de seuils de pollution ou d'exposition à un certain nombre de risques répertoriés semble aller dans ce sens. L'élaboration de l'indicateur d'« empreinte écologique » nous semble également une mesure d'équivalence proprement écologique (contrairement au bilan et à la taxe carbone qui se trouvent dans la cité marchande). Bien que les instruments de mesure décrits ci-dessus ne soient pas accessibles à tout un chacun de par leur coût ou leur complexité (ce qui constitue une entrave à la construction d'une cité), il nous semble que la prégnance grandissante de la valeur écologique dans les actes quotidiens (allant jusqu'à entraîner certaines personnes à opter pour un mode de vie alternatif en raison de convictions écologiques mais pouvant être décliné suivant de nombreuses modalités, comme, par exemple, le covoiturage), difficilement chiffrable mais néanmoins estimable, est un critère validant pour parler d'une grandeur verte. Le fait qu'il existe un « principe supérieur commun » proprement écologique auquel il peut être fait référence dans l'argumentation autour de conflits environnementaux, constitue notre seconde hypothèse. Néanmoins, la formulation des intérêts environnementaux en un nouveau « bien commun » entraîne un certain nombre de problèmes, au premier rang desquels se trouve la définition de la « communauté de référence ».

c. De la commune humanité à la communauté de vivants

Le « principe de commune humanité » est le premier élément constitutif d'une cité¹¹⁸. Le « principe de commune humanité » signifie que tous les êtres humains appartiennent au même titre à l'humanité, qu'ils « *sont aussi humains les uns que les autres* » (Boltanski et Thévenot, 1991, p. 97) ; les systèmes basés sur l'esclavage ou sur une configuration en castes sont donc *de facto* exclus du modèle de la justification. Mais avec les questions d'ordre écologique, la communauté de référence s'élargit. D'une part, celle-ci inclut des communautés qui n'existent pas encore (c'est la problématique des générations futures). D'autre part, et c'est certainement l'ébranlement le plus considérable, la communauté de référence écologique déborde de l'humanité. On se retrouve donc face à un dilemme, qui nous semble bien exposé par B. Latour : « *ou bien l'on accepte le principe de la commune humanité, et alors il n'y a plus aucune originalité dans l'écologie politique qui se réduit, avec plus ou moins de difficulté, aux trois (ou aux six) autres cités. Ou bien l'on sauve l'originalité de l'écologie politique qui est de s'intéresser aux non-humains comme aux humains, mais on sort du cadre de la plus élémentaire morale et de la plus saine des démocraties* » (Latour, 1995, p. 14).

L'existence d'une cité écologique dépend donc de sa capacité à intégrer les humains et les non-humains, ce qui en ferait la seule cité non anthropocentrique. Les non-humains y disposeraient de droits au même titre que les humains. Mais le renversement le plus radical découlant de cet élargissement de la communauté de référence vient du fait que cela demande de suspendre les certitudes usuelles sur la distinction entre objets et sujets. En effet, quand on parle d'environnement, de milieu ou de nature, il est généralement admis d'y intégrer tout ce qui est extérieur à l'homme. Les rivières, les montagnes, les plantes et les animaux se trouvent rassemblés sous la dénomination de « nature ». Or, si l'on se place d'un point de vue

¹¹⁸ Les cinq autres éléments constitutifs étant le « *principe de dissemblance* » (qui suppose au moins deux états possibles pour les membres de la cité), la « *formule d'investissement* » (qui lie les bienfaits d'un « *état supérieur* » à un coût ou un sacrifice), la « *commune dignité* » (qui garantit à tous l'égalité puissance d'accès à un « *état supérieur* »), la capacité de la cité à établir un « *ordre de grandeur* » et à dire le « *bien commun* » (Boltanski et Thévenot, 1991, pp. 97-100).

strictement scientifique, cette réalité-là n'existe pas. Comme nous l'avons déjà explicité, pour l'écologie scientifique, la seule distinction pouvant être faite est celle entre biosphère (ou biocénose) et biotope. D'un côté se trouve le vivant sous toutes ses formes, et de l'autre, les conditions qui permettent la vie.

Si l'on veut faire de l'argument écologique une notion opérationnelle pour les sciences sociales, il est nécessaire de l'aborder dans le cadre d'une réalité biologique et physique. La nature « romantique » n'y trouve pas sa place. La seule réalité existant dans ce cadre est la relation entre le vivant et le milieu naturel (dans le strict sens des conditions physico-chimiques). Cette position nous semble bien résumée dans un entretien réalisé par L. Thévenot lors d'une étude de cas d'une campagne contre un projet de barrage hydraulique dans le parc du Yosemite : « *Jeter une canette de bière par la fenêtre ne cause pas réellement de tort à la vie. C'est peut-être moche à regarder mais je suis sûr que le daim qui passe à côté s'en contrefiche. Cela choque mon sens de l'ordre naturel, mais c'est juste une question humaine. Je me demande si le dauphin dans l'océan se préoccupe (care) vraiment des ordures qui s'y trouvent. Ce qui le préoccupe vraiment c'est si l'eau de mer l'empoisonne* » (Thévenot, 1996, p. 46).

C'est donc seulement dans le cadre d'une communauté de référence telle que décrite ci-dessus que nous pouvons parler d'une cité écologique. D'après l'expression de L. Thévenot, nous proposons de parler d'une « *communauté de vivants* » (*Ibid.*, p. 46). La construction du juste ne se réfère ainsi plus aux seuls rapports entre êtres humains, mais « [remet en cause les] *frontières entre cette humanité et une extériorité constituée d'autres êtres vivants, d'êtres naturels inanimés ou d'artefacts construits par les humains* » (*Id.*, p. 47). Les interdépendances qui résultent de cette prise en compte des objets (sous toutes leurs formes) renvoient explicitement à la théorie de l'acteur réseau (ANT) telle que développée, entre autres, par M. Callon (1986) et B. Latour (1991), mais font également référence au passage des « cités » aux « mondes » dans le modèle de la

justification¹¹⁹. Dans le « monde vert », l'ordre de grandeur est qualifiable par les « attaches » qui lient les êtres humains à leur environnement. La préservation de l'habitat est ainsi une des notions centrales de la cité écologique. La notion d'habitat doit néanmoins être envisagée dans un sens différent que celui que lui prête la cité domestique (tout en observant une certaine proximité entre ces deux cités). Alors que dans la cité domestique, l'habitat fait référence à l'attachement à un lieu en tant que lieu d'habitat humain (comme nous l'avons abordé avec la problématique du « territoire »), la notion d'habitat renvoie dans la cité écologique au biotope qui rend possible la vie sous toutes ses formes. Il est donc plus juste de parler de « cohabitation » dans la cité écologique. Pour synthétiser, disons que nous considérons, dans ce travail de recherche, l'argumentation comme véritablement écologique quand elle réfère aux relations (ou aux « attaches ») entre les êtres humains, les autres êtres vivants et le biotope. Dans ce cadre, le « principe supérieur commun » de la cité écologique correspond au vivant et le « bien commun », aux conditions abiotiques qui permettent le vivant. Enfin, nous proposerons, dans la conclusion de ce travail, d'appréhender le mode de vie comme seul outil d'équivalence capable de mesurer cet « ordre de grandeur ».

4. L'analyse diachronique des phénomènes de médiatisation

Nous avons identifié les acteurs susceptibles de s'exprimer sur les questions environnementales et nous avons décliné les différentes formes que pouvaient prendre les arguments écologiques. Mais nous avons également mis en évidence l'importance de la notion de trajectoire dans le déroulement des controverses. Dans cette dernière sous-partie de notre socle théorique central, nous développerons cette dimension temporelle par le biais de la notion de « récit ». Et, à l'appui de ce dernier

¹¹⁹ « Avec le concours des objets, que nous définirons par leur appartenance à une nature, les gens peuvent établir des ordres de grandeur. L'épreuve de grandeur ne se réduit pas à un débat d'idées, elle engage des personnes, avec leur corporéité, dans un monde de choses qui servent à l'appui, en l'absence desquelles la dispute ne trouverait pas matière à s'arrêter dans une épreuve » (Boltanski et Thévenot, 1991, p. 166).

aspect de notre construction théorique, nous expliciterons le choix du corpus et nous formulerons notre problématique.

4.1. La dimension temporelle des controverses

En analysant les « trajectoires argumentatives » dans la durée, la sociologie pragmatique de F. Chateauraynaud a montré comment des arguments pouvaient se former et se déformer en fonction du surgissement d'événements ou de situations nouvelles. Sur le dossier du nucléaire, par exemple, l'inscription de la question climatique dans l'agenda politique a généré une argumentation sur la « propreté » de l'industrie nucléaire (non-émettrice de gaz à effet de serre) de la part des discours officiels et des industriels de l'énergie. Face à cet argument du « nucléaire bénéfique pour le climat », les antinucléaires ont dû progressivement reconstruire leur dispositif argumentatif critique pour renverser la balance des avantages et des inconvénients (Chateauraynaud, 2011b). Ainsi, pour comprendre comment les acteurs argumentent, il faut analyser le processus dialogique de façon diachronique et *« renoncer à l'idée d'acteurs clivés, tantôt pris dans d'inéluctables rapports de forces, dominés par leurs intérêts particuliers ou placés sous l'emprise des choses mêmes, tantôt enclins à la logique argumentative, pris par le raisonnement et tournés vers l'intérêt général »* (Chateauraynaud, 2011a, p. 126). Et, bien que nous n'abandonnions pas le projet d'analyser les modalités d'expression de « l'intérêt général » dans les arguments avancés par les différents protagonistes du débat, nous concédons qu'il faut prendre en compte le « jeu » pouvant survenir entre les acteurs et les arguments, ce « jeu » étant induit par le développement de la situation et l'apparition d'éléments nouveaux dans la formulation des problèmes.

La publicisation des problèmes publics environnementaux dans le cadre de l'espace public médiatique ne peut se réduire à une représentation exclusivement dialogique des acteurs et des arguments en présence. Il faut prendre en compte la dimension narrative des controverses ou des conflits, et ceci à deux niveaux. D'abord au niveau des acteurs sociaux engagés dans la construction du problème ; ensuite au niveau

des acteurs journalistiques qui relèvent de cette dynamique. Par l'activité de mise en récit des problèmes par les acteurs sociaux, nous entendons désigner l'influence de la préfiguration d'un « *récit possible* » (Ricœur, 1983) dans la formulation du problème. C'est ce que C. Terzi et A. Bovet (2005) nomment la « *composante narrative des controverses politiques et médiatiques* » : les acteurs orientent leurs actions en fonction d'un « horizon de référence » tout au long du déroulement de la controverse. Et l'exploration des possibilités d'accomplissement de la controverse se trouve à la base de l'activité des acteurs sociaux, sans toutefois être formulée explicitement. C'est pourquoi, dans cette perspective praxéologique, il est difficile de rendre compte du déroulement d'une controverse ou d'un conflit en analysant seulement les discours produits. Mais il en va différemment pour le processus de publicisation des problèmes. En effet, dans celui-ci, « *les acteurs, loin d'être les sujets ou les auteurs de ce processus, peuvent être tenus pour des thèmes des mises en scène et des mises en récit qu'ils opèrent* » (Cefaï, 1996, p. 50). Et, dans cette approche narratologique, « *des statuts et des rôles sont assignés à des "personnes fictives", qui apparaissent comme les sujets grammaticaux de propositions descriptives, dans les récits où se nouent les intrigues narratives des affaires publiques* » (*Ibid.*, pp. 50-51).

Le travail de temporalisation (qui concerne la proposition de solutions en tant que clôture possible du récit, mais qui porte également sur l'attribution des causes et des conséquences) et de contextualisation (qui confère du sens au problème par son interprétation dans un horizon de pertinence) des problèmes publics opéré par les acteurs sociaux peut alors se retrouver (en partie) dans la trame narrative des récits journalistiques, notamment sous forme de marqueurs temporels, d'effets de cadrage, etc. La pertinence d'une telle approche narrative repose « *sur l'hypothèse que les récits énoncés au cours de la controverse reproduisent, d'une manière ou d'une autre, les structures de pertinence de la controverse, lesquelles sont censées déterminer les actions menées par les protagonistes du débat* » (Terzi et Bovet, 2005, p. 121). Cette influence du champ journalistique sur la mise en forme narrative et descriptive des dynamiques de controverses ou de conflits nous semble abordable par le prisme de la notion de « récit médiatique » développée par l'Observatoire du

Récit Médiatique (ORM)¹²⁰. Bien que les conditions de production et de circulation des récits médiatiques aient évolué¹²¹ depuis le lancement programmatique de l'outil conceptuel (Lits, 1996 ; 1997), nous considérons que celui-ci garde une certaine pertinence heuristique pour décrire le travail de mise en intelligibilité du monde réalisé par l'écriture journalistique.

4.2. Choix du corpus : la centrale nucléaire de Fessenheim et le « gaz de schiste »

La dynamique diachronique de la médiatisation de causes ou problématiques environnementales est donc un facteur central à prendre en compte dans l'analyse. Le choix de la centrale nucléaire de Fessenheim comme objet controversé pour en étudier la médiatisation, témoigne de cette volonté d'intégrer ce facteur temporel. En l'occurrence, les premiers articles du corpus sur Fessenheim datent de 1987. Cependant, la technologie nucléaire étant implantée de longue date, il est difficile de l'aborder comme un objet de controverse idéal. Lors du lancement du programme nucléaire français en 1974, les acteurs technopolitiques « *ont simplement voulu le bonheur du peuple, sans lui laisser dire un seul mot, sans l'inviter à la table de la discussion et de la négociation* » (Callon, Lascoumes et Barthes, 2001, p. 154). L'absence de concertation ou de participation publique dans les prises de décision au sujet de l'énergie nucléaire, non seulement lors de son émergence mais tout au long de son existence, ne permet pas d'appréhender la question nucléaire comme une épreuve de « *controverse idéale* » (Chateauraynaud, 2011, p. 64). Il serait plus

¹²⁰ Nous renvoyons aussi aux travaux de J. Arquembourg sur les questions de temporalité dans la construction des événements médiatiques (2003) et au n° 132 (Les récits médiatiques) de la revue *Réseaux*, (2005).

¹²¹ Pour citer quelques exemples : l'accélération du « temps de l'événement » dans les informations contemporaines est une entrave pour articuler les faits sous forme de récit, cette articulation nécessitant une certaine distance ; les récits s'enchaînent les uns aux autres sur des thèmes connexes, certains ne se terminant jamais, il est nécessaire de réinterroger la notion de « clôture » du récit ; enfin, les questions de réception se sont complexifiées par l'émergence de nouveaux dispositifs médiatiques.

juste d'envisager le débat et la lutte autour du nucléaire comme un « *conflit durable* » (*Ibid.*), où les positions des protagonistes sont figées¹²².

Le gaz de schiste, au contraire, est controversé en raison d'une technique d'extraction polluante, qui, au début du processus de médiatisation, n'est pas encore en usage (mis à part certaines expérimentations), mais au stade de projet. Même si, là encore, les choix techniques ont été pris sans aucune forme de consultation (ce qui constitue justement une dimension forte de la controverse), la mobilisation citoyenne, le débat politique et la mise en avant d'arguments de la part des industriels, permettent d'envisager les discours autour du gaz de schiste comme correspondant à une situation dialogique avec un impact possible sur le déroulement de la controverse. Au vu de cette différence, une comparaison entre ces deux objets thématiques est-elle possible ?

La réponse à cette question nous paraît évidente. Une démarche comparative s'appuie justement sur un ensemble de critères de divergences et de convergences, permettant de généraliser sur une question donnée (Vigour, 2005). Ainsi les deux objets thématiques étudiés portent sur des questions d'énergie et sont contestés pour des raisons environnementales. Néanmoins, les trajectoires des problèmes publics sont différentes : les débats autour du gaz de schiste aboutissent à une action politique (le vote d'une loi interdisant la fracturation hydraulique) alors que le sort de la plus vieille centrale nucléaire de France, reste, sur la période étudiée, en suspens. La comparaison entre ces deux objets thématiques permet donc d'analyser l'influence de la médiatisation dans la « réussite » ou non, de problèmes publics environnementaux.

Cette même volonté de comparaison justifie le choix du corpus médiatique. Bien que nous ne décrivions pas ici en détail la constitution de celui-ci (ce que nous faisons dans le chapitre « outils méthodologiques »), il est nécessaire d'exposer les raisons de ce choix. En choisissant d'étudier la médiatisation des controverses

¹²² Dans l'analyse, nous postulons cependant que l'émergence de nouveaux thèmes (le vieillissement des centrales, la catastrophe de Fukushima) fait évoluer ces logiques qui semblaient immuables. Nous utilisons donc également la notion de « controverse » pour décrire les débats sur le nucléaire.

sociotechniques par le biais du *Monde* et de *20minutes*, nous nous sommes focalisé sur un type de discours (le discours d'information journalistique dans la presse écrite quotidienne)¹²³ qui comporte toutefois de nombreux paramètres de variabilité. D'une part, les articles sont également issus des sites Web et des éditions locales (pour *20minutes*), et d'autre part, les modèles socio-économiques des deux quotidiens ne sont pas les mêmes. Un contraste important existe entre les deux quotidiens sur ce second point. En effet, *Le Monde* est, historiquement, un quotidien de référence dont la notoriété dépasse les frontières françaises¹²⁴, et dont la qualité des informations est garantie, en grande partie, par son indépendance¹²⁵. Alors que *20minutes*, au contraire, est un quotidien gratuit, détenu à 50 % par *Schibsted ASA* et à 50 % par le groupe *SIPA Ouest-France*, qui génère ses revenus exclusivement par le biais de ses annonceurs.

Mais, si nous avons choisi le quotidien gratuit, ce n'est pas seulement en raison de son modèle socio-économique différent, mais aussi et surtout, car *20minutes*, avec 2,7 millions de lecteurs et une diffusion de 755 000 exemplaires, est le premier quotidien français (Rieffel, 2010, p. 25). En étant disponible dans les espaces publics « physiques » (transports en commun, lieux publics, etc.) et lu par un grand nombre de personnes, *20minutes* est une composante importante de l'espace public médiatique. Afin d'être encore plus représentatif des discours d'information journalistiques de la presse écrite, nous avons, dans un second temps de nos analyses, ajouté à ces deux titres un éventail de journaux plus large : *Acteurs Publics, Aujourd'hui en France (Le Parisien), L'Express, La Croix, Le Figaro, Le Point, Le Spectacle du Monde, Libération, Marianne, Valeurs Actuelles, L'Humanité*

¹²³ L'étude de l'espace public médiatique se restreint donc à une seule de ses composantes, qui est néanmoins loin d'être périphérique dans le dispositif médiatique.

¹²⁴ Selon un classement des quotidiens de référence dans le monde, celui-ci se trouve en troisième place en 1968 et en sixième place en 1999 (Merril, 2000, p. 12).

¹²⁵ Dès sa fondation, H. Beuve-Méry « exprime sa volonté de faire un journal "indépendant des partis politiques, des puissances financières et des églises" » (Eveno, 2004, p. 17). Actuellement, *Le Monde SA* est détenu à 60 % par la holding *Le Monde Partenaires et Associés*. À défaut d'une description complète et évolutive du modèle économique du *Monde* et de sa ligne éditoriale, nous considérons la conception de « journal indépendant » comme historique, tout en étant active dans les discours des journalistes sur leur travail. Par exemple, dans un entretien, la journaliste responsable du service « Planète » au *Monde* déclare, pour expliquer ce qu'est un journalisme de qualité : « pour moi c'est typiquement, c'est, on refuse d'être dans la main de quelqu'un, de se faire manipuler » (Entretien M.-B. Baudet, 28 novembre 2013).

et *Mediapart.fr*. Nous faisons la distinction entre ce second corpus, que nous nommons « corpus élargi », et le premier, que nous nommons « corpus central ». En raison de la taille du corpus élargi, celui-ci est principalement analysé quantitativement, alors que pour le corpus central, nous déployons une méthodologie articulant des analyses quantitatives et qualitatives. Nous expliciterons cette démarche dans le chapitre « Outils méthodologiques ».

4.3. Problématique : une cité écologique dans les discours médiatiques ?

Afin d'étudier la mise en forme des controverses environnementales dans l'espace public médiatique, nous avons donc décidé d'analyser, dans une perspective diachronique, le(s) traitement(s) journalistique(s) des objets « gaz de schiste » et « centrale nucléaire de Fessenheim » dans *Le Monde* et *20minutes*. Avec l'ajout d'un corpus élargi, nous ne prétendons pas représenter l'ensemble de l'espace public médiatique (il faudrait pour cela prendre en compte tout type de production médiatique, sur tout type de support), mais nous sommes exhaustif sur une composante importante de celui-ci : le discours d'information dans la presse écrite. D'autre part, le gaz de schiste et la centrale nucléaire de Fessenheim ne représentent pas non plus toutes les controverses environnementales ; le corpus est focalisé essentiellement sur des questions énergétiques. Mais, en bénéficiant d'une large couverture dans les rubriques « environnement », les pages « Planète », etc., des différents journaux, les problématiques énergétiques se trouvent justement au centre des enjeux environnementaux contemporains, tout en ne se réduisant pas au seul angle environnemental. Pour ces différentes raisons, notre choix de corpus nous paraît pertinent afin d'analyser la mise en forme des problématiques écologiques dans l'espace public médiatique.

Nous étudions la façon dont les productions journalistiques, par l'agencement des différents acteurs et arguments, rendent disponibles des schèmes de perception des problématiques environnementales, et ouvrent ainsi des répertoires d'action

possibles sur le monde. Quels sont les différents acteurs qui sont autorisés à s'exprimer dans les articles du corpus et comment sont-ils agencés ? Quels répertoires d'argumentation pouvons-nous identifier ? Est-il possible d'appliquer la grille de lecture du modèle de la justification à ces répertoires ? Et si oui, existe-t-il une cité écologique dans les discours médiatiques ? Enfin, si nous pouvons identifier une cité écologique, comment celle-ci traduit-elle les intérêts des êtres vivants humains et non-humains ?

Ces cinq questions représentent les différents domaines d'analyse ouverts par notre problématique générale sur l'existence, ou non, d'une cité écologique dans les discours médiatiques. Notre première hypothèse présume que les principes de justification dans un ordre industriel tiennent une place prépondérante dans le corpus. Notre seconde hypothèse consiste à prédire la présence d'une cité écologique dans les discours médiatiques. Mais ces divers points d'entrée, bien qu'ils ouvrent sur le « cœur » de nos analyses¹²⁶, ne couvrent pas la globalité de nos axes de recherche. En effet, une partie importante de la présentation de nos résultats¹²⁷ retracera la médiatisation des controverses dans leurs linéarités temporelles. Ainsi, par le biais de cette mise en récit, nous aborderons plus spécifiquement l'imbrication entre le passage des controverses par un espace public médiatique, et les trajectoires des problèmes publics dans des espaces de décision ou d'action sur le monde. Ce développement recentrera donc l'analyse sur le rôle des locuteurs journalistiques dans la mise en forme médiatique des débats sociaux¹²⁸ sur des questions environnementales. Dans le chapitre suivant, nous détaillerons, dans une perspective historique, sociologique et communicationnelle, comment, dans le champ journalistique, un sous-champ spécialisé s'est constitué sur

¹²⁶ Dans le second chapitre de la partie centrée sur les résultats : « La mise en forme dialogique des controverses environnementales ».

¹²⁷ Dans le premier chapitre de la partie centrée sur les résultats : « Synthèses du traitement médiatique des controverses ».

¹²⁸ L'expression « débat social » renvoie ici à un débat existant au sein de la société, en dehors de tout processus de publicisation, et dont les médias rendraient compte. Cette position, pour de multiples raisons, est difficilement tenable (d'une part, le « débat social » est trop englobant pour saisir des phénomènes probants et, d'autre part, c'est plus un processus de coconstruction qui lie le « débat social » au « débat médiatique », qu'un processus de traduction). Nous l'utilisons donc parfois pour des raisons pratiques, mais préférons employer de façon prioritaire le terme de « débat médiatique » pour décrire l'objet sur lequel nous travaillons. La notion de « débat public » réfère, quant à elle, aux procédures encadrées par la CNDP.

les questions environnementales. Nous exposerons les principales tendances de l'évolution de ce sous-champ, ainsi que les conséquences de cette évolution sur le traitement des informations.

Chapitre III. Le journalisme et le traitement des informations environnementales

Les médias jouent donc un double rôle dans la définition des problèmes publics. D'une part, ils sont les « forums » (Jobert, 1995) où sont associés et articulés, en des proportions très variables, « *concertations feutrées entre porte-parole de groupes de pression et "propriétaires de problèmes publics"* (Gusfield, 1981), *débats publics, rituels bureaucratiques de discussion (la commission, les états-généraux, le rapport officiel) et techniques publicitaires de "communication publique"* » (Bastien et Neveu, 1999, p. 24). Et, d'autre part, les médias, par leur rôle de médiation et d'agencement des discours issus des divers univers sociaux, sont eux aussi des acteurs communicationnels à part entière dans la construction du débat social. Les médias peuvent donc être considérés comme un lieu physique du débat, mais jouent aussi un rôle important en tant que médiateurs de celui-ci. La problématique qui émerge de cette condition et qui correspond à notre position sur la question, nous semble bien résumée par Patrick Champagne :

« Le fait que les problèmes d'environnement soient ainsi politiquement posés en grande partie à travers la médiation qu'exerce le champ journalistique n'est pas sans conséquences sur la constitution de ces problèmes dans l'espace public et par là, indirectement, sur leur mode de traitement. En effet, les représentations sociales qui se forment sur les problèmes d'environnement tendent à être très fortement dépendantes du fonctionnement du champ journalistique et de sa capacité à imposer sa vision des problèmes, c'est-à-dire une vision qui est sans doute le produit de transactions diverses entre les divers acteurs en présence – politiques, économiques, scientifiques notamment – mais qui tend surtout à se conformer aux intérêts propres (essentiellement commerciaux et politiques) aux différents médias » (Champagne, 1997, p. 82).

Dans notre travail de recherche, c'est cette action du champ journalistique sur le choix et l'agencement des discours, l'articulation des problématiques et la mise en avant (ou non) de certains aspects de celles-ci, qui nous intéressent. Les médias ne sont pas les définisseurs exclusifs des problèmes publics, mais ils fournissent les cadres au travers desquels ceux-ci peuvent être appréhendés par les publics. C'est par cette mise sur agenda des problèmes publics (MacCombs et Shaw, 1972) que l'action du champ journalistique peut relever de la « publicité », et que nous pouvons considérer les médias comme un « espace public à service minimum ». Par la légitimation de cadres d'appréhension possibles des problèmes publics dans l'espace public médiatique, des réponses en termes de politiques publiques et d'actions gouvernementales peuvent être entreprises. Ces réponses sont donc influencées par les représentations véhiculées dans la construction des problèmes publics.

Ce chapitre abordera la question de l'action du champ journalistique sur la définition des problématiques environnementales. Dans un premier temps, nous formulerons une rétrospective succincte de l'apparition des questions environnementales dans les médias. Nous nous intéresserons au processus qui a amené la création d'un journalisme environnemental et nous montrerons comment ce journalisme environnemental s'est institutionnalisé en abordant les conséquences de cette institutionnalisation. Dans un second temps, nous passerons du champ de production à la production même, en traitant des informations environnementales. Nous exposerons quelles peuvent être les contraintes, liées notamment aux normes et pratiques du champ journalistique qui jouent sur le contenu des informations environnementales, qui peuvent parfois rendre difficile leur traitement et qui, dans tous les cas, imposent un cadre d'interprétation pour appréhender ces questions.

I. Le journalisme environnemental : d'un journalisme militant à son institutionnalisation

- Le chat (Groucha) : « *La première qualité d'un journaliste est de pouvoir s'adapter.* »
- L'autruche (Lola) : « *Que voulez-vous dire ?* »
- Le chat : « *Retourner sa veste, changer de couleur, tout en demeurant objectif. C'est-à-dire être et rester un caméléon.* »
- L'autruche : « *Pour quoi faire ?* »
- Le chat : « *Pour plaire ! Être ou paraître, il faut choisir !* »
(Téléchat, Arte, 30 janvier 2013, rediffusion)

Deux remarques doivent être émises avant de développer cette partie. D'une part, il faut préciser que nous n'avons pas la prétention d'aborder toutes les formes de traitement des informations environnementales. Notre objet d'étude étant la presse d'information généraliste, nous nous concentrons principalement sur cette forme de traitement. Chaque support (radio, télévision, presse, Internet) ayant ses propres logiques de production de l'information, nous ne pouvons être exhaustif à ce sujet. Mais comme la production d'information dans le cadre d'un support particulier n'est jamais un champ autonome, nous ferons référence aux autres supports quand cela nous semble nécessaire. D'autre part, si nous nous intéressons centralement à la question de l'institutionnalisation du journalisme environnemental comme un sous-champ spécialisé avec son service et sa rubrique, il faut dès à présent signaler que les questions environnementales ne se réduisent pas à cette seule spécialité ou à cette seule rubrique. Une question environnementale pourra par exemple être traitée dans la rubrique « société », « politique » ou par un journaliste « sciences ». En l'occurrence, les rapports de force ou de collaboration entre les journalistes spécialisés au sein d'une rédaction forment un élément structurel important pour comprendre l'influence des logiques de production sur les contenus. Il est donc primordial d'aborder les problématiques soulevées par cette spécialisation. Mais comme nous ne pouvons offrir une description minutieuse des logiques relatives à chaque sous-champ spécialisé, notre trame principale est l'institutionnalisation du

journalisme environnemental, tout en prenant soin de montrer comment celui-ci s'est développé dans un contexte de rapports hiérarchiques.

1. Les débuts de l'écologie dans la presse des années 1970

Dans les années 1970, l'environnement devient un sujet médiatique. Nous retracerons brièvement l'émergence de la thématique écologique dans la presse durant ces années. Par la mise en place de rubriques dans les grands journaux, le lancement de nouveaux titres dans la presse spécialisée, ou encore la constitution d'une association regroupant les journalistes « environnement », nous montrerons comment les problématiques environnementales s'installent dans le paysage médiatique. Cette première phase est marquée par l'intrication des réseaux militants et des réseaux de journalistes, assumant le rôle d'« entrepreneurs de cause ».

1.1. Les premières thématiques de la presse généraliste

En 1967, la marée noire provoquée par le naufrage du Torrey-Canyon suscite une large couverture de la part du *Monde*¹²⁹. Cette couverture événementielle d'une première grande catastrophe environnementale montre bien la façon d'appréhender ces questions à cette époque, puisque « *lorsque la presse fait référence à des problèmes liés à la nature et à la pollution, c'est généralement à propos des questions d'aménagement et de destruction du littoral* » (Fillieule, 2007, p. 220). C'est dans *L'Humanité* et la presse de droite que l'on retrouve le plus ce type de traitement¹³⁰. Et, à la télévision, c'est sur cette même thématique que l'émission *La*

¹²⁹ Une cinquantaine d'articles entre le 25 mars et le 21 mai 1967, soit l'équivalent de huit pleines pages (Ambroise-Rendu, 1972, p. 28).

¹³⁰ Par exemple, en 1968 et 1969, *Le Figaro* mène une vive campagne contre l'amputation du parc de la Vanoise (Sainteny, 1994, p. 92).

France défigurée diffusée sur la première chaîne à partir de 1971, connaît un certain succès¹³¹.

Cependant, le véritable tournant dans le traitement journalistique des informations environnementales survient au début des années 1970. Dans un contexte marqué entre autres par la création d'un ministère de l'Environnement en France (1971), la naissance de Greenpeace (1971), la tenue de la première conférence mondiale des Nations Unies à Stockholm (1972) et la publicisation des rapports du Club de Rome (1972), de nouvelles thématiques environnementales émergent. Rareté des ressources naturelles, gaspillage, limites de la croissance, pluies acides, pollutions agricoles et nucléaires sont des thèmes qui sont traités de façon ponctuelle par les journalistes. Ces thèmes, d'abord traités de façon séparée, vont se trouver liés entre eux par la création de rubriques « environnement » dans l'espace rédactionnel de la plupart des grands journaux¹³². *Le Monde* par exemple, ouvre sa rubrique « environnement » en janvier 1972. À cette époque, une partie au moins de la presse généraliste s'engage donc en faveur de l'environnement¹³³ et même si la rubrique « environnement » est beaucoup moins importante hiérarchiquement que « politique internationale, intérieure, économie, social, culture », le thème dispose quand même d'une place dans le débat politique (Sainteny, 1994, pp. 92-93).

Mais si les rubriques « environnement » existent déjà dès le début des années 1970, on ne peut réellement parler de journalisme environnemental spécialité dans la presse généraliste qu'à partir de 1974. Suite à des entretiens avec des journalistes spécialisés de l'environnement (originaires du *Monde*, de *Libération* et de l'*AFP*), O.

¹³¹ Plus d'un million de lettres reçues jusqu'au début de 1978, selon le supplément *L'Écologie, enjeu politique* aux *Dossiers et documents du Monde*, mars 1978.

¹³² En Grande-Bretagne à la même époque, cette « prise de conscience » du lien entre les différentes questions d'environnement constitue le changement majeur de l'attitude de la presse à l'égard de ces questions, plus que l'augmentation de la place qu'elle y consacre (Brookes et al. 1976). Nous pouvons également faire le parallèle avec la mise en place des politiques publiques de l'environnement en France, impulsées par la création du ministère, qui, en agrégeant différents rayons d'action, ont participé à définir la notion d'environnement (Charvollin, 1997, 2003 ; Lascoumes et Le Bourhis, 1997 ; Lascoumes, 1999).

¹³³ Par exemple, la conférence pour le lancement de la « Charte de la nature » en novembre 1972 est largement couverte par la presse (Voir *Le Monde*, 16 novembre 1972 ; *France-Soir*, 17 novembre 1972 ; *Le Parisien libéré*, 21 novembre 1972 ; *Combat*, 22 novembre 1972 ; *Le Canard enchaîné*, 22 novembre 1972) et certains journaux vont même jusqu'à faire campagne pour la signature de celle-ci (Sainteny, 1994, p. 92).

Fillieule montre que « les moments où les rédacteurs en chef se souviennent de cette spécialisation sont l'élection présidentielle de 1974, avec la première candidature écologiste (René Dumont), l'accident de Seveso en 1976 et le naufrage de l'Amoco Cadiz en 1978. Puis, à la fin des années 1970, les contestations de Creys-Malville et de Plogoff autour du nucléaire civil » (Fillieule, 2007, p. 221). Mais pour comprendre la montée en puissance du journalisme environnemental comme un véritable sous-champ spécialisé à partir de la moitié des années 1970, le listage des événements environnementaux ne suffit pas. Il faut faire référence à des facteurs explicatifs comme le rôle de la presse spécialisée et la constitution d'un réseau reliant certains journalistes concernés aux univers sociaux qu'ils représentent, par le biais notamment de l'association des journalistes-écrivains pour la nature et l'environnement (JNE)¹³⁴.

1.2. L'écologie dans la presse spécialisée, un journalisme militant

Depuis les années 1950, certains journalistes dénoncent les phénomènes de pollution dans la presse magazine « chasse, pêche, nature et animaux ». Mais c'est avec le lancement de journaux comme *La Gueule ouverte*, *Le journal qui annonce la fin du monde*, en mai 1972 et *Le Sauvage*, en avril 1973, que les thèses écologistes vont obtenir une place dans une presse créée à cet effet¹³⁵. C'est P. Fournier, déjà connu pour ses analyses antinucléaires dans *Hara-Kiri* et *Charlie-Hebdo*, qui va créer la *Gueule ouverte*. Dans ce journal proche des idées libertaires, des universitaires comme J. Ellul, B. Charbonneau ou des vulgarisateurs de l'écologie scientifique vont s'exprimer. *Le Sauvage*, supplément du *Nouvel Observateur*, lancé par A. Hervé, se trouve plus proche des idées socialistes. D'autres filiations sont présentes dans cette presse, notamment marxisantes avec *Action écologique*, ou

¹³⁴ Il faut néanmoins préciser que dans cette présentation des facteurs explicatifs qui ont contribué à faire du journalisme environnemental un sous-champ spécialisé, nous ne pouvons pas être exhaustif. Pour être complet, il faudrait, comme P. Bourdieu, rendre compte de « l'orchestration objective » des logiques du « champ de production mais aussi du champ de consommation » (Bourdieu, 1979, p. 255). Par exemple, des études sur le journalisme médical ont montré comment les transformations externes à l'espace journalistique, comme la montée du niveau moyen d'études, influencent l'émergence de nouvelles rubriques ou de médias thématiques (Champagne et Marchetti, 1994).

¹³⁵ Pour une description plus complète de l'émergence d'une presse écologiste voir : Sainteny, 1994.

bien traditionalistes, avec *Pollustop*, animé par le ministre et député gaulliste B. Lafay ; ce qui témoigne de la forte politisation de l'information constatée dans les années 1970 (Comby, 2008, 2009 ; Allan-Michaud, 2000). Mis à part ces engagements politiques affirmés, il faut noter l'étroite relation existant entre l'émergence de cette presse et les premiers mouvements associatifs de protection de la nature (Comby, 2008). Ainsi, A. Hervé est le fondateur de la branche française des Amis de la Terre (*Friends of the Earth*) et, à la même époque, P. Fournier est membre du conseil administratif de l'association.

De plus, la création en 1969 de l'association des Journalistes-écrivains pour la Nature et l'Environnement (JNE), reliée organiquement à la Fédération française des Sociétés de Protection de la Nature¹³⁶, démontre la proximité du journalisme environnemental avec le monde militant¹³⁷. Composée principalement à ses débuts de naturalistes originaires de la presse « chasse, pêche », sensibilisés aux problèmes d'environnement¹³⁸, l'association des JNE a joué un rôle important dans le développement du journalisme environnemental et, plus largement, dans la diffusion des idées écologistes. L'engagement de J. Carlier, journaliste à *RTL* et un des fondateurs des JNE, est emblématique à ce niveau. D'abord actif dans la contestation de l'implantation d'une station de ski dans le parc national de la Vanoise (Carlier, 1972), c'est lui qui va lancer l'idée de la candidature de R. Dumont à la présidentielle de 1974 au sein du bureau des JNE. L'association de journalistes va même jusqu'à soutenir et organiser cette candidature en collaboration avec les Amis de la Terre et l'on retrouve donc un nombre important de journalistes dans l'équipe de campagne de R. Dumont¹³⁹. Contre l'avis de sa rédaction au *Monde*, M. Ambroise-Rendu couvre la première conférence de presse du candidat écologiste. Les journalistes « concernés » par l'environnement jouent donc, dans les années

¹³⁶ Qui deviendra France Nature Environnement (FNE) en 1989.

¹³⁷ Des associations similaires ont été créées à l'étranger comme la *Society of Environmental Journalists* (SEJ), l'*Asia Pacific Forum of Environmental Journalists* (APFEJ) ou encore l'*International Federation of Environmental Journalists* (IFEJ). Il faut préciser que, de toutes les associations existantes, l'association française des JNE est la plus ancienne.

¹³⁸ Pour le site Internet des JNE : <http://jne-asso.org/blogjne/>.

¹³⁹ On peut citer pour l'équipe de campagne de R. Dumont : M. Ambroise-Rendu, R. Barjavel, P. Guimard, A. Hervé, B. Lalonde, G. Matzneff, L. Samuel, C.-M. Vadrot, etc. (Sainteny, 1994).

1970, ouvertement le rôle d'« *entrepreneurs de la cause écologique* » (Comby, 2008, p. 232).

Le rôle de la presse spécialisée et des journalistes « concernés » regroupés au sein des JNE est important pour l'émergence de l'environnementalisme en France. D'une part, la construction d'un réseau de journalistes spécialisés a été un moyen de fournir des ressources pour le mouvement (possibilités de rémunération, même partielles, pour des journalistes militants, mise à disposition de compétences en communication) et de mettre à disposition des structures préexistantes qui, « *par leur fonction de propagation de l'information, [...] ont un pouvoir démultiplicateur de la mobilisation* » (Sainteny, 1994, p. 91)¹⁴⁰. Et, d'autre part, « *les magazines spécialisés ont contribué à l'inscription des questions d'environnement sur l'agenda de la presse généraliste, laquelle a contribué à leur inscription sur l'agenda de l'opinion publique* » (Sainteny, 1994, p. 91). La presse spécialisée et les JNE ont donc été centraux dans la propagation des intérêts écologistes et le renforcement du mouvement environnemental, mais aussi et surtout (en ce qui nous concerne), dans la spécialisation d'un journalisme environnemental dans la presse généraliste.

2. Institutionnalisation du journalisme environnemental

Les années 1970 ont donc permis au journalisme environnemental de s'imposer dans le paysage médiatique. Nous avons montré que cette inscription des thématiques écologistes dans la production d'informations a entre autres été le travail de journalistes « concernés » constitués en réseaux avec des associations de défense de l'environnement. La dimension politisée et conflictuelle de cette phase de « lancement journalistique », propre au contexte historique de l'époque, est un des aspects marquants que nous avons développés. L'anecdote selon laquelle, dans les

¹⁴⁰ On peut observer une même dynamique en Grande-Bretagne où la majeure partie de la presse spécialisée peut être considérée comme une partie du mouvement écologiste, agissant souvent comme son porte-parole (Lowe et Morrisson, 1984).

années 1970, le rédacteur en chef de l'*Aurore* prie C.-M. Vadrot¹⁴¹ de signer ses articles sur l'environnement sous un pseudonyme (Comby, 2008, p. 232) témoigne de cette dimension militante. Cependant, l'inscription des thématiques environnementales dans la presse et dans les médias en général n'est pas durable et reste instable. D'abord, dans les années 1980, le traitement journalistique des questions environnementales baisse significativement. Puis, de la fin des années 1980 à la fin des années 1990, le journalisme environnemental connaît un certain regain, mais sous une forme nouvelle, moins militante et plus professionnelle. Enfin, dans un troisième temps, cette professionnalisation s'accroît au cours des années 2000, faisant accéder le sous-champ spécialisé du journalisme environnemental à la « dignité journalistique ». Nous aborderons dans cette partie ces différentes phases afin d'expliquer comment le journalisme environnemental s'est institutionnalisé et quelles en ont été les conséquences sur le traitement des informations.

2.1. Une traversée du désert

En 1980 la *Gueule ouverte* disparaît, puis en 1981, c'est au tour du *Sauvage*. En 1982, *Le Monde* remplace son journaliste spécialisé dans la rubrique « environnement » par un rédacteur qui ne suit plus ces questions qu'à mi-temps et *Le Point* annonce la suppression de sa section « environnement » en 1985 (Sainteny, 1994, p. 98). Selon le dossier de presse thématique constitué à la *Fondation nationale des sciences politiques* et intitulé « Mouvements écologistes »¹⁴², les coupures de presse traitant de ce sujet passent de 142 en 1980 à 33 en 1982. Au début des années 1980, et tout au long de celles-ci, les thématiques environnementales souffrent donc d'une baisse d'attention médiatique. Pour expliquer cette baisse, plusieurs facteurs peuvent être invoqués. D'une part, nous pouvons noter que l'« on observe dans tous les pays européens un même mouvement d'opinion qui, pour quelques années, relègue au second plan les

¹⁴¹ C.-M. Vadrot est un des journalistes fondateurs des JNE.

¹⁴² Dossier de presse, qui, comme le signale G. Sainteny (1994, p. 93), n'est pas exhaustif mais dégage néanmoins une tendance.

préoccupations environnementales avant leur renaissance à la fin des années 1980. Mais ce mouvement général est plus accentué dans le cas français » (Boy, 1999a, p. 214)¹⁴³. La baisse d'attention médiatique peut donc être le reflet d'une préoccupation sociale décroissante en matière d'environnement. D'autre part, nous pouvons invoquer le recul de la représentation politique des écologistes dans ces années-là¹⁴⁴. Mais, même si la corrélation entre ces différents éléments est forte, il est difficile d'en dégager un schéma explicatif, puisque le traitement médiatique, l'opinion publique et la représentation politique sont dans une situation d'interdépendance complexe. De plus, cette relégation au second plan des thématiques environnementales peut être le résultat de « variables cachées » influant sur tous les aspects cités ci-dessus.

Par exemple, dans une enquête sur le vote écologiste, P. Bonnetain et D. Boy ont montré qu'il existait une relation statistique significative entre le taux de chômage élevé dans un département et le faible vote écologiste (Bonnetain et Boy, 1995). Des éléments liés à la conjoncture peuvent donc venir expliquer ce désengagement de l'opinion publique et cette baisse de l'attention médiatique. Plus précisément, « *la mesure de cette sensibilité aux propriétés de la conjoncture est particulièrement visible dans la presse magazine spécialisée, [où] les créations et les disparitions de titres étant fortement liées à ces propriétés* » (Marchetti, 2002, p. 51). Mis à part la conjoncture, nous pouvons aussi postuler que l'occurrence de certains événements (comme Bhopal et Tchernobyl, respectivement en 1984 et 1986) peut venir influencer les « *cycles d'attention médiatique* » (Fillieule, 2007, p. 218). Encore faut-il que ces événements puissent prendre dans un terreau fertile. En effet, nombre de travaux à ce sujet ont montré que la notion d'événement existe principalement par sa construction¹⁴⁵. Par exemple, dans le cas d'événements environnementaux, la

¹⁴³ Les mesures qui permettent d'observer cette baisse de préoccupation des thématiques environnementales dans l'opinion publique sont originaires des sondages réalisés dans le cadre de l'Eurobaromètre de la Commission européenne : http://ec.europa.eu/public_opinion/index_fr.htm.

¹⁴⁴ Il est néanmoins nécessaire de préciser que ce recul politique est à nuancer. Bien qu'il y ait effectivement un certain déclin de l'écologie politique dans les années 80, celui-ci est loin d'être aussi fort que la représentation qui en est faite dans la presse, ce qui fait des journalistes les « faux prophètes d'un faux déclin » (Sainteny, 1994, pp. 95-97).

¹⁴⁵ Sur cette notion, nous renvoyons au travail fondateur sur la construction de l'événement de Three Miles Island (Véron, 1981).

construction de l'événement est rendue possible par la « *lente structuration d'un réseau opérationnel qui naît de la professionnalisation des associations écologistes, de l'institutionnalisation d'administrations investies de ces dossiers, de l'émergence d'un journalisme spécialisé, de l'apparition au sein des diverses entreprises politiques de spécialistes affectés à ces questions... et de l'interconnexion graduelle entre ces agents* » (Neveu et Quéré, 1996, p. 11). Nous retrouvons donc ici les conditions qui rendent possible la publicisation de problèmes publics dans l'espace public médiatique comme nous l'avons exposé précédemment. Mais nous n'allons pas appliquer cette grille de lecture au traitement médiatique de la catastrophe de Tchernobyl¹⁴⁶ ou aux autres catastrophes environnementales des années 1980. Nous insisterons seulement sur le fait que la structuration d'un sous-champ spécialisé sur l'environnement au sein du champ journalistique, ainsi que le réseau construit par ce sous-champ avec les autres acteurs concernés, sont des conditions essentielles pour produire de l'attention et de la légitimité médiatique. C'est ce que nous aborderons dans la partie suivante.

2.2. D'une faible légitimité à la reconnaissance : le processus d'institutionnalisation de la spécialité

Un grand nombre de travaux de recherche se sont penchés sur la question de la constitution des spécialités journalistiques et des rapports hiérarchiques auxquels celles-ci sont soumises. Des études sur des thèmes aussi différents que les journalistes sociaux (Lévêque, 2000) ou les spécialistes du sida (Marchetti, 1997) ont montré que « *la manière dont les problèmes sont traités par les médias doit être rapportée aux positions occupées par les journalistes spécialisés en la matière au sein des entreprises de presse* » (Fillieule, 2007, p. 218). Ainsi, l'étude de la place de la spécialité dans l'espace journalistique (et des spécificités de cette spécialité) nous renseigne pour analyser le contenu des informations produites. Cependant, les

¹⁴⁶ Il est néanmoins pertinent de faire référence à la catastrophe nucléaire de Tchernobyl dans notre questionnaire, mais dans le sens où celle-ci constitue un patrimoine mémoriel pouvant être réactivé lors de nouvelles crises (Sicard, 1999) du traitement de la question scientifique de la radioactivité (Le Marec et Babou, 2006) ou bien de la mise en problème d'une controverse comme celle des « petites doses » (Chateauraynaud, 2011a).

rubriques et les services étant réorganisés régulièrement, ces données structurelles sont très instables. Mais, en étudiant le processus de spécialisation du journalisme environnemental dans le temps, nous pouvons dégager les caractéristiques centrales qui ont marqué ce processus et ainsi décrire les aspects structurels importants à prendre en compte lors de l'analyse.

a. Comment aborder la question de la spécialisation ?

Tout d'abord il faut signaler que la montée en puissance du journalisme spécialisé n'est pas une tendance exclusive au journalisme environnemental. C'est une tendance générale qui s'exprime au travers de trois indicateurs : « *le développement de marchés de plus en plus spécialisés de la presse et plus largement des médias avec l'apparition des médias audiovisuels thématiques, le recrutement croissant de professionnels spécialisés dans les rubriques des médias généralistes (social, économie, sciences et médecine, etc.) et les changements ayant affecté l'offre de formation* » (Marchetti, 2002, p. 28). Mais cette tendance générale ne doit pas venir obscurcir le fait que, parallèlement à cette dynamique de spécialisation, il est de plus en plus attendu des journalistes d'être polyvalents et de répondre à des compétences professionnelles propres au métier de journaliste (Marchetti, 2002, p. 28). Aussi ne faut-il pas chercher dans la notion de « journaliste spécialisé » la « *summa divisio du métier, opposant la troupe des spécialistes à celle des généralistes* » (Neveu, 2002, p. 12) car, pour le dire simplement, selon les critères de la profession, un bon journaliste doit savoir être à la fois un spécialiste et un généraliste.

S'il est donc pertinent d'aborder la question de la spécialité, ce n'est pas dans un cadre *sui generis*, mais en fonction des relations tissées par cette spécialité, aussi bien au sein de l'entreprise de presse, avec les autres services, qu'à l'extérieur, avec les différentes sources d'information. Et, pour étudier la place d'une spécialité journalistique dans la structure hiérarchique et concurrentielle de la rédaction, on peut, à l'instar d'O. Fillieule, se poser plusieurs questions sur les trajectoires des journalistes spécialisés : « *Sont-ils ou non valorisés par rapport à leurs collègues*

d'autres services ? Ont-ils suivi des cursus particuliers (école de journalisme prestigieuse ou au contraire professionnalisation lente au terme d'un parcours marqué par des années de piges dans des secteurs peu porteurs), quels sont leurs liens avec le secteur des associations, des syndicats ou des partis (sont-ils venus à leur spécialisation en raison d'une sensibilité à ces questions, d'un engagement militant, ou bien au contraire par les hasards d'une carrière ?) » (Fillieule, 2007, p. 219). Dans le cas du journalisme environnemental, nous avons montré que le rôle de certains journalistes « militants » ainsi que les liens tissés avec le monde associatif, ont été des éléments forts de sa constitution. Néanmoins, dans les années 1990, cette dimension « engagée » du journalisme environnemental joue en sa défaveur. En tant que témoin d'un manque de professionnalisme journalistique, le stigmate « militant » dévalorise les journalistes en charge des questions environnementales.

b. Une difficile légitimité

La dévalorisation des journalistes spécialisés n'est pas un phénomène réservé au journalisme environnemental. En effet, *« les journalistes spécialisés font souvent l'objet de critiques internes visant à stigmatiser leur “connivence ou leur proximité” avec “les sources”, à montrer qu'ils ne seraient plus des journalistes mais des porte-parole de l'espace social dont ils parlent : les journalistes politiques ou ceux qui couvrent les “questions sociales” ou d' “immigration” sont vus parfois comme des “militants” et les journalistes sportifs comme des “supporters” » (Marchetti, 2002, p. 30). Néanmoins, au tournant des années 1990, cette dévalorisation est particulièrement importante dans le cas du journalisme environnemental. Ainsi, « La “page terre” de Libération est surnommée “la page des ONG” au sein de la rédaction » et « Hervé Kempf est interpellé l' “ayatollah vert” dans les couloirs du Monde » (Comby, 2008, p. 235).*

Ces exemples montrent bien les deux principales raisons mises en avant par les journalistes eux-mêmes pour discréditer le journalisme environnemental. Les journalistes spécialisés « environnement » sont considérés comme les porte-parole

de l'espace social qu'ils couvrent. En effet, nous avons vu que les JNE sont reliés organiquement à l'association de protection de la nature FNE depuis 1969. De plus, quand le journalisme environnemental a commencé à se spécialiser dans les années 1970, le problème central en France était celui du nucléaire. À cette époque, les journalistes traitant de cette question sont vus comme des « ennemis de l'intérieur » et ne disposent donc pas de sources officielles, mais seulement de celles fournies par les associations antinucléaires (Fillieule, 2007, pp. 220-221). Le rapport aux sources, conséquence des conditions sociales d'émergence du journalisme environnemental, est donc un premier aspect permettant de délégitimer cette spécialité. D'autre part, ce « stigmatisme militant » est renforcé par les stratégies déployées par les journalistes « environnement » pour faire accroître la publication des sujets qu'ils couvrent (Comby, 2008, p. 236). « *C'est un des talents du journaliste, c'est pas seulement de faire un papier, c'est de le vendre* »¹⁴⁷. Ces luttes internes pour capter l'espace rédactionnel¹⁴⁸ entraînent un accroissement de la solidarité entre les journalistes spécialisés « environnement ». Et, même si cette lutte pour la publication par le biais d'une solidarité entre spécialistes n'est pas exclusive au journalisme environnemental¹⁴⁹, elle concourt à renforcer la perception de celui-ci comme « militant » au sein des rédactions.

c. Effets de concurrence

Le processus de spécialisation journalistique entraîne donc un mouvement de solidarité à l'intérieur de la spécialité. Mais il a aussi comme corollaire la mise en concurrence des services et des rubriques. Par exemple, lors de l'affaire du sang contaminé, le sujet a d'abord été traité par les journalistes médicaux. Puis, plus l'événement a pris de l'importance, plus ceux-ci ont été dépossédés de la couverture

¹⁴⁷ Citation d'un entretien avec M.-A. Rendu, journaliste à la tête de la rubrique « environnement » du *Monde* de 1974 à 1982 (Fillieule, 2007, p. 226).

¹⁴⁸ Il faut préciser que dans un journal comme *Le Monde*, « *la rédaction [...] ne pèse généralement pas sur les chances pour un papier de paraître du fait de désaccords idéologiques* » mais que « *d'autres contraintes, présentées comme seulement techniques, viennent largement déterminer les chances de parution* » (Fillieule, 2007, p.225).

¹⁴⁹ Par exemple, J. Duval observe une expression similaire de cette solidarité entre journalistes spécialisés dans son étude sur le journalisme économique (Duval, 2000, p. 85).

de l'affaire au profit des « généralistes », des spécialistes judiciaires et surtout des journalistes et des éditorialistes politiques (Marchetti et Champagne, 1994 ; Marchetti, 1997). En ce qui concerne l'écologie politique, M. Ambroise-Rendu a publié la première conférence de presse de R. Dumont en 1974 dans *Le Monde*. Mais, par la suite, tous les sujets sur la candidature de R. Dumont ont été traités par le service « politique ». Également, avec les nouveaux progrès de l'écologie politique à la fin des années 1980, « *les rédactions n'ont généralement pas confié les questions de l'écologie politique aux journalistes spécialisés dans l'environnement, pour les réserver au service politique, ce qui traduit l'état des rapports de force entre les différents services et les différentes spécialisations au sein des rédactions* » (Fillieule, 2007, p. 222). Par ailleurs, cette emprise du service « politique » sur le traitement de l'écologie politique dans les années 1980 a participé, selon G. Sainteny, à dévaloriser et minorer l'installation durable de l'écologisme dans le paysage politique français. L'hypothèse étant que « *les écologistes ne correspondent peut-être pas, alors, à la vision légitime de la politique intériorisée par les journalistes des services politiques* » (Sainteny, 1994, p. 98).

Des rapports hiérarchiques existent donc entre les services, et ces rapports ont des effets très concrets sur la production d'informations¹⁵⁰. Mais le prestige et l'importance accordées à une rubrique sont variables à deux niveaux. Premièrement, cela dépend de la position éditoriale de la rédaction ou du média en question. Au *Monde* par exemple, la rubrique « sport » n'a pas la même importance que dans d'autres médias. Deuxièmement, l'importance accordée à une rubrique est variable dans le temps. En effet, « *si, historiquement, certaines oppositions sous le rapport du prestige interne restent très prégnantes entre des rubriques basses, comme les faits divers, et hautes, telles que l'éditorial et le journalisme politique, il n'en demeure pas moins vrai que les hiérarchies ont été bouleversées par la constitution et le développement de nouvelles spécialités* » (Marchetti, 2002, p. 34). Et ce ne sont pas que des transformations internes qui réorganisent les structures rédactionnelles, mais bien souvent des transformations externes : « *les positions de ces spécialités*

¹⁵⁰ Il faut cependant préciser que si la structuration des rédactions en différents services peut entraîner des conflits ou des situations de concurrence, elle peut aussi, dans beaucoup de cas, être un terrain de collaboration (Marchetti, 2002, p. 37).

dans l'espace journalistique sont pour certaines très sensibles aux propriétés de la conjoncture » (Marchetti, 2002, p. 50)¹⁵¹. Le journalisme environnemental va, lui aussi, au fil des années, gagner de la légitimité et accéder à la dignité journalistique. Une des principales raisons de cette légitimation est la professionnalisation des pratiques journalistiques par l'effacement des anciennes « dispositions militantes ».

d. La professionnalisation de la spécialité

Au cours des années 1990, « environnement » reste une rubrique relativement peu importante dans la hiérarchie rédactionnelle de la plupart des organes de presse et les journalistes spécialisés sont stigmatisés comme « militants ». C'est pourtant durant cette période que le champ spécialisé du journalisme environnemental est traversé par des transformations profondes qui vont participer à lui conférer plus de légitimité. Ces transformations sont à la fois contextuelles, liées à l'évolution du champ journalistique dans son ensemble, et praxéologiques, liées aux actions entreprises par certains journalistes pour changer leurs dispositions de travail.

Tout d'abord, l'arrivée massive de nouveaux journalistes sur le marché du travail dans les années 1980 et 1990 est marquée par un mouvement de « professionnalisation ». Les médias généralistes recrutent avant tout des journalistes directement opérationnels, qui sont formés à certaines pratiques et techniques jugées prioritaires pour exercer le métier de journaliste. « *L'augmentation de la part des diplômés de huit écoles de journalisme agréées au sein des rédactions des médias généralistes en est un bon indice* » (Marchetti, 2002, p. 27). Les modalités de recrutement sont des indicateurs pour saisir les transformations qui traversent le champ journalistique. Et le mouvement de professionnalisation est transversal à l'ensemble du champ journalistique (Ruellan, 2001). Mais, dans le cas du journalisme environnemental, ce renouvellement générationnel est marqué par une forte féminisation de la spécialité (Comby, 2008, p. 235). Cette surreprésentation des femmes est un indice de la « marginalisation » du journalisme environnemental

¹⁵¹ Il est question ici de « *la montée de l'économie, de la santé ou des affaires politico-financières dans les médias nationaux d'information générale et politique* » (Marchetti, 2002, p. 50).

encore de rigueur, puisqu'on leur attribue généralement les domaines de traitement de l'information les moins valorisés (Neveu, 2000).

Le deuxième indice qui permet de constater ce mouvement de professionnalisation est l'éloignement des journalistes environnementaux d'avec le monde militant. Au début des années 1990, C.-M. Vadrot, alors Président de l'association des JNE, décide de couper le cordon ombilical qui reliait jusque-là les JNE à France Nature Environnement (FNE). Cette rupture a clairement pour objectif de faire cesser la confusion que cette dépendance à une association de défense entretenait¹⁵². La création, en 1994, d'une nouvelle Association des Journalistes Environnement (AJE) accentue encore plus cette professionnalisation caractérisée par la rupture avec le monde militant. Alors que les JNE ont pour objectif « *la diffusion des connaissances concernant l'environnement en général* »¹⁵³, les AJE cherchent à faire « *progresser la réflexion sur la profession de journaliste et sur l'information dans les domaines de l'environnement* » et à défendre les intérêts professionnels des journalistes spécialisés¹⁵⁴. Et, contrairement aux JNE, pour adhérer à l'AJE il faut « *être journaliste, titulaire de la carte professionnelle française délivrée conformément à la loi du 29 mars 1935* »¹⁵⁵. Les différences existant entre les deux associations, aussi bien au niveau de la nature de leurs objectifs qu'au niveau des conditions d'adhésion, témoignent donc de l'évolution du journalisme environnemental, qui tend à se défaire de sa « tradition militante » en se professionnalisant¹⁵⁶. Les propos recueillis par J.-B. Comby lors d'un entretien avec J. Chauveau, journaliste en charge de l'environnement aux *Échos* sont significatifs à ce niveau¹⁵⁷ :

¹⁵² Pour plus de détails sur cette réorientation, qui ne porte pas seulement sur les liens avec FNE, mais aussi, comme nous l'aborderons en aval, sur la tradition « naturaliste » des JNE, on peut se référer au texte historique sur le site de l'association : http://jne-asso.org/blogjne/?page_id=2.

¹⁵³ http://jne-asso.org/blogjne/?page_id=2.

¹⁵⁴ Voir les statuts de l'association sur leur site : <http://www.journalistes-environnement.org/association/statuts.html>.

¹⁵⁵ Selon l'Article 4 de l'association : <http://www.journalistes-environnement.org/association/statuts.html>.

¹⁵⁶ Il faut néanmoins préciser que l'AJE entretient des liens privilégiés avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) qui se sont institutionnalisés dans le cadre de formations des journalistes aux thématiques environnementales (Comby, 2008, p. 234).

¹⁵⁷ Les quarante et un entretiens réalisés entre 2005 et 2007 par J.-B. Comby (2008) avec des journalistes en charge de l'environnement dans les médias généralistes français, ainsi que les constantes dégagées de ces entretiens, sont de riches ressources pour pouvoir décrire les évolutions structurelles du journalisme environnemental.

« La création de l'AJE, c'était une réaction à l'emprise de tous ces vieux journalistes qui avaient été à pêche machin truc. Nous, c'est pas notre truc, moi j'ai fait le marketing, la grande distrib', la finance, l'immobilier, le bâtiment ; aujourd'hui je fais de l'environnement, ça me suivra toute ma vie, je pense qu'on ne peut pas quitter cette rubrique sans en avoir des traces, mais je ne ferai pas vingt ans à l'environnement. C'est intéressant mais bon voilà... Et l'AJE, ce sont des journalistes qui justement ne sont pas militants. Moi je refuse de me sentir militante » (Comby, 2008, p. 234).

Enfin, un troisième indicateur de cette professionnalisation est lié à l'évolution des pratiques journalistiques en matière de traitement des informations environnementales. Nous avons exposé précédemment comment le répertoire d'action des militants écologistes s'est étendu aux domaines de l'expertise (Ollitrault, 1999, 2001, 2012). Nous avons aussi montré que cette professionnalisation accrue des militants écologistes était en partie liée à la technicité croissante des prises de décision en matière d'environnement et à la participation des associations écologistes aux politiques publiques initiées par le ministère de l'Environnement (Lascoumes, 1994 ; Lascoumes et Le Bourhis, 1997). Les manières d'appréhender les problèmes environnementaux évoluent donc vers des dimensions techniques et scientifiques aussi bien au niveau politique qu'au niveau des associations. En conséquence, nous pouvons dire que « *confrontés à une logique de technicisation très forte, les journalistes environnement sont sommés de devenir des experts* » (Fillieule, 2007, p. 222). Les journalistes « environnement » deviennent donc des experts, aussi bien pour traiter des questions environnementales en termes techniques, que pour déceler et prendre de la distance avec les stratégies médiatiques déployées par les associations de défense de l'environnement ou les autres acteurs concernés par ces problématiques¹⁵⁸. Cependant, cette montée de l'expertise dans le journalisme environnemental n'est pas seulement une réaction à

¹⁵⁸ « Tout comme une partie des dirigeants de mouvements sociaux disposent d'une forte maîtrise réflexive des logiques du champ médiatique, une part des journalistes analyse avec beaucoup de lucidité les stratégies médiatiques des protestataires. Si le vocable est peu utilisé dans les salles de rédaction, la professionnalisation des sources est une réalité vécue sur laquelle réfléchissent les journalistes, leurs associations et syndicats (Van Zoonen, 1992) » (Neveu, 1999a, p. 43).

la technicisation des registres des autres acteurs concernés, mais est aussi un processus relatif à la spécialisation même du champ journalistique en question. En effet, l'étude de J. Padioleau (1976) sur les journalistes spécialisés dans les questions éducatives a montré le poids de ce qu'il nomme une rhétorique de « *l'expertise critique* » : une « *combinaison de refus du journalisme engagé et de revendication d'une capacité critique au nom d'une connaissance technique des dossiers traités* » (Neveu, 1999a, p. 40).

La montée du registre de l'expertise dans le traitement des informations environnementales est donc à la fois relative à la spécialisation du sous-champ journalistique et à l'appréhension de plus en plus technicisée des problèmes environnementaux. Elle va de pair avec le rejet d'une posture « engagée »¹⁵⁹. Cette mise à distance des dispositions militantes est accentuée par l'autonomisation des associations professionnelles représentatives de la spécialité. Les nouveaux entrants n'ont pas les mêmes trajectoires biographiques et les mêmes aspirations que les « fondateurs » de la spécialité. Par ce mouvement de professionnalisation, le journalisme environnemental se défait petit à petit de son « stigmaté » militant. Au début des années 2000, le statut des informations environnementales change de façon assez généralisée au sein des différentes rédactions de la presse généraliste. De nouvelles rubriques « environnement » sont ouvertes ou élargies par l'augmentation des effectifs des services qui suivent ces questions. Ce regain d'attention médiatique aux questions environnementales n'est pas seulement la conséquence d'une valorisation de la thématique par les rédacteurs en chefs, mais la conséquence d'un ensemble de facteurs, composés de transformations sociales et d'événements mondiaux qui concourent à inscrire les problèmes environnementaux sur l'agenda public. Mais notre but n'est pas d'objectiver les raisons pour lesquelles le journalisme environnemental s'est institutionnalisé au sein des rédactions. Notre

¹⁵⁹ Il faut noter qu'il y a un changement d'attitude professionnelle même chez les journalistes les plus engagés. Par exemple, sur la création en 1989 du mensuel *Reporterre*, H. Kempf dit : « *On s'est retrouvé à avoir une démarche journalistique d'information relativement engagée mais avec des techniques journalistiques de vérification de l'information, d'acceptation de laisser parler les contradicteurs, enfin les gens opposés et avec une approche de maquette, d'écriture très journalistique. [...] On n'était pas dans la presse militante, on était [...] dans la vraie presse si j'ose dire, et nos interlocuteurs, c'était plus Actuel, l'Express, Libération que tel ou tel bulletin militant* » (Comby, 2008, p. 233).

but est de montrer en quoi cette institutionnalisation change les dispositions de travail des journalistes spécialisés et le rapport de ceux-ci aux informations traitées.

e. Institutionnalisation et état des lieux

En 2002, *Le Point* met en place une rubrique hebdomadaire avec un journaliste « sciences-environnement ». L'année suivante, *Courrier International* fait de même. En 2003, *Libération* attribue à sa rubrique un service de quatre journalistes « environnement » et cinq journalistes « sciences ». *Le Monde* met en place sa rubrique en 2005, avec deux journalistes « environnement » et cinq journalistes « science ». Même tendance chez les médias audiovisuels, où *TF1* et *France 2* passent tous deux d'un seul journaliste « environnement » à quatre (à la seule différence que ceux-ci ne correspondent pas à un service « environnement » mais à un sous-service du service « société »)¹⁶⁰. Ces différentes données, récoltées de façon exhaustive par J.-B. Comby (2008), permettent de situer l'institutionnalisation de la spécialité et l'accès du journalisme environnemental à la « dignité journalistique » au début des années 2000.

Cette période charnière marque une certaine rupture dans les rapports qu'entretiennent les journalistes spécialisés avec leur rubrique et les actualités environnementales. Ces rapports varient en effet « *selon que le journaliste arrive dans un univers où "tout reste à faire" ou qu'il soit nommé pour suivre une actualité "qui monte"* » (Comby, 2008, p. 240). Par exemple, par rapport aux journalistes qui ont couvert l'actualité environnementale dans les médias généralistes avant le début des années 2000, les journalistes spécialisés arrivés après sont plus souvent diplômés¹⁶¹, n'ont pas écrit de livres sur les sujets qu'ils couvrent¹⁶², adhèrent plus à l'AJE qu'aux JNE et ont très souvent exercé une autre spécialité que « science et/ou

¹⁶⁰ Ces données, issues du tableau « *Cartographie du journalisme environnemental dans les médias généralistes français en 2006* » (Comby, 2008, p. 238) représentent l'état des lieux en 2006.

¹⁶¹ Ce qui est dans la continuité des observations faites sur le recrutement des journalistes dans les années 1990.

¹⁶² C'est là une des caractéristiques principales des journalistes qui ont à la fois œuvré pour la mise en place de la spécialité et pour la défense des intérêts écologiques en général. Par exemple : H. Kempf, M. Ambroise-Rendu, C.-M. Vadrot, J. Carlier, J.-P. Besset, P. Escande, A. Bauer, D. Delbecq.

environnement »¹⁶³. Les nouveaux journalistes n'ont donc pas le même rapport à la rubrique que les journalistes spécialisés avant 2000, voire avant 1990, qui ont agi en faveur de la « promotion » de l'environnement dans l'espace journalistique. La plupart des journalistes spécialisés arrivés après le début des années 2000, n'ont pas intégré la rubrique en raison d'un engagement en faveur de l'écologie. Leur passage dans la rubrique « environnement » s'apparente plus à une étape de carrière. Dans un contexte marqué par des réorganisations fréquentes et l'évolution du marché du travail, il est attendu des journalistes d'être des « spécialistes successifs »¹⁶⁴. L'effacement des dispositions militantes se prolonge par le mouvement de professionnalisation de la spécialité décrit dans la partie précédente.

« En pleine ascension, le journalisme environnemental tend à gommer progressivement ses convictions politiques pour satisfaire aux exigences de la médiatisation de l'environnement. Dotés d'une position encore fragile dans le champ journalistique, les journalistes environnement incorporent les règles dominantes du jeu journalistique » (Comby, 2009, p. 174).

L'institutionnalisation du journalisme environnemental impose donc un nouveau rapport aux informations traitées et les journalistes spécialisés sont « *contraints de produire une information plus déconflictualisée et circonstanciée sur les enjeux environnementaux* » (Comby, 2009, p. 171). Comme le déclare un journaliste « environnement » de TF1 : « *On ne considère plus l'écologie comme un courant de pensée plus ou moins farfelu, animé par des gens sympathiques mais un peu intégristes verts. [...] Je crois que l'environnement a beaucoup souffert du fait qu'il a*

¹⁶³ La distinction entre les journalistes arrivés avant ou après le début des années 2000, n'est pas liée à un événement particulier, mais à un moment diffus où la spécialité s'est institutionnalisée. Les distinctions faites entre les « anciens » et les « nouveaux » journalistes ne sont pas catégoriques mais s'appuient sur des tendances générales significatives issues du tableau « *La transformation des propriétés sociales (du sous-champ) des journalistes spécialistes de l'environnement* » (Comby, 2008, pp. 240-241).

¹⁶⁴ Cette expression vient d'un entretien de D. Marchetti avec un Directeur de la rédaction d'un quotidien parisien (Marchetti, 2002, pp.38-39). Il faut néanmoins émettre deux remarques à ce niveau. D'une part, certaines rubriques sont plus ouvertes à la circulation (comme « social » ou « immigration ») que d'autres (comme le journalisme scientifique, médical, économique ou sportif). D'autre part, la circulation entre spécialités varie en fonction de la « politique » des rédactions en la matière. Pour *Le Monde* par exemple, « *chaque rubrique est laissée à la relative discrétion d'un journaliste attiré qui, pendant de nombreuses années, demeure le spécialiste incontesté du thème dont il s'occupe* » (Fillieule, 2007, p.225).

été détourné par des courants politiques, par des arrière-pensées politiques » (Comby, 2009, p. 172). Cependant, cette tendance est plus forte pour les journalistes de télévision que pour ceux de la presse. Dans celle-ci, certains journalistes essaient de garder un regard critique sur l'actualité environnementale. Mais, même pour la presse généraliste, l'institutionnalisation du journalisme environnemental entraîne une évolution des pratiques journalistiques, notamment au niveau du rapport aux sources.

Si le journalisme environnemental des années 1970-1980 est marqué par une proximité avec les univers sociaux associatifs de défense des intérêts environnementaux, celui des décennies suivantes est marqué par une rupture avec ceux-ci. Et bien que les associations continuent à informer les journalistes¹⁶⁵, c'est le lobbying de la part des institutions officielles (agences de l'État et collectivités territoriales) qui devient dominant. « *Si par exemple, Sylvia Zappi¹⁶⁶ continue de recevoir de nombreux courriers et coups de fil d'information de la part des associations, elle dit surtout crouler sous les documents "officiels" »* (Fillieule, 2007, p. 229). Cette évolution du rapport aux sources est également visible chez les nouveaux entrants qui, en voulant se démarquer du stigmate « militant », se rapprochent des pratiques des journalistes scientifiques (Comby, 2008, p. 247). Comme nous l'avons détaillé précédemment, ce changement de posture est également lié à l'évolution générale du champ journalistique qui tend à faire imposer la figure du « *journaliste technicien expert* » (Lévêque, 2000, p. 145). Les autorités scientifiques et les institutions « officielles » deviennent donc les sources d'information prioritaires. Le domaine associatif, par contre, est relégué au second plan.

Au travers des différents facteurs explicités ci-dessus, l'institutionnalisation du journalisme environnemental et l'évolution générale du champ journalistique (que

¹⁶⁵ Avec ceci dit une répartition inégale du « capital communication » des associations. Greenpeace, par exemple, est dans la capacité d'« inonder » ou d'« arroser systématiquement » les rubriques « environnement » des organes de presse avec des informations prêtes à être publiées. Ces stratégies sont notamment décrites dans des études sur le rapport de Greenpeace aux médias lors de la reprise des essais nucléaires (Derville, 1997) et sur le rôle de Greenpeace dans la polémique de l'usine de retraitement de la Hague (Baisnée, 2001).

¹⁶⁶ Sylvia Zappi est journaliste « environnement » au *Monde* à la tête du service de 1995 à 1999.

nous avons appelée le « mouvement de professionnalisation ») entraînent donc une évolution des pratiques et postures journalistiques, en induisant un rapport plus « neutralisé » et « dépolitisé » à l'actualité environnementale. Mais il est important de nuancer cette affirmation déterministe en signalant que l'influence de ces changements structurels varie d'un média à un autre (les effets sont plus forts pour la télévision que pour la presse), d'un organe de presse à un autre, et surtout, d'un journaliste à un autre. En effet, les journalistes qui se sont spécialisés très tôt dans les questions environnementales et qui, pour beaucoup, se sont battus pour l'implantation de la rubrique au sein de leurs rédactions, n'incorporent pas tous *de facto* les nouvelles règles du jeu. C'est pour cette raison qu'il est important d'avoir une vision diachronique de la spécialisation du journalisme environnemental, afin de pouvoir observer quelles différentes conceptions de la *praxis* journalistique peuvent toujours être en tension dans le sous-champ spécialisé actuel. Pour décrire l'attitude des journalistes les moins enclins à s'adapter aux nouvelles règles du jeu, J.-B. Comby (2008) se réfère au modèle de A. O. Hirschman, selon lequel ceux-ci sont contraints, soit de se plier (*loyalty*), soit de quitter leur univers professionnel (*exit*), soit de dénoncer cette évolution (*voice*) (Hirschman, 1970).

« Le journalisme s'est un petit peu consensualisé [...] Ici les choses ont changé, les journalistes sont devenus beaucoup plus gentils, il y a eu un formatage, dans les écoles aussi. Moi je trouve que les journalistes comme mon profil sont vraiment dépassés aujourd'hui. Et moi, je me suis effacé, je n'ai plus voulu faire de l'environnement parce que je le faisais comme ça et pas autrement. »¹⁶⁷

Certains journalistes qui présentent des dispositions trop engagées préfèrent se retirer du champ journalistique ou bien réorienter leurs carrières (*exit*). C.-M. Vadrot devient journaliste indépendant en 2006 pour publier avec plus de liberté dans les sites d'information en ligne *Mediapart.fr* et *Politis*. J.-P. Besset, ancien rédacteur en chef du *Monde*, s'engage la même année auprès de N. Hulot pour travailler sur le « pacte écologique » et devient en 2009 député européen en tant que membre

¹⁶⁷ Extrait de l'entretien de J.-B. Comby réalisé en novembre 2006 avec J. Blanc-Lapierre, première journaliste spécialisée dans l'environnement au sein d'*Antenne 2* (Comby, 2008, p.245).

d'Europe Ecologie Les Verts (EELV). D'autres, comme H. Kempf au *Monde*, restent en place tout en tentant de garder une certaine attitude critique vis-à-vis de l'actualité environnementale (*voice*)¹⁶⁸. Mais c'est un « *cas assez isolé et non-représentatif* » (Comby, 2008, p. 248). La plupart des journalistes intègrent la « neutralisation » des questions environnementales (*loyalty*). Et, pour bien comprendre ce phénomène, il ne suffit pas seulement d'expliquer la « neutralisation » du fond contestataire de l'écologie par l'institutionnalisation du journalisme environnemental, mais il faut faire référence à des éléments contextuels.

Comme nous l'avons explicité en amont, l'institutionnalisation de l'environnement par les politiques publiques a largement contribué à diffuser une vision « omnibus » des problématiques écologiques. Le simple fait de parler d'« environnement » au lieu de parler d'« écologie » implique une dimension politisée plus effacée. Cette tendance est renforcée par la montée en puissance de la notion de « développement durable ». Utilisée aussi bien par les acteurs politiques que les entreprises ou les associations, celle-ci estompe la dimension conflictuelle des enjeux environnementaux (D'Almeida, 2005 ; Krieg-Planque, 2010). Enfin, l'utilisation généralisée de l'écologie comme un argument de vente, dans ce qui est appelé le « marketing vert », vient aussi absorber son potentiel subversif. C'est donc cet ensemble de « glissements » qu'il faut prendre en compte pour comprendre l'adaptation de beaucoup de journalistes à une vision « neutralisée » et « déconflictualisée » des enjeux environnementaux. Au niveau de la société, en passant « *de l'écologie à l'éco-conseil et aux éco-produits* », c'est « *comme si une capacité critique s'était retournée sur elle-même* » (Lascoumes, 1994, p. 310). Dans ces conditions, ne peut-on pas, *in fine*, envisager l'absorption de la capacité critique des enjeux environnementaux par leur institutionnalisation (sous toutes ses formes, aussi bien journalistique que politique) comme l'engrenage inéluctable et totalitaire décrit par H. Marcuse dans *L'Homme unidimensionnel* qui fait que « *les forces sociales jadis négatives et transcendantes s'intègrent au système établi et semblent*

¹⁶⁸ Les articles d'H. Kempf, encore journaliste au *Monde* lors de la constitution du corpus, tiennent une place importante dans nos analyses.

créer une nouvelle structure sociale », empêchant *ipso facto* tout changement qualitatif (Marcuse, 1968, p. 168) ?

II. Le traitement journalistique des informations environnementales

« *Omni determinatio est negatio* »¹⁶⁹

Nous avons décrit comment, dans le contexte d'une dynamique sociétale plus large, les enjeux environnementaux ont perdu leur caractère subversif originel pour être « neutralisés » et intégrés au modèle social dominant. Au niveau du traitement médiatique des questions environnementales, cette neutralisation s'est exprimée par une montée en puissance du registre de l'expertise, corollaire d'une professionnalisation du métier de journaliste. C'est avant tout l'évolution des conditions structurelles de production de l'information qui a participé à gommer le contenu politique de la question. D'un thème marginal à un thème légitime au sein des rédactions, l'institutionnalisation de l'environnement en tant que sous-champ spécialisé a, en grande partie, éliminé les dimensions critiques de la question. Mais la mise en forme médiatique des questions environnementales ne dépend pas que des « effets structurels des champs ». Des contraintes liées au caractère même des sujets « environnement » viennent influencer leur mise en forme. Enfin, la médiatisation des questions environnementales doit également être abordée par le prisme des contraintes liées aux supports médiatiques et des manières de travailler et d'aborder l'actualité des journalistes. Après avoir décrit les conditions structurelles de production des informations environnementales, nous traiterons maintenant des contraintes inhérentes aux informations.

¹⁶⁹ « Toute détermination est négation » est une locution attribuée à Spinoza.

1. L'héritage naturaliste français

En tout premier lieu, notons que plusieurs recherches pionnières sur le traitement journalistique des questions environnementales en France soulignent l'emprise d'un point de vue naturaliste¹⁷⁰ sur ces questions. L'omniprésence de ce schème naturaliste a pour la première fois été dégagée par une enquête sur 7325 articles de presse sur plus de 150 supports de presse en 1988 et 1989. Sur la totalité de ce corpus, 35,6 % des articles sont des « récits relatifs à la nature » (Lascoumes, 1994, p. 62).

L'enquête de C.-M. Vadrot et M. Dejouet réalisée dans le cadre de l'association des JNE et intitulée *La place de l'environnement dans les médias (2005)*¹⁷¹, témoigne de cette même emprise. Sur 101 journalistes « environnement » questionnés, le thème « nature et vie sauvage » arrive en première place des sujets « faciles à caser », devant les thèmes de la pollution de l'air (2nd), du climat (3^{ème}) et des énergies nouvelles (4^{ème}). À l'opposé, les thèmes jugés « difficiles à caser » sont ceux du ministère et des écologistes (1^{er}), du mouvement associatif (2nd), de l'écologie mondiale (3^{ème}) et du développement durable (4^{ème}). Il est notable que le nucléaire, second sujet le plus « difficile à caser » en 1997, ne se trouve qu'à la sixième place de ce classement en 2005. Par contre, les journalistes interrogés déclarent ne pouvoir traiter que dans 34 % des cas du nucléaire comme un sujet polémique (contre 52 % en 2002). Si le nucléaire est donc un sujet moins difficile à traiter en 2005 qu'en 1997, sa remise en question est paradoxalement devenue moins évidente. Au niveau des pressions ressenties par les journalistes « environnement », les élus locaux et régionaux arrivent en tête, avec une nette progression depuis 1997, mais une stabilisation depuis 2002. La pression exercée par la publicité est, quant à elle, en progression lente mais constante. En 2005, 58 % des journalistes déclarent ressentir une pression venant des annonceurs publicitaires. Selon les

¹⁷⁰ Dans une première acception, le terme « naturaliste » renvoie à un traitement centré sur des sujets « nature ». Par extension, une seconde acception désigne l'appréhension des problématiques environnementales comme non maîtrisables et exclusivement soumises aux lois naturelles.

¹⁷¹ L'enquête de 2005 est la troisième enquête réalisée par les JNE. Les deux enquêtes précédentes ont eu lieu en 1997 et 2002, ce qui permet de constater des tendances stables et des évolutions.

enquêteurs, ce sont ces pressions ressenties ou réelles, qui favorisent le traitement prioritaire de certains thèmes, comme celui de la nature, moins reliés à des enjeux politiques.

En tant que sujet « facile à caser » le thème de la nature et de la vie sauvage (pris dans le sens des espèces sauvages et des espaces protégés et non dans le sens d'une description de la nature ou du tourisme en nature) arrive donc aisément en tête des sujets traités par les médias écrits. Cette prédominance est telle que le nombre de lignes accordées à ce sujet par les 19 titres de la presse écrite analysée est trois fois supérieur au thème qui le suit, celui des transports. Même des effets d'actualité, comme le débat autour des OGM au début des années 2000, n'arrivent pas à remettre en cause la prédominance du thème de la nature. Si les sujets « nature » sont prédominants dans le traitement médiatique des enjeux environnementaux, c'est en raison de leur faible teneur polémique, mais c'est aussi à cause du fait, qu'historiquement, les journalistes « environnement » sont liés aux courants naturalistes. En effet, les membres fondateurs des JNE étaient essentiellement des naturalistes ou des journalistes « chasse-pêche ». Et, bien que cette situation ait beaucoup évolué depuis, un certain « schème naturaliste » reste présent.

Pour certains auteurs, comme S. De Cheveigné, ce schème naturaliste (dans sa seconde acception) se retrouve également dans le traitement des autres informations relatives à l'environnement. Dans des reportages des journaux télévisés de *France 2* et *TF1*, la chercheuse analyse comment les sujets « environnement » sont traités dans une perspective naturaliste, quand bien même il est question de choses techniques compréhensibles et contrôlables. Par exemple, au sujet du déraillement d'un wagon de chlorure de vinyle en gare d'Avignon le 2 décembre 1994, « *il n'est question que du danger immédiat. Le téléspectateur ne saura jamais à quoi peut bien servir en temps normal le chlorure de vinyle, d'où il vient et où il allait, on ne lui parlera pas non plus du couloir rhodanien de la chimie. Ce manque de mise en perspective, d'explications, contribue à présenter ces événements comme "tombés du ciel", imprévisibles et inévitables* » (De Cheveigné, 2000, pp. 97-98). Ce naturalisme sous-jacent est également relevé par A. Nedjar dans sa thèse

sur la construction médiatique de l'environnement (2000). Dans l'étude de la médiatisation des inondations par des médias audiovisuels et écrits, A. Nedjar montre que celles-ci sont perçues par les journalistes comme relevant à la fois d'une gestion politique et d'une approche mythique de la nature. Des expressions témoignant de logiques irrationnelles, comme « *la nature a perdu le sens de la mesure* » (*France 2*) ou « *les éléments se sont déchaînés* » (*Le Monde*), s'entremêlent à un discours rationnel sur les causes climatiques des inondations et la gestion de crise par les acteurs locaux (Nedjar, 2000). Plus que le traitement prédominant de sujets « nature », le naturalisme peut donc être envisagé comme une certaine façon de percevoir les problématiques et catastrophes environnementales, en tant qu'événements inévitables qui dépassent l'influence des humains et renvoient à l'imaginaire collectif d'une nature mythique et archétypale.

2. Rendre visible des phénomènes invisibles et non vécus

Si la tendance au naturalisme peut trouver son essence dans un réservoir culturel commun, d'autres biais de traitement des questions environnementales sont directement reliés à la nature même des informations. En effet, la plupart des thèmes écologiques, comme la radioactivité, les différentes formes de pollution, la dégradation de la couche d'ozone, sont des phénomènes invisibles. Dans un contexte où le traitement des informations par l'image a pris une importance certaine dans la production journalistique, il ne va pas toujours de soi de rendre visibles ces phénomènes. Il en va de même pour le réchauffement climatique, la perte de biodiversité ou, plus généralement, pour toutes les questions de risques environnementaux. Ce sont des événements abstraits et « discrets » (*unobtrusive*), qui ne sont pas directement reliés à l'expérience humaine. Pour U. Beck, « *l'écologie n'est pas seulement abstraite : elle suppose, au contraire, une défiance à l'égard des sens* » car « *ce n'est souvent que contre les apparences de normalité que l'on peut percevoir le péril* » (Beck, 2001, p. 40). L'information journalistique est donc d'une importance capitale pour les enjeux écologiques, puisqu'elle donne des « clefs »

pour décrypter des phénomènes contre-intuitifs et complexes. Que ce soit de l'information télévisuelle ou écrite, les journalistes doivent « cadrer » les enjeux pour les rendre interprétables. La notion de « cadres », formalisée par E. Goffman (1974), peut être définie comme des « *modèles d'interprétation ou des cartes cognitives que les gens utilisent afin d'organiser leur compréhension du monde* »¹⁷² (Cox, 2010, p. 163). En prenant l'exemple du nucléaire, les chercheurs américains W. A. Gamson et A. Modigliani (1989) ont dégagé cinq mécanismes médiatiques pour cadrer les enjeux environnementaux : par des expressions accrocheuses (*catchphrases*), des métaphores, des exemples (historiques souvent), des images visuelles (fonctionnant sur le mode de l'icône) ou des représentations sociales (comme des appels à la morale). L'ours polaire est par exemple devenu l'icône du réchauffement climatique. Sur un plan sémantique, les figures de style de l'antonomase et de la métonymie (comme le nom propre d'événement Tchernobyl) peuvent, par une réactivation mémorielle, servir d'exemple et d'illustration pour interpréter les risques nucléaires (Krieg-Planque, 2009).

Ce dernier exemple indique comment la médiatisation des enjeux environnementaux se raccroche à des événements (ou plutôt, à la « mise en récit » des événements) pour les rendre intelligibles. Comme nous l'avons abordé précédemment, les controverses sociotechniques aux conséquences environnementales sont, dans leurs processus de publicisation et leurs trajectoires de problèmes publics, parcourues par des événements qui les propulsent ou, pour des controverses plus longues, les ravivent. En l'occurrence, les problématiques d'ordre écologique s'inscrivent quasiment toujours dans un temps long, voire très long (comme la gestion des déchets radioactifs par les générations futures). Il y a donc inadéquation entre ce temps long et la couverture médiatique, qui s'inscrit dans le temps du direct et de l'événement. Si aucun élément disruptif propre à une controverse ne vient la raviver, il est possible que celle-ci se raccroche à d'autres événements. J. Le Marec et I. Babou ont par exemple relevé comment, à la télévision, la commémoration de l'accident de Tchernobyl est omniprésente au sujet du nucléaire : « *quand la*

¹⁷² « *Patterns of interpretation or cognitive maps that people use to organize their understanding of reality* ».

télévision aborde le thème de la radioactivité, c'est la catastrophe de Tchernobyl, ses suites et sa mémoire qui structurent le flux de diffusion » (Le Marec et Babou, 2006, p. 88). Par des mécanismes de référence vers une mémoire (inter-) discursive, les médias construisent une culture commune, dans laquelle les débats et les positions des différents acteurs prennent leurs sens. Mis à part la référence (ou la simple allusion) à des événements passés, ce sont également des événements imminents qui orientent le cours des controverses. En effet, « *les revendications environnementales sont le plus souvent honorées quand elles peuvent se raccrocher à des événements mondiaux réels au contenu dramatique* »¹⁷³ (Anderson, 1997, p. 96). Dans l'analyse du corpus, nous avons observé ce phénomène de « raccrochement » (*piggybacking*) à plusieurs reprises, son illustration emblématique étant la relance du débat français autour de l'énergie nucléaire après la catastrophe de Fukushima.

3. Newsworthiness et gatekeeping

Raccrocher les questions environnementales à des événements historiques ou d'actualité est donc une caractéristique du fonctionnement des pratiques journalistiques. Mais ce n'est pas la seule. Nous pouvons englober sous la notion de *newsworthiness*, tous les différents critères qui entrent en jeu dans la sélection et la hiérarchisation des informations. L'action ainsi opérée par la *praxis* journalistique relève du *gatekeeping*, c'est-à-dire que certains acteurs, arguments ou cadrages sont prioritairement traités par les instances médiatiques. Une telle approche fonctionnaliste des biais médiatiques nous semble cependant dépassée et incapable de rendre compte de la complexité des processus à l'œuvre dans la sélection des nouvelles. Les différents supports médiatiques et les différents thèmes traités ne peuvent être appréhendés suivant une même grille de lecture. Néanmoins, la notion de *newsworthiness* nous semble pertinente afin de décrire certains mécanismes à

¹⁷³ « *Environmental claims are most often honored when they can piggyback on dramatic real-world events* ».

l'œuvre dans le traitement des informations, tout en ne prétendant pas à l'exclusivité. Nous avons en effet soulevé, lors de la partie sur le répertoire médiatique des écologistes, comment Greenpeace orientait sa communication vers des images chocs ou des récits relevant du scandale afin d'arriver à « caser » ces sujets. D'autre part, la dimension conflictuelle d'une information peut également représenter un gain de valeur journalistique pour celle-ci. Selon le chercheur américain en communication environnementale, R. Cox, « *le conflit est un facteur particulièrement influant dans la production d'informations sur l'environnement. Les écologistes contre les bûcherons, les climatologues contre les climato-sceptiques, les riverains en colère contre les représentants d'une industrie chimique et ainsi de suite* »¹⁷⁴ (Cox, 2010, p. 161).

Mais avec la notion de conflit et la tendance à opposer les acteurs les uns aux autres, nous sommes à mi-chemin entre une situation ainsi configurée (et *newsworthy*) et une façon d'ordonner la réalité suivant certains schèmes. Nous avons esquissé la nature des différents acteurs « partie prenante » gravitant autour des controverses environnementales. Mais la confrontation de ceux-ci dans des discours journalistiques ne peut être abordée comme une énonciation exclusivement référentielle. Bien que la mise en débat des différents protagonistes dans la structure discursive soit une des règles principales de la déontologie journalistique pour être objectif, impartial ou neutre, ces velléités ne peuvent relever que du domaine de l'apparence (Charaudeau, 2005). En effet, de nombreux travaux en linguistique et ailleurs s'accordent sur l'impossible objectivité du fait langagier, on parle toujours d'une position, et toute description est négation de ce que l'on ne dit pas : « *le langage interpelle toujours un co-énonciateur et [...] ne se contente pas de diffuser du savoir : dire, c'est aussi prendre position, argumenter, tenter de mobiliser* » (Koren, 2004, p. 3). Aucun acte de langage ne peut donc être neutre et engage forcément des visions différentes, mêmes implicites. Pourtant, en s'appuyant sur différentes règles d'énonciation, l'objectivité reste l'étendard déontologique de l'écriture journalistique. Nous aborderons ci suit quelques-unes de ces règles qui

¹⁷⁴ « *Conflict is an especially influential factor in news production about the environment. Environmentalists versus loggers, climate scientists versus global warming skeptics, angry residents versus chemical company officials, and so forth* ».

justifient et légitiment le travail journalistique, notamment sur la question de la mise en débat des protagonistes dans le cadre de controverses environnementales.

4. Objectivité journalistique et controverses scientifiques

Dans une étude sur la couverture médiatique du réchauffement climatique par la presse « prestigieuse » américaine (le *New York Times*, le *Washington Post*, le *Los Angeles Times*, et le *Wall Street Journal*), les chercheurs M. T. Boykoff et J. M. Boykoff ont montré que l'« équilibrage » (*balancing*) opéré par l'écriture journalistique afin de confronter différentes visions du problème, « peut souvent mener à une forme de biais informationnel »¹⁷⁵ (Boykoff et Boykoff, 2004, p. 129). Sur la question du réchauffement climatique, ces grands médias ont eu tendance à confronter systématiquement la vision des climatologues défendant un réchauffement aux causes anthropogéniques, à celle des climato-sceptiques récusant, *a minima*, le rôle des humains dans ce processus. Sauf que cette norme de mise en forme des articles, en poursuivant le but de l'objectivité, a justement eu pour résultat son contraire. En l'occurrence, les climato-sceptiques étant « objectivement » minoritaires dans la communauté scientifique, leur surreprésentation dans les discours médiatiques a déformé une certaine réalité : celle de la communauté scientifique concernée par la question du réchauffement climatique. Ainsi, en voulant opposer, que ce soit sous forme de conflit ou sous forme de débat, différentes visions, arguments ou acteurs sur une même question afin de garantir une vision impartiale¹⁷⁶, l'écriture journalistique peut justement être amenée à déformer une certaine réalité (propre à la communauté scientifique). Comme dans l'exemple évoqué ci-dessus, ce phénomène peut être particulièrement saillant dans le cadre de

¹⁷⁵ « *Balancing can often lead to a form of informational bias* ».

¹⁷⁶ « *Plutôt que d'avancer des points de vue tranchés et engagés au nom de la rédaction, ils vont légitimer leur engagement citoyen en distribuant les cartes blanches aux représentants du plus grand nombre de points de vue possible. [...] On en arrive donc à une pluralité d'énonciations engagées, mais sans que l'énonciateur premier, le journal, doive assumer sa responsabilité éditoriale* » (Lits, 2006, p.109).

controverses scientifiques, émanant d'un champ ne disposant pas *a fortiori* des mêmes normes pour mesurer l'objectivité.

La « mise en balance » ou l'« équilibrage » des acteurs en présence sur un problème donné est cependant loin d'être la seule norme de formatage des discours journalistiques dans le cadre ce que R. Koren nomme la « doxa *objectiviste* » (Koren, 2004, p. 2). La question de l'objectivité journalistique est un thème récurrent, autant au niveau des travaux sur les pratiques journalistiques qu'au niveau des discours des journalistes eux-mêmes sur leurs pratiques. Les différentes normes d'écriture et façons de travailler censées gommer tout contenu axiologique et toute prise de position afin de donner l'apparence d'une neutralité, sont légion. Si nous ne pouvons pas en faire l'inventaire complet ici¹⁷⁷, nous ne pouvons pas non plus faire totalement l'impasse dessus. Et, au lieu de nous perdre dans un état de la question interminable, nous préférons envisager ce « marronnier » par le prisme des métadiscours des journalistes eux-mêmes. Outre les chartes et les documents de référence, la brochure *Le Style du Monde* (2002) recense les principes déontologiques et les règles professionnelles de la rédaction du quotidien.

Nous pouvons par exemple lire dans cette brochure que « *Le Monde est aussi un journal d'opinion. Loin d'être neutre, il a des engagements qui le conduisent à prendre position* » (*Le Style du Monde*, 2002, p. 7). Mais cette prise de position ne peut avoir lieu que grâce à une séparation rigoureuse entre faits et commentaires. En effet, depuis la nouvelle formule lancée en 1995, le journal distingue « *les pages d'information de celles vouées aux débats, aux analyses et aux engagements éditoriaux* » (*Ibid.*, p. 3). On trouvera ainsi d'un côté, les rubriques d'actualité et, de l'autre, les éditoriaux, les analyses, les débats, les chroniques, etc., relégués (sauf pour l'éditorial) en fin de journal. L'engagement ne saurait donc « *être énoncé que sous condition, dans les limites de garde-fous* » (Koren, 2004, p. 6). Pour ce qui est

¹⁷⁷ Sur la question de l'effacement énonciatif dans l'écriture de presse, nous avons déjà fait référence à P. Charaudeau (2006a), mais nous pouvons également nous référer à R. Koren (2008) et A. Rabatel (2006). Et, de façon plus générale, sur les méthodes de travail des journalistes afin de justifier de leur neutralité, nous pouvons nous appuyer sur les ouvrages de P. Charaudeau (2005) et R. Koren (1996), les maîtres mots de cette *praxis* étant « rigueur », « méthode », « exhaustivité », « impartialité » et « devoir de réserve ».

de la présentation des faits d'actualité, ceux-ci ne doivent pas contenir d'affirmations péremptoires, avec cependant quelques nuances, voire des contradictions. En effet, le journaliste est « *censé paraître neutre du point de vue politique (mais) engagé du point de vue de la morale sociale* » (Charaudeau, 2005, p. 262). Il ne doit donc pas avoir d'engagement militant mais exerce néanmoins une fonction critique sur les faits et les dires rapportés. De plus, les auteurs de la brochure *Le Style du Monde* ne peuvent envisager qu'un ton et un style « vif et enlevé » (*Le Style du Monde*, 2002, p. 63), puissent « *produire le moindre effet de valorisation ou de délégitimation ni qu'il soit possible de le percevoir comme un mode d'intervention épideictique ou délibératif, qui compromettrait la légitimation acquise par le biais des effets d'objectivité* » (Koren, 2004, p. 7). Pour R. Koren, cette croyance des journalistes en une objectivité inébranlable dans les pages (centrales) des faits d'actualité, est le corollaire de leur propre conception du langage, qui ne serait pas « *déstabilisée par les nombreuses théories actuelles qui tentent de rendre compte du fait que la nature subjective et pragmatique du langage invalide la thèse positiviste de la transparence référentielle* » (*Ibid.*, p. 4). Finalement, il nous semble assez évident que cette récurrente mais épineuse question de l'engagement et de la neutralité ne soit pas abordée en toute bonne foi par les journalistes, puisque cela reviendrait à remettre en cause leur légitimité, ou, du moins, à revenir sur toute une conception du journalisme, construite depuis de nombreuses années.

5. Le rôle primordial des sources journalistiques

À la suite de la présentation des contraintes liées aux informations environnementales et de la description des problématiques inhérentes aux principes déontologiques de la mise en forme de l'actualité, il nous semble pertinent d'aborder un troisième thème dans cette partie sur le traitement journalistique des questions environnementales : celui des méthodes de travail des journalistes en ce qui concerne leurs rapports aux sources. En effet, au vu de notre questionnement sur

l'agencement des discours et des acteurs, le rapport aux sources est un thème primordial.

Sur cette question, signalons tout d'abord que « *la notion de source elle-même est aujourd'hui trompeuse, entretenant l'idée que c'est le journaliste qui va à la source. Or de plus en plus, ce sont bien les sources, actives, qui vont au journaliste* » (Marty, 2010, p. 117). En effet, que ce soit par les dépêches *AFP* ou par les différents communiqués de presse (officiels ou émanant d'associations, de syndicats, etc.), les journalistes sont continuellement sollicités. Ainsi, comme nous l'avons déjà abordé dans la partie sur le répertoire d'action des acteurs environnementaux, de véritables batailles sont engagées par les « détenteurs de problèmes publics » (définisseurs primaires) et les « entrepreneurs de cause » (définisseurs secondaires) afin d'accéder à l'espace médiatique. Dans ce processus, la capacité à produire des informations *newsworthy* ainsi qu'un savoir-faire dans la relation avec les médias sont centraux. C'est ce phénomène que P. Schlesinger (1992) a mis en évidence en traitant de la « professionnalisation des sources ». Mais si le courant de recherche en sociologie du journalisme sur la relation des médias aux sources a eu l'avantage de combattre une vision média-centrique (où les médias sont les seuls définisseurs des problèmes), il ne faut pas non plus envisager une situation exclusivement contraire et également unidirectionnelle. D'une part, les journalistes peuvent hiérarchiser leur rapport aux sources (ce qui correspond au modèle des définisseurs primaires et secondaires) et, d'autre part, « *ce sont aussi les médias qui se cristallisent (parfois) sur certains slogans ou thèmes, et ceux-ci sont repris par les premiers définisseurs parce que cela correspond à leur intérêt* » (Schlesinger, 1992, p. 83).

Dans la première définition du modèle de S. Hall et al. (1978), les définisseurs primaires peuvent « *établir la définition initiale ou l'interprétation primitive du thème concerné* » et ainsi constituer « *les balises autour desquelles tournera toute la couverture du débat* » (Hall et al., 1978, p. 59). Ils tiennent leur pouvoir par une préférence structurelle que les médias accordent aux puissants. Quant aux définisseurs secondaires, ils « *doivent utiliser, dans leur réponse, les mêmes termes*

que ceux préalablement établis par les définisseurs et par les définitions mises en avant » (*Ibid.*, p. 82). Si ce modèle structuraliste est actuellement dépassé, car ne laissant aucune place à l'action des acteurs sur la structure, il ne nous semble pas pour autant avoir perdu toute valeur heuristique. Placé dans une approche constructiviste, c'est-à-dire dans une « grille d'interrogation qui replace le rôle des médias et de leurs professionnels dans une logique d'interdépendances et de réseaux d'acteurs » (Neveu, 1999b, p. 8), ce modèle nous paraît opérationnel pour aborder la question de la répartition des paroles dans le corpus. Dans ce cadre, nous envisageons la configuration du réseau d'acteurs comme un jeu de positions, avec des ressources certes inégalement distribuées, mais jamais remporté d'avance (Schlesinger, 1992 ; Derville, 1997) et où les relations entre journalistes et sources peuvent être décrites comme celles d'« associés-rivaux » (Neveu, 1999a). Le découpage du corpus peut alors se faire en s'inspirant de cette dichotomie, tout en étant attentif aux particularités des controverses étudiées et en veillant à confronter nos observations aux renseignements des journalistes sur leurs rapports aux sources.

Chapitre IV. Outils méthodologiques

Si toutes ces descriptions du travail journalistique, autant au niveau structurel que pratique, correspondent à une « théorisation » de notre objet d'étude, en tant que modèle (forcément simplificateur) permettant d'expliquer la réalité sur la base d'observations validées, elles peuvent également être envisagées comme des outils méthodologiques pour notre analyse. Si le découpage entre positionnement théorique et méthodologie est pertinent (et perpétué ici) pour des raisons de présentation et d'organisation de la pensée, il nous semble que la frontière qui les sépare ne peut pas être envisagée comme une franche délimitation. En effet, tous les éléments soulevés par notre cheminement théorique sont à la fois des observables de l'analyse (la question des définisseurs primaires et secondaires évoquée ci-dessus en fournit un bon exemple). La construction théorique, qui place ces éléments dans un cadre plus large, fonctionne à la manière de lentilles superposées (nos emprunts théoriques étant multiples) qui permettent de focaliser le regard sur l'objet étudié, en faisant émerger un questionnement, des hypothèses et des observables. Mais plus qu'une méthodologie qui découlerait d'un positionnement théorique ou d'une problématique, nous sommes d'avis que l'articulation entre ces trois éléments ne peut être envisagée de façon séparée. Ainsi, même si nous avons choisi de nommer cette partie « méthodologie », il faut en réalité considérer la méthodologie comme latente et transversale à l'ensemble des développements antérieurs. Ce que nous proposerons dans cette partie est plutôt une description technique du processus de déploiement d'un ensemble de méthodes et d'outils destinés à manier les observables. Une véritable méthodologie reprendrait, selon nous, tous les critères de l'analyse et serait censée porter un regard réflexif sur les méthodes employées.

I. Présentation globale de la démarche : quantitatif versus qualitatif ?

« *La connaissance scientifique est ce qui a survécu aux objections et qui peut résister aux objections à venir.* »
(Bourdieu, 2001b, p. 142)

Bien que notre construction théorique corresponde à la « grille de lecture » du corpus, nous avons tout de même mis en place un certain nombre d'outils afin d'analyser celui-ci de façon méthodique. Ceux-ci s'articulent autour de trois étapes. Premièrement, après avoir été récolté et codé, le corpus a été analysé à l'aide du logiciel de lexicométrie Iramuteq¹⁷⁸ (Ratinaud, 2009). Ensuite, les résultats de cette première étape ont été affinés et traités dans une perspective d'analyse du discours. Enfin, des entretiens avec certains des journalistes, auteurs des articles analysés, sont venus compléter nos observations, en les reliant à leurs univers de production. L'application de ce dispositif méthodologique ne relève pas directement d'un choix puisque celui-ci nous semble répondre logiquement au format du corpus. Notre questionnement portant, entre autres, sur l'évolution dans le temps des discours, nous avons récolté tous les articles sur la centrale nucléaire de Fessenheim et le gaz de schiste produits par les quotidiens *Le Monde* et *20minutes*, disponibles sur la période donnée. Ce choix d'aborder notre objet dans une perspective diachronique a eu pour conséquence un premier corpus de 574 articles.

Par la suite, ce corpus d'étude central a été complété par un corpus encore plus grand de 2873 articles, composé d'un large éventail de la presse généraliste nationale française. L'analyse lexicométrique nous a donc paru la meilleure solution afin de dégager des tendances générales de l'ensemble de ces corpus. Grâce à la possibilité d'intégrer des variables aux analyses (date, rubrique, quotidien, etc.) les résultats témoignent d'une certaine richesse d'interprétation. Néanmoins, pour

¹⁷⁸ Interface de R pour les Analyses Multidimensionnelles de Textes et de Questionnaires.

répondre au mieux aux différentes dimensions de notre problématique sur l'organisation journalistique des discours, un traitement par des outils et notions relevant de l'analyse du discours nous a semblé inéluctable. Même si cette étape a dû se resserrer sur un nombre restreint d'articles (et ne peut donc pas revendiquer la même exhaustivité que la première étape), elle a pu re-contextualiser les mots significatifs pour l'analyse statistique dans leurs logiques phrastiques originelles. Si cette « matérialité textuelle » ou « texture énonciative » (Moirand, 2007, p. 65) des discours produits et représentés constitue notre terrain principal, il nous a également paru impératif de le confronter à un autre, qui est celui du champ de production. Par des entretiens semi-directifs, nous avons pu confronter nos résultats et nos questionnements à des informations plus précises sur les conditions de production, les visées, les représentations et les engagements personnels des journalistes. Cette dernière étape nous a également semblé inévitable afin de re-contextualiser les discours analysés au travers des univers de production. L'analyse sémiolinguistique de l'organisation des textes, des marqueurs énonciatifs et des connecteurs argumentatifs, est donc complétée par un travail de prise en compte des conditions de production.

Notre démarche méthodologique articule des outils quantitatifs à des outils qualitatifs, sans fixer de prédominance des uns sur les autres. L'analyse de statistique textuelle n'est pas simplement une phase exploratoire afin de « rentrer » dans le corpus et le « dégrossir », tout comme l'analyse du discours n'est pas seulement utilisée pour combler les lacunes laissées par l'analyse quantitative. Les deux méthodes sont à la fois heuristiques et probatoires, inductives et déductives. Elles comportent néanmoins des dimensions épistémologiques différentes. Si l'analyse de texte par logiciel peut se situer dans une conception structuraliste de la langue, immanentiste, référentielle et lexico-centrée, ce sont là des positions difficilement tenables pour des recherches en linguistique et analyse du discours. Cette dissonance épistémologique dans l'utilisation des outils quantitatifs de l'analyse du discours par des disciplines des sciences sociales a amené R. Robin à parler d'un « *éternel malentendu* » fondé sur « *une conception transparente de la langue et du discours encore si prévalente dans les sciences humaines aujourd'hui* »

(Robin 1986, p. 128). En effet, que l'on soit dans une approche énonciative, pragmatique, argumentative ou communicationnelle de l'analyse du discours, il semble difficile de se focaliser exclusivement sur l'« intérieur » du texte. Plus précisément, le moment de l'interprétation nous renvoie « *au grincement de l'articulation entre l'intérieur et l'extérieur du corpus ; à la tension dialectique – pour ne pas dire contradictoire – entre la prise en compte (le traitement) des ressources intérieures du corpus et l'appel à des ressources qui lui sont extérieures pour le comprendre et l'interpréter* » (Mayaffre, 2002). Ainsi, la combinaison d'une approche quantitative et qualitative doit être soutenue par un positionnement épistémologique et méthodologique explicite sur les processus de construction du sens et les démarches pour retracer cette construction. De plus, l'articulation de méthodes quantitatives et qualitatives implique une réflexion sur la justesse et les implications méthodologiques d'une telle démarche combinatoire.

L'ouvrage de F. Rastier (2011), *La mesure et le grain*, aborde centralement, comme son titre l'indique, ce questionnement méthodologique sur l'interprétation de données que, à l'instar de D. Mayaffre (2010), nous pourrions qualifier d'« *alpha-numériques* ». L'articulation des deux méthodes permet alors « *d'adjoindre à la lecture naturelle, linéaire, qualitative, traditionnelle du texte [...], une lecture hypertextuelle, quantitative, tabulaire, réticulaire que seul autorise le numérique* » (*Ibid.*, p. 23). Le rapport entre quantitatif et le qualitatif ne doit cependant pas être envisagé sous le signe de l'opposition, de la distinction, ni même de l'addition, mais doit être caractérisé par une complémentarité. Si, par exemple, un « *résultat quantitatif peut confirmer l'hypothèse qualitative* » (Rastier, 2011, p. 51) il faut également être conscient des inévitables relations dans le sens inverse, puisque « *fréquente ou rare, toute donnée numérique, fût-elle un zéro, doit être rapportée à une donnée textuelle* » (*Ibid.*, p. 51). Pour qualifier cette double approche, D. Mayaffre utilise le terme de « logométrie ». Cette démarche propose d'enrichir la seule focalisation sur les lexies propre à la lexicométrie, en intégrant toutes les unités du discours (*logos*), c'est-à-dire « *les lemmes, les catégories grammaticales, les temps verbaux, les enchaînements syntaxiques, etc.* » (Mayaffre, 2012, p. 96)¹⁷⁹.

¹⁷⁹ Pour une présentation plus complète de l'approche logométrique : Mayaffre, 2010.

Par exemple, dans une étude sur les discours présidentiels français sous la V^{ème} République¹⁸⁰, le chercheur remarque une surutilisation statistique d'adverbes dans les discours de Jacques Chirac. Si le nombre fait sens par « l'effet de masse que provoque l'accumulation d'adverbes » (*Ibid.*, p. 102), il est plus difficile d'interpréter ce résultat statistique d'un point de vue morphosyntaxique. L'hétérogénéité qui caractérise la classe grammaticale des adverbes, composée de déictiques, de connecteurs, de mots d'ordination, de négatifs, d'interjectifs, et dont la seule définition serait qu'elle regroupe les invariables (sauf quelques exceptions), n'est pas une catégorie opératoire. C'est seulement par les distinguos inhérents à la sémantique pragmatique, entre expressions modales et modalisateurs adverbiaux, et entre adverbes qui modalisent l'énonciation et adverbes qui modalisent l'énoncé, que peut être proposée une interprétation probante.

Sans entrer dans les détails, une telle approche permet d'analyser comment l'adverbe fait référence au contexte. Comme ces distinctions ne sont pas (ou difficilement) intégrables à une analyse quantitative par logiciel, il faut procéder au cas par cas en fonction des types d'adverbes et de leur utilisation. Dans le cas des adverbes de négation, l'étude de D. Mayaffre s'appuie sur le fait que ceux-ci renvoient quasiment toujours à une polyphonie. Et, « *en intégrant / contestant le discours de l'autre, la négation ne fait que marquer plus encore la prégnance de l'énonciateur sur son discours* » (*Id.* p. 103). Ainsi, par la fonction dialogique de certains types d'adverbes (un autre exemple étant l'utilisation récurrente de « naturellement »), le propos se déplace de l'énoncé (*dictum*) vers l'énonciation (*modus*) et permet ainsi de centrer le discours sur la personne du président en construisant une rhétorique de l'*ethos*. De même, la surutilisation de « notamment » dans les discours de J. Chirac, renvoie, pour D. Mayaffre, à « *l'autorité supérieure d'un président omniscient ayant une vue générale de la situation en France, qui ne saurait expliquer au peuple l'ensemble des phénomènes mais choisit, dans sa*

¹⁸⁰ Avec le logiciel de statistique textuelle « Hyperbase », conçu par E. Brunet et diffusé dans sa version 9.0 par l'UMR Bases, Corpus Langage (CNRS-Université de Nice).

grandeur, d'en dévoiler quelques bribes par quelques exemples "notables" ou bien sentis » (Id., p. 106).

Si, dans cet exemple, c'est bien la quantité qui permet d'affirmer que la surreprésentation adverbiale fait sens, c'est avant tout une approche qualitative, centrée sur la prise en compte de la situation d'énonciation, qui permet d'interpréter ce sens. Les deux approches sont donc inextricablement liées, remettant ainsi en question la pertinence de la distinction entre méthodes qualitatives et quantitatives. Même à un niveau plus paradigmatique, cette distinction peut être questionnée. Si, dans l'appréhension « classique » de cette opposition, l'analyse quantitative s'insère dans un paradigme hypothético-déductif et l'analyse qualitative dans un paradigme hypothético-inductif, le traitement statistique de textes invalide ces cadres d'appréhension, puisque quantitatif et qualitatif peuvent y être à la fois probatoires (en confirmant des hypothèses) et heuristiques (en découvrant des hypothèses). De fait, avec une analyse statistique de texte, « *on ne trouve pas toujours ce que l'on cherche, mais souvent autre chose que l'on ne cherchait pas* » (Rastier, 2011, p. 20).

Ainsi, le postulat selon lequel une approche quantitative devrait essentiellement prouver des hypothèses dans une perspective déterministe est mis à mal. Et, à l'inverse, la scientificité de la démarche que nous proposons ici n'est pas fondée sur son versant quantitatif (comme cela est communément admis dans les sciences positivistes), mais sur une vision pragmatique de la langue : « *les traitements automatiques du langage doivent leur scientificité à la linguistique dont ils constituent un secteur d'application et dont ils doivent pour ainsi dire "hériter les propriétés"* » (Ibid., p. 49). Le volet quantitatif de notre analyse peut même, dans le cas où les « propriétés » de la linguistique ne seraient pas respectées, invalider la scientificité de notre démarche. Pour résumer, nous pouvons dire que toute la rigueur de la phase interprétative pour décrire le sens des discours (et c'est d'ailleurs ainsi que nous pourrions définir l'objectif de notre analyse du discours), se trouve dans l'attention aux références intertextuelles, au cotexte et au contexte, à un dialogisme généralisé.

Mais comment formaliser et intégrer l'intertexte dans le corpus ? Comment clore le corpus ? Ou, de façon plus générale, comment choisir et constituer le corpus, afin de garantir la scientificité de la démarche ? Une réponse à ces questions a été esquissée par D. Mayaffre au travers de la notion de « corpus réflexif ». Par la « réflexivité » du corpus, l'auteur entend décrire « *le fait que ses constituants (articles de presse, discours politiques, pièces de théâtre ; de manière plus générale, sous-parties) renvoient les uns aux autres pour former un réseau sémantique performant dans un tout (le corpus) cohérent et autosuffisant* » (Mayaffre, 2002). Et, afin de pouvoir inclure l'intertexte dans cet ensemble génériquement homogène, celui-ci développe une méthode afin d'appliquer les notions d'« architextualité » et d'« hypertextualité » (Genette, 1982) au traitement statistique de grands corpus. L'« architexte » désigne un corpus dont chacun des textes qui le compose peut influencer les autres au niveau sémantique. L'« hypertexte », correspond, quant à lui, à l'application au niveau méthodologique de cette « architextualité » : il doit mettre en évidence les liens qui unissent les textes « parents », en utilisant par exemple des liens hypertextes permettant une lecture non linéaire (Mayaffre, 2002). Enfin, avec la possibilité de constituer des corpus de plus en plus grands, F. Rastier propose la distinction entre « corpus d'étude » et « corpus de référence » (2011). Cette intégration d'un corpus (d'étude) dans un corpus beaucoup plus large (de référence) permet de prendre en compte au mieux le cotexte dans la construction du sens ; sens qui, selon la « sémantique différentielle » de F. Rastier, est « *fait de différences, non de références* » (*Ibid.*, p. 64), reprenant ainsi l'hypothèse saussurienne.

Nous avons donc été très attentif aux questions de constitution et de clôture du corpus¹⁸¹. Nous avons également découpé le corpus global en plusieurs sous-corpus et codé chaque article des différents corpus en fonction de variables permettant de jouer sur les « *paramètres de “contrastivité” (externe et interne) du corpus qui par le*

¹⁸¹ Une des plus grandes difficultés de l'élaboration d'une méthodologie d'analyse du discours dépend du fait qu'il n'y ait pas de « recette » directement applicable. Si l'approche théorique et une première lecture complète du corpus peuvent nous donner des indices pour mettre en place une méthodologie adaptée, celle-ci reste dynamique tout au long de l'analyse. Ainsi, lorsque cela nous a semblé nécessaire face à des problèmes rencontrés dans l'analyse (ou des dimensions non prises en compte jusque là), nous avons affiné l'ensemble de nos outils d'analyse. Néanmoins, nous avons décidé de limiter arbitrairement cette élaboration méthodologique dynamique, principalement pour des questions de longueur et de temps.

jeu des ressemblances/différences font sens » (Charaudeau, 2009, p. 57). Nous décrivons notre démarche globale allant du corpus à son analyse statistique dans le développement suivant.

II. L'analyse statistique de textes : présentation de la démarche et des outils

$$\chi^2 = \sum_{i,j} \frac{(n_{ij} - n_{ij}^*)^2}{n_{ij}^*}$$

Ce second développement du chapitre consacré aux outils méthodologiques retracera tout d'abord la démarche suivie afin de constituer le(s) corpus d'articles. Nous insisterons sur notre volonté de récolter un corpus relativement hétérogène, ouvert sur des sujets connexes, suivant la seule condition d'une présence des objets thématiques « gaz de schiste » et « centrale nucléaire de Fessenheim » dans les articles. Nous détaillerons ensuite comment nous avons codé chaque article suivant des variables composées de plusieurs modalités, afin de disposer d'un grand nombre de facteurs exploitables dans les analyses. Nous expliquerons également la façon dont nous avons automatisé cette étape de récolte et de codage dans le cadre du corpus élargi. Enfin, une dernière sous-partie comportera une description des outils lexicométriques et des méthodes de statistique textuelle déployées.

1. La constitution du corpus

Si le sens se construit par l'intertexte et le dialogisme, comment espérer pouvoir définir un corpus « clos », représentatif des textes qui se répondent explicitement et implicitement sur un sujet donné ? Le nombre de paramètres à prendre en compte dans la constitution du corpus serait alors tellement gigantesque

qu'une telle tentative semble vaine. Si nous voulions par exemple étudier les « discours » sur le gaz de schiste, il faudrait non seulement prendre en compte tous les articles de journaux, mais également tous les billets de blogs sur le sujet, toutes les déclarations politiques ou associatives, toutes les informations émanant d'autorités administratives, tous les commentaires des internautes sur les articles numériques, toutes les communications officielles (ou internes) des entreprises, etc., la liste pouvant s'avérer très longue. Mais une telle démarche ne serait pas complètement impossible puisque cela reviendrait à décrire le « discours social » sur le gaz de schiste, à la manière de M. Angenot (1989). Tel n'est néanmoins pas notre but. Si nous décidons au contraire de resserrer notre étude autour des discours médiatiques sur le gaz de schiste (ce qui permet, dans une certaine mesure, de prendre en compte les productions linguistiques des autres univers sociaux), la question n'en devient pas moins compliquée. D'une part, ces discours médiatiques ne prennent leur sens qu'en fonction de l'ensemble des productions linguistiques existantes et, d'autre part, la catégorie des discours médiatiques n'est pas non plus un ensemble aux frontières homogènes. *Libération* n'a pas les mêmes positions éditoriales que *Le Figaro*. Le contenu d'un quotidien gratuit n'est pas le même que celui d'un quotidien payant. Les dispositifs de communication induits par les formats Internet ou papier agissent également sur la construction du sens, sans parler des formats audiovisuels ou radiophoniques. De plus, tous ces dispositifs s'influencent.

Face à cette situation méthodologique complexe, il s'agit d'accepter qu'« *un corpus n'est jamais qu'un prétexte, au sens de ce qu'il est un point de départ indispensable pour une analyse du discours* » et qu'« *aucun corpus n'est jamais définitivement fermé, sa clôture ne pouvant être que le fait d'une décision provisoire à des fins opératoires* » (Charaudeau, 2009, p. 56). Pour constituer un corpus analysable, il s'agit donc bien de le clôturer suivant certains critères d'unification, quitte à le confronter à d'autres textes ou contextes dans une phase ultérieure. Nous avons ainsi construit un corpus en tant qu'objet de recherche suivant deux axes : celui d'un

foyer thématique (les controverses environnementales) et celui du « type de discours » (ou « unités topiques »)¹⁸².

Si ces noyaux peuvent donner l'apparence d'une certaine homogénéité, ils sont en réalité, à un niveau inférieur, composés de distinctions majeures en vue de pouvoir exploiter le corpus. En effet, « *le chercheur est obligé de constituer des corpus hétérogènes [car] s'il rassemble un corpus constitué de textes du même genre il perd ce qui fait l'intérêt heuristique de la formation discursive* » (Maingueneau, 2012). Nous avons donc choisi de travailler sur les thèmes de Fessenheim et du gaz de schiste dans la presse généraliste française, en nous concentrant particulièrement sur *Le Monde* et *20minutes*. Nous avons déjà explicité les raisons qui nous ont amené à choisir ces thèmes afin de pouvoir – par la description de tendances communes (ou non) – monter en généralité au sujet de la question, plus large, des controverses environnementales. Et, au niveau du choix des types de médias, il faut préciser qu'au départ de cette étude, nous nourrissions l'objectif ambitieux de définir un éventail de supports médiatiques beaucoup plus large, en incluant notamment des reportages télévisuels ou radiophoniques, afin de pouvoir observer des distinctions en fonction des supports. Mais un tel choix aurait, d'une part, altéré profondément notre problématique (en la centrant sur les supports)¹⁸³ et, d'autre part, soulevé des problèmes d'ordre méthodologique et pratique. La distinction entre supports écrits et oraux nous a par exemple semblé insurmontable dans le cas d'une approche cohérente du discours (ou du moins, dans les limites de ce travail). D'autre part, le temps de récolte et de codage des articles étant très long, nous avons décidé de limiter la taille du corpus (et pouvoir ainsi gagner en finesse de codage). Nous avons néanmoins rendu opératoire la distinction entre articles Web et papier en récoltant les articles du *Monde* et du *Monde.fr*. Dans le corpus élargi sur la presse nationale, nous avons également intégré les articles de *Mediapart.fr*. Cette distinction permet d'intégrer la variable « Web » dans le corpus, tout en n'étant pas surdéterminante pour notre problématique. Nous ne voulions pas, en effet, produire

¹⁸² Les notions de « foyer thématique », d'« unité topique », de « type de discours » et de « genre de discours », sont employées ici dans le sens tel que défini par D. Maingueneau (2012).

¹⁸³ Ce qui va dans le sens de la proposition qui s'exprime dans le titre de l'article de P. Charaudeau (2009) : « *Dis-moi quel est ton corpus, je te dirai quelle est ta problématique* ».

une thèse essentiellement centrée sur les évolutions des formes d'écriture liées au Web.

Le Web a pourtant été déterminant pour notre démarche de récolte des articles. Grâce aux moteurs de recherche intégrés aux sites d'actualité, nous avons pu constituer de grands corpus numériques. Avec les entrées « Fessenheim » et « gaz de schiste » dans les moteurs de recherche d'archives du *Monde.fr* et de *20minutes.fr* (et dans celui d'*Europresse* pour le corpus élargi), nous avons pu effectuer une première sélection. Les mots-clefs « Fessenheim » et « gaz de schiste » nous ont semblé les plus pertinents puisqu'ils permettaient d'afficher le plus de résultats. Nous aurions pu préciser notre recherche en utilisant les entrées « centrale nucléaire de Fessenheim » ou « mobilisation Fessenheim », mais ces entrées diminuaient le nombre de réponses (ou alors faisaient entrer des réponses indésirables). « Fessenheim », au contraire, affichait le meilleur taux de réponse, tout en ne présentant que très peu d'articles sans rapport aucun avec notre thématique (les articles sur le village de Fessenheim lui-même, sans référence aucune à la centrale, sont très peu nombreux). En ce qui concerne l'expression-clef « gaz de schiste », le choix n'est pas non plus évident. En effet, nous verrons que c'est une appellation souvent utilisée de façon erronée pour désigner tous les gaz non conventionnels. Aussi appelé gaz de roche-mère ou *shale gas* (pour reprendre la distinction géologique existant entre roche métamorphique et sédimentaire, le gaz se trouvant seulement dans la seconde), le gaz de schiste ne doit pas être confondu avec le pétrole de schiste ou encore le sable bitumineux. Bien que le terme de *shale gas* (ou gaz de roche-mère) soit le plus approprié pour désigner le gaz possiblement extractible en France dans le cadre des permis accordés en 2010, c'est le terme « gaz de schiste » qui est le plus fréquemment utilisé. C'est donc cet indice de popularité qui a guidé notre choix, toujours dans l'objectif de constituer un corpus le plus exhaustif possible.

Il a néanmoins fallu vérifier la validité de chaque article selon des critères de pertinence. Bien que nous ne connaissions pas le fonctionnement exact de tels moteurs de recherche, il est fréquent de rencontrer des articles complètement « hors

sujet » dans les résultats. De plus, si le moteur de recherche intégré au *Monde.fr* permet de classer les résultats par date croissante ou décroissante, cela n'est pas possible avec celui intégré à *20minutes.fr*. Il a donc fallu classer chronologiquement tous les résultats de la recherche lancée sur *20minutes.fr*. C'est dans cette phase de sélection des articles que nous avons décidé de mettre en œuvre une certaine ouverture, afin d'avoir une représentation du contexte dans le corpus. En effet, si, dans le cas de Fessenheim, une grande partie des articles traite principalement de la centrale nucléaire de Fessenheim, d'autres ne font qu'évoquer celle-ci de façon périphérique et sont centrés sur des questions plus larges (le débat autour du nucléaire, l'état ou la gestion des centrales, etc.). Loin d'être déplacés, ces articles connexes nous semblent avoir pleinement leur place dans le corpus, en exprimant un contexte plus large. La seule condition nécessaire pour que les articles puissent intégrer le corpus a donc été de traiter au moins une seule fois de la centrale nucléaire de Fessenheim. Dans le cas du gaz de schiste (où nous avons appliqué la même règle), nous avons considéré comme articles connexes, tous les articles ne traitant pas directement du débat autour de ce projet en France (on y retrouvera notamment des articles sur les États-Unis, l'Angleterre, la Pologne, etc.) et tous les articles où le gaz de schiste est un sujet périphérique d'un noyau différent (le débat énergétique par exemple). Les articles connexes (ou contextuels) peuvent seulement être intégrés si la distinction est également opérée dans le codage des variables. Nous aborderons cette question technique dans le développement suivant. Mais, avant cela, nous concluons sur la constitution du corpus, en précisant que, si nous avons été le plus exhaustif possible, nous ne pourrons jamais prétendre à l'exhaustivité la plus totale.

En effet, le corpus est limité, d'une part dans le temps et, d'autre part, par les moteurs de recherche des sites d'actualité. Si la date de fin ne pose pas de problèmes de rigueur (c'est en effet un choix de clôture arbitraire et provisoire mais obligatoire), la date de début est relativement problématique, et ce surtout pour le corpus concernant Fessenheim. En effet, la controverse autour du gaz de schiste ne débutant qu'en 2010, tous les articles ont été archivés durant cette période. Il en va autrement pour Fessenheim, où la mobilisation antinucléaire existe depuis les

années 1970, mais où les premiers articles archivés ne commencent qu'en 1987 pour *Le Monde*, et en 2003 pour *20minutes*. De plus, rien ne nous indique que tous les articles de cette période de début aient été numérisés. Nous nous retrouvons donc avec un biais dans la constitution du corpus qui aurait seulement pu être surmonté par un dépouillement systématique de plusieurs milliers de journaux (surtout des éditions du *Monde*, *20minutes* n'étant lancé, en France, qu'en 2002). À ce prix-là, nous avons considéré que le jeu n'en valait pas la chandelle. Notre exhaustivité est donc limitée par le temps (le corpus central s'arrête fin novembre 2011, le corpus élargi continue jusqu'en décembre 2013) et par le fait que le corpus est essentiellement constitué des archives disponibles sur les sites Web des quotidiens et sur le site d'archivage *Europresse*. Dans le cadre de ces limites, nous avons absolument récolté tout ce qui, de près ou de loin, traitait de ces thématiques.

2. Le codage des variables et des modalités du corpus central

À la suite de ce travail de sélection et de listage, nous avons enregistré chaque article sur des documents séparés, en gardant toutes les informations disponibles dans les articles archivés (date, auteur(s), nombre de mots, rubrique, photos, liens hypertexte). En ce qui concerne les articles des éditions papier du *Monde*, des informations importantes comme la page de l'article et la rubrique n'étaient pas disponibles dans les archives. Nous avons donc consulté et numérisé toutes les pages des éditions du *Monde* dans lesquelles apparaissaient les articles du corpus (en numérisant également des pages « hors-texte », qui nous semblaient pertinentes pour inclure des éléments contextuels : la une du journal, les autres pages de la rubrique « Planète », etc.). Le corpus étant ainsi constitué, nous avons commencé à introduire des variables distinctives afin de préparer l'analyse lexicométrique.

2.1. Variables et modalités de l'analyse statistique

Comme dans toute exploration de données (*datamining*) s'appuyant sur des méthodes statistiques, le logiciel Iramuteq permet d'intégrer des variables à l'analyse. L'observation des corrélations entre les mots dans des unités de contexte est alors doublée d'une observation de la variation de ces corrélations en fonction de variables prédéfinies. Nous avons commencé par le codage de la variable « cadre ». Cela nous a permis de distinguer les deux niveaux du corpus (en noyau et périphérique) et cela a également été une façon de s'approprier le corpus lors d'une première lecture. Mais la variable « cadre » n'est pas la *summa divisio* de notre ensemble d'articles. La variable « thématique », par contre, se déclinant suivant les modalités « Fessenheim » et « gaz de schiste », est la distinction constitutive du corpus la plus importante à prendre en compte. En effet, nous avons déjà pointé la difficile comparabilité de ces deux objets thématiques. Et, bien que nous ayons produit des résultats à partir d'un corpus global (où la variable « thématique » est active), il nous a semblé plus pertinent (et les résultats statistiques le prouvent) de travailler principalement sur deux sous-corpus, l'un portant sur Fessenheim et l'autre sur le gaz de schiste (dans lesquels la variable « thématique » est forcément passive).

2.2. Le cadrage des articles

La première variable que nous avons introduite est la variable « cadre ». Issue de la sociologie américaine, l'analyse des cadres (*frame analysis*) a été développée initialement par E. Goffman (1974). Comme nous les avons définis précédemment, les cadres sont des structures cognitives qui organisent la façon dont les êtres sociaux perçoivent la réalité dans des situations de communication. Formalisée initialement dans le cadre de situations de communication interpersonnelles, c'est avant tout l'application de cette notion comme outil méthodologique dans des études médiatiques qui nous intéresse ici. Les bases de la méthodologie de cadrage dans une approche communicationnelle des pratiques journalistiques ont été posées par

la définition donnée par R. M. Entman pour qui « *cadre consiste en la sélection de certains aspects d'une réalité perçue et à les rendre plus saillants dans un texte communicationnel, en vue de mettre en avant la définition d'un problème particulier, l'interprétation causale, l'évaluation morale, et/ou la recommandation d'un traitement* » (Entman, 1993, p. 52)¹⁸⁴. Si de nombreux débats sont venus enrichir la constitution de cette perspective d'analyse, il ne nous semble pas pertinent de les aborder en détail ici¹⁸⁵. Signalons tout de même que nous considérons la pratique du cadrage comme une activité plutôt consciente de la part des journalistes. Cette pratique correspond alors à la définition d'un « angle » particulier pour aborder un sujet d'actualité. Notre processus de découpage du corpus relève principalement, à ce niveau, d'une attribution intuitive, à la suite d'une première lecture du corpus, d'un « angle d'approche » inhérent aux différents articles. Nous optons donc pour le terme de « cadre d'approche ».

Nous avons donc découpé le corpus selon les catégories suivantes :

- « Politique » regroupe tout ce qui concerne les décisions et les prises de position politiques.
- « Militant » regroupe tout ce qui relève d'un compte rendu des actions d'associations, d'ONG ou de citoyens.
- « Économique » comprend tous les articles présentant une approche de la question en termes économiques.
- « Environnemental » fait référence aux articles qui traitent du sujet en termes de risques pour l'environnement, pour la santé humaine ou qui portent sur des questions de choix énergétiques.
- « Factuel » englobe tous les autres articles qui ne rentrent pas dans les catégories précédentes et qui présentent un traitement factuel, descriptif ou technique de la question.

¹⁸⁴ « *To frame is to select some aspects of a perceived reality and make them more salient in a communicating text, in such a way as to promote a particular problem definition, causal interpretation, moral evaluation, and/or treatment recommendation* ».

¹⁸⁵ Pour avoir un aperçu complet de ces débats et de la constitution de ce champ d'analyse, nous renvoyons à la thèse de doctorat d'E. Marty (2010), dans laquelle un travail de regroupement et de synthèse sur cette méthodologie a été réalisé.

- « Environnemental 2 » correspond aux articles avec un cadrage « environnemental » mais où l'objet que nous étudions n'est traité que de façon indirecte ou allusive.
- « Économique 2 » correspond au traitement économique indirect ou allusif de nos objets thématiques.
- « Autre » est une catégorie regroupant les traitements « politique », « militant » et « factuel » qui fait référence aux objets thématiques mais où ceux-ci ne sont pas les sujets centraux des articles.

La variable « cadre » ne doit toutefois pas être confondue avec la variable « rubrique ». En effet, dans une même rubrique, on peut parfois trouver différents cadres d'approche. Et, même si, au niveau de l'analyse, la variable « cadre » corrèle fortement avec la variable « rubrique » (dans la rubrique « économie et entreprises », tous les articles présentent un cadre d'approche économique), cette première nous semble pertinente puisqu'elle permet de distinguer les articles qui traitent centralement de nos objets thématiques (Fessenheim et le gaz de schiste) de ceux qui se trouvent à la périphérie. Cette variable permet donc d'intégrer la distinction entre corpus de référence et corpus d'étude. Le lien entre corpus de référence et corpus d'étude est dans notre cas explicitement intertextuel puisque, mis à part quelques rares exceptions inhérentes à la manipulation de grands corpus, il est directement question des objets thématiques dans tous les articles. Il est nécessaire de préciser cette « limitation » intertextuelle puisque, dans la distinction méthodologique de F. Rastier (2011), le lien intertextuel liant corpus de référence et corpus d'étude peut être explicite et implicite.

2.3. Les autres variables de l'analyse

La seconde variable constitutive du corpus est la variable « quotidien » et se décline suivant les modalités « Le Monde », « Lemonde.fr » et « 20minutes »¹⁸⁶. Là aussi, nous avons constitué des sous-corpus afin de pouvoir décrire plus finement l'influence du type de quotidien sur les corrélations constatées. Nous avons donc, au final, produit des résultats à partir de sept corpus différents : le corpus global, les deux sous-corpus thématiques et les quatre sous-corpus constitués en fonction de la thématique et du quotidien (nous avons regroupé les modalités « Le Monde » et « Lemonde.fr »). Néanmoins, la variable « quotidien » présente des modalités suffisamment comparables pour être intégrée à l'analyse statistique. Les résultats les plus probants sont donc issus des deux sous-corpus thématiques, où la variable « quotidien » est active.

Nous avons ensuite attribué aux articles du corpus les modalités des variables « date », « énonciation » et « rubrique ». La variable « date » se décline en année pour le corpus thématique sur Fessenheim et en mois pour celui sur le gaz de schiste. Si la variable « date » ne présente pas de problème méthodologique particulier¹⁸⁷, il n'en va pas de même pour les variables « énonciation » et « rubrique ». Par la variable « énonciation », nous entendons décrire les formats qui encadrent la production des énoncés. Nous avons ainsi distingué six classes énonciatives : « articles », « brèves », « enquêtes », « historiques », « points de vue » et « interviews ». La difficulté méthodologique vient ici du fait que nous avons délimité nous-mêmes ces catégories. En effet, si le choix d'appliquer une variable portant sur les types d'articles paraît facilement justifiable (au vu, par exemple, de la nécessité de différencier les faits des commentaires), il est plus difficile d'établir des catégories qui permettent à la fois de retranscrire de façon fiable les pratiques

¹⁸⁶ Pour des raisons pratiques, nous n'avons pas fait la distinction entre les articles issus de la version papier de *20minutes* et ceux issus du site Web. Cependant, dans l'analyse, nous le précisons quand cela est nécessaire.

¹⁸⁷ Nous pourrions toutefois facilement exposer un certain nombre de questionnements méthodologiques. En effet, qu'est-ce qui justifie le découpage suivant les mois et les années ? N'est-ce pas un découpage totalement arbitraire ? N'aurait-il pas été plus juste d'opérer un découpage en fonction de dates clefs ? Ainsi, dans certaines analyses, nous avons recodé la variable « date » suivant des événements significatifs.

journalistiques et de contenir une valeur heuristique. Comme avec le codage de variables issues de questions ouvertes dans des enquêtes sociologiques, le rôle du chercheur n'est pas neutre lors de cette opération de classification et d'interprétation (de Peretti, 2005). Pour être plus précis, nous aurions pu, par exemple, appliquer les critères distinctifs propres au champ journalistique entre reportages, comptes rendus, nouvelles, portraits, dossiers, analyses, chroniques, éditoriaux, tribunes, courriers de lecteurs, interviews d'analyse ou de commentaire, etc. Mais plus le nombre de modalités augmente, moins l'analyse statistique devient probante. Nous avons donc regroupé ces critères dans des catégories jugées pertinentes.

Dans le cas de la variable « énonciation » les articles ont été classés en fonction des modalités suivantes :

- « brève » correspond à tous les articles de moins de 250 mots (en descendant à 200 pour les articles de *20minutes*).
- « article » comprend tous les articles de 250 à 1000 mots qui présentent un traitement factuel de l'actualité.
- « enquête » est composée des articles d'analyse longs (plus de 1000 mots) ainsi que des reportages.
- « historique » est une classe peu représentée d'articles rétrospectifs ou récapitulatifs.
- « point de vue » englobe tous les articles qui commentent l'actualité et se positionnent par rapport à celle-ci : tribunes, chroniques, courriers de lecteurs...
- « interview » regroupe toutes les formes d'interviews.

Avec la variable « rubrique », la difficulté ne découle pas du fait que nous ayons codé nous-mêmes les modalités, mais, au contraire, du fait que ces critères sont originaires des journaux eux-mêmes. Sur la période étudiée, la formule du *Monde* a évolué un grand nombre de fois. Les en-têtes de pages se sont succédé, faisant varier les noms des rubriques, mais également les contenus. En effet, « *toute transformation dans la maquette du journal peut influencer sur la place a priori accordée à telle ou telle thématique* » (Fillieule, 2007, p. 226). On peut par exemple signaler ici

l'importance qu'ont eue les pages « régions », créées en 1995 et dans lesquelles S. Zappi a commencé à écrire, pour le traitement des questions environnementales au *Monde*. Le lancement des pages « Planète » en 2008, placées avant les pages « International », à partir de 2010, ainsi que leur disparition (ou du moins, leur diminution) en 2013, ne sont pas non plus des événements anodins pour comprendre la mise en forme des informations environnementales dans *Le Monde*. Le processus de codage des rubriques des articles en vue de la production de statistiques textuelles a évidemment été incapable de prendre en compte toutes ces subtilités. Celles-ci sont prises en compte dans une seconde phase de l'analyse, centrée sur les conditions de production. Lors de cette première étape, des grandes catégories, transversales aux différentes périodes et maquettes (et également majoritairement transversales aux deux quotidiens), ont été construites selon la classification suivante : « monde », « France », « politique », « société », « Planète », « économie », « régions », « sciences », « local », « Strasbourg » et « autre ».

Si les six premières catégories ne posent pas de problèmes et sont représentées dans les deux quotidiens, il n'en va pas de même pour les cinq dernières. La rubrique « régions » est exclusive au *Monde* à une période donnée. Nous avons voulu garder cette spécificité puisqu'elle permet d'observer un traitement local de la part du *Monde* ainsi que l'émergence des thèmes environnementaux. La rubrique « sciences » est également exclusive au *Monde*, elle comprend des articles datant d'avant la création de la rubrique « Planète » avec une orientation scientifique (suivant, entre autres, les en-têtes « sciences et médecine », « aujourd'hui – sciences », « environnement et sciences », etc.). Les rubriques « local » et « Strasbourg » sont par contre des rubriques exclusives à *20minutes*. Dans le sous-corpus sur le gaz de schiste, la catégorie « local » rassemble tous les articles d'éditions locales. Dans le sous-corpus sur Fessenheim, tous les articles d'éditions locales correspondent à l'édition de Strasbourg, nous avons donc nommé cette variable « Strasbourg ». Le but de ces deux variables est de pouvoir observer des différences en fonction du traitement local des informations. Enfin, la variable « autre » n'est pas une catégorie « poubelle » dans laquelle nous avons rangé tous

les articles inclassables. Même si elle comprend quelques articles inclassables (comme, par exemple, l'article sur Fessenheim dans l'édition du 20 juin 2005 sur les risques liés à la canicule et placé dans la page « météo-jeux »), elle comprend avant tout les articles originaires des pages qui sont actuellement nommées « décryptages ». Les analyses, les débats, les tribunes, les billets, les chroniques, les courriers de lecteurs, les éditoriaux, ainsi que les informations en pages deux et trois, se trouvent dans la catégorie « autre ». La classe « autre » est donc fortement orientée vers le commentaire d'actualité, alors que toutes les autres rubriques sont supposées présenter un traitement factuel. Voici un exemple de ligne de variables (nommées « variables étoilées ») obtenue à la suite de cette phase de codage de notre premier corpus telle que mise en forme pour être exploitable : « *rub_plan *them_gds *quot_lemonde *enonc_brev *date_201106 *cadre_fact ».

3. Le corpus élargi

La constitution d'un corpus élargi portant sur l'ensemble de la presse généraliste nationale française ne peut être justifiée que par la dynamique propre à notre étude. L'analyse lexicométrique du premier corpus ayant abouti à des résultats capables de répondre à nos hypothèses, il nous a paru essentiel de confirmer (ou du moins d'éclairer) ces réponses par une seconde analyse. L'analyse de ce second corpus ne présente toutefois pas les mêmes critères que la première. Le corpus élargi n'est pas l'objet propre de nos analyses discursives ; il a essentiellement été analysé de façon quantitative. De même, si le codage des articles du premier corpus s'est fait manuellement, grâce à des lectures complètes, les phases de récolte, de codage et d'épuration du corpus élargi ont été largement automatisées.

Grâce à la plateforme logicielle ouverte TXM version 0.7.2¹⁸⁸ (Heiden, Magué, Pincemin, 2010) développée dans le cadre du projet « Textométrie » financé par

¹⁸⁸ <http://www.textometrie.org>.

l'ANR (Agence Nationale de la Recherche)¹⁸⁹, nous avons pu importer des fichiers au format XML-TEI¹⁹⁰ depuis le portail *Europresse*¹⁹¹. Après l'exécution d'un script Groovy dans TXM¹⁹², nous avons constitué un corpus composé de fichiers XML-TEI rassemblant les articles et leurs métadonnées (quotidien, rubrique, date). Nous avons ensuite transposé ces fichiers XML-TEI en fichiers TXT grâce à l'exécution d'un script Python¹⁹³, afin de pouvoir les exploiter avec l'interface Iramuteq (Ratinaud, 2009).

Nous avons ainsi constitué un corpus de plus de 3000 articles disponibles sur le portail *Europresse* et originaires de la presse nationale française : *Acteurs Publics*, *Aujourd'hui en France (Le Parisien)*, *L'Express*, *La Croix*, *Le Figaro*, *Le Monde*, *Le Point*, *Le Spectacle du Monde*, *Libération*, *Marianne*, *Valeurs Actuelles* et *L'Humanité*. À cette liste de journaux papier nous avons ajouté le *pure player Mediapart.fr*, toujours pour intégrer la variable Web, sans qu'elle ne devienne surdéterminante pour notre analyse. Les entrées de recherche sur *Europresse* ont été similaires au premier corpus : « gaz de schiste » et « Fessenheim ». Afin d'épurer ce corpus et d'en éliminer les doublons, nous avons exécuté un script Python à partir de Notepad ++ version 6.4.5. La recherche d'impuretés plus insidieuses, fortement dommageables pour les analyses, n'a par contre pas pu être automatisée (citons par exemple la phrase récurrente de Jean-François Copé au sujet de ses relations avec François Fillion : « *Notre relation s'est énormément améliorée, jure-t-il. Ça partait de très très bas. Tellement bas, qu'on n'était pas loin de trouver du gaz de schiste* »¹⁹⁴). Il a fallu procéder à une lecture du corpus. Cette lecture a néanmoins été semi-automatisée et non approfondie comme avec le premier corpus. Par le marquage de mots-clefs (gaz de schiste, Fessenheim, énergie, environnement, fracturation, nucléaire, etc.) nous avons pu procéder à une

¹⁸⁹ Initiée par le projet ANR-06-CORP-029, la plateforme logicielle TXM a par la suite été soutenue par d'autres projets ANR et financements, voir : <http://textometrie.ens-lyon.fr/>.

¹⁹⁰ Le format XML-TEI est un format résultant de la volonté d'uniformiser l'encodage des textes informatisés, sous l'impulsion de la *Text Encoding Initiative* (TEI) : <http://www.tei-c.org/index.xml>.

¹⁹¹ <http://www.europresse.com>.

¹⁹² Le tutoriel est disponible ici : https://groupes.renater.fr/wiki/txm-users/public/tutoriel_europresse.

¹⁹³ Disponible dans la version d'Iramuteq du dépôt : <http://www.iramuteq.org/git/iramuteq> et que nous avons dû légèrement modifier.

¹⁹⁴ *Le Figaro*, samedi 28 mai 2011.

lecture rapide et repérer les articles non pertinents. Le corpus ainsi obtenu a été réduit à 2873 articles.

Les lignes des variables (ou clefs) et des modalités (ou valeurs) des articles ont également dû être sérieusement nettoyées. Ici encore, l'exécution d'un script Python a permis d'automatiser cette étape. Dans les informations disponibles dans les métadonnées, nous avons seulement gardé les variables exploitables : « quotidien », « rubrique » et « date ». La variable « rubrique », composée initialement de centaines de modalités (tous les journaux ont des noms de rubriques différents) a été réduite automatiquement à treize modalités : « analyse », « autre », « culture », « débats », « économie », « environnement », « événement », « France », « international », « politique », « sciences », « société » et « une ». Nous avons également ajouté la variable « thématique » (avec les modalités « Fessenheim » et « gaz de schiste ») et constitué des sous-corpus de la même façon que pour le premier corpus. Enfin, nous avons automatisé l'ajout d'une dernière variable, appelée « corpus » et se déclinant en « noyau » et « périphérique ». L'objectif de cette dernière variable a été de faire la distinction entre les articles traitant centralement de nos objets thématiques et ceux qui les évoquent dans des contextes plus larges, toujours par volonté d'appliquer la distinction entre « corpus d'étude » et « corpus de référence » (Rastier, 2011). Pour automatiser cette étape, nous avons attribué la modalité « noyau » aux articles présentant plus d'une fois sur cent mots les expressions « gaz de schiste » (ou « Fessenheim » pour les articles relevant de cette thématique) et la modalité « périphérique » aux articles en dessous de ce ratio. La ligne de variables dans les fichiers TXT exploitables par Iramuteq a donc finalement pris la forme suivante : « *yyyy_2011 *Rubrique_Environnement *Journal_Libération *corpus_perif *them_fess *yyyymm_201109 ».

4. Les outils de l'analyse statistique de textes

Le logiciel Iramuteq (Ratinaud, 2009 ; Ratinaud et Déjean, 2009) est un logiciel libre distribué sous les termes de la licence GNU GPL (v2)¹⁹⁵. C'est une interface qui utilise l'environnement de calcul statistique R¹⁹⁶, le langage Python¹⁹⁷ et la base de données Lexique 3¹⁹⁸ (New, Pallier, Ferrand, 2005), tous trois également distribués sous des licences libres. Le logiciel Iramuteq est donc empreint d'une volonté de développement collaboratif, d'une part en s'appuyant sur des logiciels et outils ouverts, et, d'autre part, en permettant aux utilisateurs de proposer des modifications ou des améliorations. Si l'inscription du logiciel dans le courant *open source* nous semble représenter un attrait majeur, c'est avant tout la proximité universitaire avec les développeurs (appartenant au même laboratoire de recherche, le LERASS) qui a guidé notre choix. Outre le support offert par la liste de discussion¹⁹⁹, nous avons en effet pu profiter de formations collectives ainsi que d'un suivi personnalisé.

4.1. Lemmatisation et classification des formes

Pour le calcul statistique, une suite de caractères bornée par deux caractères délimiteurs (espace, point, retour à la ligne, tiret, trait d'union, parenthèse, etc.) est une occurrence, ou forme textuelle, (*word-token*) d'une forme graphique (*word-type*). Plusieurs mots identiques correspondent donc à autant d'occurrences d'une même forme graphique. Les formes textuelles peuvent ensuite être soumises à un processus de lemmatisation pour aboutir à des formes réduites. Par exemple, les formes verbales sont réduites en infinitifs et les substantifs pluriels sont réduits au singulier. En réduisant l'hétérogénéité grammaticale du lexique et en effaçant ainsi des subtilités significatives pour le discours, cette transformation peut paraître assez

¹⁹⁵ <http://www.iramuteq.org/>.

¹⁹⁶ <http://www.r-project.org/>.

¹⁹⁷ <http://www.python.org/>.

¹⁹⁸ <http://lexique.org/>.

¹⁹⁹ http://sourceforge.net/mailarchive/forum.php?forum_name=iramuteq-users.

radicale et porter à débat²⁰⁰. En l'occurrence, la fonction de lemmatisation des formes textuelles n'est pas automatique dans Iramuteq. Néanmoins, pour P. Ratinaud et P. Marchand (2012a), l'homogénéisation morphologique influence peu les analyses statistiques. Dans le cas de corpus conséquents, les outils statistiques témoignent d'une « *remarquable stabilité* » faisant que « *les mêmes lignes de force s'y reconnaissent, quelle que soit la focale utilisée ou l'éclairage ou l'angle de la prise de vue* » (Brunet, 2006, p. 10). La lemmatisation du corpus permet d'accentuer les corrélations observées par l'analyse statistique en arrondissant les angles de celle-ci sans toutefois déformer les résultats. Comme les grands corpus comportent naturellement une certaine « *rotondité* » (Ratinaud et Marchand, 2012a, p. 105), nous avons décidé de lemmatiser le corpus.

L'utilisation d'un dictionnaire (extrait de la base de données Lexique 3) permet par la suite de repérer certaines expressions composées et de les considérer comme des formes graphiques à part entière. De même, l'utilisation d'un dictionnaire permet de distinguer les formes pleines (adjectifs, noms, verbes et adverbes) des formes supplémentaires (les mots-outils : pronoms, prépositions, auxiliaires, adverbes très fréquents, nombres, etc.). Cette étape de classification morphologique est importante puisqu'elle permet de concentrer l'analyse sur les formes pleines (dites aussi « variables actives »). Le logiciel produit toutefois automatiquement des analyses similaires sur les deux types de formes, ce qui permet donc également de chercher des indications dans les formes supplémentaires, comme nous l'avons abordé avec l'exemple de l'utilisation des adverbes dans les discours présidentiels (Mayaffre, 2011). Enfin, les formes pleines et les formes supplémentaires sont classées en fonction de leur fréquence. Les hapax, formes qui n'apparaissent qu'une seule fois dans le corpus, sont classés dans une troisième catégorie. Le tableau ainsi constitué comporte également une colonne avec l'étiquetage de la nature grammaticale des mots. Cette première classification, graphiquement représentable par un « nuage de mots », permet une première « méta-lecture » du corpus en concentrant l'attention sur les formes à fréquence maximum (Fmax). Cependant, les résultats présentant la

²⁰⁰ Pour un aperçu plus complet des questions soulevées par la lemmatisation, voir l'article « Qui lemmatise dilemme attise » (Brunet, 2000) ainsi que « La statistique textuelle. Un outil exploratoire en sciences sociales » (Guérin-Pace, 1997).

plus grande richesse d'interprétation pour nos analyses proviennent d'opérations de classification statistique plus complexes, comme l'étude de la cooccurrence des formes dans des unités de contextes.

4.2. La méthode de classification Alceste

La méthode d'Analyse des Lexèmes Co-occurents dans les Enoncés Simples d'un Texte (Alceste) a été développée dans un premier temps au sein du CNRS (Reinert, 1983, 1987, 1990) et appliquée au logiciel Alceste. Le logiciel a par la suite été commercialisé par la société Image²⁰¹. La méthode Alceste repose sur un découpage du texte en unités de contexte et sur un algorithme de classification hiérarchique descendante (Reinert, 1983, 1987). Cette méthode a été implémentée au logiciel Iramuteq (Ratinaud, 2009 ; Ratinaud et Déjean, 2009) et adaptée à l'analyse de « gros » corpus (Ratinaud et Marchand, 2012c). Son objectif est de décrire des « mondes lexicaux » (Reinert, 1993, 2008) inhérents aux textes.

Dans un premier temps, la méthode Alceste découpe le corpus en Unités de Contexte Initiales (U.C.I.) qui correspondent aux segments de texte introduits par des lignes de variables étoilées. Dans notre cas, chaque U.C.I. équivaut ainsi à un article de journal. Ensuite, la méthode procède à un découpage en Unités de Contexte Élémentaires (U.C.E.) dont la longueur (généralement de deux ou trois lignes) peut être définie par l'utilisateur en fonction de la taille du corpus. Dans notre cas, nous avons gardé la valeur par défaut, qui est de 40 formes en moyenne par U.C.E. Cette longueur peut varier puisque le découpage en U.C.E. prend en compte les constructions phrastiques originelles (si possible, les U.C.E. s'arrêtent à une ponctuation, sinon à un espace). Les U.C.E. sont ensuite placées en lignes d'un tableau lexical (et concaténées en Unités de Contextes (U.C.) qui doivent comprendre un nombre minimal de formes) dont les colonnes sont composées des formes analysées (les mots). Ce tableau binaire indique par un 0 l'absence de la

²⁰¹ <http://www.image-zafar.com/fr/logiciel-alceste>.

forme dans les U.C.E. et par un 1 sa présence. Cette opération est réalisée sur un second tableau aux paramètres différents (où le nombre d'U.C.E. varie par U.C., en augmentant le nombre de formes minimum) afin de garantir la stabilité de la classification résultant de cette opération. En effet, à partir de la construction de ces tableaux, une Classification Hiérarchique Descendante (CHD)²⁰² regroupe les U.C. dans deux classes qui s'opposent en fonction d'un facteur d'inertie calculé par une Analyse Factorielle des Correspondances (AFC). Cette opération est ensuite répétée sur la plus grande des deux classes, puis sur la plus grande des trois classes et ainsi de suite. On obtient au final un « dendrogramme » avec un nombre de classes stabilisées.

Les formes analysées d'une même classe sont similaires entre elles (elles sont significativement employées dans les mêmes contextes) et s'opposent aux formes des autres classes. Mis à part un classement des formes dans les classes en fonction de leur degré de corrélation (l'intensité de l'association du couple forme/classe est mesurée par l'indice statistique du Khi2), il est également possible de représenter la distribution des différentes formes par un « nuage de points » résultant de l'AFC des tableaux croisés²⁰³. Les représentations graphiques ainsi obtenues opposent les classes et les formes en fonction de facteurs d'inertie qui expliquent ces oppositions. Ce sont ces représentations graphiques des CHD qui forment le cœur de nos analyses statistiques et qui illustrent au mieux la notion de « mondes lexicaux ».

La théorisation de M. Reinert autour des « mondes lexicaux » exprime une volonté pour sa méthodologie « *d'être d'abord une "analyse du discours" [en mettant] en évidence une dimension d'organisation du texte qui "mémorise" ses conditions de production* » (Reinert, 1993, p. 9). Les mondes lexicaux sont alors les traces des environnements cognitifs dans lesquels les sujets-énonciateurs ont puisé pour

²⁰² Pour une description détaillée de la méthode de CHD : Reinert, 1983, 1987.

²⁰³ « *L'analyse factorielle des correspondances ne sert pas vraiment à "résumer l'information d'un nuage de points" sur un axe au prix d'une certaine déformation. Elle sert surtout dans le cas considéré à construire des dimensions possibles pour un espace de représentation relativement stabilisé* » (Reinert, 1993, p. 983).

exprimer leurs points de vue. L'hypothèse principale de M. Reinert consiste « à considérer le vocabulaire d'un énoncé particulier comme une trace pertinente de ce point de vue : il est à la fois la trace d'un lieu référentiel et d'une activité cohérente du sujet-énonciateur » (*Ibid.*, p. 11). Le découpage du corpus en segments de textes (U.C.E.) permet donc de prendre en compte les situations d'énonciation dans lesquelles les mots pleins sont les traces de références vers des univers de représentation, des lieux communs. En se situant à l'interface des représentations individuelles et des préconstruits culturels, la notion de « mondes lexicaux » présente ainsi une certaine similitude avec celle des « représentations sociales » développée par la psychologie sociale, recouvrement qui lui confère un ancrage théorique supplémentaire. Une étude récente sur la notion des mondes lexicaux montre même que les résultats d'une AFC sont « *relativement stables* [non seulement] *entre les différents essais d'analyse d'un corpus donné, mais [également] entre analyse de corpus différents* » (Reinert, 2008, p. 984). Cette étonnante observation d'une stabilité des « mondes lexicaux » entre des corpus différents peut permettre de réfléchir à un certain « ordre » organisant l'activité discursive, à la manière de C.S. Peirce (*Ibid.*).

Notre objectif ne consiste néanmoins pas à travailler directement sur l'organisation du discours (le corpus étant relativement homogène), mais à convoquer la notion de « mondes lexicaux » en tant qu'outil méthodologique trouvant des échos dans notre propre construction théorique. En exprimant la trace de *topoi* référentiels, les « mondes lexicaux » peuvent, selon nous, s'apparenter aux « cités de justification » telles que décrites par L. Boltanski et L. Thévenot (1991). Si nous avons trouvé certaines traces d'une analogie entre résultats de statistiques textuelles et le modèle de la justification dans des études à orientation sociologique (Bouissou et Bergonnier-Dupuy, 2004, p. 196 ; Zimmermann, 2006, p. 99 ; Delanoë et Draetta, 2012, p. 355), il ne nous semble pas que cette approche liant « mondes lexicaux » et « cités de justification » dispose, à ce jour, de sérieuses fondations épistémologiques. Ainsi, là où la psychologie sociale est en mesure de construire des ponts entre théorie des représentations sociales et outils de lexicométrie, d'autres disciplines (dans ce cas, la sociologie ou les SIC) gagneraient à consolider

les liens entre leurs fondations théoriques et les outils méthodologiques relevant de la lexicométrie. Dans notre cas, un développement méthodologique rigoureux pourrait avoir pour objectif d'étudier les modalités d'application des outils lexicométriques dans le cadre de notre construction théorique. Il ne s'agirait alors plus seulement de faire le lien avec le modèle de la justification, mais avec l'ensemble de notre problématisation proprement communicationnelle sur la circulation des discours et représentations médiatiques dans les espaces publics partiels. À défaut de réaliser un tel travail méthodologique ici, nous proposons plutôt un « retour sur expérience » en conclusion. Dans cette partie, nous prétendons simplement décrire notre démarche et nos principaux outils.

4.3. Analyses de spécificités et analyses de similitudes

Dans Iramuteq, il existe plusieurs moyens pour observer l'influence des modalités des variables sur le contenu lexical du corpus. Premièrement, celles-ci sont analysées comme des formes supplémentaires dans l'analyse de classification Alceste. On peut alors observer l'appartenance d'une modalité (par exemple, la rubrique « environnement ») à une classe lexicale particulière. Cette influence des variables sur les classes lexicales est encore mieux visualisable grâce à l'outil « Khi2 modalités de la variable ». En effet, cet outil permet de représenter par un histogramme, le degré de corrélation (Khi2), positif ou négatif, entre chaque modalité d'une variable et chaque classe lexicale. Cet outil permet donc d'avoir une vue d'ensemble sur l'association des modalités avec les classes lexicales produites par la méthode Alceste. Enfin, outre l'association des modalités avec les classes lexicales, il est possible de réaliser un calcul des spécificités permettant d'observer les corrélations entre les modalités et l'ensemble du lexique du corpus. Dans ce cas, le calcul consiste à étudier la distribution des formes lexicales dans les différentes parties du corpus délimitées par des lignes de variables (U.C.I.), en fonction d'une variable particulière. On peut dès lors observer quel est le vocabulaire spécifique (positif ou négatif) à une modalité, sous la forme d'un tableau où se trouvent en colonnes, les modalités de la variable, et en lignes, les formes lexicales. Comme

pour la classification Alceste, Iramuteq procède ensuite à une AFC à partir de ce tableau croisé afin de représenter les spécificités sur un plan orthogonal composé de deux axes factoriels (qui sont les deux facteurs les plus importants)²⁰⁴. Cette représentation graphique permet de visualiser le lexique spécifique aux différentes modalités d'une variable ; nous pouvons par exemple observer quel est le vocabulaire spécifique correspondant à tel ou tel type de journal.

Si les analyses de classification, de spécificités ou de correspondances permettent de visualiser le corpus sous forme de catégories bien distinctes, il ne faut pas non plus envisager le corpus comme un ensemble fractionné aux frontières hermétiques. Les méthodes utilisées accentuent les partitions en fonctionnant suivant un axiome voulant qu'un discours, à condition qu'il soit volumineux, soit, par nature, composite. Et, bien que nous ne remettions pas en doute le bien-fondé de cette « pluralité » inhérente au discours, il ne faut pas non plus que ce postulat prenne la forme d'un biais méthodologique. Les méthodes de classification ne permettent pas de dévoiler la « structure » du texte. Par contre, la technique de l'Analyse De Similitude (ADS), intégrée à Iramuteq, permet de rendre compte, dans une certaine mesure, de cette structure.

Développée originellement dans le champ d'étude des représentations sociales pour analyser des questionnaires d'enquête (Flament, 1981), l'ADS est actuellement une technique transversale aux différentes disciplines des sciences humaines et sociales²⁰⁵. Elle présente une particularité déterminante par rapport aux autres outils statistiques d'analyse de données dans le sens où elle ne représente pas ses résultats dans un espace euclidien mais sous la forme d'un « arbre maximum ». Dès lors, « *on obtient une représentation plus topologique que géométrique* » (Vergès et Bouriche, 2001). Pour l'expliquer simplement, et dans le cas de la lexicométrie, l'ADS calcule les distances entre les formes pleines en se basant sur un indice de

²⁰⁴ Nous ne détaillons pas ici les procédures de calcul d'une AFC, pourtant sollicitées de façon récurrente pour la représentation graphique de nos résultats. Nous renvoyons vers l'ouvrage de P. Marchand (1998) pour une description et une analyse des différentes étapes de ce calcul.

²⁰⁵ Pour une explication précise des calculs mathématiques à l'œuvre dans l'ADS appliquée au dépouillement de questionnaires : Vergès et Bouriche, 2001.

similitude²⁰⁶. À partir de ces données (les degrés des distances), elle s'appuie sur la théorie mathématique des graphes (Berge, 1970) pour construire des représentations graphiques. Les formes sont représentées par des sommets, tous reliés entre eux par des arêtes. Une grande partie du processus de l'ADS consiste par la suite à réduire le nombre de liens, en éliminant d'abord les liens faibles (ou négatifs), puis en éliminant les liens « cycliques »²⁰⁷. On obtient au final « *un graphe connexe et sans cycle* » (Degenne et Vergès, 1973, p. 473), qui est appelé « arbre » puisque « *dans un arbre, il existe une chaîne et une seule entre deux points* » (*Ibid.*). Enfin, ce qui est appelé « arbre maximum » est « *l'arbre créé par les arêtes les plus fortes du graphique. C'est l'arbre le plus simple que l'on peut obtenir, mais c'est aussi le plus lourd (en termes d'information)* » (Ratinaud, 2003, p. 137).

Il est possible d'appliquer l'ADS aussi bien aux classes lexicales, au corpus dans sa globalité, qu'à un seul mot. Elle permet alors d'observer une classe ou un corpus sous la forme d'une structure rhizomique composée de différents sommets. Ces sommets servent ensuite à dégager les thématiques du corpus. Pour un seul mot, le graphe permet de voir avec quels autres mots celui-ci est le plus fréquemment employé. Enfin, il est également possible de faire intervenir une variable dans l'ADS. Par exemple, dans une étude sur le corpus des « primaires socialistes » pour l'élection présidentielle de 2012, P. Marchand et P. Ratinaud (2012b) ont observé la répartition des locuteurs (les modalités) en fonction des thématiques émergent de l'ADS. Le résultat de cette analyse, c'est-à-dire l'observation d'une répartition assez égale des locuteurs sur les thématiques, nous est utile puisqu'elle indique que « *les différences entre les modalités de variables [...] ne sont pas aussi absolues que des méthodes plus "classiques" inciteraient parfois à le penser* » (Marchand et Ratinaud, 2012b, p. 697). Néanmoins, ce résultat peut également être interprété par le fait que, dans ce cas, « *les locuteurs convergeaient sur les thématiques abordées, mais différaient dans la façon de les aborder* » (*Ibid.*).

²⁰⁶ Dans nos analyses, nous avons utilisé l'indice de cooccurrence (choisi par défaut dans Iramuteq). Il est néanmoins possible d'utiliser tous les indices de corrélations « classiques » : coefficient de corrélation r , Khi2, Tau de Kendall, Phi de contingence, etc. La comparaison entre les différents résultats en fonction des indices utilisés permet d'ailleurs d'évaluer la stabilité des résultats.

²⁰⁷ Pour une illustration plus complète de cette technique voir : Flament et Rouquette, 2003.

En épilogue de cette présentation des outils et techniques de notre méthode statistique, il faut préciser que nombre de fonctionnalités intégrées à Iramuteq n'ont pas été exposées ici. Seuls les grands traits de la démarche, focalisés autour des outils statistiques appliqués à la lexicométrie, ont été tracés. Pourtant, un outil comme le « concordancier », par exemple, est capital pour notre analyse. En effet, celui-ci permet d'afficher les segments de texte (U.C.E) dans lesquels figurent les formes analysées. L'aller-retour que permet cet outil entre résultats statistiques et textes est une bonne illustration de la nécessaire articulation entre approche quantitative et qualitative. C'est également une bonne transition pour aborder la façon dont nous envisageons l'analyse du discours.

III. Démarche et notions en analyse du discours

« J'ai rencontré chez les linguistes cette belle rigueur maniaque qui rend intrépide. »
(Krieg-Planque, 2006, p. 7)

Bien qu'ayant déjà convoqué à plusieurs reprises des notions habituellement rattachées à l'analyse du discours, notamment pour décrire les pratiques journalistiques et la façon dont nous avons constitué le corpus, il nous semble néanmoins important de proposer un éclaircissement sur la façon dont nous nous situons dans ce champ disciplinaire. En effet, nous ne voudrions appréhender l'analyse du discours simplement « *comme "méthode qualitative", disponible dans la boîte à outils des sciences humaines et sociales* » en considérant le discours « *comme donnant des indices qui permettent au chercheur d'accéder à des "réalités" hors du langage* » (Maingueneau, 2012, p. 6). Si l'on veut se situer dans une approche « discursiviste » rigoureuse, il faut prendre le discours même pour objet. Et, « *si l'on accepte de prendre le discours pour objet, c'est bien le réel que l'on trouve en fin de parcours, puisque les discours sont une matière constitutive du réel* » (Krieg-Planque, 2006, p. 10). Dans une telle posture, vouloir décrire les représentations (ou l'image) des controverses environnementales dans la presse

relèverait d'une problématisation aporétique. Il est par contre possible de travailler sur un type de discours (les discours journalistiques) et d'étudier comment celui-ci « fige » dans des « lieux discursifs », les positions assignées à lui-même et aux autres : « *pour organiser leur parole, les commentateurs s'accrochent à des repères matériels, à des points d'ancrage qu'ils partagent avec d'autres locuteurs mais qu'ils investissent d'une manière qui leur est propre* » (*Ibid.*, p. 8). Une telle approche consiste alors à travailler sur ce que nous avons appelé la « *matérialité textuelle* » (Moirand, 2007), reformulation du concept de « *matérialité discursive* » (Pêcheux, 1969). Pourtant, la principale partie de notre analyse porte bel et bien sur des *topoi* référentiels que nous dévoilons comme des éléments structurants du discours alors qu'ils sont invisibles au premier regard. Nous exposerons dans un premier temps comment cette démarche peut être fondée linguistiquement. Ensuite, dans un second temps, nous nous efforcerons de montrer comment notre retour aux textes s'est focalisé sur les « figements » (ou « marqueurs ») de la matérialité textuelle. Ce second développement portera sur les « lieux discursifs » des textes : désignations, formules, mots-événements, connecteurs discursifs, etc.

1. Formations discursives, intertextualité et discours rapportés

Contrairement à la partie précédente, il ne s'agit pas ici de faire la description détaillée de la démarche et des méthodes employées, mais plutôt de situer notre travail dans un ensemble de recherches et de courants relevant de l'analyse du discours. Et, bien que « *le caractère nécessairement technique de la linguistique, et aussi, bien souvent, ses soubassements théoriques subtilement élaborés, représentent un obstacle très réel pour tous ceux qui n'ont pas une formation initiale dans le domaine* » (Krieg-Planque, 2006, p. 17), cette étape nous semble nécessaire, d'une part, pour enrober notre travail d'une « épaisseur » épistémologique, et d'autre part, pour indiquer par quelles « voies » nous pouvons interpréter ce que nous observons. Au travers des analyses lexicométriques classificatoires nous avons observé des mondes lexicaux. Dans le cadre des

controverses environnementales et des caractéristiques qui leur sont propres, il nous semble pertinent d'envisager ces mondes lexicaux comme des ensembles de « formations discursives » portées par des « communautés langagières » (et épistémiques) dans des situations « plurilogales ». Dans cette partie, nous définissons les notions de cette assise linguistique.

Il peut paraître périlleux de convoquer cette notion clef de l'analyse du discours à la double paternité, qu'est la « *formation discursive* » (Foucault, 1969 ; Pêcheux, 1969), puisque sa définition pose problème pour celui-là même qui en a rédigé l'article dans le *Dictionnaire d'analyse du discours* (Charraudeau et Maingueneau, 2002)²⁰⁸. Il nous semble néanmoins qu'en proposant une définition stabilisée de cette notion dans le cadre de ce travail, celle-ci peut devenir opératoire. En l'occurrence, nous nous appuyons sur une définition de D. Mayaffre : « *une formation discursive, c'est précisément ce qui fait qu'au-delà ou en deçà du domaine, du genre, du registre ou du thème [...] deux discours se ressemblent [...] et que cette ressemblance linguistique témoigne du positionnement idéologico-social de l'instance énonciative* » (Mayaffre, 2004). La formation discursive ne doit donc être ni confondue avec le type de discours (le discours de presse), ni avec le foyer thématique (le discours sur le gaz de schiste ou sur Fessenheim), unités qui fondent l'homogénéité ouverte du corpus. Les formations discursives sont censées traverser le corpus et exprimer les positions des énonciateurs en se cristallisant dans un lexique et des marqueurs discursifs particuliers.

Dans le cadre des « *événements scientifiques et techniques à caractère politique* » (Moirand, 2007, p. 9) tels que nous les étudions, il apparaît que les discours médiatiques relèvent moins de la vulgarisation scientifique que d'une construction résultant d'une grande diversité de communautés (économistes, politiques, associations, ONG, industriels, etc.). À l'instar de S. Moirand, nous proposons de

²⁰⁸ Pour un aperçu des problèmes liés à la définition de la notion : Maingueneau, 2011. Pour une description des enjeux (éthiques) et des racines (marxistes-althussériennes) propres à la notion de « formation discursive » : Guilhaumou, 2005.

nommer « plurilogale »²⁰⁹ (à plusieurs pôles) cette construction des discours médiatiques par des « communautés langagières »²¹⁰ diverses :

« Le texte journalistique devient alors une mosaïque de voix, constituée d'une pluralité de fils intertextuels, et le fil horizontal du discours apparaît, dans sa matérialité même, fracturé par des marques de cette hétérogénéité : guillemets, italiques, incises, ruptures énonciatives qui se manifestent dans les changements d'indicateurs de personne et de temps. Le scripteur devient alors le gestionnaire de cet intertexte à plusieurs voix, qu'il se doit de négocier avec les dire présumés des destinataires et ses propres dire, et cela semble particulier à l'énonciation de la presse écrite » (Ibid., p. 85).

Si les « fils intertextuels » peuvent faire irruption dans nos textes et les parcourir « verticalement » par des citations et des guillemets, ils peuvent également s'y glisser plus subrepticement, en fonctionnant sur le mode de l'allusion, de l'implicite ou de la suggestion. En effet, si l'on prend le point de vue bakhtinien sur le langage, tout texte est une réponse (ou une anticipation) à d'autres textes et ne saurait exister seul : *« l'orientation dialogique est, bien entendu, un phénomène caractéristique de tout discours [...]. Le discours rencontre le discours d'autrui sur tous les chemins qui mènent vers son objet, et il ne peut pas ne pas entrer avec lui en interaction vive et intense »* (Bakhtine, 1981, p. 98). Le dialogisme plurilogal peut donc être implicitement ou explicitement intertextuel, dans le fil vertical du texte où celui-ci est traversé par des formations discursives, mais il peut également être implicitement ou explicitement intratextuel, dans le fil horizontal du texte, c'est-à-dire dans la linéarité du discours. Dans les articles de presse, le dialogisme est en grande partie le corollaire des normes d'écriture journalistique qui tendent à représenter des points de vue de sources opposés sur un objet donné. Le dialogisme inter ou intratextuel explicite se matérialise alors dans les guillemets qui encadrent les citations de

²⁰⁹ Qui est une extension de la *situation trilogale* : situation de médiation à trois pôles, décrite dans le cadre de vulgarisations scientifiques et techniques entre les scientifiques, les publics et les médiateurs (Mortureux, 1985, p. 827).

²¹⁰ Le concept de « communauté langagière » peut faire écho à celui de « communauté épistémique » défini précédemment (Haas, 1992) pour désigner une communauté partageant les mêmes savoirs et façons de raisonner.

discours rapportés ou dans tout autre marqueur signalant un changement d'énonciation.

Nous avons déjà mis en lumière le processus de double légitimation à l'œuvre entre l'expert et le journaliste dans les phénomènes de citation et de référence. L'effacement énonciatif du journaliste qui rapporte des propos (experts ou autres) accroît sa légitimité ainsi que l'effet de crédibilité des propos rapportés : « *en effaçant au maximum les traces du locuteur citant au profit des locuteurs cités, il se produit un effet d'objectivité, de transparence immédiate de la parole des acteurs politiques : la mise en scène donne l'illusion du vrai par l'effacement de son metteur en scène* » (Rabatel, 2005, p. 131). Ce type de fonctionnement, relevant plus de l'espace diégétique du théâtre que de la *mimesis* du roman, soulève, dans le cas particulier de l'écriture de presse d'information, des problématiques au sujet de la responsabilité des médias, sur lesquelles nous reviendrons en conclusion.

Cependant, si la problématique des discours rapportés est cruciale pour l'étude des médias, elle est également transversale à l'étude d'autres types de discours, notamment littéraires. De la façon la plus générale, nous pouvons définir ce phénomène par la « *mise en rapport de discours dont l'un crée un espace énonciatif particulier tandis que l'autre est mis à distance et attribué à une autre source, de manière univoque ou non* » (Rosier, 1998, p. 125). Une telle distribution de paroles peut alors avoir comme conséquence une situation polyphonique où plusieurs points de vue se complètent et/ou se contredisent, entrent en consonance ou en dissonance. Pour aborder le champ des discours rapportés et étudier les inscriptions des subjectivités (ou « subjectivèmes ») dans des discours divers, A. Rabatel opère la déliaison entre locuteur(s) et énonciateur(s)²¹¹. Cette disjonction repose sur le fait que, si le locuteur est toujours celui qui prend en charge le dire (l'énonciation), le dit (l'énoncé) peut par contre être attribué à divers énonciateurs qui ne le recouvrent pas (Rabatel, 2005, p. 120). Dans l'écriture de presse dialogique, il s'agit alors d'étudier comment le locuteur met en scène, agence et hiérarchise (tout en s'effaçant), les

²¹¹ Notamment par une relecture et une inscription dans les travaux d'E. Benveniste (1959, 1966, 1970, 1974) et d'O. Ducrot (1980, 1984).

différents énonciateurs (ou les « locuteurs seconds », dans le cas de discours rapportés fidèlement) et comment, de cette hiérarchisation, peut résulter un énonciateur principal, dont le point de vue correspond à celui du locuteur. L'hypothèse consiste alors à envisager cet énonciateur principal (ou « proto-énonciateur », puisqu'il ne se résume pas forcément à un seul locuteur) comme la source d'un point de vue convenant particulièrement « *à l'exposition des jugements d'autorité, de la doxa, qui se donnent l'apparence d'énoncés objectivants pour éviter que leur contenu soit contesté par leurs destinataires* » (Rabatel, 2005, p. 126).

Afin de repérer les modalités d'intégration de discours rapportés dans des articles de presse, ainsi que leurs conséquences pour l'interprétation, il peut s'avérer utile d'employer les catégories proposées par J. Authier-Revuz (1992, 1993). Sans entrer dans des détails trop techniques, nous pouvons nous référer aux trois oppositions majeures qui structurent le domaine des discours rapportés : « discours rapportés au sens strict » *versus* « modalisation en discours second » ; « signe standard » *versus* « signe autonome » ; « explicite » *versus* « interprétatif » (*Ibid.*, pp. 39-42). Dans le cas de la première opposition, la modalisation en discours second peut influencer sur l'impression de validité du contenu (« si l'on en croit l'ASN, la sûreté est bonne »), ce qui n'est pas le cas avec le sens strict (« l'ASN affirme que la sûreté est bonne »). La seconde opposition trace les frontières entre discours direct, indirect et direct libre : le discours direct relève du fonctionnement autonymique (les propos rapportés sont mentionnés en tant que tels), le discours indirect utilise les propos rapportés en les reformulant, et le discours direct libre fonctionne comme le discours direct, sauf qu'il n'est pas mentionné qu'il y a discours rapporté. La modalisation autonymique, quant à elle, fonctionne par la combinaison de signes standards et de signes autonymiques, la plupart du temps par l'utilisation de guillemets ou d'italiques : « le rapport signale des "incidents" ». Enfin, on peut distinguer les formes explicites de citation, linguistiquement univoques, et les formes interprétatives, dont le sens peut soit être indiqué par des marqueurs linguistiques, soit être à la seule merci de la culture du récepteur.

Signalons, en guise de conclusion de cette partie, que nous n'avons pas abordé la globalité des formes linguistiques que peuvent prendre les discours rapportés. Cette ambition déborderait d'ailleurs du cadre de ce travail, puisqu'« *en fait, entre des procédés grammaticaux, nécessairement très pauvres, et la multiplicité effective des modes de manifestation du discours rapporté, il y a les contraintes imposées par les genres de discours* » (Charaudeau et Maingueneau, 2002, p. 195). Exposer ici toutes les formes de discours rapportés s'avère dès lors inutile puisque ce qui nous intéresse, ce sont seulement celles qui sont caractéristiques (et « caractérisantes ») des discours de presse que nous analysons. Cette typologie linguistique présente néanmoins l'avantage de fournir les outils qui permettent de repérer les phénomènes de dialogisme dans leur matérialité.

2. Escortes discursives et autres lieux discursifs

À la suite de ce travail sur les discours rapportés, nous avons effectué un repérage des termes de désignation des énonciateurs de ces discours. En effet, les « labellisations » escortant les discours rapportés permettent de saisir la valeur illocutoire des énoncés : les différentes dénominations des acteurs ne sont pas seulement des références à des univers de production mais construisent également ces univers de référence (Tavernier, 2002). Les variations et les précisions des escortes discursives accompagnant les acteurs des récits (« l'autorité de sûreté nucléaire », « le gendarme du nucléaire », « entité administrative indépendante », « le mouvement » ou « la mouvance antinucléaire », etc.) sont des indicateurs des positions assignées à ceux-ci par le scripteur. À ce niveau, analyse quantitative et qualitative se rejoignent. Le comptage des dénominations s'articule avec la mise en contexte de celles-ci, autant phrastique qu'en fonction du quotidien ou de la rubrique.

Ce travail de focalisation sur des « lieux discursifs » dans une perspective combinatoire a ensuite été poursuivi sur un ensemble d'unités lexicales simples ou complexes du corpus. Le listage des différentes reformulations d'unités lexicales

permet d'observer les relations sémantiques entre celles-ci (synonymie, paraphrase, métonymie, hyponymie, hyperonymie, métaphorisation, etc.). La construction de ces « paradigmes désignationnels », c'est-à-dire de ces « *listes de syntagmes fonctionnant en coréférence avec un vocable initial dans un discours donné* » (Mortureux, 1993, p. 124), permet alors de mettre au jour les positions des énonciateurs (journalistes et autres acteurs du discours), à la manière des recherches d'A. Krieg-Planque sur la circulation des formules « purification ethnique » et « développement durable » (2003, 2010). En effet, « *nommer ce n'est pas seulement se situer à l'égard de l'objet, c'est aussi prendre position à l'égard d'autres dénominations du même objet, à travers lesquelles des locuteurs prennent également position. C'est en conséquence se situer par rapport à eux* » (Siblot, 1997, p. 55).

Dans notre étude, nous appellerons « mots-problèmes » les unités lexicales qui ont servi à la constitution thématique du corpus. Ceux-ci parcourent la globalité des textes et nous permettent de suivre la trajectoire discursive des « problèmes publics » que nous étudions : « gaz de schiste » et « centrale nucléaire de Fessenheim ». Au niveau statistique, ce sont les lexèmes à fréquence maximum. Dans les analyses, nous montrons par exemple que la formule « gaz de schiste » est particulièrement instable pour désigner un problème plus large : l'extraction d'hydrocarbures non conventionnels par fracturation hydraulique. Le listage des différentes expressions désignant l'objet de la controverse permet alors de mettre au jour ce type de phénomène.

Pour saisir les formations discursives (c'est-à-dire les positionnements des communautés langagières au travers des « façons de dire »), le repérage de « notions émergentes » (Moirand, 2007, p. 46) s'avère utile. Ces mots-clefs des problèmes sont transversaux au corpus en le parcourant « verticalement », rattachant ainsi les controverses à des débats et des problématiques plus larges. Le mot « énergie » peut par exemple se retrouver dans de nombreuses formulations : « choix énergétique », « débat énergétique », « mix énergétique », « énergies renouvelables », « consommation d'énergie », etc. D'autre part, les choix politiques

et sociétaux circulent dans des formules comme « écologie », « développement durable », « décroissance », « vert », etc., également sujettes à l'analyse sémantique. Ensuite, un repérage en contexte des termes « vie », « environnement », « milieu », « écosystème », « nature », etc. permet de travailler sur l'hypothétique cité écologique. Des notions émergentes comme « pollution », « risque », « radioactivité », « atomique », « sécurité », « sûreté », « contrôle », « accident », « incident », « transparence », « débat public », etc., peuvent prendre la forme, selon les variations sémantiques et les contextes d'énonciation, de « mots-arguments » ou de « mots d'autorité » (*Ibid.*, p. 46), lieux discursifs incontournables pour les protagonistes des débats. Dernièrement, une attention particulière a été portée aux phénomènes de métonymie. Dans le cadre des références à des événements extérieurs, présents ou passés, les « mots événements » effacent « *la désignation qualifiante (crise, affaire, scandale), lorsque le mot (poulet, Bhopal) suffit à rappeler l'affaire ou le conflit* » (*Id.*, p. 57). Le repérage de ces phénomènes de transvasement permet alors d'observer, dans des contextes d'énonciation particuliers, la façon dont les discours se construisent par des déclencheurs de réactivation mémorielle. La circulation de « mots événements » renvoie ainsi à un imaginaire collectif en reposant sur « *le pari risqué d'une mémoire qui serait partagée* » (*Id.*, p. 63).

Enfin, si les principaux points de focalisation de notre démarche, autant qualitative que quantitative, se trouvent dans l'« ordre vertical » du discours, nous n'avons pas fait fi de l'« horizontalité » des textes. En effet, bien que notre méthodologie soit principalement composée d'outils de méta-lecture (représentations graphiques, repérage des phénomènes de circulation), les lectures linéaires restent une phase importante de l'analyse. Au niveau des analyses centrées sur les articles, les lectures linéaires permettent, par le repérage des connecteurs structurant la cohérence logique des textes (d'opposition, de contraste, de concession, etc.), la mise au jour de phénomènes de hiérarchisation ou d'agencement des énonciateurs de la part des scripteurs. Il n'est donc plus seulement question de dévoiler les positionnements des énonciateurs intertextuels, mais il s'agit de travailler sur le positionnement du locuteur même, celui-ci pouvant privilégier (ou non) un

énonciateur particulier (ou un proto-énonciateur, comme nous l'avons abordé précédemment). D'autre part, les relectures complètes du corpus²¹² ont fonctionné à la manière d'une analyse de contenu thématique intuitive. C'est dans la linéarité des textes (et une appréhension globale de ceux-ci) que des thématiques significatives, faisant écho aux connaissances théoriques et aux premiers résultats, ont pu émerger afin de construire l'« ossature » de notre démarche générale. Ces thèmes se retrouvent dans la structure de la présentation de nos résultats.

²¹² Seul le corpus central a été lu plusieurs fois dans sa globalité (avec écriture de résumés et repérage d'éléments significatifs). Cette approche est rendue plus difficile dans le cas de corpus plus volumineux, comme avec le corpus élargi.

DEUXIÈME PARTIE :

**DE L'ANALYSE
DIACHRONIQUE**

À

**L'ANALYSE
DIALOGIQUE**

Chapitre I. Synthèses du traitement médiatique des controverses

Ce premier chapitre de présentation des résultats a pour objectif de décrire la répartition de l'ensemble des articles du corpus dans une perspective diachronique. Cette synthèse permet un aperçu global du déroulement des deux controverses. Il faut néanmoins préciser que cet aperçu global n'équivaut pas à une description historique. Par exemple, sur la question de la centrale de Fessenheim, nous ne traiterons pas de la période qui précède la parution de nos premiers articles ; sauf, évidemment, s'il y est fait référence dans le corps des textes. De même, pour le gaz de schiste, nous pointerons seulement les événements non médiatisés (ou médiatisés avec un délai) quand ceux-ci ont une incidence sur la compréhension de la médiatisation. Cette synthèse diachronique est donc essentiellement centrée sur les événements médiatisés importants et ne peut prétendre rendre compte exhaustivement de l'ensemble des faits. Elle s'appuiera principalement sur douze diagrammes en bâtons qui représentent graphiquement la répartition dans le temps des articles en fonction des variables « quotidien », « rubrique » et « cadre ». Ces opérations de croisement ont été réalisées aussi bien sur le corpus central (*Le Monde* et *20minutes*, jusqu'en octobre 2011) que sur le corpus élargi (presse nationale, jusqu'en décembre 2013). Néanmoins, ce sont les graphiques du corpus central qui forment la trame de cette synthèse, les résultats du corpus élargi n'étant mobilisés que pour éclairer les premiers résultats par un échantillon plus large et pour décrire la poursuite des controverses sur les années 2012 et 2013. L'ensemble des diagrammes en bâtons se trouve en annexes. Certains sont néanmoins placés dans le corps du texte pour illustrer le déroulement temporel.

I. Dans le flou de l'info

« *Pars pro toto* »²¹³

Si l'étude de la trajectoire du problème public « gaz de schiste » dans une perspective diachronique se révèle particulièrement pertinente, c'est entre autres parce qu'elle permet d'observer les conditions d'émergence de la controverse dans les articles de presse. Cette première phase est délicate, puisque « *les signes précurseurs, les prodromes d'une catastrophe ou les premières manifestations du mal sont rarement perçus par tous, et produisent même une sorte de déni collectif lorsqu'ils menacent des intérêts et des représentations établis et consolidés à grands frais* » (Chateauraynaud, 2011a, p. 25). Si nous avons nommé cette première partie « dans le flou de l'info », c'est parce que, d'une part, l'instabilité de l'expression désignant le problème rend son identification difficile, et que, d'autre part, la période de lancement est caractérisée par des conditions de production qui ont suscité une polémique *a posteriori*²¹⁴. Un premier développement portera donc sur l'analyse linguistique de la trajectoire du mot-problème « gaz de schiste » dans l'ensemble des articles et un second décrira l'évolution des publications dans le temps.

1. Prolégomènes à l'utilisation du mot-problème

Nous avons déjà pointé la difficulté méthodologique rencontrée au sujet de l'expression « gaz de schiste » lors de la constitution du corpus. Par exemple, le 1^{er} avril 2010, c'est-à-dire au lendemain de l'attribution des permis, *20minutes* publie un article intitulé « Les gaz non conventionnels vont-ils sauver notre énergie ? », en faisant référence aux permis accordés par le ministère de l'Écologie et de l'Énergie. Mais comme l'expression « gaz de schiste » n'y apparaît pas, cet article ne fait pas

²¹³ « La partie pour le tout ».

²¹⁴ En l'occurrence, ce titre fait référence à une enquête publiée le 18 février 2011 sur le site d' *@rrêt sur images*, intitulée « Les gaz de schiste, dans le trou noir de l'info ? ».

directement partie du corpus. Si l'expression « gaz de schiste » est de loin la plus popularisée, elle est en réalité bien souvent utilisée à tort, dans le langage commun, pour désigner l'ensemble des hydrocarbures non conventionnels, caractérisés par une multitude de dénominations. Du point de vue de l'analyse, nous pouvons poser l'hypothèse que la profusion de précisions et de reformulations induites par cette situation, entraîne une difficulté de repérage pour le lecteur des articles. Si l'expression « gaz de schiste » n'est pas univoque, de quoi parle-t-on alors ? De plus, la désignation de l'objet du débat comporte un enjeu fort, puisque le gaz de schiste (au sens strict, c'est-à-dire le gaz qui doit être extrait par fracturation hydraulique de la roche mère), ne concerne que trois des quinze permis attribués pour la recherche d'hydrocarbures non conventionnels (et des soixante-quatre permis en comptant également ceux concernant des hydrocarbures conventionnels). Nous avons donc comptabilisé sur l'ensemble du corpus les expressions désignant les différents hydrocarbures non conventionnels. Nous avons ensuite dressé une liste des différentes reformulations en veillant à leur évolution chronologique. Enfin, nous avons repéré les différentes relations sémantiques que ces expressions entretiennent²¹⁵.

Dans l'ordre décroissant, il est question dans le corpus de gaz de schiste (749 occurrences), d'huile de schiste (179), de gaz ou hydrocarbures non conventionnels (122), de sables bitumineux (22), de pétrole de schiste (17), de *shale gas* (7), de gaz de roche mère (7), de gaz de houille (4) et de *tight gas* (2)²¹⁶.

Le gaz de houille (ou gaz de couche), le gaz en réservoir compact (*tight gas*) et le gaz de schiste (*shale gas* ou gaz de roche mère) sont les trois gaz non conventionnels les plus fréquents. Quant au pétrole de schiste, c'est un liquide nécessitant partiellement la technique de fracturation hydraulique pour être extrait. L'huile de schiste est un dérivé des schistes bitumineux, dont la production ne concerne pas la France. Dans les articles, l'utilisation du terme « huile de schiste »

²¹⁵ Ce qui correspond à la construction d'un paradigme désignationnel (Mortureux, 1993).

²¹⁶ Les expressions n'apparaissent pas forcément telles quelles dans le texte. Par exemple, l'expression « gaz et huile de schiste » équivaut à une occurrence pour « gaz de schiste » et une occurrence pour « huile de schiste ». En raison des nombreuses formulations, les chiffres ne sont peut-être pas exacts, mais donnent néanmoins une idée des proportions.

(pourtant populaire) renvoie donc en réalité au pétrole de schiste (la raison la plus probable de cette confusion étant que « *oil* » ait été traduit par « huile »). Les sables bitumineux, enfin, concernent principalement des réserves situées au Canada et au Venezuela. Ces ressources, toutes polluantes par leurs modes de production et émettrices de gaz à effet de serre, peuvent être classées sous le terme générique d'hydrocarbures liquides ou gazeux non conventionnels. Mais la définition de cette notion est également ambiguë, puisqu'elle fonctionne seulement par opposition aux hydrocarbures conventionnels, pour désigner des nouvelles formes de ressources énergétiques recherchées en raison de la raréfaction des ressources traditionnelles. Il est donc difficile de savoir de quoi il est question : en effet, dans certains cas, les biocarburants peuvent également être considérés comme des hydrocarbures non conventionnels²¹⁷. Finalement, c'est la référence à la technique d'extraction qui va entraîner une stabilisation définitionnelle de l'objet du débat, comme en témoigne l'expression utilisée dans le titre de la loi dite du 13 juillet 2011 (ou loi Jacob) : « l'exploration et l'exploitation des mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux par fracturation hydraulique ».

Sur les quinze permis de recherche d'hydrocarbures non conventionnels, trois concernent le gaz de schiste, quatre le pétrole de schiste, et huit le gaz de houille²¹⁸. Les trois peuvent être extraits par la technique de fracturation hydraulique²¹⁹. L'expression gaz de schiste est donc, soit utilisée pour désigner exclusivement le gaz de schiste, soit de façon générique et incorrecte, pour désigner l'ensemble des hydrocarbures non conventionnels concernés par les permis. Par exemple, dans l'article du *Monde.fr* cité précédemment, « gaz de schiste » est utilisé dans l'accroche, alors qu'il est question des différents hydrocarbures dans le contenu de l'article. Ce phénomène induit par l'utilisation de « gaz de schiste » en accroche ou en chapeau des articles est très fréquent dans l'ensemble du corpus.

²¹⁷ Il faut préciser que la définition de la notion « d'hydrocarbure non conventionnel » est compliquée et que la présente définition est issue, faute de mieux, de *Wikipedia.fr*.

²¹⁸ *Lemonde.fr*, « Gaz de schiste : les écologistes veulent l'arrêt total des recherches », 5 octobre 2011.

²¹⁹ Le pétrole de schiste se compose cependant d'une partie conventionnelle et d'une partie non conventionnelle, comme expliqué sur le site gouvernemental : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Qu-est-ce-que-le-gaz-et-l-huile-de.html>.

Pourquoi « gaz de schiste » est devenu l'expression phare ? Est-ce pour fournir un repère au lecteur dans cette jungle terminologique ? Est-ce par facilité ? Ou au contraire, par difficulté à trouver et obtenir des informations ? Est-ce un subterfuge ? Nous ne pourrions répondre. Nous pouvons seulement constater que c'est une formule circulante qui a mis un mot sur un problème, alors que ce mot ne correspond doublement pas à ce problème. D'une part, parce que la traduction française « gaz de roche mère » est techniquement plus juste que « gaz de schiste » pour désigner le *shale gas* ; mais aussi, parce que cette formule est, dans son emploi commun, un hyperonyme fallacieux (ou du moins inadéquat). La popularisation du terme « gaz de schiste » a entraîné une myriade de précisions, reformulations ou formulations voisines, rendant l'identification du problème difficile. Tout en attirant l'attention sur l'ensemble des hydrocarbures non conventionnels, les réponses politiques à ce mot-problème confus ont été focalisées sur les permis de Nant, Montélimart et Villeneuve-de-Berg, les seuls concernés par le gaz de schiste.

En plus des expressions citées plus haut, nous pouvons relever les expressions suivantes utilisées pour désigner les différentes formes d'hydrocarbures non conventionnels : les combinaisons « gaz et huile de schiste » ou « gaz et pétrole de schiste », « hydrocarbures de roche-mère », « hydrocarbures "non conventionnels" » ou la modalisation autonymique « hydrocarbures dits "non conventionnels" », « gisements schisteux », « gisements non conventionnels », « hydrocarbures de schiste », « hydrocarbures fossiles », « hydrocarbures liquides ou gazeux », « gaz emprisonnés dans les schistes » (qui est plus proche d'un syntagme définitionnel que désignationnel) et « énergies non conventionnelles » (la liste n'est pas exhaustive).

Si l'on peut supposer que ces expressions entretiennent, surtout sur le début de la période, un grand nombre de relations sémantiques entre elles afin d'être explicitées les unes par rapport aux autres, le fait est que l'analyse pousse à la déception. Bien que la toute première référence au gaz de schiste dans *Le Monde* du 6 janvier 2010 s'insère dans une relation d'hyponymie correcte : « les gaz non conventionnels (gaz de charbon, gaz de schistes, et *tight gas* extraits de roches poreuses) », il est

principalement fait référence, dans les premiers articles du *Monde*, au terme anglais : « d'où leur nom anglais de *shale gas* », « le gaz de schiste, "*shale gas*" comme on dit en anglais », « *shale gas* (gaz de schiste) », ou à l'autre traduction possible : « gaz de schiste (ou gaz de roche-mère) ». Dans le cinquième article du corpus du *Monde* (2 avril 2010), c'est-à-dire celui qui est publié juste après l'attribution des permis, il est frappant de remarquer l'utilisation des guillemets (ce qui sera la seule fois). Ces guillemets peuvent aussi bien signifier l'instabilité et la mise en doute de l'adéquation de l'expression encore précoce, que la référence vers un usage commun, ou du moins de quelqu'un d'autre. La seconde hypothèse peut être confirmée par une phrase dans un des premiers articles de *20minutes* : « ces gaz, plus connus sous le nom de "gaz de schiste" ». Avant que le terme ne circule abondamment dans les médias, il y avait donc déjà un emploi « commun ».

Par la suite, la question du pétrole ou de l'huile de schiste est introduite dans une enquête publiée dans *Le Monde Magazine* (22 janvier 2011), par opposition au gaz de schiste : « car il *n'y a pas* que les causses ou les Cévennes dans la mire des pétroliers [...]. *Non pas* cette fois pour du gaz mais pour du pétrole de schiste (la technique et les conséquences sont les *mêmes*) »²²⁰. Cette opposition est donc nuancée par la similarité des techniques et des effets polluants (sous-entendus dans les « conséquences »). À partir de mars 2011, en pleine ascension de la polémique, l'expression « gaz et huile (ou pétrole) de schiste » devient de plus en plus fréquente. Les deux objets linguistiques sont additionnés. À la même période, l'expression « hydrocarbures non conventionnels », avec ces dérivés divers, devient également de plus en plus utilisée.

La notion émergente d'« hydrocarbure non conventionnel » mériterait un travail beaucoup plus approfondi sur ses conditions d'usage et de définition, dans les médias, comme par les institutions habilitées pour ce travail ou dans les textes produits par les acteurs concernés²²¹. C'est à ce niveau que la matérialité discursive

²²⁰ La mise en italique de certains mots dans les passages d'articles cités est utilisée pour attirer l'attention sur ceux-ci.

²²¹ Le *Rapport du Conseil scientifique régional d'Île-de-France*, « Risques potentiels de l'exploration et de l'exploitation des hydrocarbures non conventionnels en Ile-de-France » de Mars 2012, donne par

est riche d'enjeux « réels ». Nous pouvons seulement remarquer que, dans les articles, la récurrence de la mise entre guillemets (« hydrocarbures “non conventionnels” »), ainsi que la modalisation autonymique (hydrocarbures dits “non conventionnels”) témoignent d'une instabilité référentielle et d'une mise à distance de la part des journalistes quant à cette notion émergente.

Dans son emploi en relation avec « gaz de schiste », nous pouvons premièrement remarquer que cette notion émergente est utilisée à plusieurs reprises comme paraphrase : « gaz de schiste [...] cet hydrocarbure non conventionnel » (essentiellement dans *20minutes*). La paraphrase est ici stylistique et rend la lecture du texte moins rébarbative. Des cas de paraphrase « directe » ont également été relevés dans le corpus élargi, par exemple : « le gaz dit “non conventionnel”, le gaz de schiste, arrive sur le marché » (*Libération*, 3 janvier 2011). Ensuite, si l'on cherche des relations sémantiques explicatives²²², il est étonnant de constater qu'une formule équivalente surgit quasiment au même moment dans les deux médias : « ce gaz appelé “non conventionnel” car non concentré en poches dans les roches » (*20minutes*, 2 février 2011) et « gaz de schiste – dit aussi non conventionnel, parce que disséminé dans la roche mère au lieu d'être concentré en poches – [...] » (*Le Monde*, 4 février 2011). Les tirets employés ici par le journaliste H. Kempf illustrent bien cette incrustation d'une définition que l'on peut présumer circulante. Dans le corpus élargi, on retrouve notamment le même type de formulation le 5 février dans *La Croix* : « le gaz de schiste est logé dans des roches et non pas dans des nappes, d'où son appellation de gaz non conventionnel ». Si l'appellation de « gaz non conventionnel » peut être possible (« dit aussi ») ou automatique (« appelé »), elle entretient dans les trois cas une relation de cause à effet avec le gaz de schiste. L'existence d'autres gaz non conventionnels n'est pas explicite dans ces énoncés. Certes, le lecteur peut subodorer logiquement, en suivant la définition donnée, que tout gaz qui n'est pas concentré dans des poches de roche est un gaz non

exemple une définition qui peut être trouvée sur
http://physique.umontreal.ca/~mousseau/articles/hydrocarbures_-_rapport_complet.pdf.

²²² Il est nécessaire de souligner que, pour des raisons pratiques, la recherche de liens entre les différentes expressions ne concerne que les « lieux » où celles-ci se trouvent proches les unes des autres (la même phrase ou le même paragraphe).

conventionnel, mais rien ne le renseigne sur l'existence d'autres gaz²²³. En l'occurrence, seul le gaz de houille est concerné par cette typologie dans le cas des permis français.

Le caractère hyperonyme de « non conventionnel » dans cette nomenclature ne se matérialise qu'à la toute fin du corpus central. Dans un article écrit « à quatre mains »²²⁴ de M.-B. Baudet et B. d'Armagnac (« Gaz de schiste : Nicolas Sarkozy joue les démineurs », 4 octobre 2011), figurent des parenthèses qui rendent les liens logiques plus évidents : « des hydrocarbures non conventionnels (dont font partie les gaz et huiles de schiste) ». Cet article a été écrit suite à l'annonce par le gouvernement de l'abrogation des trois permis concernant le gaz de schiste. C'est également dans cet article que le nombre exact de permis est cité pour la première fois dans *Le Monde* : « L'administration a reçu 64 dossiers (sur 64 attendus). Une vingtaine concernerait à proprement parler l'exploration d'huiles et de gaz de schiste »²²⁵. Le chiffrage et la nature exacte des permis attribués (dans un même contexte) ne sont donc donnés, par des « sources officielles », qu'à la fin de la controverse (du moins pour cette partie de controverse médiatisée). C'est dans un article paru le 5 octobre 2011 sur *Lemonde.fr* au sujet d'EELV, qui « veut aller plus loin » et demander « l'abrogation de l'ensemble des 64 permis de recherche d'hydrocarbures en vigueur en France en se montrant ironique sur l'annulation “surmédiatisée” de trois permis visant les gaz de schiste », que la phrase clef pour comprendre l'ensemble de la controverse est donnée : « sur les 64 permis actuellement en vigueur en France, 49 concernent le gaz et le pétrole conventionnels, et 15 autres concernent les hydrocarbures dits non conventionnels : les trois qui vont être annulés dans le gaz de schiste, quatre concernant du pétrole de schiste et huit pour les gaz de houille, selon le ministère de l'Énergie ».

²²³ La formulation de *Libération* à ce sujet comporte une légère différence pourtant très significative : « [le gaz de schiste] fait partie des gaz non conventionnels, car il ne peut pas être extrait avec les modes de production classiques » (*Libération*, 28 décembre 2010).

²²⁴ Les articles coécrits sont souvent une solution à certaines « frictions » entre journalistes spécialisés traitant d'un même sujet. Dans ce cas, l'article a été coécrit par la responsable du service « Planète » et un journaliste « énergie » (entretien M.-B. Baudet, 28 novembre 2013).

²²⁵ Pour *20minutes*, le premier article évoquant les 64 permis date du 16 septembre 2011.

Par l'analyse des occurrences des différentes formulations, des liens sémantiques entre celles-ci, ainsi que de l'évolution de ces formulations et de leurs liens dans le temps, nous avons donc montré que l'objet du débat, bien que cristallisé dans l'expression « gaz de schiste », est resté ambivalent tout au long de cette partie de la controverse²²⁶. Le choix de la formule, par ailleurs fer de lance de la légitimité de l'écriture journalistique, joue un rôle important dans la dispersion de ce flou taxinomique. L'accumulation, par stratification, de nouveaux désignants arrivant au compte-gouttes par des « sources officielles », en joue un autre. Enfin, les choix de traduction pour désigner les différents hydrocarbures non conventionnels participent également à rendre leur identification difficile. D'une part, il existe une confusion entre huile et pétrole de schiste. Et, d'autre part, le choix de « gaz de houille » (ou gaz de charbon ou de mine) pour traduire *coalbed Methane* et désigner le gaz de couche sème la confusion, puisque le gaz de houille est l'homonyme d'un gaz manufacturé dont la production est devenue désuète. En plus de l'observation de faits quantitatifs (le gaz de houille n'est cité que quatre fois alors qu'il est concerné par huit permis), nous pouvons donc nous interroger quant à la pertinence du choix des formules. La capacité à désigner et à définir l'(ou les) objet (s) du débat semble en tout cas avoir été un enjeu fort du déroulement de la controverse.

Il nous a paru nécessaire de présenter en introduction de cette synthèse diachronique les enjeux liés aux modalités d'investissement du mot-problème « gaz de schiste » ; d'abord, pour clarifier les termes employés, ensuite, afin de pointer un phénomène linguistique qui nous semble déterminant pour l'ensemble de la controverse. La figure consistant à désigner le tout par la partie, *pars pro toto*, est une « synecdoque particularisante » (Todorov, 1970, p. 30). Stylistiquement, elle est connue pour créer un effet pittoresque²²⁷. Dans les articles, il est évident que celle-ci ne se trouve généralement pas dans des mêmes contextes phrastiques, mais est induite par l'utilisation surabondante de « gaz de schiste » dans des conditions

²²⁶ Il peut également être pertinent de noter que l'instabilité de l'emploi du singulier (« le » et « du » : 196 fois) ou du pluriel (« les » ou « des » : 212 fois) participe à installer cette ambivalence au niveau des liens d'hyponymie ou d'hyponymie.

²²⁷ Par exemple, dans *L'Assommoir* d'E. Zola, des descriptions pittoresques de « petits faits vrais », comme la scène de la bataille du lavoir, fonctionnent comme synecdoques particularisantes du sujet plus large du roman, c'est-à-dire les péripéties des habitants du quartier de la « Goutte d'Or » (Basilio, 1993, pp. 102-103).

d'énonciation particulières (comme l'accroche et le chapeau). Ainsi, il est devenu commun de parler de gaz de schiste en France et la formule est devenue l'étendard des « antis » comme des « pros ». Il est intéressant de constater à ce sujet que dans les pays anglophones, c'est le terme « *fracking* », désignant la technique d'extraction et non la nature du gaz, qui a cristallisé linguistiquement la controverse. Cependant, en France également, c'est la fracturation hydraulique qui va se trouver très vite au centre des débats. Nous abordons dans la partie suivante la façon dont les journaux étudiés ont rendu compte des événements.

2. Un récit de controverse controversé

Si, depuis le lancement de la controverse, le ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie fait preuve de transparence, notamment par la publication de cartes interactives des zones concernées, de « fiches d'identités » des permis de recherche d'hydrocarbures attribués ou de textes de vulgarisation sur son site Web²²⁸, il est néanmoins difficile d'identifier la nature exacte et les dates d'attribution des 64 permis dont il est question dans le corpus. Les articles du corpus ne nous permettent pas non plus de réaliser cette synthèse. Tous les arrêtés d'attribution ou de mutation des permis sont pourtant disponibles dans les archives du *Journal Officiel (JO)* consultables sur son site Web²²⁹ (qui présente néanmoins une ergonomie de recherche peu pratique). À défaut d'un dépouillement complet des éditions du *JO* sur l'année concernée, nous ne pouvons donc fournir qu'une description générale de ces événements. En 2010 (d'août à octobre), 64 permis de recherche concernant des hydrocarbures sont attribués sur l'ensemble du territoire français, concernant entre autres le Sud-Est, l'Aquitaine, l'Île-de-France, le Nord-Pas-de-Calais, la région Rhône-Alpes, le Nord-Est de la France, ainsi que l'Outre-mer.

²²⁸ <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Permis-de-recherche-carte-des-.html>, voir aussi la carte des périmètres des titres miniers d'hydrocarbures en France : http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/france_tm_01_2011.pdf.

²²⁹ <http://www.journal-officiel.gouv.fr/>.

Le 30 et le 31 mars 2010, quatre arrêtés paraissent au *JO* stipulant l'attribution (ou la prolongation par mutation) « de permis de recherches de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux [*sic*] », dits Permis de Saint-Laurent (Landes), de Nant, du Bassin d'Alès et de Montélimart, à des sociétés d'exploitation d'hydrocarbures diverses. Dans *Le Monde*, le premier article traitant de ces permis précède les publications au *JO*. C'est une chronique d'H. Kempf (« Le casse-tête gazier », 21-22 mars 2010), traitant principalement de la « course » au gaz de schiste aux États-Unis, qui annonce qu'en France, « paraîtront prochainement au *Journal officiel* des permis de recherche ». À la suite des éditions du *JO* du 30 et 31 mars, *Le Monde* et *20minutes* consacrent tous deux des articles à l'attribution des permis. Le récit d'une « opacité » de la part des autorités qui sera mis en place par la suite, semble donc peu crédible. Bien qu'il n'y ait pas eu de consultation des élus et des populations, l'attribution des permis s'est effectuée suivant les procédures en vigueur et a été relayée par la presse. Une enquête de *Mediapart.fr* (« Le mensonge (par omission) du ministre sur les gaz de schiste », 11 février 2011) révélera d'ailleurs, en s'appuyant sur les archives de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (Drire), que la fracturation hydraulique pour la recherche de gaz est utilisée en Midi-Pyrénées depuis 2007.

Environ quatre mois après l'attribution des permis de mars 2010, une contre-enquête de deux pages (avec un encart en « une ») est publiée dans les pages « économie » du *Monde* (« Les gaz de schistes seront-ils la grande énergie du futur ? », 30 juillet 2010, pp. 12-13). Si la majeure partie du contenu des articles de cette contre-enquête traite de la question d'un point de vue économique, géopolitique et technique (avec un graphique explicatif de la fracturation hydraulique sur une demi-page), les risques environnementaux sont également abordés (ou plutôt suggérés). En contre-colonne d'un article (« Un nouvel eldorado pour les grands du secteur »), où il est question d'« énergie propre » (en chapeau de paragraphe, seul élément visuel de l'article en gras, et, dans le corps du texte, dans les propos rapportés de G. Mestrallet, PDG de GDF-Suez), un dernier article (« Une technique complexe potentiellement polluante ») signale que l'eau utilisée pour les opérations de

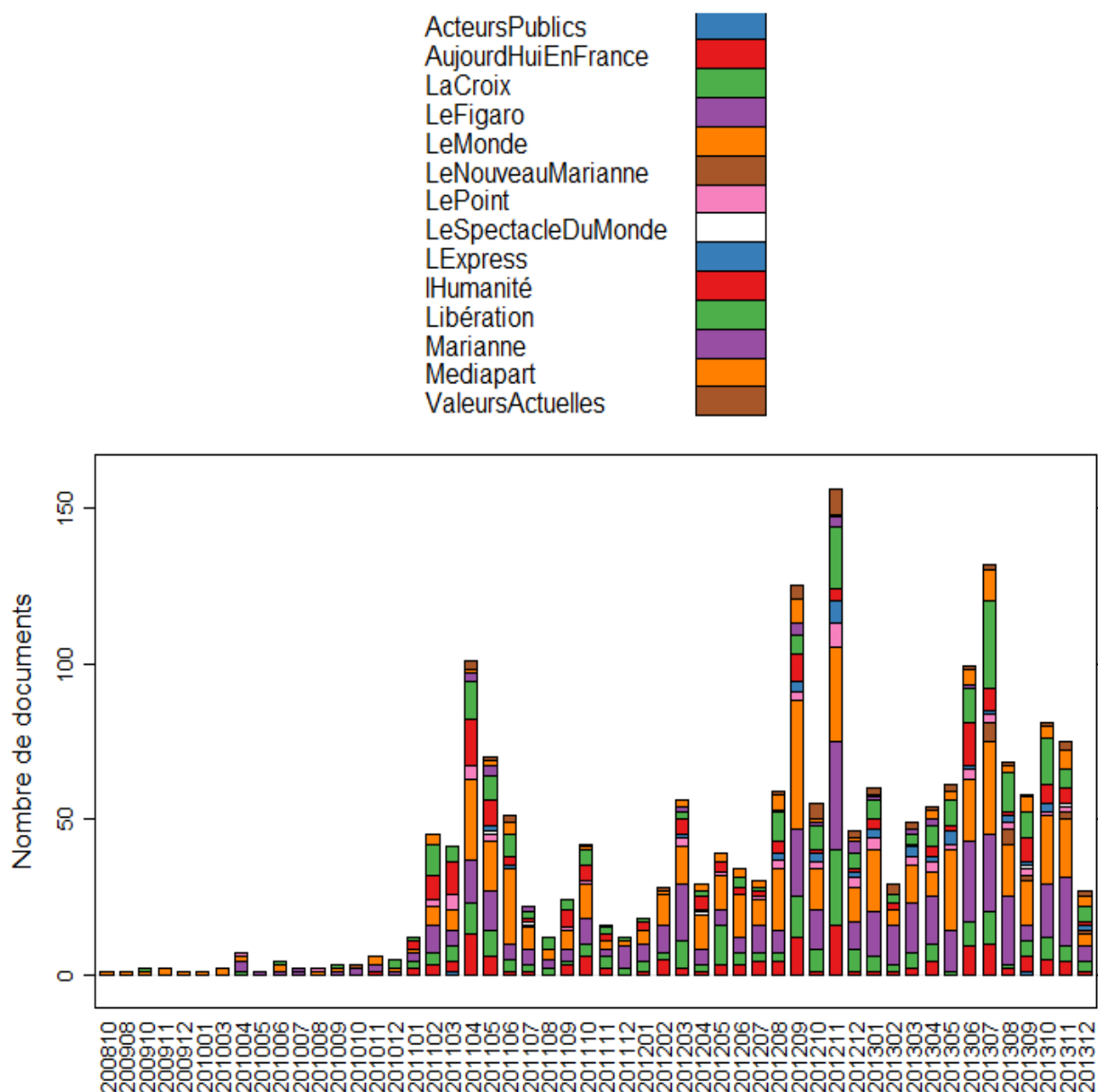
fracturation ne peut pas être réemployée puisqu'elle contient des composants chimiques et qu'« elle draine parfois aussi des métaux lourds et des éléments radioactifs ». La traversée des nappes phréatiques est également abordée d'un point de vue essentiellement technique, comme une « des principales difficultés du forage ».

Le 16 septembre 2010, *Lemonde.fr* publie une tribune de P. Gardonneix, Président d'honneur d'EDF et Président du Conseil mondial de l'énergie, (« Gaz non conventionnels : miracle ou mirage »). Et ce n'est que le 22 janvier 2011 qu'un récit volumineux publié dans le *Monde Magazine* et sur *Lemonde.fr* (« gaz de schiste : le nouveau combat des écologistes ») relate la mobilisation contre le gaz de schiste, pourtant déjà en marche depuis le 20 décembre 2010. Un « chat » avec José Bové est également mis en place le 24 janvier sur le site Internet du *Monde*. *20minutes*, par contre, rend compte de la mobilisation à partir du 22 décembre 2010. Si l'article de *20minutes* fait référence au moratoire demandé simultanément par C. Lepage, *Lemonde.fr* n'évoquera celui-ci de façon rétrospective qu'en mars 2011 (« Que sait-on des gaz de schiste ? », 22 avril 2011). La demande de moratoire signifie pourtant le début de longues procédures juridiques.

Comme nous pouvons l'observer sur les diagrammes en bâtons des figures 1 et 2 ci-après, c'est à partir de février 2011 (avec un « tremplin » en janvier) que la question du gaz de schiste va bénéficier d'une couverture médiatique importante dans l'ensemble de la presse étudiée. En faisant le parallèle entre les deux graphiques, nous pouvons constater que la progression quantitative du nombre d'articles dans le corpus central correspond à celle du corpus élargi. Globalement, nous pouvons donc affirmer qu'il existe une synchronie de traitement entre les différents journaux. La couverture faible concernant la période de mars à décembre 2010, qui fera l'objet d'un article critique de la part d'*@arrêt sur images* (« Les gaz de schiste, dans le trou noir de l'info ? », 18 février 2011), est commune à l'ensemble des journaux. Les interrogations que soulève cette période semblent pourtant moins causées par des observations quantitatives que qualitatives (dans quelles rubriques et avec quels angles sont traités les articles de cette période ? Comment est-il fait référence aux

effets polluants ?). En effet, on observe que, sur cette période, la majorité des articles du corpus central a été publiée dans la rubrique « économie », avec un cadrage également économique (voir la figure 3 ci-après et en annexes pour le croisement avec les rubriques). Le traitement « environnemental » (correspondant à une augmentation des articles publiés dans la rubrique « Planète ») n'intervient qu'à partir de janvier 2011. Quant au versant quantitatif, il semble justement que celui-ci vienne corroborer la théorie des problèmes publics. En effet, les problèmes publics nécessitent des entrepreneurs de causes pour pouvoir être érigés en tant que tels (Gusfield, 1981 ; Neveu, 1999b). Le « retard » de la mobilisation peut alors être expliqué par une nécessaire préparation (expertises techniques, information et mise en place des réseaux, etc.) de cette campagne dont nous étudions le volet médiatique.

Figure 1 : Répartition dans le temps des articles (corpus élargi)



Explications pour la lecture des histogrammes : (1) l'ordre des couleurs attribuées aux journaux dans la légende se trouve inversé sur le graphique. Ainsi la première couleur de la légende se trouve au bas des bâtons. (2) Les dates correspondent aux années et aux mois (« 200810 » signifie « octobre 2008 »).

Figure 2 : Répartition dans le temps des articles (corpus central)

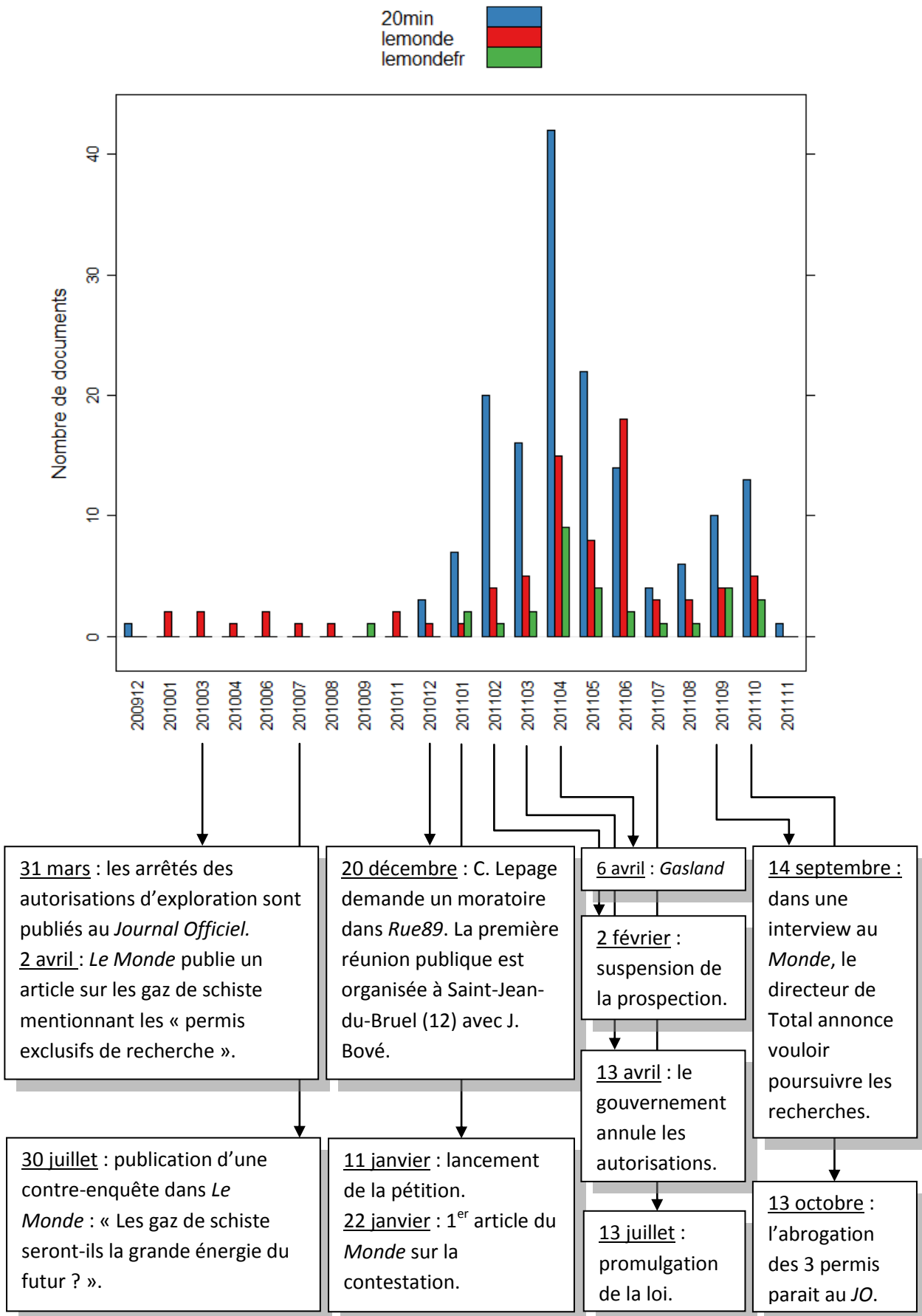
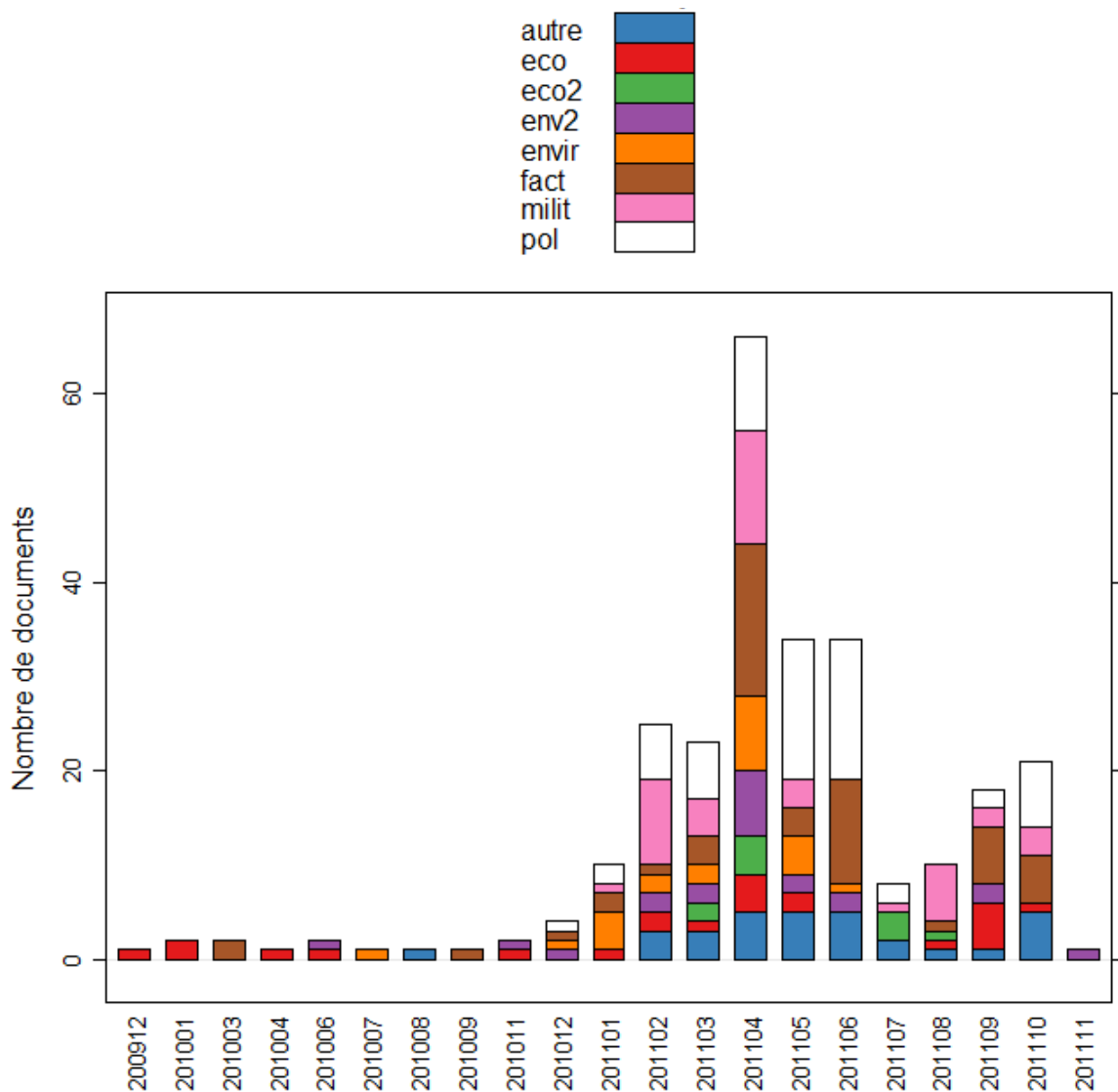


Figure 3 : Evolution dans le temps des cadres d'approche (corpus central)



C'est donc en février 2011 que la thématique s'implante durablement dans la presse. À l'appui des diagrammes en bâtons ci-dessus, on remarque un décalage du traitement du *Monde* par rapport à *20minutes* et au corpus élargi. Dans ce dernier, ce sont *Mediapart.fr*, *Libération*, *L'Humanité* et *Le Figaro* qui investissent proportionnellement le plus la thématique en février. Pour expliquer ce « retard » du *Monde* nous pouvons postuler des effets d'agenda. Il est en effet utile de rappeler que le début de l'année 2011 est marqué par des actualités internationales fortes (notamment la destitution de L. Gbagbo en Côte d'Ivoire et le « Printemps arabe ») ; il est donc très probable que le quotidien à la tradition internationale ait décidé d'accorder la priorité éditoriale à ces événements.

Bien que le gouvernement annonce la suspension des explorations le 2 février, c'est au mois de février et au début du mois de mars que sont proportionnellement traitées le plus les mobilisations (ce que l'on peut observer par l'évolution de la modalité « militant » de la variable « cadre » sur la figure 3). Sur cette période, des articles sont également consacrés à l'opposition à l'extraction de pétrole de schiste en Ile-de-France (*20minutes*, « Vers un collectif anti *gaz de schiste* en Seine-et-Marne », 7 février 2011, et *Le Monde*, « Mobilisation en Ile-de-France contre l'extraction d'huile de schiste », 6 mars 2011). Cependant, l'essor de la thématique dans la presse est freiné par la catastrophe de Fukushima, le 11 mars 2011. Les articles traitant essentiellement du gaz de schiste se font plus rares et la question tend à être intégrée à des questions énergétiques plus larges (par exemple : *20minutes*, « Les ONG du Grenelle demandent un "débat public" sur l'énergie à Nicolas Sarkozy », 14 mars 2011 ; « Crise japonaise : le gaz va "être plus pris en compte" selon GDF-Suez », 15 mars 2011 ; *Lemonde.fr*, « Pour sortir du nucléaire, il faut d'abord réussir la conversion énergétique », 6 avril 2011).

C'est finalement le mois d'avril qui présente, pour l'année 2010, la plus grande quantité de publications mentionnant le gaz de schiste, les deux corpus confondus. Alors que *20minutes* double son nombre d'articles, *Le Monde* (avec *Lemonde.fr*) le quadruple (ce qui se remarque bien sur la figure 1). Si nous ne pouvons pas faire la description complète de cette période aux cadres d'approche bigarrés (figure 3), nous pouvons néanmoins relever certains éléments significatifs. Premièrement, le cadrage « militant » reste un phénomène important. H. Kempf est envoyé en Ardèche pour rendre compte de la mobilisation (*Le Monde*, « La mobilisation spontanée des habitants de l'Ardèche », 14 avril 2011) et, entre le 14 et le 18 avril, *20minutes* publie dix articles consécutifs (avec les éditions locales) pour rendre compte de la contestation. Ensuite, cette période est marquée par l'augmentation de faits politiques. Début avril, un projet de loi de J.-L. Borloo et des annonces de propositions de loi (par le PS et l'UMP) sont relayés par des dépêches *AFP* ou *Reuters* dans *20minutes*. Le 11 avril, une « discussion en urgence » est annoncée par le ministre de l'Industrie et de l'Énergie (également au travers d'une dépêche

AFP reprise par les deux quotidiens). Le 13 avril, de nouvelles dépêches annoncent l'annulation des autorisations. Et enfin, le 21 avril, un rapport d'étape de la mission d'inspection sur les gaz et huiles de schiste commandé en février, dont les conclusions se positionnent en faveur de l'exploration, est remis au gouvernement (*Le Monde*, « Le "oui, mais..." des experts sur les gaz de schiste », 23 avril 2011 ; *20minutes*, « Rapport sur les gaz de schiste : les experts en faveur des forages expérimentaux », « Gaz de schiste : un rapport jugé "fumeux" », 22 avril 2011).

Cependant, dans le cadre de notre problématique, c'est la forte proportion d'articles classés suivant les cadres « environnement » et « environnement 2 » (figure 3) qui est l'observation la plus intéressante concernant le mois d'avril 2011. C'est en effet à cette période que des « signaux d'alerte » écologiques se retrouvent explicitement dans le titre et l'angle principal de nombreux articles²³⁰. Nous pouvons notamment citer les articles suivants – pour *20minutes* : « Les anti-schistes inquiets de la qualité de l'eau » (7 avril), « Climat : le gaz de schiste aussi polluant que le charbon et le pétrole » (12 avril), « Des substances cancérigènes dans les forages de gaz de schiste » (18 avril) – et pour *Le Monde* : « Un eldorado empoisonné » (3 avril), « Aux États-Unis, extraire le gaz de schiste a nécessité 2500 produits chimiques » (20 avril). Il faut signaler que, particulièrement au Monde, ces signaux d'alerte viennent des États-Unis. Ainsi en est-il de l'article sur la « réouverture du débat après un accident aux États-Unis » (*Lemonde.fr* avec *Reuters*, 22 avril). C'est également le 6 avril que sort officiellement en France le film documentaire *Gasland*²³¹, sur le gaz de schiste en Pennsylvanie. Le film, dans lequel on peut voir l'eau d'un robinet s'enflammer, a joué, notamment par cet impact visuel, un rôle important dans le déroulement de la controverse. Des articles paraissent à ce sujet dans les deux quotidiens.

Le mois d'avril contient donc le « cœur » de la controverse et est *de facto* capital pour notre analyse. Les circonstances font que c'est également à cette période que

²³⁰ Il faut relativiser ici l'utilisation de l'adjectif « nombreux » par un effet de proportionnalité. En effet, les articles cadrés « environnement », tels que nous les avons définis, sont en moyenne peu représentés.

²³¹ Par ailleurs, déjà en circulation sur Internet depuis janvier 2011.

le débat autour de la centrale de Fessenheim est relancé par la catastrophe de Fukushima. Si cette rencontre est évidemment fortuite, elle n'est pas sans incidence sur le traitement médiatique des deux thématiques. À partir de cette période, les deux objets linguistiques sont à plusieurs reprises confrontés dans les fils horizontaux des textes, particulièrement à la fin du corpus central (novembre 2011), lorsque le candidat à la présidentielle F. Hollande axe sa campagne électorale sur la transition énergétique²³².

À partir de mai et juin 2011, on peut observer que le nombre d'articles commence à diminuer et que le cadrage politique augmente (figure 3). Néanmoins, quelques signaux d'alerte continuent à arriver d'outre-Atlantique (*Le Monde*, « Alerte au Québec », 11 mai 2011 ; « Aux États-Unis, des aquifères ont bien été contaminés par des gaz de schiste », 17 mai 2011) et les mobilisations continuent également à être relayées (surtout en mai par *20minutes*). Il est aussi notable que c'est à cette période que des articles évoquent la Pologne, qui « disposerait des plus grandes réserves d'Europe »²³³ (*Le Monde*, « Gaz de schiste, le rêve polonais », 2 juin 2011). Dans *Le Monde* comme dans *20minutes*, le thème prend donc une tournure plus internationale (il est également question de l'Afrique du Sud et de l'Angleterre pour *Le Monde* et du Mexique pour *20minutes*). Mais l'évolution la plus symptomatique de cette période est le glissement progressif du débat sociétal vers le débat politique.

En effet, à partir de cette période, plusieurs articles vont traiter de la mobilisation d'un point de vue rétrospectif (par exemple : *20minutes*, « Gaz et huiles de schiste : principales étapes de la mobilisation », 10 mai 2011). Et, dans une interview accordée au *Monde* le 22 juin 2011, M. Schuepbach, dont la firme est titulaire des permis de Nant et de Villeneuve-de-Berg, regrette que le débat « [ait] été trop rapide, pas clair et finalement faussé ». Le débat pointé ici par le « Texan qui veut convertir les Français aux gaz de schiste », et qui renvoie à la phase de mobilisation et de

²³² Au niveau méthodologique, cette « rencontre » des mots-problèmes a occasionné des doublons dans la constitution des corpus. Nous avons donc supprimé ces doublons en les rattachant, en fonction du contenu, à une des deux thématiques. Au niveau de l'analyse, nous illustrons ultérieurement cette rencontre, à l'appui d'articles du corpus.

²³³ Ou bien, suivant une allitération reprise par *Le Monde* et *20minutes* : « des gigantesques gisements de gaz de schiste » (3 fois).

médiatisation décrite précédemment, est donc abordé en tant que révolu, par l'interviewé comme par le journaliste (S. Cypel, rédacteur en chef). Il est par ailleurs intéressant de noter qu'en réponse à la question « l'ignorance expliquerait donc l'hostilité française ? », le PDG de Schuepbach critique les modalités qui ont encadré la tenue de ce débat, notamment par une « désinformation » qui « a semé la peur » au sujet de la technique d'extraction par fracturation hydraulique. La formation d'un discours critique sur le caractère « émotionnel » de la controverse est un phénomène discursif récurrent que nous analyserons par la suite.

Un grand nombre d'articles sur cette période traitent donc des débats et des procédures politiques autour de la (des) proposition(s) de loi(s). Si nous ne pouvons faire la description complète de cette période pourtant charnière, nous ferons néanmoins remarquer que celle-ci est composée d'une succession d'accords et de désaccords entre les différents acteurs politiques. Par exemple, on apprend d'abord que « La proposition de loi pour les *gaz de schiste* est un compromis UMP-PS »²³⁴ (*Le Monde*, 7 mai 2011), puis on est informé deux jours plus tard, que « Le PS ne votera pas le texte sur les gaz de schiste en l'état » (*Lemonde.fr*, 9 mai 2011). Si le versant factuel de ce « feuilleton parlementaire » est principalement couvert au *Monde* par M.-B. Baudet, responsable du service « Planète », la journaliste publie également dans les pages « décryptage-analyses » pour dénoncer les conditions (en urgence) de ce débat politique et se positionner pour l'exploration du gaz de schiste : « Piètre comédie politique autour de l'exploration des gaz de schiste » (5 mai 2011), « Guignol au pays du gaz de schiste » (13 octobre 2011).

In fine, la « loi visant à interdire l'exploration et l'exploitation des mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux par fracturation hydraulique et à abroger les permis exclusifs de recherches comportant des projets ayant recours à cette technique » est votée au Sénat le 30 juin et promulguée par le gouvernement le 13 juillet 2011. Celle-ci stipule que les industriels ont jusqu'au 13 septembre pour « préciser les techniques employées ou envisagés ». La baisse d'attention qui

²³⁴ Notons, en particulier au sujet des articles portant sur la loi et son objet (la fracturation hydraulique), l'emploi de « gaz de schiste » comme synecdoque particularisante.

caractérise l'été 2011 pour l'ensemble des journaux étudiés ne signe pas pour autant la fin de la médiatisation de la controverse, la trêve est de courte durée. Du 26 au 28 août, un rassemblement citoyen sur l'avenir énergétique français est organisé à Lézan dans le Gard. *20minutes* envoie sa journaliste « environnement » sur place pour couvrir l'événement (5 articles consécutifs sont publiés). Dans des propos rapportés, la chargée de communication du rassemblement explique au *Monde* que « Le gouvernement a voulu médiatiser le fait que, avec la nouvelle loi, le sujet était clos (ce qui) avait pour but de démobiliser les populations » (« *Malgré* la promulgation d'une loi, les opposants aux gaz de schiste ne relâchent pas la pression », 30 août 2011).

Mi-septembre, alors que les industriels doivent remettre leurs rapports sur leurs techniques, Bruno Courme, Directeur de Total Gas Shale Europe, affirme dans une interview au *Monde* vouloir « rendre “acceptable” la technique de la fracturation hydraulique » en espérant « le temps d'un débat national plus apaisé sur les choix énergétiques de la France », tout en s'interrogeant : « quel mix énergétique souhaitons-nous ? »²³⁵ (*Le Monde*, 14 septembre 2011). Néanmoins, l'abrogation des trois permis concernant le gaz de schiste est annoncée par le président de la République N. Sarkozy, le 4 octobre 2011, lors d'une visite à Alès pour célébrer l'inscription des Causses et des Cévennes au patrimoine mondial de l'Unesco. Il y saluera notamment « l'esprit de résistance » des Cévennes (*Le Monde*, « M. Sarkozy rend hommage au protestantisme cévenol », 6 octobre 2011 ; *20minutes*, « Sarkozy salue “l'esprit de résistance” des Cévennes, terre protestante », 4 octobre 2011).

Comme nous l'avons expliqué dans le développement précédent, c'est la période qui succède l'abrogation des permis qui permet de clarifier les objets de la controverse. Les permis abrogés deviennent alors « les trois permis de recherche de gaz de schiste les plus contestés par les habitants » et « N. Kosciusko-Morizet, explique avoir visé “les trois projets qui concernaient spécifiquement les gaz de schiste [puisque] les autres [...] étaient mixtes” » (*Le Monde*, « Gaz de schiste : l'abrogation

²³⁵ La formule « mix énergétique » est employée ici pour la première fois dans la partie du corpus concernant *Le Monde*. Dans *20minutes*, c'est G. Mestrallet, le patron de GDF Suez, qui l'introduit le 15 mars 2011, suite à la catastrophe de Fukushima.

de trois permis est loin de refermer le dossier », 5 octobre 2011). Dans *20minutes*, le député d'EELV, Y. Cochet, dénonce un coup politique pour désamorcer la proposition de loi PS-EELV exigeant l'abrogation de la totalité des permis attribués en 2010, devant être discutée au parlement la semaine suivante (*20minutes*, « Gaz de schiste : le gouvernement fait "un coup politique" selon Cochet », 4 octobre 2011)²³⁶. La proposition de loi sera rejetée par les députés le 11 octobre, avec 269 voix contre 191. Ainsi, le récit veut que les écologistes aient connu une « petite victoire » (*Ibid.*), mais restent « dubitatifs [quant à] la différence de traitement entre ces trois permis et les 61 qui restent valides » (*Le Monde*, « Dans le Sud, le combat n'est pas terminé », 5 octobre 2011). Ils restent donc « vigilants » (*Ibid.*, 2 fois) et « ne se feront pas bernier deux fois » (*Id.*). Peu de temps après, des appels pour « continuer la lutte » sont lancés (*20minutes*, « Gaz de schiste : dans le Gard, des manifestants appellent à continuer la lutte », 24 octobre 2011).

Pourtant, si le récit reste ouvert, cet épisode de la « rentrée » correspond bien à la fin du premier cycle d'attention médiatique. Sur les trois mois suivants, le nombre d'articles du corpus élargi diminue significativement (figure 1). Cette première période de la controverse, qui est notre objet d'étude central, peut laisser « dubitatif » quant aux conditions de production qui l'ont encadrée. Au tout début de la couverture de la contestation, le 22 janvier 2011, le journaliste du *Monde* L. Carpentier pose pourtant (indirectement) cette interrogation qui nous semble cruciale : « sur les Causses où la résistance s'organise, on se demande encore ce qui leur a pris de choisir ces hauts lieux de révolte et de combat pour lancer l'exploration. Par naïveté ou par calcul ? » (*Lemonde.fr*, « Gaz de schiste : révolution énergétique ou catastrophe environnementale ? »). Le « feu aux poudres » (4 fois) n'aurait-il été que de la « poudre aux yeux » ? Nous pouvons seulement remarquer que, mis à part l'article de L. Carpentier, aucun autre article n'aborde, ni ne creuse cette question. Si M. Eybalin, Conseillère régionale PS de la Drôme, ne peut être que « persuadée que les industriels "jouent avec le temps, et avec les mots" »²³⁷, nous pouvons par contre affirmer qu'il existe une instabilité sémantique entre les désignants et les désignés

²³⁶ Notons la modalisation autonymique dans le titre de l'article.

²³⁷ *Le Monde*, « Dans le sud de la France, les opposants restent sur le pied de guerre », 14 septembre 2011.

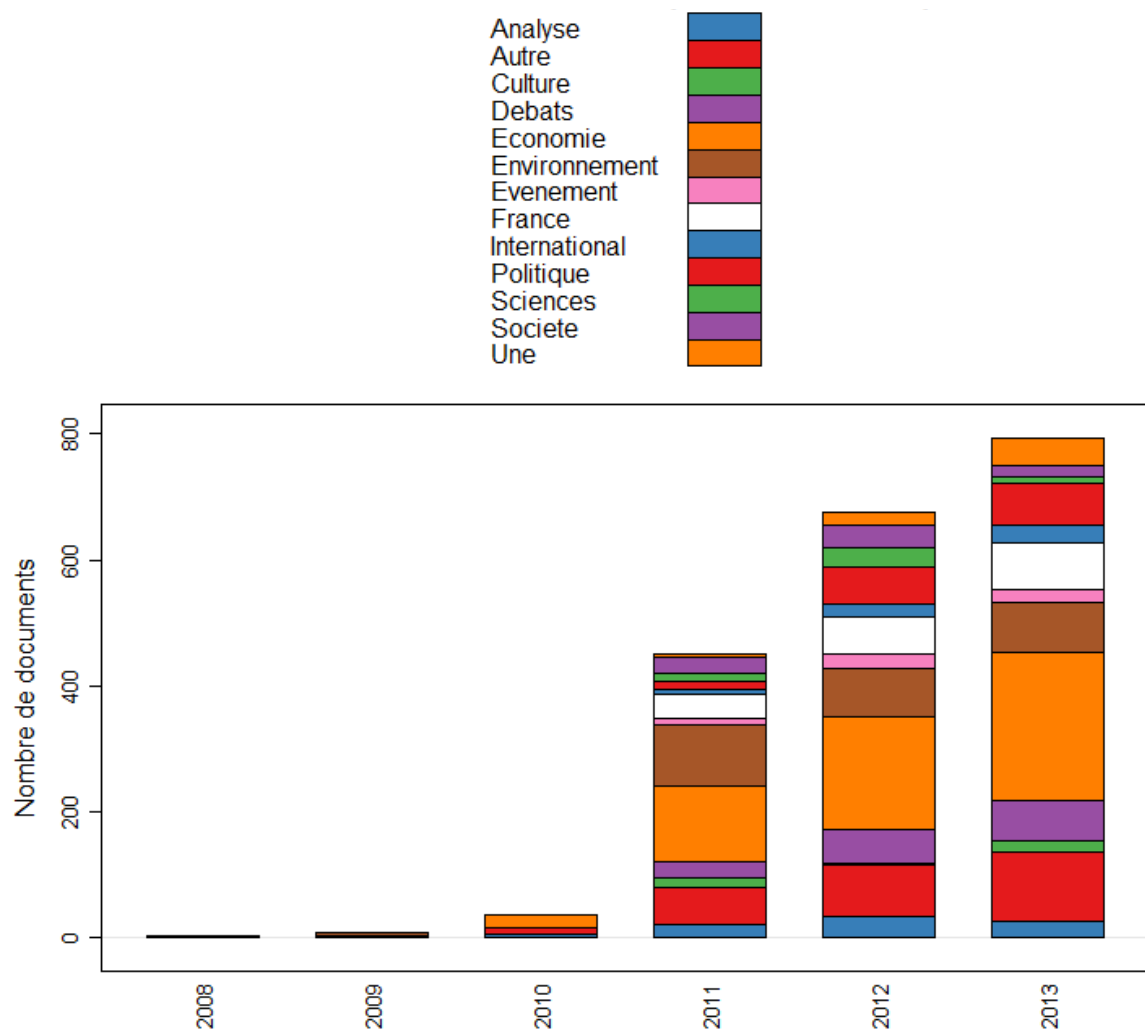
des objets de la controverse dans les discours médiatiques analysés. De plus, la clarification sémantique de cette instabilité intervient seulement à des moments clés de la controverse. Enfin, *last but not least*, cette intrication des discours avec le réel se matérialise dans l'emploi généralisé de « gaz de schiste » comme synecdoque particularisante, et une action politique centrée « spécifiquement » sur le gaz de schiste. Cet effet de sens se trouve au centre du déroulement de la controverse. À ce sujet, ne serait-il pas juste de rappeler la célèbre phrase, formulée ainsi par A. Camus : « *mal nommer un objet, c'est ajouter au malheur de ce monde* » (Camus, 1944, p. 908)²³⁸ ?

3. Un épilogue conséquent

L'attention médiatique pour le gaz de schiste ne décroît pas pour autant après l'année 2011. On peut même remarquer que, globalement, celle-ci augmente (figure 4, *infra*). À un mois du premier tour de l'élection présidentielle de 2012, lorsque « l'affaire Merah » à Toulouse accapare l'attention médiatique, c'est la publication du rapport final de la commission interministérielle sur les gaz et huiles de schiste, le 22 mars, qui relance le nombre d'articles publiés (figure 1). On apprend que celui-ci « ouvre la voie de la fracturation hydraulique [...] pour mener des “expérimentations à seules fins de recherche scientifique sous contrôle public” », comme prévu par l'article 4 de la loi du 13 juillet 2011 (*Le Monde*, « Vers des forages “scientifiques” ? », 24 mars 2012). La révision à la baisse des « gigantesques » réserves polonaises devient également un thème important sur cette période.

²³⁸ La citation complète s'insère dans un commentaire sur les travaux de son ami B. Parain : « *Mal nommer un objet, c'est ajouter au malheur de ce monde. Et justement la grande misère humaine qui a longtemps poursuivi Parain et qui lui a inspiré des accents si émouvants, c'est le mensonge. Sans savoir ou sans dire encore comment cela est possible, il sait que la grande tâche de l'homme est de ne pas servir le mensonge* » (*Ibid.*).

Figure 4 : Evolution du nombre d'articles par rubriques (corpus élargi)



En juillet 2012, les positions du gouvernement divergent sur la question. Mais D. Batho, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, dément formellement les rumeurs d'une possible exploitation²³⁹. Lors du discours d'ouverture de la Conférence environnementale, le 14 septembre 2012 (second grand pic après avril 2011, figure 1), le président de la République, F. Hollande, confirme la position de D. Batho en réaffirmant l'opposition du gouvernement à la fracturation hydraulique. Puis, en novembre 2012, le plus grand pic d'articles publiés est atteint. Si le lancement du débat national sur la transition énergétique, le 29 novembre,

²³⁹ Les « rumeurs » étant originaires du *Figaro*, « France : offensive en faveur du gaz de schiste », 16 juillet 2012.

concourt à cette augmentation²⁴⁰, c'est surtout, selon une analyse de spécificités, le terme « compétitivité », faisant référence au *Rapport Gallois* (5 novembre), qui est caractéristique de cette période (annexes, p. 168).

En janvier 2013, l'Académie des sciences publie un premier rapport en faveur de l'exploitation. Très relayé, celui-ci ne s'insère pourtant aucunement dans les procédures officielles et vaut seulement pour avis. Au niveau des procédures officielles, l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (Opecst) valide en février la commande d'un rapport sur les alternatives à la fracturation hydraulique. Le rapport d'étape de ce rapport dit « Bataille-Lenoir », du nom de ses rapporteurs, est publié le 5 juin 2013 et fait considérablement augmenter le nombre d'articles, qui atteignent leur troisième pic en juin et juillet 2013. Le rapport d'étape « plaide pour une exploitation "maîtrisée" des hydrocarbures non conventionnels »²⁴¹, en affirmant, au sujet de la fracturation hydraulique, que « des solutions existent pour le faire avec un impact acceptable sur l'environnement » (*Ibid.*). Le 11 octobre, le Conseil constitutionnel rejette les requêtes des industriels qui se sont vu retirer des permis et valide la loi du 13 juillet 2013. Le 21 novembre, l'Académie des sciences publie son second rapport pour tenter de rouvrir le débat. Celui-ci est suivi par la publication du rapport final de l'Opecst, le 27 novembre. Dans ce dernier, les rapporteurs se positionnent en faveur de forages expérimentaux (par fracturation hydraulique) et déplorent un dossier « diabolisé »²⁴².

Si nous ne pouvons nous perdre dans une description complète des années 2012 et 2013, notamment marquées par une forte internationalisation de la thématique, nous pouvons néanmoins en relever les principales oppositions par rapport à l'année 2011. En empruntant la grille de lecture de la sociologie des problèmes publics, nous pouvons considérer l'année 2011 comme celle des entrepreneurs de cause, et les

²⁴⁰ Il faut néanmoins préciser que, comme on peut l'observer par la baisse de publication sur le mois de décembre 2012 (figure 1), le débat national est, sans compter les spécificités des différents journaux, un thème relativement peu traité. Dans un entretien, A. Chauvet, la journaliste de *20minutes*, explique ce désintéressement par le fait que « c'était hyper technique, y'avait rien à raconter » (Entretien A. Chauvet, 19 octobre 2013).

²⁴¹ *Le Monde*, « Un rapport parlementaire appelle à une réouverture du débat sur l'exploitation des gaz de schiste », 7 juin 2013.

²⁴² *Le Monde*, « Gaz de schiste : la fête est finie », 28 novembre 2013.

années suivantes comme celles des détenteurs de problèmes publics. Ce glissement, illustré par les procédures administratives décrites précédemment, peut également s'observer par l'évolution de la proportion des articles en fonction des différentes rubriques (figure 4). Le nombre d'articles publiés dans les rubriques « économie », « France » et « politique » croît, alors qu'il diminue pour la rubrique « environnement ». Par ailleurs, le sujet qui ne faisait quasiment jamais la une en 2011, s'y retrouve régulièrement par la suite. La thématique prend donc de plus en plus d'espace rédactionnel et tend à être rattachée davantage aux problématiques institutionnelles et économiques, qu'aux conséquences écologiques.

Cette même évolution peut être constatée en analysant les spécificités lexicales²⁴³. Bien que des termes comme « biodiversité, écologie/que, écosystème, espèce, environnemental » soient en corrélation avec 2012 (on peut supposer l'influence de la Conférence environnementale), on remarque une baisse progressive de 2011 à 2013 du lexique écologique comme : « risque, environnement, eau, nappes phréatiques, contaminer, chimique, pollution, polluer, population, habiter ». Le lexique militant (« mobilisation, contestation, Eva Joly, José Bové ») et les toponymes de la contestation (« Gard, Larzac, Drôme, etc. ») diminuent également. À l'inverse, des termes comme « mix (énergétique), transition, débat, sciences, scientifiques, Opecst, Medef, compétitivité, croissance, économie/que, innovation, réforme, entreprise, euro » sont en forte hausse. Il est par ailleurs intéressant de noter que le terme « écolo » connaît une croissance régulière sur ces trois années. Et, au regard des parties précédentes, il faut signaler une très forte dépréciation progressive du terme « schiste », et l'arrivée notable, en 2013, de « houille »²⁴⁴ sur le marché des mots²⁴⁵.

Enfin, sur l'analyse de spécificités de l'année 2013, on remarque que les termes « Gus van Sant », « Matt Damon » et « film » ressortent le plus fortement des calculs

²⁴³ Les observations relevées correspondent aux formes présentant une progression significative de l'indice d'association du Khi2 avec les années 2011 à 2013 (annexes, p. 167).

²⁴⁴ En précisant, qu'en plus de sa dénomination de gaz de couche, le gaz de houille est également appelé gaz de mine, gaz de charbon, ou encore « ce célèbre grisou », « ce fameux grisou », etc.

²⁴⁵ Cette augmentation peut entre autres être expliquée par l'évocation de l'exploitation du gaz de houille par A. Montebourg, lors d'une interview dans l'émission *Des paroles et des actes*, diffusée le 24 janvier 2013 à 20h30 sur *France 2*.

statistiques. En effet, en avril 2013, le film de fiction *Promised Land* (Gus van Sant, 2012), sur les campagnes de rachat de terrains par des pétroliers aux États-Unis, sort en France. La couverture de la sortie de ce film est importante et on peut remarquer une hausse des articles publiés sur cette période dans la rubrique « culture » (annexes, p. 102). Sur cette seconde période, un film vient donc également s'introduire dans le traitement médiatique de la controverse (ce n'est d'ailleurs pas le seul, mais de loin le plus important quantitativement). L'angle (et le genre) diffère néanmoins de celui de *Gasland*. Son thème principal est « la désinformation des multinationales »²⁴⁶ et, dans une interview accordée au *Parisien*, M. Damon dira notamment que « les grandes compagnies énergétiques développent des méthodes très sophistiquées pour désinformer les gens » (*Ibid.*). Parti pour les Oscars, le film fait pourtant un score dérisoire au box-office ; il est rapidement déprogrammé et essuie de sévères critiques (*Le Monde*, « “Promised Land” : de l'eau dans le gaz », 11 avril 2013).

Sur la palette de journaux du corpus élargi, on peut remarquer que ce sont *Le Monde* et *Le Figaro* qui investissent le plus la thématique du gaz de schiste, toutes périodes confondues (annexes, p. 103). Si, en 2011, *Libération* et *L'Humanité* présentent également une couverture importante, le ratio évolue pour les années 2012 et 2013. Sur ces années, les articles cumulés du *Monde* et du *Figaro* correspondent à la moitié des articles publiés (sur 14 journaux), soit environ 400 sur 800. *Le Monde*, qui est le quotidien de prédilection de notre étude, se positionne donc « quantitativement » sur la question du gaz de schiste. Et, il faut également signaler que, dans un éditorial daté du 29 février 2012, celui-ci s'est positionné pour l'exploitation du gaz de schiste, (« Le pétrole flambe, le gaz de schiste attend »). Si, à la suite de l'entretien avec la responsable du service « Planète », nous pouvons nuancer cette position par des divergences d'opinions au sein des journalistes concernés par le dossier, il n'en reste pas moins qu'un éditorial est censé représenter la position commune du journal. Cet éditorial, ainsi que celui du 25 juillet

²⁴⁶ *Le Parisien*, « Matt Damon explore un nouveau filon », 17 avril 2013.

(« N'enterrons pas le débat sur les gaz de schiste »)²⁴⁷ ont été vivement critiqués par le site d'@rrêt sur images, fondé par le journaliste licencié du *Monde*, D. Schneidermann (« *Le Monde* veut libérer les gaz de schiste », 28 février 2012 ; « Pour ou contre les gaz de schiste : *Le Monde* a (presque) choisi », 26 juillet 2012 ; « Gaz de schiste : le médiateur du *Monde* "oublie" le voyage de presse », 3 septembre 2012). Cette période de polémiques ne concerne néanmoins pas la période étudiée centralement. Les faits présentés dans ce développement servent à éclairer les spécificités de la première période, et à « actualiser » la présentation diachronique de l'ensemble du traitement de la controverse par une grande partie de la presse écrite française. Nous décrivons ci suit la façon dont la thématique de la centrale nucléaire de Fessenheim a parcouru l'espace rédactionnel du *Monde* et de *20minutes*.

II. L'irruption de « Fukusheim » dans l'espace public médiatique

« Aucune raison de "sonner le tocsin". »²⁴⁸

Comme nous l'avons expliqué précédemment concernant le choix du corpus, les deux objets médiatiques que nous étudions sont difficilement comparables, puisque l'un concerne une technologie existante, et l'autre une technique émergente. Toutefois, la relance des débats médiatisés sur la centrale de Fessenheim, à la suite de la catastrophe de Fukushima, nous semble présenter des caractéristiques très proches d'une controverse environnementale. Bien que les débats et les contestations autour de la centrale, sous forme juridique, sociale, politique ou technique, parcourent « discrètement » la globalité du corpus, ceux-ci gagnent en

²⁴⁷ L'édition du 25 juillet comporte également un article de J.-M. Bezat, le journaliste spécialisé dans les questions énergétiques du service « Économie », rédigé à la suite d'un voyage de presse aux États-Unis, financé par Total (« Bienvenue à Fort Worth, Texas, la capitale du gaz de schiste »). Ce voyage de presse suscitera également une polémique de la part d'@rrêt sur images.

²⁴⁸ Référence à la déclaration des autorités françaises au lendemain de la catastrophe de Fukushima (*Lemonde.fr*, « Accident nucléaire au Japon : les autorités françaises se veulent rassurantes », 12 mars 2011).

puissance d'expression après le 11 mars 2011. Le cycle d'attention médiatique diffère néanmoins de celui observé pour le gaz de schiste. Alors que la controverse « gaz de schiste » s'installe progressivement et durablement dans la presse, celle sur Fessenheim est marquée par son caractère disruptif. De sept références à Fessenheim dans le corpus élargi en 2010, on passe à 224 en 2011 et 269 en 2012, pour redescendre à 98 en 2013 (figure 5). C'est l'observation de ce phénomène de soudaineté provoqué par le *piggybacking* à la catastrophe de Fukushima qui justifie, dans le titre de cette partie, l'utilisation du néologisme « Fukusheim »²⁴⁹. Néanmoins, la comparaison quantitative entre les deux controverses permet de nuancer la forte attention médiatique portée à la centrale nucléaire, puisque, pour les années 2011 et 2012, il y a plus du double d'articles parus sur la question du gaz de schiste dans le corpus élargi (et huit fois plus pour 2013). Enfin, si la période post-Fukushima est centrale dans notre étude (ne serait-ce que par sa prédominance quantitative), il est également intéressant de rendre compte de la période précédant la catastrophe. En effet, celle-ci permet de situer les articles dans l'évolution du journalisme environnemental telle que décrite par J.-B. Comby (2008, 2009). Une première partie portera donc sur la période de 1987 à 2006, une seconde sur la période 2007-2010 (nous justifions ce découpage par la suite), et une troisième sur le traitement médiatique après mars 2011.

1. Du travail du temps

Le temps, c'est d'abord le phénomène physique qui entraîne la corrosion de tubes en acier dans les couvercles de réacteurs des centrales nucléaires. Mais c'est également le passage du temps qui fait que, dans les articles, le mouvement antinucléaire est abordé comme un fait du passé. Puis, quand le temps se transforme en tempête ou en canicule, c'est encore lui (ou plutôt son homonyme) qui provoque des soubresauts d'attention médiatique. Avec le temps, change aussi la

²⁴⁹ L'expression n'est pourtant pas fréquente dans le corpus (2 fois, dans *Lemonde.fr* et *20minutes* le 10 avril 2011), mais il nous semble que celle-ci illustre au mieux ce phénomène de « raccrochement ».

praxis journalistique, entraînant une évolution dans la façon de concevoir les enjeux environnementaux et la manière d'en rendre compte. Ensuite, lorsque la centrale « fête » ses trente ans, sa fermeture ou sa prolongation est également une question de temps. Le temps, enfin, c'est ce facteur d'évolution des discours sur le nucléaire, qui atteint son paroxysme avec la catastrophe de Fukushima. En raison de ces différents facteurs temporels, l'approche diachronique nous semble, encore une fois, particulièrement justifiée. Cette sous-partie, ainsi que les suivantes, s'organiseront donc suivant les différents « temps » énumérés précédemment.

Figure 5 : Répartition dans le temps des articles (corpus élargi)

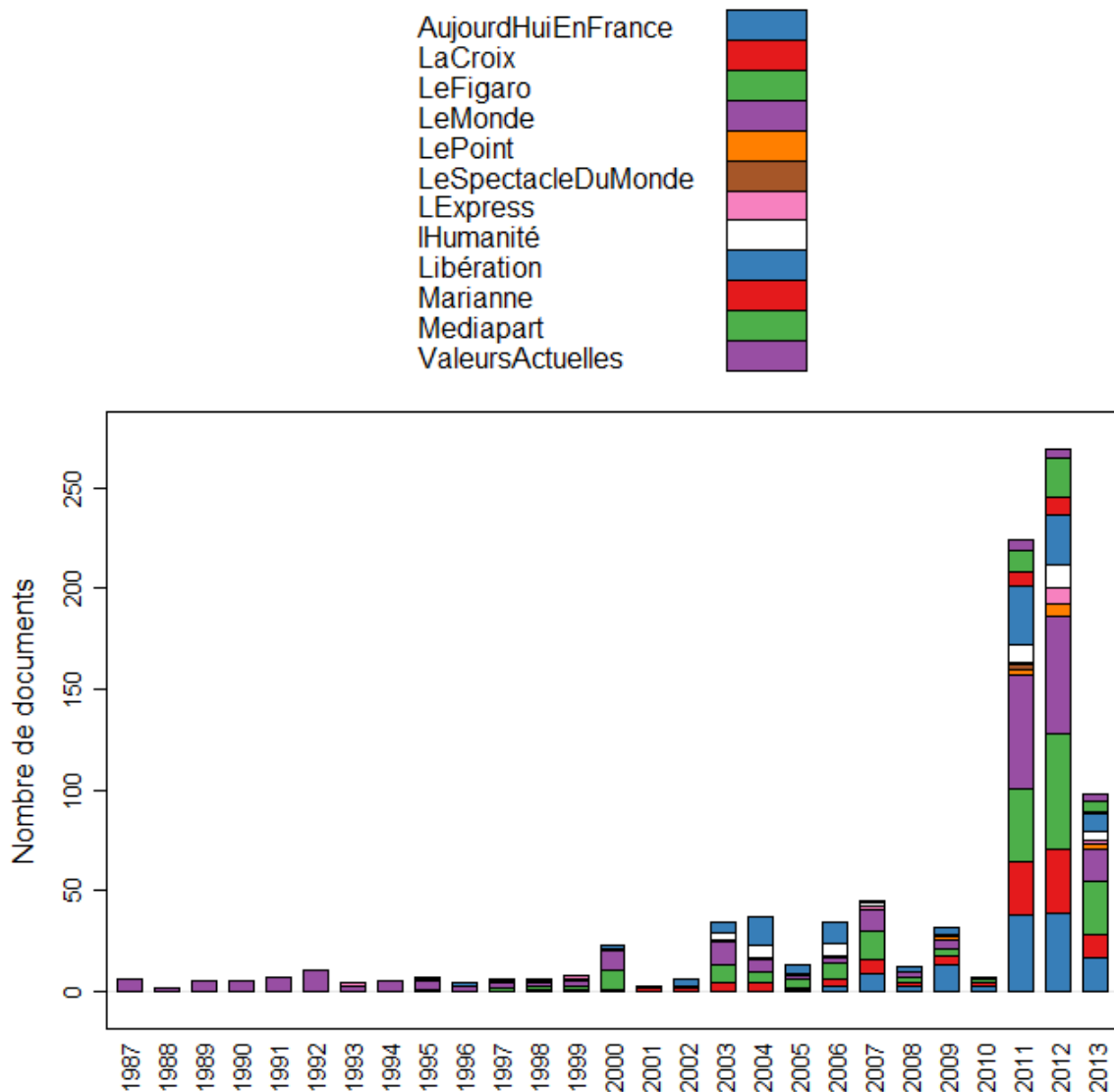
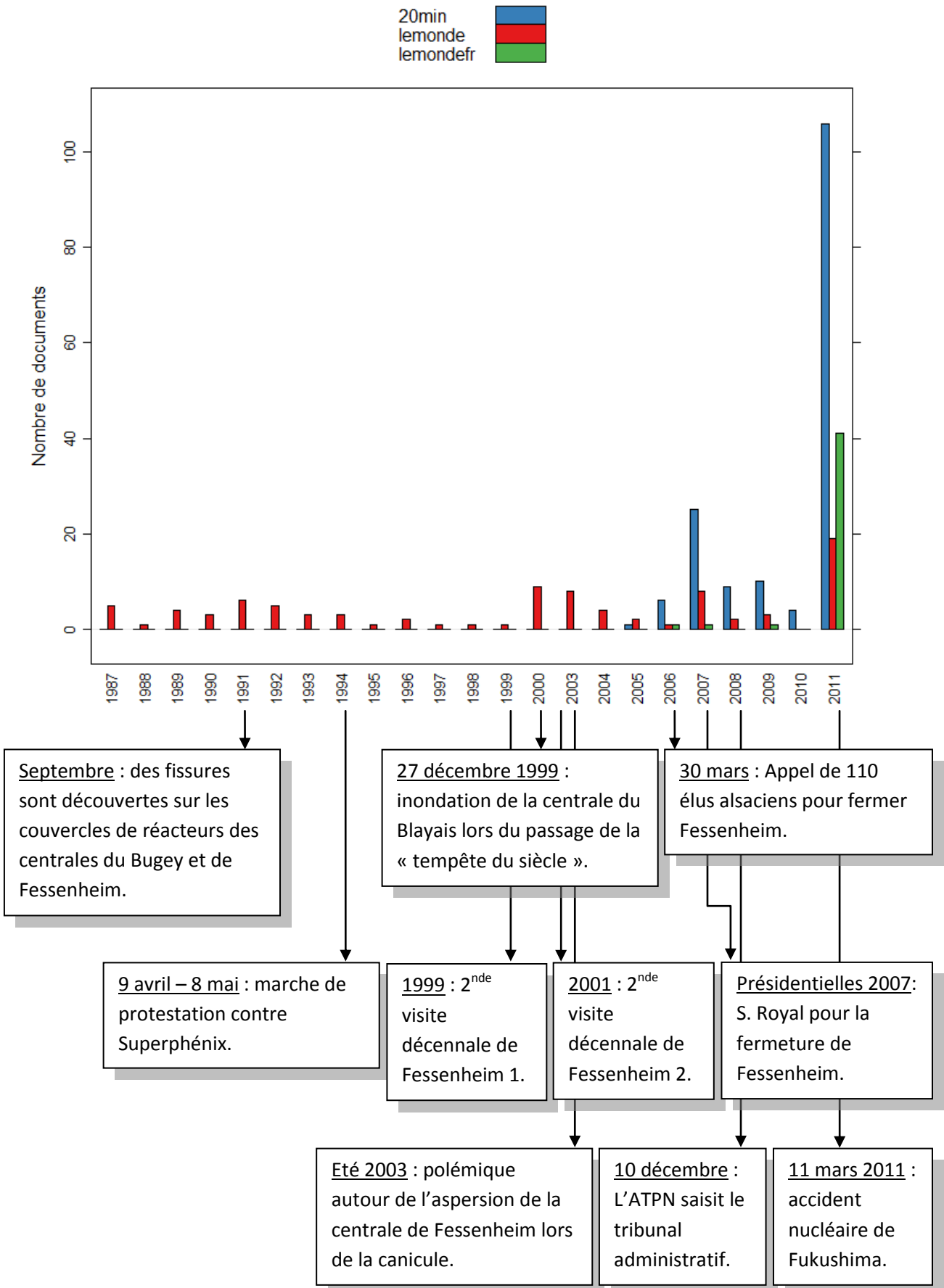


Figure 6 : Répartition dans le temps des articles (corpus central)



La première partie du corpus est caractérisée par la prépondérance d'articles classés suivant le cadre « autre » (annexes, p. 94). Le thème se trouve donc davantage dans le corpus de référence que dans le corpus d'étude, pour reprendre la distinction de F. Rastier (2011). Le premier article du corpus traite cependant essentiellement de Fessenheim. Celui-ci rapporte des communiqués annonçant « un dégagement de vapeur non radioactive »²⁵⁰ émanant de la centrale. Le contresens créé par la dernière phrase de l'article, où la SCPRI²⁵¹ indique que « la radioactivité de la vapeur rejetée n'est pas significative » (*Ibid.*), peut laisser dubitatif quant au but de cet article ainsi que des brèves qui s'ensuivent (notamment : « La centrale de Fessenheim à pleine puissance », 29 avril 1987). À un an exactement de la catastrophe de Tchernobyl, le spectre d'une presse française lénifiante hante considérablement l'interprétation possible de ces articles.

Mais, mis à part ces articles courts à la tonalité rassurante (ainsi que quelques autres brèves ou articles courts qui ponctuent cette période), la centrale de Fessenheim est généralement un sous-thème d'articles portant sur tout ou partie du parc nucléaire français. C'est par exemple le cas de l'enquête parue le 17 octobre 1989 : « Portrait de groupe avec centrale ». Suite aux multiples incidents de l'été, notamment à Fessenheim²⁵², la CFDT « tire la sonnette d'alarme » et EDF lance une « Mission facteur humain » pour enquêter sur l'origine de ces incidents. *Le Monde* propose alors un article volumineux (1473 mots), basé sur un entretien collectif avec six employés syndiqués du nucléaire « rompant le traditionnel mur du silence et la sacro-sainte "défense de l'outil de travail" » (*Ibid.*), pour énumérer une longue liste de « pépins ». Au niveau des causes, ce sont principalement la gestion et les conditions de travail qui sont visées : « La technique tient. C'est l'homme qui ne va plus. L'homme bousculé, culpabilisé et, surtout, démobilisé. "L'homme ne compte pas. Ce n'est pas des kilofrancs..." » (*Ibid.*).

²⁵⁰ *Le Monde*, « Après une fuite de vapeur, arrêt partiel de la centrale nucléaire de Fessenheim » 21 avril 1987.

²⁵¹ Service Central de Protection contre les Rayonnements Ionisants.

²⁵² *Le Monde*, « Sécheresse, installations vétustes, erreurs humaines... EDF a des difficultés avec ses réacteurs nucléaires », 13 août 1989.

Cette enquête, en révélant des faits cachés²⁵³ d'intérêt public, nous semble caractéristique d'un journalisme que l'on peut dire de « dénonciation » (Desjardins, 2005). Ce type de journalisme critique, remettant en question la gestion des centrales nucléaires, réapparaît deux fois dans le sous-corpus du *Monde*, au sujet de la libéralisation et de la sous-traitance d'EDF : « Électricité : une libéralisation risquée », 23 août 2003, et « EDF réduit les coûts de maintenance de ses centrales nucléaires », 19 février 2004. Couramment dans ces articles, Fessenheim est pris comme exemple pour illustrer la recrudescence des incidents. Les incidents et les défauts techniques constatés à Fessenheim rythment ainsi la production journalistique sur la question. En 1991, la découverte de fissures dues à la corrosion de tubes en acier sur les couvercles des réacteurs de Fessenheim 1 et 2 (ainsi que sur ceux de Bugey 2, 3, 4 et 5) fait augmenter le nombre de publications (figure 7). Dans un premier temps, si elles sont traitées d'un point de vue essentiellement factuel (technique et économique), ces « anomalies » sont ensuite intégrées à des articles plus longs, au cadrage plus large (par exemple : *Le Monde*, « EDF peut mieux faire », 22 janvier 1992). La publication d'enquêtes longues (d'une demi-page à une page ou plus) nous semble être une des observations les plus marquantes de la première période du corpus²⁵⁴.

Si le versant technique de ces enquêtes est majoritairement originaire du service « sciences » (notamment sous la plume de J.-F. Augereau, ancien chef du service), des enquêtes centrées sur le mouvement écologiste (social et politique) sont par contre publiées par les journalistes de la rubrique « environnement », alors sous la direction de R. Cans (de 1982 à 1995). Cette bipartition (ou tripartition, avec également l'approche économique) témoigne selon nous de la difficile légitimité que connaît le thème environnemental dans les rédactions durant cette « période creuse » de l'écologie. En effet, sous R. Cans, « *tout se passe comme si le rubricard environnement, autrefois laissé seul à sa petite cuisine verte, était aujourd'hui*

²⁵³ « C'est qu'on n'aime guère se confesser en public, dans le petit monde fermé du nucléaire. Méfiance oblige. Le non-initié est toujours un ennemi en puissance, *a fortiori* s'il est journaliste » (*Ibid.*).

²⁵⁴ Cette observation est rendue possible par l'analyse dans le temps de la variable « énonciation ». Le tournant peut être situé en 2005. Bien que cette date coïncide avec le lancement de la nouvelle formule du quotidien, la constatation de cette évolution concerne seulement le corpus, et non l'ensemble des articles du journal.

dépouillé de son exclusivité au profit des autres rubriques » (propos de M. Ambroise-Rendu in Fillieule, 2007, p. 223).

Le 10 et 11 juin 1992, trois grandes enquêtes paraissent dans *Le Monde* sur l'histoire de l'écologie politique française (dossier « La France écolo »²⁵⁵). Le mouvement antinucléaire, né en 1971 avec l'annonce de la construction de la centrale de Fessenheim, est présenté comme un des deux principaux « viviers » (avec Mai 68) du mouvement écologiste. Plus largement, la région de Fessenheim, l'Alsace, est également considérée comme un des « viviers les plus anciens » et « vivaces » (*Ibid.*) de ce mouvement, en raison de ses nombreux amateurs de la nature. Nous pouvons notamment citer A. Waechter, ancien candidat des Verts à l'élection présidentielle de 1988, et ses « amis »²⁵⁶, comme A. Buchmann, ancienne porte-parole du parti et adjointe du premier. Si le mouvement écologiste est décrit par des longs portraits de personnalités politiques qui le composent (on notera également deux portraits de D. Voynet, le 15 mars 1992 et le 9 février 1993), ce n'est pas le seul angle choisi par *Le Monde*. Le rôle dans la lutte antinucléaire de l'ancienne radio pirate, Radio-Verte-Fessenheim (Radio Dreyeckland, depuis la « libération » de la loi de 1981), fait également l'objet d'articles : « 1977-1987 : La génération des radios FM », 14 mai 1987 et « Radio Dreyeckland, des pirates devenus sages », 10 juillet 1994. Ces articles sont intéressants, puisqu'ils témoignent, par le « ton » employé, d'un intérêt et d'un engagement pour les médias d'information libres de la part du *Monde*.

Mais les radios pirates et le mouvement antinucléaire sont abordés en tant que faits du passé, comme l'indique la forte proportion d'articles codés suivant la modalité « historique » sur cette période. Bien que la marche contre le projet de surgénérateur Superphénix, débutant le 9 avril 1994, « [veille] sonner le réveil du mouvement antinucléaire »²⁵⁷, celui-ci est majoritairement traité de façon rétrospective. Sur les

²⁵⁵ Composé de : « L'étrange alchimie des origines », 10 juin 1992 ; « L'éternelle surprise électorale », 11 juin 1992 ; « En Alsace, les petits-enfants de Mère nature », 11 juin 1992.

²⁵⁶ Le mot « ami » est utilisé régulièrement pour désigner les membres des Verts regroupés autour d'A. Waechter.

²⁵⁷ *Le Monde*, « Organisée du 9 avril au 8 mai de Creys-Malville à Paris, la marche contre Superphénix voudrait sonner le réveil du mouvement antinucléaire », 10 avril 1994.

quelques articles faisant référence à Fessenheim dans la seconde moitié des années 1990, une enquête de R. Cans (« La solitude des antinucléaires français », 29 octobre 1995) explique notamment cet affaiblissement du mouvement par les affrontements violents ayant opposé « des casseurs “autonomes”, venus de Paris, de Francfort ou d'ailleurs » (*Ibid.*) aux gendarmes mobiles, lors de la manifestation de Creys-Malville en 1977, contre le projet alors naissant de Superphénix. « Un manifestant, Vital Michalon, va y laisser la vie. Et les écologistes leurs illusions » (*Ibid.*). Plus tard, H. Kempf écrit : « le drame va mettre K.O. debout le mouvement antinucléaire. Creys-Malville marque durablement la fin d'une alternative écologiste passant par la voie d'une rébellion de la société civile » (*Le Monde*, « 1977, Creys-Malville, le K.O. du jeune mouvement écologiste », 19 novembre 2004).

Les articles qui traitent de façon rétrospective de la mort d'un manifestant lors de la mobilisation contre Creys-Malville en 1977 témoignent d'une mise en récit qui joue le rôle d'un « *jugement temporel* » (Arquembourg, 2005, p. 31). L'explication de la fin du mouvement antinucléaire par cet événement révèle comment « *l'activité narratrice [est] une opération de jugement et [lie] l'action de juger à celle de déterminer le réel* » (*Ibid.*, p. 31). Mais, plus encore que la mort du manifestant, c'est le phénomène de la violence, incarnée par les « casseurs autonomes », qui joue le rôle de clôture (temporaire) du récit. On remarquera ici l'attitude moralisatrice à l'encontre des actes de violences, qui, comme l'a mis en lumière I. Garcin-Marrou, est propre (avec des tendances variables) aux différents médias (Garcin-Marrou, 2007). La mise en récit d'événements passés équivaut dans ce cas à une narration explicative qui est en même temps un acte de dénonciation des affrontements violents. Selon ce cadrage, l'action des « casseurs autonomes » (qui, de plus, sont présentés comme partiellement étrangers, ce qui laisse sous-entendre qu'ils ne seraient pas concernés mais seulement animés par des vellétés sauvages) est donc la cause de la dégénérescence du mouvement antinucléaire. Il faut néanmoins préciser que la mort de Vital Michalon (présenté comme pacifiste, ce qui accentue l'effet de dramatisation) n'est pas la conséquence de l'action des « casseurs autonomes » mais le résultat d'une grenade lancée par les gendarmes mobiles. La violence « légitime » exercée par les forces de l'État n'est pourtant pas, dans ces récits, un

phénomène explicatif de l'épuisement du mouvement antinucléaire français. Cet événement est central dans la mise en récit médiatique des luttes antinucléaires, et lui donne sa structure temporelle et explicative, en jetant l'opprobre sur les actes de violences, exclusivement attribuées aux « casseurs ».

En 2000 et 2003 (avec un vide de plus deux ans entre ces deux dates), ce sont des phénomènes naturels qui ravivent l'attention médiatique portée au nucléaire, et à Fessenheim en particulier (figure 6). La tempête balayant la France fin décembre 1999 provoque une brusque montée des eaux de la Gironde qui inondent la centrale du Blayais. Si, en janvier 2000, cette inondation « imprévue » est dite « partielle » et est principalement abordée comme une « leçon » pour EDF²⁵⁸, on ne lira que bien plus tard que la France est alors « passée à deux doigts d'un scénario catastrophe » correspondant à un « accident nucléaire grave » (*Le Monde*, « Comment l'aléa sismique est-il géré en France ? », 15 mars 2011). La centrale de Fessenheim, située en dessous du niveau du grand canal d'Alsace qui l'alimente en eau, se trouve alors sous le feu des projecteurs médiatiques. Mais, bien qu'EDF annonce des travaux pour pallier les risques d'inondation de Fessenheim, « la direction de la centrale [...] affiche une tranquillité inébranlable » (*Le Monde*, « Dans la Drôme et dans le Haut-Rhin, des propos rassurants », 22 avril 2000). Cependant, durant l'été de 2003, la « vieille coquette en lifting permanent [...] qui rit de se voir si belle dans le miroir des statistiques »²⁵⁹, est personnellement confrontée aux risques naturels. La canicule fait monter la température des enceintes de confinement des réacteurs à 48,2° (le seuil maximum avant l'arrêt obligatoire du réacteur étant de 50°) et EDF décide de mettre en place un dispositif expérimental consistant à asperger l'enceinte extérieure avec de l'eau pompée dans les nappes phréatiques (*Le Monde*, « La chaleur entraîne des pics de pollution dans plusieurs régions de France », 5 août 2003). Les Verts dénoncent un « bricolage » et demandent l'arrêt de la

²⁵⁸ Entre autres : *Le Monde*, « La protection des centrales d'EDF contre les inondations est à revoir », 27 janvier 2000.

²⁵⁹ Ces propos, au ton pro-nucléaire s'incarnant dans la désignation anthropomorphique des centrales, sont issus d'une enquête (6438 mots) publiée dans l'édition du *Monde* du 24 novembre 2000 : « Le tour de France des artisans du nucléaire ». Il faut signaler que les statistiques de cette période sont en effet à la faveur de la centrale, mais que cette situation ne durera pas et que Fessenheim redeviendra vite la « mauvaise élève » du parc français avec quatre fois plus d'incidents que la moyenne de 2006 à 2007 (www.stop-fessenheim.org).

centrale (*Le Monde*, « Polémique autour de l'aspersion de la centrale de Fessenheim », 6 août 2003 ; « Sécheresse : le mythe nucléaire s'évanouit ! » (tribune de S. Lhomme), 10 août 2003). Bien qu'avant tout technique, le vocabulaire employé dans les articles sur ces deux événements gravite également autour d'une imprévisibilité des phénomènes naturels extrêmes : « L'homme a beau développer des modèles de simulation numérique sans cesse plus sophistiqués, imaginer des scénarios *a priori* impossibles, le pire est toujours à craindre. La réalité est plus forte et les archives nécessaires aux calculs souvent insuffisantes, voire, parfois, méconnues. » (*Le Monde*, « Les normes d'étanchéité des centrales nucléaires sont à revoir », 16 janvier 2000). On retrouve ainsi la description d'une nature surpuissante et incontrôlable qui, comme nous l'avons exposé précédemment, est caractéristique d'une partie de la médiatisation des questions environnementales (De Cheveigné, 2000).

À partir de 2004, le nombre d'articles publiés traitant de Fessenheim baisse à nouveau pour atteindre deux publications en 2006. La première moitié des années 2000 nous semble constituer un tournant majeur dans le traitement, par *Le Monde*, des questions environnementales relatives au nucléaire en France. D'une part, de façon transversale aux différents médias, le début des années 2000 est marqué par une évolution de la conception et des pratiques du journalisme environnemental. Et, d'autre part, ces années sont particulièrement turbulentes pour le quotidien avec les révélations de *La Face cachée du Monde* (Péan et Cohen, 2003), et la démission d'E. Plenel qui s'ensuit. La nouvelle formule lancée par É. Fottorino en novembre 2005 incarne une mutation, qui, dans notre étude, est visible par l'analyse des spécificités lexicales (*Cf. infra*).

écologique (« nature », « pollution », « protéger », « forêt », « eau », « air », « fleuve », « Rhin »), le lexique de la contestation (« contre », « mouvement », « opposition », « combat »), ainsi que le lexique du personnel (« technicien », « ingénieur », « direction », « technique », « personnel », « équipe »). Quant au vocabulaire de 2011, celui-ci est fortement influencé par le lexique contextuel de la catastrophe (« Fukushima », « scénario », « peur », « Tchernobyl », « accident », « risque »), mais également par le lexique politique (« PS », « accord », « texte », « primaire », « socialiste », « Sarkozy », « EELV »), et celui du débat énergétique (en moindre mesure : « renouvelable », « énergétique »). Enfin, en ce qui concerne 2007-2010, les oppositions sont moins fortes (avec un facteur 2 de 35 %), mais on peut néanmoins relever un lexique très orienté vers l'économie (« profit », « marché », « hausse », « tarif », « milliard », « euro », « capital », « entreprise », etc.).

En ce qui concerne le corpus sur la centrale de Fessenheim dans *Le Monde* (qui englobe, avec le corpus de référence, la question plus large du nucléaire), nous pouvons donc constater plusieurs évolutions à partir de la moitié des années 2000. Sur la forme, la longueur moyenne des articles du quotidien papier diminue, et, sur le fond, le contenu lexical est marqué par des oppositions significatives. Alors que la première période connaît très peu de mobilisations en comparaison avec les périodes suivantes, c'est pourtant celle-ci qui est caractérisée par un lexique de la contestation. Nous pouvons donc confirmer, pour *Le Monde*, les transformations du journalisme environnemental telles que décrites précédemment. D'un journalisme d'enquête aux accents militants et naturalistes, le journalisme environnemental devient de plus en plus marqué par des approches économiques et politiques²⁶⁰.

Cette évolution peut être située dans un contexte de production propre au quotidien. En effet, avec la refonte éditoriale engagée par É. Fottorino et la commission « Vivaldi », l'idée émerge de créer un service « Planète ». Celui-ci voit le jour en

²⁶⁰ Tout en nuanciant la seconde observation par des biais contextuels. En effet, Fessenheim devient, en 2011, un thème important de la campagne des élections présidentielles de 2012.

septembre 2008 et les pages « Planète » prennent la « tête de chemin de fer »²⁶¹ du quotidien, en reléguant *de facto* les pages « International » aux pages suivantes. Ce choix éditorial est alors considéré « comme une révolution dans le journal [...], plus ou moins bien vécue en interne » puisque, historiquement, *Le Monde*, d'où son nom, a toujours privilégié l'ouverture par les pages « International ». Si les journalistes du service « sciences et environnement » (comme H. Kempf) forment « le noyau dur du nouveau service », celui-ci est également « enrichi par des profils différents ». En l'occurrence, le nouveau service veut se doter d'une approche interdisciplinaire, « de façon à essayer de définir les grands enjeux à venir, pour la planète, mais avec des profils et des connaissances croisés »²⁶². La journaliste M.-B. Baudet, qui a participé à la mise en place du projet, quitte en février 2009 la direction du *Monde Économique*, le supplément hebdomadaire du *Monde*, pour prendre la tête du service « Planète » à la demande d'É. Fottorino. La volonté de former ce service interdisciplinaire, qui « n'est pas uniquement sur l'environnement », est une donnée essentielle pour interpréter le contenu des articles analysés.

Le quotidien qui, en 1985, participe à révéler le scandale du Rainbow Warrior et qui, en 1989, donne la parole à des syndiqués du nucléaire pour exposer la dégradation des conditions de travail, subit donc, durant les années 2000, une métamorphose, qui se traduit, dans le corpus sur Fessenheim, par l'augmentation du lexique axé sur l'économie et la politique. Cette évolution doit néanmoins être envisagée dans un contexte plus large que le seul contexte de production du quotidien. D'une part, des difficultés économiques touchent l'ensemble de la presse quotidienne nationale d'information généraliste sur cette période – ce qui n'est pas sans conséquences sur les choix éditoriaux²⁶³ – et, d'autre part, les problématiques environnementales sont marquées par une forte internationalisation, s'exprimant notamment par la

²⁶¹ Tous les passages cités dans ce paragraphe sont tirés de l'entretien avec la responsable du service « Planète », M.-B. Baudet (28 novembre 2013), disponible en annexes.

²⁶² « C'est-à-dire qu'on voulait pas que des scientifiques, on voulait pas que des gens qui soient spécialistes de l'environnement, il fallait aussi des économistes, de façon à pouvoir montrer les signaux faibles qui arrivaient, pour des thèmes aussi importants que, ben, une seule Terre, des ressources qui sont finies, euh, la démographie, tout ça est lié bien évidemment, l'écologie politique, l'accès aux énergies, le développement » (Entretien M.-B. Baudet, 28 novembre 2013).

²⁶³ La recherche de la rentabilité par la direction du *Monde* à tout prix est un des points principaux de la critique de Péan et Cohen, 2003.

focalisation croissante sur la question du réchauffement climatique et sur le modèle politique du développement durable. L'analyse détaillée de l'influence de ces facteurs socio-économiques et politiques contextuels déborde néanmoins du cadre strict de cette recherche centrée sur la matérialité textuelle des articles de presse. Nous cherchons ici principalement à analyser le rôle des mots et des formations discursives dans le déroulement de controverses environnementales. Si, pour le gaz de schiste, les enjeux discursifs centraux se trouvent, selon nous, dans la désignation de l'objet de la controverse, pour Fessenheim, l'enjeu se trouve dans la définition de la durée de vie initiale prévue pour les réacteurs.

2. Les trente ans de la « doyenne »

La construction de la centrale de Fessenheim est achevée en 1977. Si la majorité des articles évoquent une « mise en service » en 1977, certains traitent aussi d'une « construction » en 1977, d'une « mise en activité » en 1978, ou d'un « fonctionnement » depuis 1978. De plus, l'identification précise de la date de début d'exploitation n'est pas facilitée par la mise en service différée des deux réacteurs de la centrale. On notera par exemple la formulation : « mise en service entre 1977 et 1979 ». Quoi qu'il en soit, la date de 1977 est emblématique, puisque c'est en 2007 que le nombre d'articles augmente en raison des trente ans de la centrale. À partir de cette date, le taux d'articles rattachés au corpus de référence et au corpus d'étude s'inverse. La centrale devient donc davantage une thématique en soi²⁶⁴.

Dans les articles, ce sont d'abord des élus alsaciens qui engagent, à partir de 2006, le combat politique pour la fermeture de Fessenheim. Ensuite, c'est S. Royal, candidate déclarée à la Présidentielle de 2007, qui se prononce pour sa fermeture en apportant « son soutien aux partisans de la fermeture de la centrale » (*Le Monde*,

²⁶⁴ C'est aussi à partir de 2006-2007 que les articles de *20minutes* s'ajoutent au corpus. Cette donnée exacerbe la précédente observation puisque les articles de *20minutes* sont quantitativement plus importants et davantage focalisés sur Fessenheim, en raison d'un traitement local de l'édition de Strasbourg.

« Mme Royal propose l' "extinction des centrales nucléaires anciennes" », 26 janvier 2007). Les actions des différents réseaux et associations combattant la production d'électricité nucléaire, et Fessenheim en particulier (Sortir du nucléaire, Greenpeace, Stop Fessenheim et l'ATPN²⁶⁵), font également augmenter le nombre d'articles. Ces actions se traduisent par des mouvements sociaux (où la thématique de Fessenheim est notamment rattachée aux manifestations contre la construction de l'EPR à Flamanville), des expertises techniques (surtout sur le risque sismique), ainsi que par des procédures juridiques. En l'occurrence, l'avocate de l'ATPN, C. Lepage, qui a déjà obtenu la délivrance d'informations sur la centrale²⁶⁶ de la part de la Cada (Commission d'accès aux documents administratifs) en juillet 2006, entame « une bataille juridique pour obtenir la fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim » (*Lemonde.fr*, « Des antinucléaires européens lancent une bataille juridique pour la fermeture de Fessenheim », 10 septembre 2007).

Si nous ne relatons pas de façon détaillée le déroulement de la médiatisation au cours de l'année 2007, nous pouvons néanmoins relever certains indices structurels par la mise en perspective des deux quotidiens étudiés. Les tendances observées, qui se confirment pour l'année 2011, se situent principalement au niveau du cadrage des articles et des sources citées. Alors que *Le Monde* ne présente que deux articles sur dix cadrés « militant » (au travers de dépêches d'agences de presse), ceux de *20minutes* représentent plus du tiers des articles totaux. Dans *20minutes*, l'association Stop Fessenheim est citée douze fois, contre une seule fois pour *Le Monde* alors qu'EDF, au contraire, est cité trois fois plus par *Le Monde* que par *20minutes* (32 contre 9). Outre un traitement plus orienté vers des aspects économiques, *Le Monde* privilégie également des articles cadrés principalement sur les annonces de l'ASN. Nous pouvons donc constater que *Le Monde* fait davantage appel aux « définisseurs primaires », et *20minutes*, aux « définisseurs secondaires » (Hall et al., 1978 ; Schlesinger, 1992 ; Neveu, 1999a). Ce résultat est corroboré par le comptage, sur l'ensemble des corpus, des discours rapportés en fonction des catégories d'acteurs. Cette différence du rapport aux sources entre les deux

²⁶⁵ L'Association Trinationale de Protection Nucléaire (TRAS-ATPN) est composée d'antinucléaires allemands, français et suisses.

²⁶⁶ Ces documents participent à réaliser les expertises techniques citées précédemment.

quotidiens peut être expliquée par le fait que quasiment tous les articles de *20minutes* ont été publiés dans l'édition locale de Strasbourg. En effet, « le journalisme de "locale" est marqué par une relation très étroite d'interdépendance à des sources qui sont aussi des interlocuteurs que le journaliste fréquente au quotidien » (Neveu, 1999a, p. 59). Cette influence du type de support dans le rapport aux sources a notamment été mise en évidence au sujet de problématiques environnementales. Sur ces sujets, les médias nationaux ont tendance à favoriser majoritairement des sources d'autorité, en contraste avec les médias locaux et régionaux, qui attribuent davantage la parole à des « voix faibles » (Anderson, 1997, p. 95).

Alors que les titres des articles de *20minutes* font état de trois incidents en 2007 (dont des contaminations légères), ceux-ci ne sont abordés par *Le Monde* qu'à travers des propos de l'ASN, qui signale un « retrait »²⁶⁷ de Fessenheim sur le classement des centrales (sans qu'il soit précisé de quel classement il s'agit) et qui « pointe du doigt »²⁶⁸ trois centrales, dont Fessenheim. Le nombre exact d'incidents pour l'année 2007 (sept classés au niveau 1 sur l'échelle INES, contre dix en 2006)²⁶⁹, est seulement donné par un article de *20minutes* (« Fessenheim manque encore de rigueur », 21 mai 2008). Les données chiffrées concernant les incidents du parc français n'étant pas disponibles publiquement, il est difficile de situer Fessenheim par rapport aux autres centrales. Dans les articles, l'utilisation de termes quantitatifs non numériques pour désigner le nombre d'incidents à Fessenheim par rapport aux autres centrales rend imprécise la quantification. Cette imprécision permet néanmoins de situer le positionnement des différents acteurs. Par exemple, si Stop Fessenheim évoque à plusieurs reprises « quatre fois plus d'incidents » que la moyenne (exclusivement dans *20minutes*), l'ASN évoque de « nombreux » ou de « multiples » incidents pour la période de 2006 à 2008, et un « retour à la moyenne » pour 2010 (*20minutes*, « Fessenheim revient dans la moyenne des centrales »),

²⁶⁷ *Le Monde*, « Année "assez satisfaisante" pour la sûreté des installations », 5 avril 2007.

²⁶⁸ *Le Monde*, « Bilan 2007 contrasté pour la sûreté nucléaire en France », 10 avril 2008.

²⁶⁹ L'échelle internationale des événements nucléaires compte sept grades. Si, techniquement, le niveau 0 correspond à un « écart », le niveau 1 à une « anomalie », les niveaux 2 et 3 à des « incidents », et les niveaux de 4 à 7, à des « accidents », l'emploi du terme « incident » est généralisé dans les articles du corpus.

2 juillet 2010). La quantification non numérique des incidents nous semble être ici un lieu d'investissement discursif. Si les nuances de formulation liées à l'indétermination quantitative ne remettent pas en doute l'écart par rapport à la moyenne, elles l'expriment néanmoins différemment, et expriment ainsi le positionnement des acteurs.

Cependant, il nous semble que les enjeux communicationnels les plus cruciaux se situent au niveau de la quantification (numérique) de la durée de vie initialement prévue pour la centrale de Fessenheim (ainsi que du parc en général). Pour *Le Monde*, la première référence à la durée de vie des centrales se trouve dans l'édition du 3 mars 1998. Six pages après une longue enquête intitulée « Visite guidée à Tchernobyl » (de N. Nougayrède), une analyse dans les pages « entreprises » (« L'incertitude croît sur la stratégie nucléaire franco-allemande ») porte sur les questionnements de l'Opecst autour de la construction de nouvelles centrales. On peut y lire que « l'incertitude tient à l'estimation de la durée de vie du parc actuel. EDF prétend l'allonger à quarante ans, mais ce pronostic suscite le scepticisme des autorités de sûreté ». Cinq ans plus tard, on lira que « les dossiers d'autorisation présentés par EDF avançaient une durée d'exploitation de trente ans – quarante pour les plus récents –, mais (que) les décrets d'autorisation ne précisaient pas la durée de vie des centrales »²⁷⁰. Puis, dans l'article central de la même page (« Entreprises – Énergies »), il est question d'une « durée d'amortissement » qui doit être portée de 30 à 40 ans. Les centrales, « initialement conçues pour durer trente ans », pourraient, pour des « motivations financières », être gardées en activité jusqu'aux « quarante ans fatidiques »²⁷¹.

Avant 2007, il y a donc plusieurs objets (durée de vie, d'exploitation ou d'amortissement), mais il est dans tous les cas question de prolongation. L'incertitude sur la durée de vie d'une centrale est d'ailleurs inhérente aux procédures en vigueur, puisque l'autorisation de la prolongation d'exploitation de ses réacteurs ne dépend que de l'ASN, en fonction des conclusions des visites

²⁷⁰ *Le Monde*, « Des défauts ont été révélés lors des inspections décennales », 17 mai 2003.

²⁷¹ *Le Monde*, « EDF se met en ordre de marche pour cent ans de nucléaire », 17 mai 2003.

décennales. Néanmoins, en 2007, on peut relever la première contradiction avec les affirmations précédentes. En fin d'article sur la publication d'un sondage²⁷², le Directeur de la centrale « rappelle » que « la durée d'exploitation prise en compte à la conception était de quarante ans, comme pour toutes les autres centrales françaises ». Si la référence suivante à la durée d'exploitation des centrales repasse à trente²⁷³, celle-ci se stabilise par la suite à quarante, par exemple : « les réacteurs à eau pressurisée²⁷⁴ [...] ont été conçus pour durer quarante ans, mais pourraient être prolongés de dix ou vingt ans » (*Le Monde*, « Une quatrième génération de réacteurs attendue après l'EPR », 22 avril 2009). Un écart notable vient cependant perturber cette évolution discursive discrète. Dans un article « post-Fukushima », une habitante « née avec la centrale » se confie : « elle a été construite pour tenir vingt ans, rappelle-t-elle, donc 40, cela fait peur » (*Le Monde*, « Fessenheim : ce qu'en pensent les habitants », 23 juin 2011). La modalisation induite ici par le verbe « rappeler » pour introduire les propos rapportés, nous semble significative. Bien qu'elle n'émette pas de doute sur la sincérité des propos, elle renvoie néanmoins à un souvenir, qui lui, peut être incertain. Le « rappel » du Directeur de Fessenheim, en raison des conditions d'énonciation particulières, peut par contre être interprété différemment.

La même instabilité diachronique caractérise, dans les articles de *20minutes*, les références à la durée de vie initialement prévue pour la centrale de Fessenheim. Dans le quotidien gratuit, celle-ci est même exacerbée. On trouve, par exemple, une contradiction dans une édition de la même journée : « sa durée de vie était fixée pour trente ans » et « elle était prévue pour fonctionner 40 ans »²⁷⁵. Ensuite, dans une brève relayant une lettre ouverte d'eurodéputés Verts et PS demandant la fermeture

²⁷² *Le Monde*, « L'Alsace est divisée sur l'avenir de la centrale de Fessenheim », 8 mars 2007.

²⁷³ « Selon l'Office parlementaire des choix scientifiques et technologiques, les centrales actuelles "peuvent fonctionner quarante, voire cinquante ans", au lieu des trente initialement prévus. Cela repousserait la fermeture de la plus ancienne (Fessenheim) à 2028 et l'arrêt de la plus récente (Civaux) à 2052 » (*Le Monde*, supplément spécial, « Après le règne du nucléaire place à la cohabitation énergétique », 1^{er} octobre 2008).

²⁷⁴ Après l'abandon de la filière française dite « graphite-gaz », tous les réacteurs français ont été construits suivant la technologie REP (réacteur à eau pressurisée), dits aussi réacteurs de deuxième génération.

²⁷⁵ *20minutes*, respectivement : « Réactions en chaîne autour de Fessenheim après l'accident de Fukushima » et « "On n'a pas peur" : à Fessenheim, les riverains de la centrale restent sereins », 14 mars 2011.

de la centrale, la durée de vie initiale de vingt ans est également évoquée (*20minutes*, « Des eurodéputés contre Fessenheim », 12 mai 2011). Il est cependant notable que, contrairement au *Monde*, les déclarations du Directeur de la centrale sont modalisées et suivies de déclarations contradictoires (à deux reprises), par exemple : « selon Jean-Philippe Bainier, Fessenheim était conçue “dès l'origine pour avoir une durée de vie de 40 ans”. Des arguments contestés par le réseau Sortir du nucléaire » (*20minutes*, « La centrale nucléaire voudrait turbiner encore dix ans », 30 septembre 2009).

Il nous semble donc que, contrairement au gaz de schiste, les investissements discursifs principaux ne concernent pas la désignation du mot-problème, mais l'estimation quantitative du processus de vieillissement de la centrale de Fessenheim. Et, là encore, ce lieu discursif est caractérisé par son instabilité. La durée de vie prévue initialement nous semble pourtant être une information capitale dans le cadre de la formation d'une opinion sur la question, en particulier lorsque la centrale atteint les trente ans et que les incidents augmentent de façon significative. La désignation du mot-problème intègre toutefois, à de multiples occasions, le phénomène de vieillissement. Ainsi, la centrale nucléaire devient, par anthropomorphisme, « la doyenne », « la trentenaire » ou la « vieille dame »²⁷⁶. Et, lorsqu'elle va sur ses trente ans, il est question de « fêter » son « anniversaire »²⁷⁷. Ces figures de personnification, favorisant l'identification à l'objet technique, nous semblent empreintes d'un sens connoté positivement (ou du moins édulcoré), alors que des expressions, comme « la plus vieille des centrales », sont plus neutres (voire plus négatives). D'autres expressions désignant le caractère vieillissant de la centrale, comme sa « vétusté » ou son « obsolescence », favorisent au contraire la dépréciation de l'objet du récit, et créent débat. Les positions transparaissent ainsi via la dénomination.

L'année 2007, en raison de la date anniversaire, peut être considérée comme un moment important dans la construction de l'événement médiatique autour de la

²⁷⁶ C'est surtout la première expression qui est récurrente dans le corpus (47 fois).

²⁷⁷ Il faut préciser que la forme « anniversaire » tend à être utilisée plus souvent dans le cadre du « triste anniversaire » de Tchernobyl.

centrale de Fessenheim. Les dénominations qui sont alors employées dans les discours journalistiques pour désigner cet événement ne renvoient pas seulement à la centrale nucléaire de Fessenheim, mais, par antonomase, à la question du vieillissement du parc nucléaire en général. En effet, « *la description sous laquelle l'événement est saisi – autrement dit la dénomination qu'il reçoit – donne à l'événement sa naturalité (son caractère d'évidence) et induit des représentations de nature stéréotypique* » (Krieg-Planque, 2004, p. 80). Le nom propre d'événement Fessenheim (le toponyme ainsi que les différentes dénominations) répond alors « à un besoin médiatique de prototypicité » (*Ibid.*, p. 83). Cependant, cette prototypicité de la « doyenne », signifiant le risque induit par le vieillissement des centrales françaises, ne va réellement gagner en puissance d'expression que lorsqu'elle va être confrontée, dans des mêmes contextes d'énonciation, aux toponymes de Tchernobyl et de Fukushima. En l'occurrence, en 2011, deux semaines après le 25^{ème} anniversaire de la catastrophe de Tchernobyl, l'accident nucléaire majeur de Fukushima-Daiichi au Japon vient raviver les débats, en France, autour de la centrale nucléaire de Fessenheim.

3. Des débats post-Fukushima en France

Dès l'annonce de l'accident, des lieux mémoriels sont activés pour en évaluer la gravité. Si au lendemain de la catastrophe, les autorités françaises déclarent que « nous ne sommes pas dans une configuration de Tchernobyl »²⁷⁸, il est question, deux jours plus tard, dans un « chat » avec le journaliste scientifique du *Monde*, H. Morin, d'un « scénario intermédiaire entre Three Mile Island et Tchernobyl »²⁷⁹. La référence aux noms propres d'accidents nucléaires fournit ainsi des repères

²⁷⁸ « Le ministre de l'Industrie et de l'Énergie, Éric Besson, a évoqué de son côté "un accident grave mais pas une catastrophe nucléaire" au Japon. "Le nucléaire n'est qu'une petite partie et certainement pas la plus importante de ce drame national qui a frappé le Japon", a-t-il déclaré à la presse. Il ne faut pas "sonner un tocsin qui n'existe pas. A ce stade, nous ne sommes pas dans une configuration de Tchernobyl", en Ukraine en 1986, a-t-il insisté » (*Lemonde.fr*, « Accident nucléaire au Japon : les autorités françaises se veulent rassurantes », 12 mars 2011).

²⁷⁹ *Lemonde.fr*, « "Un scénario intermédiaire entre Three Mile Island et Tchernobyl" », 14 mars 2011.

mémoriels pour interpréter l'événement. Il existe néanmoins un mode d'évaluation officiel : l'échelle INES. La référence au classement niveau 4 de l'accident par les autorités japonaises durant les premiers jours succédant à celui-ci, n'est reprise qu'une seule fois dans le corpus, lors de la question d'une internaute dans le « chat » cité précédemment. La référence au niveau 7 de l'échelle INES, c'est-à-dire au niveau le plus élevé, qui caractérise pourtant l'accident de Fukushima, est également utilisée une seule fois dans le corpus (dans une tribune). Techniquement, l'appellation correspondant au niveau 7 est celle d'« accident majeur ». Cette expression est absente des articles pour désigner l'accident nucléaire japonais. Les syntagmes utilisés le plus couramment pour décrire l'accident sont : « catastrophe de Fukushima » (36), « accident (nucléaire) de Fukushima » (30) et, en moindre mesure, « drame japonais (ou de Fukushima) » (6).

Au lendemain de la catastrophe, les articles abordent la relance d'un débat sur la sûreté des installations françaises. Le surlendemain, dans des propos rapportés, N. Vallaud-Belkacem « estime “indécent” de politiser le nucléaire si tôt après la catastrophe », et S. Le Foll trouve « précipité » la demande d'un référendum formulée par les écologistes²⁸⁰. La question d'un débat sur le nucléaire traversera toutefois la globalité du corpus à partir de mars 2011. Et, si le terme de « référendum » est univoque, il n'en va pas de même pour le terme « débat ». En effet, alors que le « débat public » (5) renvoie à une procédure institutionnalisée par la CNDP et que le « débat politique » (1) peut renvoyer vers le « débat parlementaire » (1), on ne sait pas exactement vers quoi renvoie l'emploi du terme « débat » sans qualificatif. Mis à part le « débat sur... le nucléaire, les installations, les vieilles centrales, etc. » (18), on peut également relever le « débat démocratique » (2), le « débat citoyen » (1), le « débat qui doit avoir lieu avec les citoyens » (1), le « débat fondamental pour une communauté citoyenne » (1), le « débat national » (13), le « grand débat » (2) ou le « grand débat national » (2).

Certaines proximités textuelles entre ces différentes formes sont notables. Par exemple, dans l'article cité précédemment, N. Vallaud-Belkacem demande d'abord

²⁸⁰ *Lemond.fr*, « PS : “Un référendum sur le nucléaire, c'est précipité” », 14 mars 2011.

un « débat public ». Puis, dans la seconde partie de l'interview consacrée à S. Le Foll, celui-ci déclare : « nous sommes tout à fait d'accord pour dire qu'il faudra un débat national ». Dans un autre article, il est à la fois question de « grand débat » et de « débat public » (*Lemonde.fr*, « Hamon (PS) : "On ne peut pas sortir du nucléaire du jour au lendemain" », 14 mars 2011). L'expression « débat public » disparaît néanmoins du corpus après une dernière utilisation dans une tribune de N. Mamère (*Lemonde.fr*, « Est-ce indécent de demander un débat public sur la sortie du nucléaire ? », 23 mars 2011). Le mot « référendum » est également abandonné progressivement. Après une tribune cosignée par J. Bové, D. Cohn-Bendit, É. Joly et N. Hulot (*Le Monde*, « Un référendum sur le nucléaire en France ! », 13 mai 2011), c'est M. Valls, alors candidat à la primaire socialiste, qui l'emploie pour la dernière fois dans une tribune publiée sur le *Lemonde.fr* (« Nucléaire : trouver l'énergie du changement », 1^{er} juillet 2011)²⁸¹.

Par la suite, la forme « débat » renvoie donc, soit à ce que nous avons défini par « débat social », soit au « grand débat sur l'énergie » promis par F. Hollande, lors de sa campagne présidentielle²⁸², et qui deviendra finalement le « débat national sur la transition énergétique », lancé le 26 novembre 2012. Ce « débat apaisé et serein » dont « F. Hollande sera le garant » et qu'« aucun lobby ne doit confisquer », est également organisé en raison du « débat » provoqué par « l'exploitation des gaz de schiste » (*Lemonde.fr*, « "Oui à un débat sans tabou sur l'énergie !" », tribune de D. Guillaume, vice-président PS du Sénat, 24 novembre 2011).

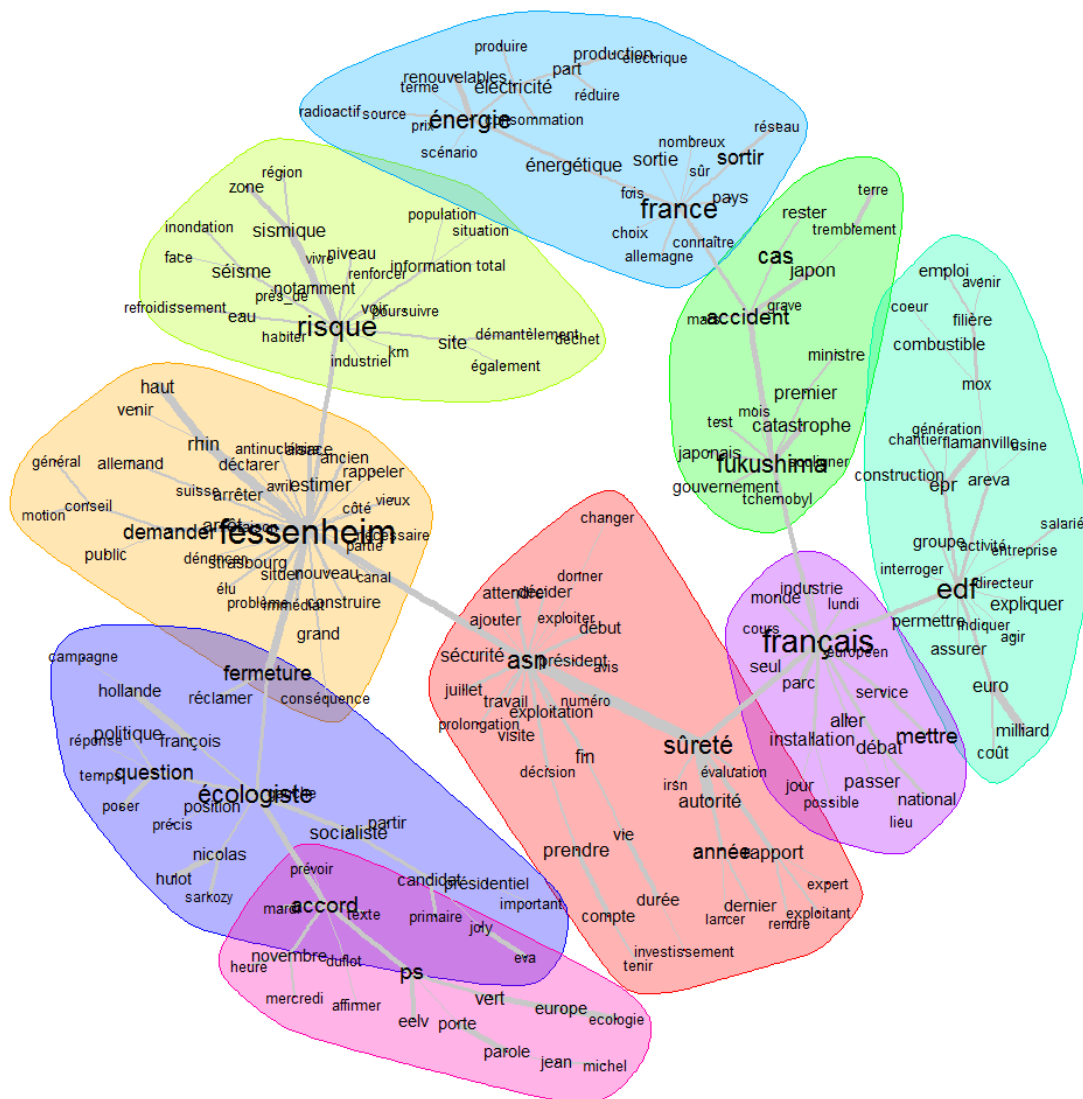
Différents « débats » parcourent donc le corpus, en particulier au travers des tribunes publiées sur le site Internet du *Monde*. L'expression de points de vue par l'attribution directe de parole est une des spécificités que nous avons pu relever pour *Lemonde.fr*. Il faut par ailleurs noter que, contrairement au gaz de schiste, la thématique de Fessenheim est traitée deux fois plus par le site que par le quotidien

²⁸¹ En signalant que, dans les propos de M. Valls, c'est « le débat national qui devra être tranché démocratiquement par référendum au début du prochain quinquennat » (*Ibid.*). Il n'est donc pas question d'un référendum sur le nucléaire.

²⁸² « C'est pourquoi j'ouvrirai, au lendemain de l'élection présidentielle, si les Français m'accordent leur confiance, un grand débat sur l'énergie en France associant largement les acteurs et les citoyens, dont le Parlement fixera la conclusion par le vote d'une loi de programmation de la transition énergétique » (c).

papier. Le site permet par exemple le rassemblement de nombreux témoignages de lecteurs du *Monde.fr* habitant près d'une centrale nucléaire, sans les mêmes contraintes d'espace rédactionnel que pour le quotidien papier (« “Quand on vit près d'une centrale nucléaire, on vit avec le risque” », 15 mars 2011). Après mars 2011, les cinq articles cadrés « militant », rendant compte des différentes manifestations pour la fermeture de Fessenheim (par la reprise de dépêches *AFP*), ont également été publiés sur *Lemonde.fr*. Au niveau du cadrage militant, *20minutes* conserve la même propension à rapporter davantage les manifestations que *Le Monde* (respectivement 1 article sur 5 contre 1 article sur 12).

Figure 8 : Arbre maximum des distances lexicales sur l'année 2011 (*Le Monde*)



Le résultat, sous forme d'arbre maximum, de l'analyse de similitude du sous-corpus du *Monde* sur l'année 2011 (*supra*), permet d'observer la structure globale des distances lexicales de cette partie du corpus. Cette même structure émerge des analyses du corpus élargi et du sous-corpus de *20minutes* sur l'année 2011, avec néanmoins une absence notable, pour le quotidien gratuit, d'un sommet « EDF » important (annexes, p. 148). Sur ce graphique, il est tout d'abord étonnant de constater que les sommets « Fessenheim » et « Fukushima » ne sont pas directement reliés par des arêtes. Par un retour aux textes, il apparaît que, lorsque les deux formes sont employées dans des mêmes contextes phrastiques (ce qui est statistiquement peu significatif), c'est majoritairement dans le cadre de discours rapportés (directs ou indirects) des acteurs demandant l'arrêt de la centrale de Fessenheim. Pour illustrer cette tendance, nous pouvons relever une phrase comme : « Un mois après le séisme et le tsunami au Japon, qui ont provoqué un grave accident à la centrale nucléaire de Fukushima, les antinucléaires s'inquiètent de la vétusté de la centrale de Fessenheim » (*Lemonde.fr*, « Des milliers de manifestants demandent l'arrêt de la centrale de Fessenheim », 10 avril 2011). La liaison directe entre Fessenheim et Fukushima (illustrée par le mot-valise Fukusheim) est donc une marque discursive des communautés langagières se positionnant pour la fermeture de la centrale de Fessenheim, mais n'est pas caractéristique des discours journalistiques dans leur globalité.

Sur l'arbre maximum des discours journalistiques du *Monde*, on peut remarquer que l'« accident » de « Fukushima » est fortement relié aux « choix » « énergétiques » de la « France » et au thème des « installations » du « parc » « français ». C'est également dans le groupe lexical formé autour du sommet « français » que se trouve la forme « débat ». Cependant, le groupe « français » (que l'on peut décrire comme les interrogations soulevées en France par la catastrophe japonaise) n'est pas directement relié au groupe « Fessenheim », mais aux groupes « ASN » et « EDF ». On visualise ainsi sur ce graphique les deux définisseurs primaires principaux de la problématique française du nucléaire qui émerge à la suite de Fukushima. C'est donc le groupe lexical formé par « ASN » qui tient une place centrale dans l'arbre maximum, et qui fait la jonction entre « Fukushima » et « Fessenheim ». Et, pour

comprendre cette centralité de l'ASN dans le corpus, il est nécessaire de resituer cette observation dans la linéarité chronologique des articles.

En effet, si, dans un premier temps, c'est bien le risque (ainsi que le risque vécu par les habitants de la région de Fessenheim) qui caractérise les articles publiés²⁸³, cette question est par la suite supplantée par de très nombreux articles traitant de l'avis de l'ASN sur la prolongation de la centrale. En l'occurrence, la catastrophe de Fukushima coïncide avec la troisième visite décennale du réacteur n° 2 de la centrale. Cette mise sur agenda fortuite est donc cruciale pour l'ensemble du traitement médiatique. Pour *Le Monde*, c'est dans une enquête de deux pages, réalisée par un journaliste envoyé sur place, R. Barroux, que l'on apprend qu'« entamée le 16 avril 2011, la visite décennale du réacteur n° 2 va durer neuf mois »²⁸⁴. On y apprend également que « l'avis de l'ASN sur le réacteur n° 1 [...], dont la visite décennale s'est achevée en mars 2010, sera communiqué en juin à EDF. De cet avis dépendra l'autorisation de produire de l'électricité pour dix nouvelles années à Fessenheim » (*Ibid.*).

Deux quiproquos vont émerger de cette situation dans la suite des récits. Premièrement, il sera par la suite pêle-mêle question de l'avis de l'ASN sur la prolongation de la tranche 1 (ou du réacteur n° 1) ou de la centrale nucléaire de Fessenheim. La plupart du temps, il est question de la centrale dans l'accroche des articles, et du réacteur n° 1 dans le corps du texte. Ainsi, une formule en début d'article comme « le sort de la plus vieille centrale nucléaire de France, à Fessenheim (Haut-Rhin), devrait être fixé début juillet »²⁸⁵ est inappropriée, puisqu'elle fait abstraction de la visite en cours sur le réacteur n° 2, dont les conclusions sont attendues pour la fin de l'année 2011. Le second quiproquo, qui nous semble de loin le plus important, concerne la nature des acteurs qui décident de la prolongation des réacteurs. Si, dans l'enquête de R. Barroux du 25 mai 2011, il

²⁸³ Par exemple : *Le Monde*, « À la centrale de Fessenheim, on se dit "fatalement confiant" », 17 mars 2011 et « Des références datant de 1356 pour Fessenheim », 19 mars 2011.

²⁸⁴ *Le Monde*, « Fessenheim, au cœur de la centrale », 25 mai 2011.

²⁸⁵ *Le Monde*, « Fessenheim : ce qu'en pensent les habitants », 23 juin 2011.

est seulement question d'une autorisation sans précision de l'origine de celle-ci²⁸⁶, des articles ultérieurs viennent étendre le trouble sur la question. En l'occurrence, c'est à la suite de l'annonce de la prolongation du réacteur n° 1, le 4 juillet 2011, que l'on peut lire que « l'ASN n'est [...] pas seule à décider de la durée de vie d'une centrale et sa décision équivaut à un "avis" au gouvernement » (*Lemonde.fr*, « Fessenheim : le gouvernement prudent après l'avis positif de l'ASN », 4 juillet 2011). Au sujet du rapport publié par l'ASN, la ministre de l'Écologie, N. Kosciusko-Morizet, déclare également que « ce serait une mésinterprétation que d'en conclure que "ça y est, le gouvernement a décidé de prolonger pour dix ans". Ce n'est pas le cas » (*Ibid.*). L'article, écrit avec *AFP* et *Reuters*, précise d'autre part que le gouvernement attend « les résultats mi-novembre des tests de sécurité décidés après Fukushima, pour se prononcer sur la prolongation » (*Id.*)²⁸⁷.

Suite à ces déclarations, nous pouvons donc comprendre que la décision de la prolongation de Fessenheim dépend du gouvernement. Et, si, en 1998, c'est bien le Gouvernement Jospin qui a arrêté Superphénix²⁸⁸, il nous semble que ces déclarations sont en contradiction avec d'autres informations. En 2003, par exemple, on peut lire que « la décision de prolonger les centrales est relativement "neutre" : elle ne procède pas, en France, d'un débat politique mais d'une décision technique et économique » (*Le Monde*, « EDF se met en ordre de marche pour cent ans de nucléaire », 5 août 2003). Mais c'est surtout la contradiction avec des articles plus récents qui pose certaines interrogations. En effet, dans un article du 16 janvier 2014 (hors corpus), il est écrit qu'« aujourd'hui, ni le Gouvernement ni le Parlement ne peuvent imposer la fermeture d'un réacteur, la décision ne pouvant être prise que par l'ASN, en cas de risques, ou par EDF, pour des raisons de stratégie industrielle »²⁸⁹. Et « ce sont ces verrous que la loi de programmation sur la transition énergétique,

²⁸⁶ On peut néanmoins supposer que le choix revient à EDF, puisque c'est à celui-ci qu'est communiqué l'avis.

²⁸⁷ Dans un article de *20minutes* on peut lire, à la même époque: « le collège de l'ASN, composé de cinq membres, dont son président André-Claude Lacoste, rend sa décision sous forme d' "avis" au gouvernement, auquel revient la décision finale » (*20minutes*, « Fessenheim : aucune décision définitive avant l'audit mi-novembre », 24 juin 2011).

²⁸⁸ *Le Monde*, « Les choix nucléaires de M. Jospin », 3 février 1998.

²⁸⁹ *Le Monde*, « Le stratagème du gouvernement pour fermer la centrale de Fessenheim », 16 janvier 2014.

attendue fin 2014, devrait faire “sauter” » (*Ibid.*). Ainsi, le changement des procédures légales permettant d’acter définitivement la fermeture d’une centrale (et d’encadrer son démantèlement) est un point important du projet de loi prévu à la suite du débat national sur la transition énergétique. Il nous semble que, sur la période d’attention médiatique post-Fukushima, les informations concernant la réglementation en vigueur pour la fermeture d’une centrale sont un enjeu fort de la mise en forme médiatique du débat. Il est étonnant de constater que les déclarations officielles à ce sujet ont été relayées sans vérification ni mise en perspective par les journaux étudiés (dans le corpus élargi, seul *Mediapart.fr* met en perspective cette déclaration, sans toutefois la démentir²⁹⁰). Alors que, sur cette période, des blogs de vérification et de contextualisation des informations et déclarations politiques (*fact-checking*) ont vu le jour sur les sites des grands quotidiens²⁹¹, aucun journal n’a insisté sur les conditions juridiques qui encadrent, en France, la prise de décision dans le domaine de l’énergie nucléaire²⁹².

Les tests de sécurité sont finalement publiés le 16 septembre et le réacteur n° 1 de Fessenheim redémarre le 6 novembre 2011. En raison des doubles inspections de sécurité (ordonnées à la fois par le Conseil européen et le Gouvernement français) ainsi que la diversité des syntagmes utilisés pour les désigner, il est difficile de se repérer sur la question des tests de sécurité et de leur impact sur les décisions prises. En l’occurrence, il est notamment question de « tests de résistance décidés après Fukushima », d’« audit qui tire les conséquences de l’accident de Fukushima », de « tests de sécurité décidés après Fukushima », de « “stress tests” », de « “stress tests” (tests de résistance) », « des audits de sûreté », de l’« audit post-Fukushima » et des « “évaluations complémentaires de sûreté” (stress tests) » (liste non exhaustive, et exclusivement issue du *Monde*). Si les « stress tests » renvoient toujours aux tests européens, et le terme « audit », aux tests français, les expressions « tests de résistance » et « tests de sécurité (ou de

²⁹⁰ *Mediapart.fr*, « Centrale de Fessenheim : dix ans de plus, oui mais... », 5 juillet 2011.

²⁹¹ Par exemple, le blog « Les décodeurs » pour *Le Monde*, ou « Désintox » pour *Libération*.

²⁹² Notons que, de façon générale, les questions juridiques sont peu traitées par les grands quotidiens. Par exemple, en novembre 2013, l’ATPN saisit la Cour européenne des droits de l’homme en invoquant le droit à la vie pour exiger la fermeture de Fessenheim. Aucun des grands médias n’a traité cette information (Entretien F. Damerval, 26 novembre 2013).

sûreté) » sont employées indistinctement pour désigner les deux. L'enjeu discursif temporel est ici important. En effet, bien que N. Kosciusko-Morizet affirme qu'« aucune décision définitive ne sera prise sur le prolongement de Fessenheim avant la fin de l'audit »²⁹³, c'est finalement la publication des tests de résistance européens qui précède la remise en route de la tranche 1 de Fessenheim.

La médiatisation des résultats des audits français, en janvier 2012, ne fait par contre plus partie du corpus central. Sur la fin de celui-ci (jusqu'au 29 novembre 2011), la majorité des articles concerne l'accord signé entre le PS et EELV en vue des élections présidentielles ; accord qui prévoit notamment l'« arrêt immédiat de Fessenheim » (*Lemonde.fr*, « les principaux points de l'accord PS-EELV », 16 novembre 2011). L'annonce de cet accord entraîne plusieurs articles et analyses au cadrage économique, pour *Le Monde* (4), comme pour *20minutes* (3), insistant tous sur les conséquences néfastes de cet accord pour les entreprises concernées. Enfin, le dernier article du corpus central sur Fessenheim est la tribune de F. Hollande, où celui-ci promet un grand débat sur l'énergie (*Le Monde*, 28 novembre 2011). La « transition énergétique » devient le thème de campagne central du candidat élu à la Présidence de la République en 2012 ; la « diversification » et la « sobriété énergétique » en sont les deux principaux objectifs. Bien que nous n'abordions pas en détail l'émergence politique du thème de « mix énergétique » (ou « bouquet énergétique »), il faut néanmoins souligner que celui-ci est inextricablement lié aux deux objets thématiques qui constituent la trame de cette étude. La problématisation, par les instances médiatiques, des deux principales controverses environnementales ayant marqué l'année 2011, constitue le socle des arguments du débat politique des élections présidentielles de 2012.

L'analyse diachronique des deux controverses environnementales effectuées dans cette partie permet donc d'observer comment la médiatisation d'événements disruptifs (nucléaire) ou progressifs (gaz de schiste) oriente l'activité politique. Néanmoins, les promesses électorales ne clôturent pas les récits, mais sont un des récits possibles qui orientent encore les « horizons de référence » des controverses

²⁹³ *Lemonde.fr*, « Aucune décision n'a été prise sur la prolongation de Fessenheim », 24 juin 2011.

(Terzi et Bovet, 2005). La mise sur agenda politique des problèmes publics, par le projet de loi sur la transition énergétique, peut par contre être considérée comme un aboutissement de leurs trajectoires. En effet, selon la modélisation en « histoire naturelle » des « carrières » de problèmes publics de D. Cefai (1996), ceux-ci traversent quatre phases : une première phase de la « *condensation de la rumeur* », une seconde « *de l'identification, de la reconnaissance, de l'établissement ou de la stabilisation du problème public* », une troisième de « *l'institutionnalisation* »²⁹⁴, et une dernière phase, se traduisant par des actions politiques (*Ibid.*, pp. 57-59). Il nous semble que tout l'intérêt de cette présentation diachronique du déroulement des deux controverses se trouve dans l'analyse des lieux discursifs de désignation et de définition des problèmes et de leurs solutions dans les phases d'identification et d'institutionnalisation. C'est dans l'intrication de ces deux phases, par l'aller-retour entre les réclamations des entrepreneurs de causes et l'appropriation de ces réclamations par les détenteurs de problèmes, qu'il nous semble adéquat de traiter de controverses environnementales. Les enjeux discursifs exposés ici au sujet de la désignation et de la définition des problèmes, caractérisés par leur instabilité, sont déterminants pour le déroulement des controverses, leur réception par les publics, et leur achèvement en termes d'actions politiques.

²⁹⁴ Phase que nous pouvons mettre en parallèle avec le passage des problèmes publics des forums de débat aux arènes de négociation, selon la distinction opérée par A. Jobert (1995).

Chapitre II. La mise en forme dialogique des controverses environnementales

Focalisée sur l'évolution de lieux discursifs dans la matérialité textuelle, la mise en récit de la médiatisation des deux controverses opérée dans le chapitre précédent diffère sensiblement de la mise en récit des controverses opérée par les journaux et les acteurs concernés eux-mêmes. C'est surtout au sujet du gaz de schiste que la dissonance est importante. En effet, nous n'avons pas traité du récit selon lequel le journaliste environnemental F. Nicolino aurait « découvert » l'existence des permis en octobre 2010²⁹⁵ et « alerté » J. Bové, déclenchant ainsi une « mobilisation éclair »²⁹⁶. Les thèmes de la « spontanéité » de la contestation et de l'« opacité » entourant l'attribution des permis, bien qu'importants pour le déroulement de la controverse, semblent appartenir davantage au répertoire d'action médiatique des écologistes. C'est pour cette raison que nous aborderons ces questions dans ce second développement dédié à la discussion des résultats. En effet, après avoir analysé la médiatisation dans sa linéarité horizontale, nous analyserons à présent le corpus d'articles dans sa verticalité, par une focalisation sur les phénomènes intertextuels qui le traversent.

Dans un premier temps, nous proposerons une vision globale des corpus par leurs classifications en mondes lexicaux (Reinert, 1993), en montrant comment ces mondes lexicaux peuvent être associés à des cités (ou mondes) du modèle de la justification (Boltanski et Thévenot, 1991). Cette description du dialogisme qui émane des discours sur les controverses étudiées, sera par la suite complétée par une analyse des acteurs qui s'expriment au travers des discours rapportés. Ainsi, nous tenterons de raccorder cette classification en mondes lexicaux à une situation plurilogale composée de différentes communautés langagières (Moirand, 2007).

²⁹⁵ *Charlie Hebdo*, « Gazarem lou Larzac », 6 octobre 2010.

²⁹⁶ Le récit de cette « mobilisation éclair » est détaillé dans un article de la revue *Écologie & politique* (Terral, 2012).

Dans un second temps, nous décrirons de façon plus détaillée les différents mondes lexicaux révélés par les analyses lexicométriques, en mettant au jour certaines des formations discursives qui peuvent y être rattachées. Tout comme dans la partie précédente, la présentation des résultats est donc également marquée ici par la volonté d'articuler les observations quantitatives aux observations qualitatives.

I. Les mondes des controverses environnementales

« *Chaque société est un système d'interprétation du monde.* »

(Castoriadis, 2005 [1987], p. 92)

Quels sont les schémas d'interprétation relatifs aux problèmes environnementaux ? Et quels sont les acteurs qui en définissent les contours ? À l'instar de C. Castoriadis, nous postulons que « *c'est l'organisation propre de la société, c'est-à-dire ses institutions et les significations imaginaires que ces institutions portent, qui pose et définit chaque fois ce qui est pour la société considérée comme de l'information, ce qui est du simple bruit et ce qui n'est rien du tout, ou quel est le poids, la pertinence, la valeur d'une information donnée* » (Castoriadis, 2005, p. 92). Mais plus qu'une simple sélection des informations par leur *newsworthiness*, cette grille de lecture est, selon le philosophe, le rouage même qui institue la société par des « *significations imaginaires* ». Les problématiques environnementales, débordant sur toutes les sphères de la société, permettent selon nous d'entrevoir plusieurs aspects importants de cette grille d'interprétation « *hétéronome* » qui institue l'organisation sociale par un imaginaire partagé.

1. La découverte d'une cité écologique ?

Ce premier développement présentera les principaux résultats des analyses lexicométriques et répondra, en partie, à la problématique de ce travail de recherche sur l'existence d'une cité écologique dans les discours médiatiques. Une première partie de ce développement décrira les différentes classes lexicales émergentes des analyses du corpus central. Dans un second temps, nous exposerons la manière dont certaines variables influencent ces classes lexicales. Ces premières classes seront également confrontées aux classes du corpus élargi afin d'éprouver leur stabilité. Enfin, suite à ces descriptions techniques, nous montrerons comment ces classes lexicales peuvent être raccordées aux différents « mondes » du modèle de la justification (Boltanski et Thévenot, 1991).

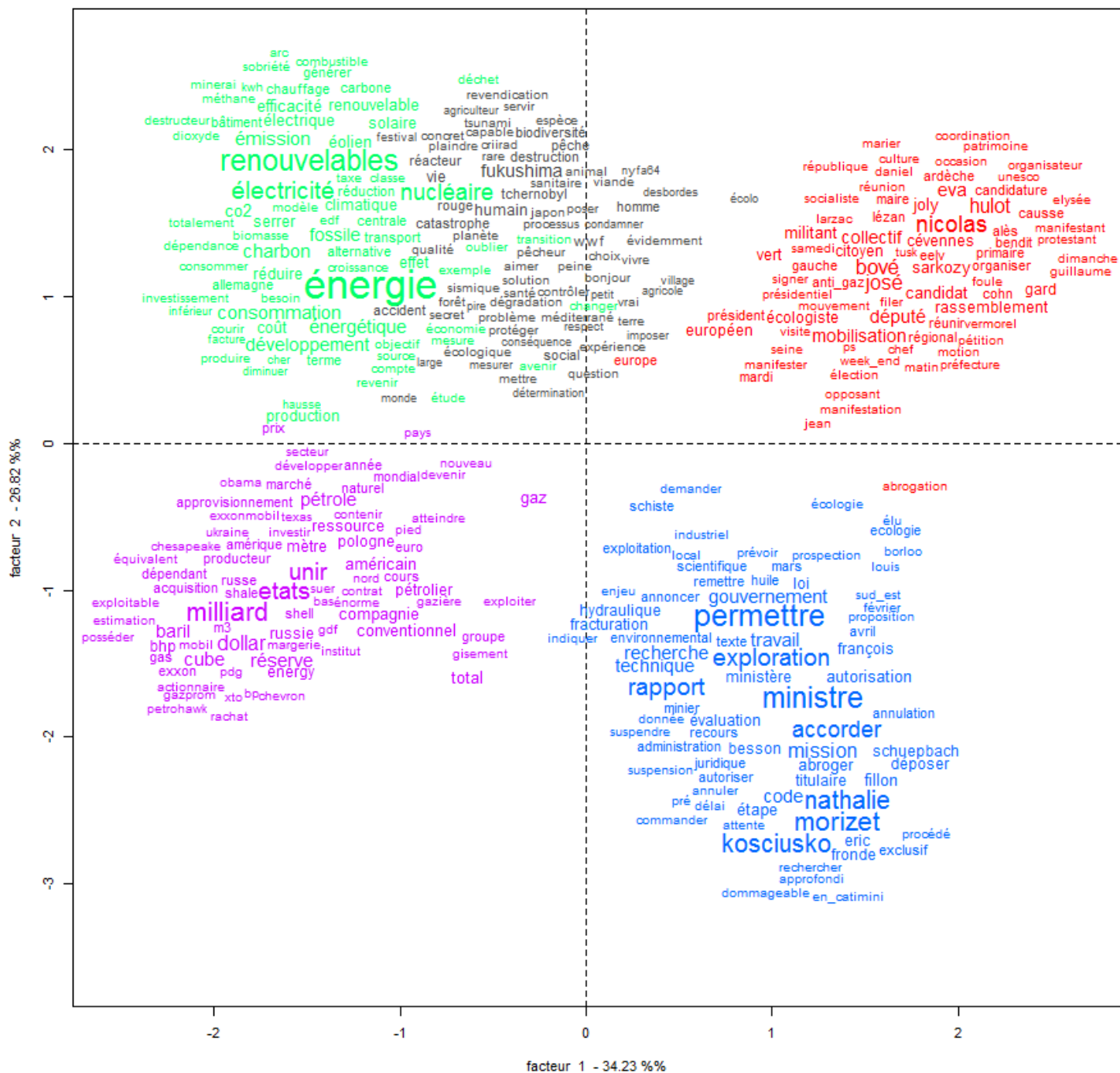
1.1. Description des classes lexicales

Pour le corpus sur le gaz de schiste (figure 9, *infra*), cinq classes lexicales émergent de la classification Alceste (Reinert, 1990). Les deux classes les plus importantes sont celles composées du lexique de la mobilisation (rouge, 25,3 %) et de l'économie (violet, 25,1 %). Celles-ci s'opposent suivant les deux facteurs de la représentation graphique. Viennent ensuite les champs lexicaux technico-politique (bleu, 19,4 %) et énergétique (vert, 15,2 %), qui s'opposent également. Enfin, une dernière classe (noir, 14,9 %) se détache du lexique énergétique et regroupe des termes comme « vie, humain, destruction, social, biodiversité, homme, espèce, sanitaire, qualité, planète, problème, dégradation, animal, choix, santé, vivre, aimer, solution, forêt, écologique, protéger, terre, etc. »²⁹⁷. De cette classe ressort également très fortement le lexique de la catastrophe nucléaire : « Fukushima, catastrophe, Tchernobyl, accident, réacteur, Japon, tsunami, etc. ». Ce champ lexical, insistant sur la destruction ou la dégradation des conditions de vie des êtres

²⁹⁷ Toutes les énumérations de formes respectent l'ordre de (forte) corrélation statistique avec les classes. La signification en contexte des lexèmes a été vérifiée par l'outil du concordancier.

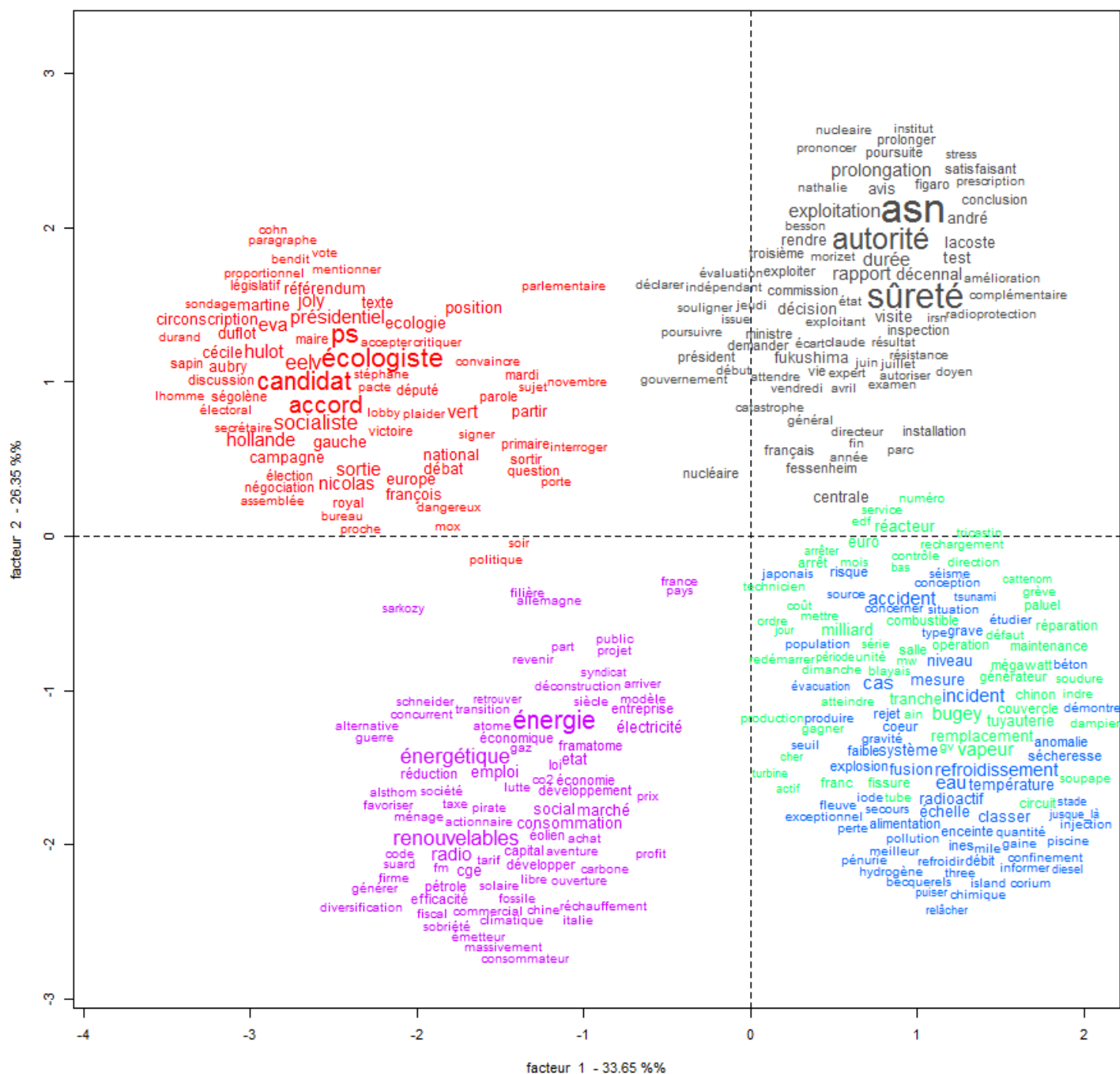
vivants humains comme non-humains, semble remplir les exigences identifiées pour correspondre à une cité de justification écologique. Au vu de ces premiers résultats, nous pourrions donc répondre positivement à notre problématique. Mais il faut cependant mettre en perspective ces résultats avec les multiples autres observations.

Figure 9 : Classification Alceste du corpus central sur le gaz de schiste



Explications pour la lecture des graphes : (1) Les pourcentages donnés dans le corps du texte correspondent au nombre de segments de texte (U.C.E.) rattachés aux classes. (2) Sur les graphes, la taille des mots est proportionnelle au degré de corrélation (Khi2) avec la classe. (3) Les facteurs en abscisse et en ordonnée témoignent seulement d'une opposition plus ou moins forte (en fonction du pourcentage indiqué) entre les classes.

Figure 10 : Classification Alceste du corpus central sur Fessenheim



Dans la classification du corpus sur Fessenheim (figure 10, *supra*), une classe (bleu, 19,2 %) regroupe bien le thème des risques liés aux accidents ou incidents nucléaires (« radioactifs, rejet, risque, pollution, contamination, exposition, etc. »). Mais c'est surtout un lexique technique qui la caractérise : « refroidissement, niveau, température, mesure, classer, échelle, système, cœur, enceinte, alimentation, débit, piscine, injection, seuil, etc. ». Et, bien que l'on puisse y trouver les formes « population » et « humain », celles-ci appartiennent également à des problématiques techniques puisque « population » est en corrélation avec « évacuation » en « cas » « d'accident », et « humain » est utilisé pour désigner le « facteur » ou les « erreurs » humaines en cas d'incidents. Il n'y a donc pas de lexique gravitant autour des conditions de vie humaines et non-humaines. Le lexique témoigne ici essentiellement d'une évaluation technique des risques. De plus, ce champ s'entremêle avec la classe portant sur la description technico-économique de l'entretien du parc nucléaire français (vert, 16,2 %). Ensuite, comme pour le gaz de schiste, nous pouvons circonscrire un lexique centré sur les questions énergétiques (violet, 19,7 %), celui-ci étant toutefois plus marqué par des termes économiques. On peut supposer que les classes « économie » et « énergie », différenciées pour le gaz de schiste, ont été regroupées ici en une seule classe. Puis, contrairement au gaz de schiste, le répertoire de la mobilisation ne forme pas une classe à part entière. Les termes « militant, citoyen, rassemblement, partisan, association, antinucléaire, manifestation », sont intégrés à la classe où le lexique politique est prépondérant (rouge, 16,9 %). Enfin, la classe la plus importante de la figure 10 est celle formée autour d'« ASN » (noir, 28 %). Le lexique renvoie ici aux décisions techniques concernant l'exploitation des centrales nucléaires françaises.

1.2. Influence des variables et stabilité des classes

Au niveau de l'influence des variables sur ces classements, nous ne nous attarderons pas sur les résultats qui ne font que valider la pertinence de notre codage ou qui semblent logiques (la rubrique « économie » est corrélée à la classe « économie », le cadrage politique se situe dans la classe « politique », dans le

corpus élargi *L'Humanité* traite le plus des mobilisations, etc.). Nous nous concentrerons sur des résultats qui nous semblent dignes d'être interprétés²⁹⁸.

Pour le gaz de schiste, on constate par exemple que *Le Monde* se positionne principalement sur la classe « économie » (également marquée par un lexique international). Cette même observation émerge de l'analyse du corpus élargi. Dans celui-ci, on observe une attitude similaire entre *Le Monde* et *Le Figaro*, qui ont une forte propension à privilégier un lexique économique (et énergétique, en moindre mesure) et qui s'opposent radicalement à *Libération* et *Mediapart.fr*, lesquels délaissent ces champs lexicaux pour les classes « politique » et « mobilisation ». *Lemonde.fr*, par contre, se positionne fortement sur la classe « énergie ». On retrouve également dans cette classe les modalités « point de vue » et la rubrique « débat ». Ce résultat confirme donc l'observation précédente selon laquelle le site Internet du quotidien favorise, sur les questions énergétiques et sur cette période, un traitement moins factuel, en laissant la place à des tribunes libres ou à des commentaires d'actualité de la part de ses journalistes.

Quant à la classe « écologie », celle-ci est en corrélation avec *20minutes*²⁹⁹, mais surtout avec la modalité « interview » de la variable « énonciation ». C'est donc au travers d'interviews ou de « chats » sur le site du quotidien qu'émerge un répertoire lexical écologique. Grâce à l'observation en contexte de certains mots de cette classe (comme « humain » ou « terre ») nous pouvons même affirmer que le lexique écologique se trouve très souvent dans les phrases des lecteurs, comme en témoigne cette question posée par « Bill64 » au journaliste F. Nicolino : « Pourquoi les écologistes ne posent jamais en terme moral ce que l'on peut nommer l'abus d'utilisation de la planète ? Car, on peut dire que l'espèce humaine abuse de sa supériorité sur les autres espèces pour assouvir son égoïsme matérialiste insatiable qui provoque la destruction de la biodiversité et la dégradation du climat de la Terre » (*20minutes*, 17 mars 2011). Dans la classe « écologie », on peut également relever

²⁹⁸ L'ensemble des opérations de croisement pour analyser l'influence des variables sur les classes lexicales se trouve en annexes (pp. 104-137).

²⁹⁹ Nous avons confirmé cette corrélation par des opérations de classification similaires sur les sous-corpus du *Monde* et de *20minutes*. Dans ces analyses, la classe « écologie » disparaît pour *Le Monde*, mais pas pour *20minutes*.

des « chats » (sur *20minutes*) avec J. Bové (14 février 2011), avec R. Desbordes, président de la Criirad (22 avril 2011), avec M. Jobert, coauteur du livre *Le vrai scandale des gaz de schiste* (7 septembre 2011) et avec S. Orru, président du WWF (18 octobre 2011). Cependant, si la modalité « interview » est prépondérante dans la classe « écologie », ce n'est pas le seul contexte d'énonciation constitutif de la classe. Les termes « choix », « problème », « solution » et « débat » sont par exemple fréquents dans les articles de la journaliste de *20minutes* A. Chauvet, dans ses reportages relatant le rassemblement citoyen de Lézan sur l'avenir énergétique de la France (26 au 29 août 2011).

En ce qui concerne la classification du corpus sur Fessenheim, on remarque premièrement une différence importante sur la classe « décisions techniques de l'ASN ». Ici, c'est *Le Monde* qui est sous-représenté et *20minutes* qui est surreprésenté. Bien que nous ayons montré que *20minutes* traite quantitativement plus des mobilisations, son lexique est fortement marqué par la classe « ASN ». Nous pouvons expliquer cette observation par des reprises récurrentes des communiqués de l'ASN dans des brèves du quotidien gratuit. Néanmoins, des analyses similaires sur les sous-corpus des deux quotidiens nuancent cette affirmation puisque la classe « ASN » reste la plus importante pour *Le Monde*. L'analyse des sous-corpus fait également varier légèrement la constitution des classes, puisqu'il en ressort, pour *Le Monde* comme pour *20minutes*, une classe spécifiquement marquée par le lexique de la mobilisation. Sur les sous-corpus, la classe « politique » est par contre intégrée à la classe « énergie ». La dissonance intéressante au niveau des sous-corpus se trouve entre *Le Monde* et *Lemonde.fr*. Alors que *Le Monde* se situe dans la classe « mobilisation » (avec une forte modalité d'énonciation « historique »), *Lemonde.fr* se place dans la classe « énergie-politique », qui est fortement corrélée avec la modalité « point de vue ». Comme pour le gaz de schiste, on constate que *Lemonde.fr* a servi de support au débat préélectoral des présidentielles 2012 sur les questions énergétiques.

Une seconde phase importante des analyses lexicométriques a consisté à évaluer la stabilité des classes du corpus central, en les mettant en perspective avec les

classes issues du corpus élargi. Nous pouvons ainsi situer les observations précédentes dans un corpus d'articles beaucoup plus conséquent, issu d'un panel de journaux plus diversifié. La classification du lexique des articles du corpus élargi sur le gaz de schiste, qui concerne pourtant une période plus longue (jusqu'à fin 2013), marquée par des éléments nouveaux, fait preuve d'une remarquable stabilité (figure 11, *infra*). La seule différence majeure est la disparition de la classe « écologie »³⁰⁰. Du reste, les quatre grandes classes identifiées pour le corpus central, que l'on peut nommer « économie », « énergie », « mobilisation » et « politique », sont conservées.

On peut néanmoins relever certaines variations sur ces classes. La classe « politique » (violet, 25,2 %) est moins axée sur les lexiques de l'expertise technique et de la décision. Les noms de personnalités politiques qui la composent dans le corpus central (N. Kosciusko-Morizet, É. Besson, F. Fillon, etc.) sont remplacés par ceux du nouveau gouvernement (F. Hollande, A. Montebourg, D. Batho, etc.). Les noms des protagonistes d'EELV se retrouvent également dans cette classe, alors qu'ils se trouvaient dans la classe « mobilisation » dans le corpus central. C'est donc principalement un facteur temporel qui fait évoluer cette classe, mais sa cohésion, autour du politique, reste stable. La classe « économie » (rouge, 19 %) ne connaît pas de variations importantes. C'est toujours « États-Unis », avec un vocabulaire autour de la production et des bénéfices des groupes pétroliers, qui y tient un rôle central. On peut éventuellement noter une augmentation du lexique international (« russe, Chine, Pologne, Golfe, Orient, Asie, Inde, Mexique, etc. »). La classe « énergie » (bleu clair, 29,4 %), qui est ici la plus importante, est toujours marquée par les différentes formes d'énergie, mais est accentuée par un lexique économique (« prix, marché, facture, tarif, investissement, croissance, etc. »). Enfin, la classe « mobilisation » (vert, 26,4 %) ne comporte plus de noms propres et le thème de la manifestation et de la mobilisation à proprement parler est rétrogradé par un lexique plus large de la participation collective et citoyenne (« citoyen, social, débat, association, syndicat, public, droit, démocratique, responsabilité, collectif, dialogue,

³⁰⁰ Pour des raisons pratiques, *20minutes* n'a pas été intégré au corpus élargi. On peut toutefois présumer que l'ajout des articles de *20minutes*, par l'effet du nombre, n'aurait pas suffi à faire ressortir une classe « écologie ».

etc. »). C'est également avec cette classe que les formes « science » et « scientifique » sont corrélées. Et, si l'on descend dans les degrés de corrélation de la classe, on y trouve certains mots comme « protection (qui est à la fois « protection sociale » et « protection de l'environnement, de la nature, des oiseaux, etc. »), humain, écologique, biodiversité, climat, décroissance, environnemental, santé, etc. ». Cette classe subsume donc une partie du vocabulaire que nous rattachons à la thématique écologique.

Il est également intéressant de souligner la dépendance des formes supplémentaires avec les différentes classes. Par exemple, la classe « mobilisation » fait émerger les adverbes, préfixes et prépositions de négation ou d'opposition (« ne pas, contre, jamais, anti, etc. »), ainsi que les pronoms personnels. Dans la classe « politique », on trouve les formes relatives au temps « lors, hier, avant, après, durant, pendant, etc. » ainsi que les expressions déictiques ou de possession (« son, sa, ça, lui, là, etc. »). Et, dans les classes « énergie » et « économie », ce sont surtout les mots-outils de quantification et les expressions numériques qui ressortent de l'analyse : « plus, moins, millions, environ, moindre, derrière, etc. ». Si nous ne proposons pas d'interprétation approfondie de cette classification morphosyntaxique, il nous semble que celle-ci permet néanmoins d'accroître la compréhension de la cohésion des classes décrites.

Enfin, s'agissant du corpus élargi sur le gaz de schiste, il est intéressant d'observer l'influence de la variable « corpus », composée des modalités « noyau » et « périphérique ». En effet, si les classes « énergie » et « mobilisation » appartiennent plus au corpus périphérique, où le gaz de schiste est une question connexe, figurant dans les articles à titre d'illustration, la classe « économie » est par contre très fortement corrélée avec la modalité « noyau ». Nous pouvons donc constater que les articles où « gaz de schiste » est le plus fréquemment employé, portent sur les réserves mondiales, leur exploitation et les bénéfices économiques.

Figure 11 : Classification Alceste du corpus élargi sur le gaz de schiste

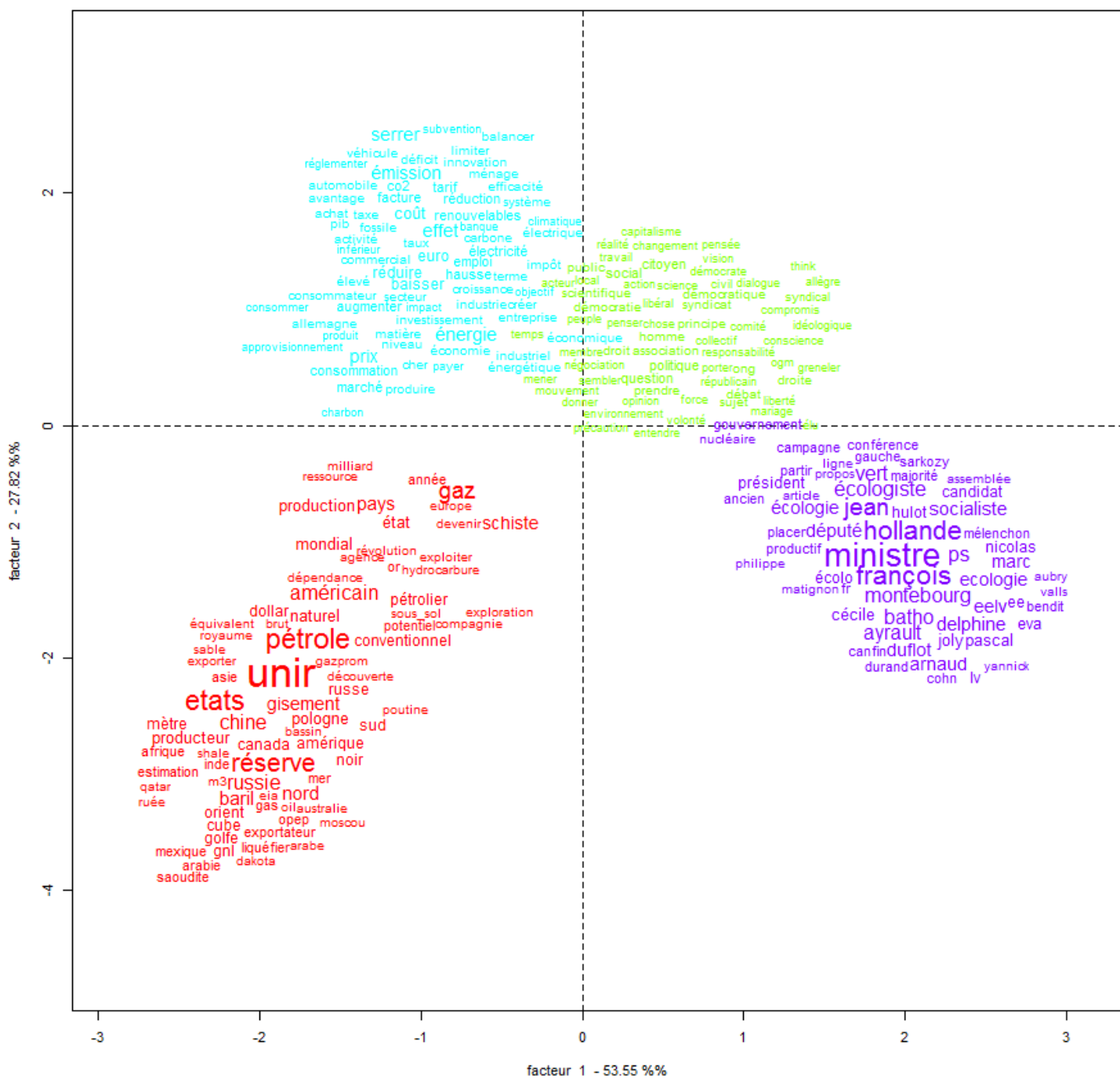
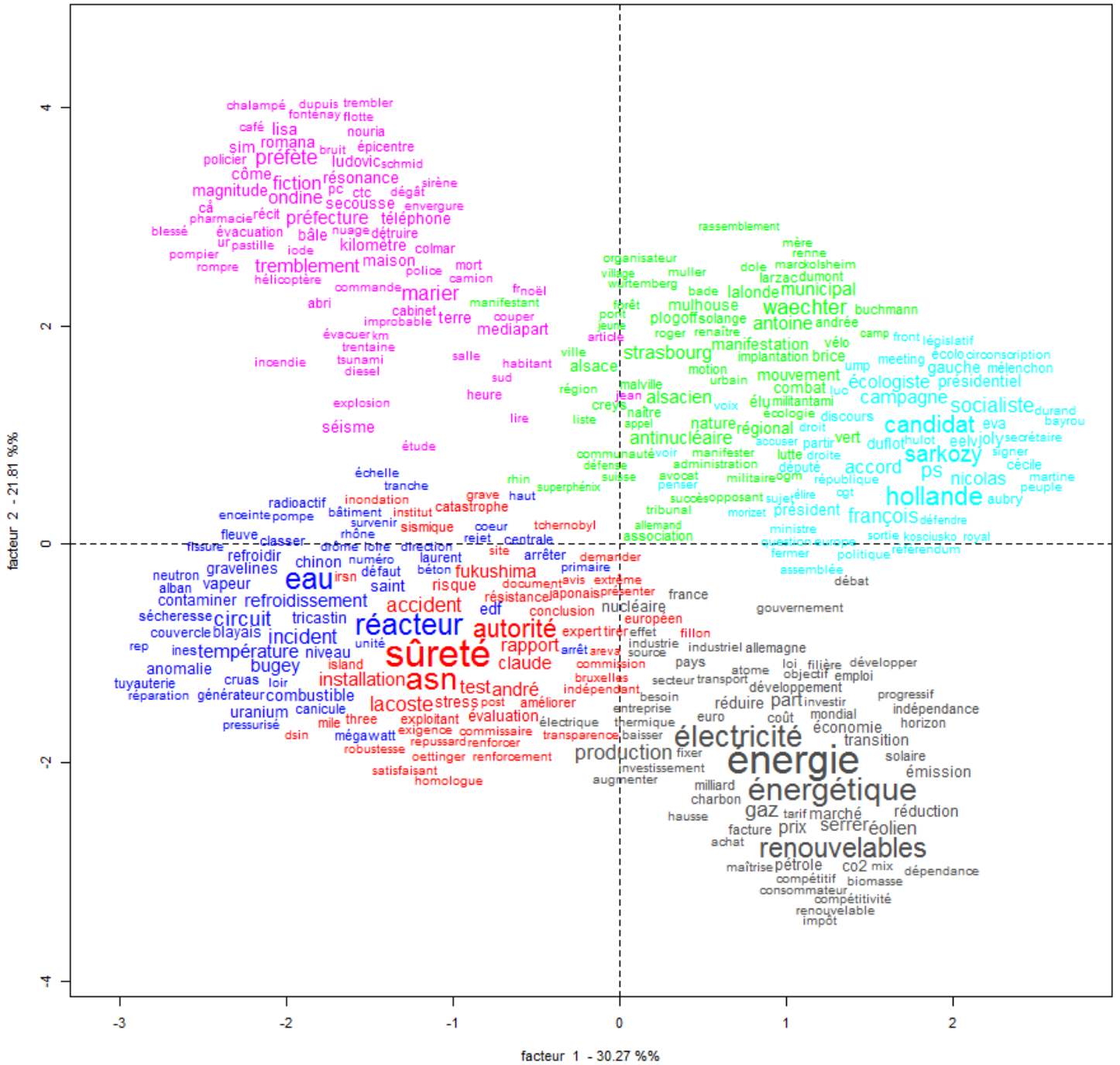


Figure 12 : Classification Alceste du corpus élargi sur Fessenheim



De même que pour le corpus central, nous pouvons observer sur la figure 12, que, pour la thématique de Fessenheim dans le corpus élargi, il n'y a pas de classe « économie » à part entière, celle-ci étant intégrée à la classe « énergie » (noir, 17,4 %). On remarque par contre une distinction entre la classe « politique » (bleu clair, 25,3 %) et la classe « mobilisation » (vert, 10,2 %), qui n'apparaît pour le corpus central qu'avec l'analyse des sous-corpus. Ensuite, on retrouve les champs lexicaux importants liés aux questions techniques. Dans la première classe (bleu, 17,7 %), se retrouve le lexique descriptif de l'état et de l'entretien du parc nucléaire français (sans observer toutefois un lexique plus spécifique sur les coûts de la maintenance, comme pour le corpus central). Et la seconde classe centrée sur des questions techniques (rouge, 15,9 %) est celle que nous avons nommée « ASN », et dans laquelle figure le répertoire lexical de l'expertise et de la décision. Pour Fessenheim, nous pouvons donc également confirmer la stabilité de plusieurs classes, que nous avons circonscrites par les dénominations : « énergie/économie », « mobilisation », « politique », « technique » et « ASN ».

Il faut néanmoins remarquer qu'une sixième classe apparaît dans la classification du corpus élargi (rose, 13,4 %). Et, à l'aune de l'influence de la variable « quotidien » sur cette classe, nous pouvons constater que c'est principalement *Mediapart.fr* qui contribue à sa constitution. Le *pure player* est donc le seul support d'information qui, dans le corpus élargi, fait varier sensiblement les résultats de l'opération de classification lexicale. Par un retour aux textes, il apparaît que cette classe est très largement influencée par sept volets d'un volumineux récit-fiction publié sur *Mediapart.fr*, simulant un tremblement de terre en Alsace, avec pour conséquence un accident nucléaire à Fessenheim³⁰¹. La fiction est néanmoins « documentée », comme signalé dans la présentation des articles, et vient compléter d'autres articles, également originaires de *Mediapart.fr* (et des autres quotidiens en moindre mesure), traitant des risques sismiques et d'inondation précisément pour la centrale de Fessenheim. Au vu des difficultés des informations environnementales afin d'être « palpables »³⁰², tout particulièrement dans le cas de la question abstraite du risque

³⁰¹ *Mediapart.fr*, « Noël 2013, un Fukushima à Fessenheim », du 11 au 22 mars 2012.

³⁰² Comme expliqué dans la sous-partie « Rendre visible des phénomènes invisibles et non-vécus ».

nucléaire, il est intéressant de relever ici le choix éditorial de *Mediapart.fr*, aboutissant sur un long récit-fiction d'un scénario catastrophe français.

Au niveau de l'influence des variables, il faut souligner que la classe « mobilisation » est très largement composée d'un lexique originaire du *Monde*. Mais il s'avère également que celle-ci apparaît principalement à des dates anciennes (1989 à 1995). On peut donc confirmer l'observation sur l'évolution lexicale du *Monde* au sujet des comptes rendus de mobilisations antinucléaires, mais on peut également pointer un biais dans l'analyse. En effet, comme visible sur la figure 5, *Le Monde* est le seul journal à avoir archivé ses articles avant 1995. Ainsi, si la trentaine d'articles (souvent longs) du *Monde*, datant d'avant 1995, n'avaient pas été intégrés au corpus élargi, il n'est pas certain qu'une classe « mobilisation » aurait émergé de l'analyse classificatoire. Ce constat nuance l'affirmation précédente d'une stabilité de la classe « mobilisation » au sujet de la centrale nucléaire de Fessenheim. À partir de 2011, il est étonnant de découvrir que le lexique de la mobilisation s'estompe. En effet, c'est bien en réaction à l'accident majeur de Fukushima que les manifestations contre Fessenheim redeviennent fréquentes. Il semblerait donc logique d'en retrouver des traces (quantitativement significatives) dans les discours journalistiques. Mais ce sont alors surtout les classes « ASN » (2011), « politique » (2012) et « énergie » (2013) qui deviennent prépondérantes. Au contraire, la classe « technique », décrivant l'état et l'entretien du parc nucléaire français, également liée au *Monde*, entretient une relation négative avec la variable « date », à partir de 2011. Enfin, comme pour le gaz de schiste, la modalité « périphérique » appartient significativement à la classe « énergie ». Les deux objets thématiques que nous étudions centralement sont donc des sous-thèmes d'un corpus de référence portant sur les choix et les possibilités énergétiques de la France.

1.3. Des mondes lexicaux aux mondes de justification

Nous avons décrit les différentes classes émergeant des classifications suivant la méthode Alceste et nous avons éprouvé leur stabilité en répétant ses

opérations suivant différents découpages (corpus central versus sous-corpus et corpus central versus corpus élargi). Mais nous n'avons pas insisté, dans ces descriptions essentiellement techniques, sur la signification de ces classes. Nous expliquons à présent pourquoi (et comment) un rattachement au modèle de la justification de L. Boltanski et L. Thévenot (1991) nous paraît particulièrement pertinent. Comme expliqué précédemment, l'ancrage théorique de la méthode Alceste, et des outils de statistiques textuelles en général, est étroitement relié au domaine psychologique des représentations sociales. Dans cette théorisation, l'émergence de « mondes lexicaux » correspond aux traces d'une activité résultant à la fois de représentations individuelles et de préconstruits culturels (Reinert, 1993, p. 12). Les sujets-énonciateurs (ou « locuteurs », ici les journalistes) sont les « organisateurs » d'énonciateurs seconds (Rabatel, 2005). Ces derniers peuvent se matérialiser par l'inclusion de discours rapportés d'acteurs autorisés à s'exprimer, mais renvoient plus globalement à des *topoi* référentiels³⁰³. Les discours qui traversent ainsi verticalement nos corpus sont désignés par le concept d'intertextualité.

L'approche statistique ne permet toutefois pas de révéler ces discours transversaux *sui generis*. Elle permet seulement de « tracer les frontières entre deux mondes du fait d'une absence d'opérations cognitives reliant les objets de l'un aux objets de l'autre » (Reinert, 1993, p. 13). La cohésion et l'émergence des mondes lexicaux sont donc principalement la résultante de leur opposition. Pour désigner cette confrontation des points de vue à l'intérieur des textes, nous nous référerons au concept de dialogisme. Nous montrons que, dans le cas des discours journalistiques étudiés, la signification des mondes lexicaux peut être expliquée par un aller-retour entre les observations empiriques et la construction théorique sur la confrontation des cités de justification. Les classes lexicales sont alors la trace des *topoi* culturels sous-jacents aux nécessaires formes de montée en généralité dans les discours publics. Cette proposition équivaut donc simplement à établir des ponts, dans le

³⁰³ Tout en précisant qu'il est moins question ici d'univers de référence préexistant aux discours, que d'univers co-construits par les discours journalistiques (Tavernier, 2002).

cadre des discours journalistiques, entre les notions de « mondes lexicaux » et de « cités de justification ».

L'opposition la plus fortement constitutive de mondes lexicaux dans nos analyses est observable sur la figure 11 : un facteur de 52,5 % y confronte les classes « énergie » et « économie » aux classes « mobilisation » et « politique ». Cette opposition est typique de l'ensemble des analyses³⁰⁴ ; nous utiliserons donc la classification du corpus élargi sur le gaz de schiste pour illustrer notre rapprochement entre les mondes lexicaux et les mondes communs du modèle de la justification³⁰⁵.

Le monde industriel « *est celui où trouvent leur place les objets techniques et les méthodes scientifiques* » (Boltanski et Thévenot, 1991, p. 252). Son ordonnance, c'est-à-dire sa capacité à mesurer les êtres qui le composent suivant un principe supérieur commun, « *repose sur l'efficacité des êtres, leur performance, leur productivité, leur capacité à assurer une fonction normale, à répondre utilement aux besoins* » (*Ibid.*, p. 258). Tournées vers l'avenir, les notions de progrès et de développement tiennent des fonctions motrices dans le monde industriel.

La classe lexicale que nous avons nommée « énergie », avec laquelle sont fortement corrélés les lexèmes « industrie, investissement, efficacité, croissance, système, innovation, activité, produire, entreprise, compétitif, produit, développement, production, performance, technologique, etc. » exprime des traces du répertoire de justification industriel. Les grands êtres de ce monde (« énergie, électricité ») sont mesurés en fonction de leurs effets néfastes (« effet de serre, émission, CO², carbone, fossile, charbon, réchauffement, etc. »), qui doivent être maîtrisés (« baisser, réduire, limiter, réglementer, etc. ») par des potentialités innovantes (« renouvelable, efficacité, amélioration, etc. »). L'« objectif » du monde industriel est la « consommation » des « ménages » à un « prix, tarif, coût » le moins « élevé »

³⁰⁴ Il existe néanmoins plusieurs nuances, notamment pour les corpus sur Fessenheim, que nous détaillerons par la suite.

³⁰⁵ Nous privilégions, dans les parties suivantes, la notion de « monde » à celle de « cité » de justification. En effet, la notion de « monde » repose sur l'intégration des êtres (humains et non-humains) aux cités (qui sont plus des « systèmes de valeurs théoriques ») et nous paraît plus juste pour décrire le lexique rattaché aux différentes classes lexicales.

possible. La notion d'« emploi » est également un principe très important de ce monde (11^{ème} du classement³⁰⁶), alors que le « chômage » y tient un rôle de dysfonctionnement. Comme exposé dans la partie théorique, on retrouve en filigrane, par la maîtrise des effets néfastes de la production énergétique, la thématique du développement durable dans le monde industriel ; de façon discrète et implicite puisque la forme « durable » est absente de cette classe.

Nonobstant la prévalence du lexique économique dans le monde industriel, celui-ci ne se confond pas avec le monde marchand. En effet, les « *actions économiques [reposent] sur au moins deux formes de coordination principales, l'une par le marché, l'autre par un ordre industriel, chacune permettant d'asseoir une épreuve de réalité différente* » (*Id.*, p. 241). La classe lexicale que nous avons nommée « économie », bien que regroupée avec la classe « énergie » suivant le premier facteur de l'analyse, s'oppose à celle-ci selon le second facteur (27,8 %).

Dans le monde marchand, « *le déploiement de la grandeur [...] s'inscrit dans un espace sans limites ni distances, où la circulation des biens et des personnes est libre. Les hommes d'affaires ont des grandes perspectives, surveillant les marchés mondiaux, faisant des affaires internationales, dans le monde entier* » (*Id.*, p. 245). La primauté du lexique international dans la classe « économie » (« États-Unis, américain, Russie, Chine, Pologne, mondial, état, Canada, Golfe, Orient, Asie, Inde, Afrique, Mexique, Australie, Europe, Dakota, Qatar, etc. ») est bien le témoin d'un marché économique libéral et mondialisé, et dès lors, le signe de l'appartenance de cette classe au monde marchand. Dans ce monde, la « découverte, exploration, estimation, prospection, etc. » de « réserves, gisements, ressources, potentiels, etc. » de « pétrole, hydrocarbures non conventionnels, gaz et huiles de schiste, sables bitumineux, etc. » représente une « révolution, ruée, un eldorado, boom, essor, rêve, une manne, etc. » pour les « producteurs, compagnies, géants, groupes, etc. » « pétroliers et gaziers », c'est-à-dire « l'Opep, Gazprom, BP, Total, Statoil,

³⁰⁶ Pour donner un ordre de grandeur des « positions au classement », les classes de cette analyse comprennent environ 700 formes présentant un degré de corrélation significatif (Khi2 supérieur à 2). Les formes citées descendent rarement en dessous d'un Khi2 de 20. Les Khi2 les plus forts vont jusqu'à 2000.

Chevron, Exxon, etc. ». Et les « milliards » de « barils, mètres cubes, tonnes, etc. » de ces réserves, « exploités et exploitables », « promettent » « bientôt » de « bouleverser » le « marché international, les cours » et la « géopolitique », par les possibilités « d'exportation, d'indépendance », en limitant « l'importation, la dépendance » des différents pays concernés.

Dans le monde civique, le principe supérieur commun correspond à la constitution d'un collectif qui dépasse les intérêts particuliers en subordonnant ceux-ci à une volonté générale. Et « *les actions des gens sont pertinentes lorsque, participant d'un mouvement social, elles participent d'une action collective qui donne sens aux conduites des individus et les justifie* » (*Id.*, pp. 231-232). Il ne fait pas de doute que la classe que nous avons décrite par le terme « mobilisation », et qui s'oppose doublement au monde marchand, est une réminiscence lexicale du monde civique.

Le maître mot de la classe (c'est-à-dire celui qui arrive en tête du classement de corrélation) est « citoyen » ; concept qui exprime par excellence l'incorporation de l'intérêt général chez les individus particuliers. Les formes « responsabilité, conscience, opinion, volonté, intérêt général³⁰⁷, etc. » renvoient également selon nous vers ce même processus. Ensuite, un lexique considérable circonscrit le thème du rassemblement et de la solidarité dans cette classe : « politique, social, association, syndicat, public, comité, collectif, peuple, mouvement, civil, mobilisation, manifestation, solidarité, etc. ». Ce rassemblement peut être mis en relation avec son objectif, c'est-à-dire créer un rapport de « force », et être un vecteur d'« action, de changement, combat, lutte, etc. ». Le vocabulaire attestant du processus démocratique, par la représentativité des institutions et des élus, ainsi que par la fonction de la discussion, est également omniprésent : « débat, démocratique, démocratie, républicain, dialogue, négociation, représentant, compromis, démocrate, élu, institution, concertation, informer, décision, mandat, électeur, délégation, etc. ».

En outre, dans la cité civique, la grandeur collective se déploie lorsque les rassemblements « *visent à demander justice en ayant recours à la loi pour régler un*

³⁰⁷ Les expressions découpées par l'analyse lexicale, ont été recomposées par un retour aux textes.

litige » (*Id.*, P. 240). Il semble dès lors logique de retrouver dans cette classe des mots comme : « droit, justice, audience, charte, convention, éthique, judiciaire, légal, moratoire, législation, etc. ». Les notions de « principe de précaution » et de « transparence » sont également fortement en corrélation avec cette classe. Puis, comme nous l'avons déjà souligné, cette classe subsume une partie du répertoire écologique, sans que celui-ci fasse preuve pour autant d'une expressivité flagrante.

L'appartenance au monde civique de « scientifique, science et expertise³⁰⁸ », est ambivalente. En effet, il peut soit être question d'expertises scientifiques mises en avant par les collectifs, soit d'un jugement négatif sur le « progrès de la science ». En l'occurrence, il apparaît très clairement qu'un lexique critique émane de cette classe. Nous pouvons par exemple rattacher les expressions et lexèmes suivants à cette sous-classe critique spécifique du monde civique : « OGM, libéral, progrès³⁰⁹, Claude Allègre, climato-sceptique, *think-tank*, capitalisme, média³¹⁰, patronat, multinationale, actionnaire, etc. ». C'est donc dans cette classe lexicale que se manifeste le répertoire d'action collective autour des controverses sociotechniques environnementales. Ce répertoire est à la fois caractérisé par les traces lexicales qui fondent son identité propre, et par celles qui témoignent de sa dimension critique envers les autres mondes de justification. Comme nous le détaillerons par la suite, cette double dimension peut également être constatée dans les autres mondes de justification.

Enfin, la quatrième classe lexicale (que nous avons nommée « politique ») de la figure 11 est avant tout constituée de noms propres, de noms de partis politiques et de lexèmes désignant les acteurs politiques : « François Hollande, PS, écologiste, Arnaud Montebourg, vert, Delphine Batho, Jean-Marc Ayrault, socialiste, EELV,

³⁰⁸ La forme « expertise » est dissociée d'« expert », forme liée au monde marchand pour le gaz de schiste.

³⁰⁹ Le terme de « progrès » est également ambivalent, car sa connotation est différente en fonction de son utilisation avec « social » ou « scientifique ».

³¹⁰ On retrouve également les termes de « journaliste » et de « communication ». Dans les textes, ceux-ci renvoient très souvent à des questions de vulgarisation scientifique, la connotation est donc méliorative, puisque l'information est considérée comme un rouage démocratique important. Le terme de « média » est par contre très fréquemment utilisé dans une perspective péjorative, principalement dans les rubriques « débats » (tribunes, commentaires, courriers de lecteurs, etc.). Nous l'avons donc rattaché à cette sous-classe de la critique.

écologie, Cécile Duflot, Eva Joly, Nicolas Hulot, écolo, gauche, etc. ». Et, si les formes également majoritaires comme « ministre, député, présidentiel, candidat, président, gouvernement, majorité, etc. », pourraient tout aussi bien être rattachées au monde civique, il semble plus juste de raccorder cette classe lexicale au monde de l'opinion.

Effectivement, dans le monde de l'opinion, c'est moins *ce* qui est dit que *celui* qui le dit, qui compte. Dans ce monde, « *les gens peuvent poser un ordre sur les êtres et s'accorder dans un monde juste en tenant compte uniquement de l'opinion des autres* » (*Id.*, p. 223). Et, si c'est bien le dispositif démocratique des « élections » et du « vote » (respectivement 74 et 87^{ème} de la classe) qui investit les représentants du peuple, c'est le « sondage » (152^{ème}) qui mesure la popularité des personnalités politiques et qui joue un rôle important dans la vie politique en général (Champagne, 1990). Dans cet ordre de grandeur, la force des « propos, paroles, déclarations, voix, discours, etc. » des « porte-parole » est mesurée en fonction de la reconnaissance que leur accordent leurs publics ou « tribunes ». Et c'est également au travers de l'« adhésion » et de l'identification de leurs publics que les personnes célèbres et reconnues suivent une « ligne » et prennent « position ». Les (petits) êtres qui cristallisent les positions, sur lesquels il faut « trancher », qu'il faut « fermer » ou « enterrer » sont ici des objets techniques : « Notre-Dame-des-Landes (32^{ème}), aéroport, Fessenheim (42^{ème}) » (le gaz de schiste, mot-problème central de ce corpus, bien que présent dans les déclarations politiques, se situe par contre dans le monde marchand). C'est donc la prééminence de noms propres, d'escortes discursives (« ministre, député, écolo, etc. ») et de noms d'êtres techniques à la « mauvaise réputation » qui orientent notre choix pour établir une analogie entre ce monde lexical et la cité de justification du renom. Il faut néanmoins préciser que l'opposition avec le monde civique, dans laquelle se situent « opinion » et « politique », n'est pas aussi forte qu'avec les deux autres mondes.

Les résultats de la classification Alceste du corpus élargi sur le gaz de schiste semblent donc prodigieusement commodes pour raccorder les mondes lexicaux observés aux mondes communs des cités de justification. Et c'est en partie cette

facilité à établir des similitudes qui a guidé notre choix vers cette analyse en particulier pour illustrer notre propos. De plus, c'est cette analyse qui comprend le plus grand nombre d'articles (1960). Cependant, si cet aspect quantitatif peut accroître la crédibilité en la justesse de nos interprétations, il ne faut pas négliger les autres analyses.

Premièrement, c'est grâce à l'analyse du corpus central sur le gaz de schiste que nous avons pu relever un champ lexical répondant aux exigences pour ériger les fondations d'une cité de justification écologique. Le contexte d'énonciation particulier de cette cité de justification, ainsi que sa disparition dans la classification du corpus élargi (ou son incorporation à la cité civique) font néanmoins douter, voire répondre par la négative, de l'existence d'un monde commun écologique « en soi » dans les discours journalistiques sur les controverses environnementales. Le fait que nous ayons pu rattacher la classe lexicale écologique aux questions de lecteurs dans des interviews publiées sur *20minutes.fr*, nous semble être une observation notoire.

D'autre part, si les interprétations peuvent aisément être transposées du corpus élargi au corpus central sur le gaz de schiste, il existe néanmoins certaines nuances. Il est intéressant de noter que, dans la classification du corpus central, le monde civique contient, au premier rang, des noms d'acteurs (« Nicolas Hulot, José Bové, Eva Joly, etc. »). Cette observation peut être interprétée par le fait que, dans la phase de lancement de la contestation contre le problème identifié, la présence de « chefs de file » renommés est un enjeu important. Les mondes identifiés ne sont donc en aucun cas totalement hermétiques. Ce même constat vaut pour l'évolution du monde de l'opinion. Si le changement de noms est caractéristique de ce monde³¹¹, il faut toutefois remarquer que, dans le corpus central (antérieur au corpus élargi), le lexique des procédures politiques et juridiques est beaucoup plus important (« rapport, accorder, mission, abroger, code minier, étape, autorisation, évaluation, déposer, recours, juridique, texte, procédure, décision, etc. »). Si l'on transpose le monde de l'opinion à cette classe lexicale, le vocabulaire ne saurait donc être aussi

³¹¹ « Les célébrités peuvent être oubliées du jour au lendemain. C'est à cette particularité que fait référence le mot fameux de Andy Warhol annonçant la venue d'un monde dans lequel "tout le monde sera célèbre cinq minutes" » (*Id.*, p. 223).

homogène que pour le corpus élargi. Pour le corpus central, on peut même constater la présence d'un lexique technique (« technique, fracturation hydraulique, scientifique, expérimentation, procédé, etc. ») qui pourrait être rapproché du monde industriel. Ainsi, les mondes s'interpénètrent, mais les contours généraux restent les mêmes.

Enfin, pour la répartition des discours sur Fessenheim en cités de justification, la classe que nous avons nommée « énergie » est transversale aux deux objets thématiques. Tout comme pour le gaz de schiste, nous pouvons rattacher celle-ci au monde de l'industrie. Les classes « mobilisation » et « politique », bien que moins distinctes que pour le gaz de schiste, peuvent également faire écho aux mondes civique et de l'opinion. Un champ lexical stable et constant correspondant au monde marchand est par contre absent. L'observation la plus marquante concernant les corpus sur Fessenheim est toutefois la primauté des discours techniques. Pour le corpus central (figure 10), quatre classes sur cinq, toutes avec leurs spécificités propres, peuvent être apparentées au monde de l'industrie. C'est surtout la thématique de la maîtrise du risque qui est omniprésente. Le jugement sur l'être technique « Fessenheim » (ainsi que « Bugey, Tricastin, Gravelines, etc. ») dépend de sa capacité à prévoir le futur et ses contingences. Les êtres humains, les employés de la centrale, sont également intégrés en tant que fonction à ce calcul (« le facteur humain »). Les visites décennales des réacteurs manifestent par excellence cette mesure de la stabilité, caractéristique du monde industriel : « *la mise à l'épreuve de cette organisation suppose de vérifier que les choses fonctionnent comme prévu, que la solution du problème est réaliste. La décision prise, le dispositif implanté, le projet lancé, le mécanisme déclenché, on jugera de sa bonne marche en évaluant les performances à partir des effets provoqués. On verra si le fonctionnement est correct, si tout est en ordre de marche, si "ça marche bien" »* (Id., p. 261).

Sur la figure 10, comme décrit précédemment, une classe est composée d'un lexique à tendance technico-économique (« milliard, réacteur, tranche, remplacement, tuyauterie, euro, couvercle, opération, maintenance, réparation, franc, production,

EDF, contrôle, coût, etc. ») où les petits êtres dysfonctionnels (« fissures, défauts, corrosions, etc. ») sont minoritaires et maîtrisés économiquement. Et une autre classe est formée par un lexique où les dysfonctionnements (possibles et réels) sont majoritaires (« incident, accident, radioactif, rejet, explosion, sécheresse, anomalie, risque, pollution, contamination, séisme, exposition, etc. »), tout en étant maîtrisés techniquement. Ces deux champs lexicaux, très proches dans l'analyse classificatoire, sont relégués au second plan (quantitativement et dans le temps) par la classe « ASN ». Dans celle-ci, l'« évaluation, examen, contrôle, inspection, surveillance, etc. » des « installations, centrales, parcs, etc. » dépendent de l'« ASN, André-Claude Lacoste, des experts, etc. » qui « décident, se prononcent, formulent un avis » sur l'« exploitation, la prolongation, etc. » en fonction de « rapports, conclusions, résultats, etc. ». Bien que le monde de l'opinion (classe « politique ») augmente à partir de 2011, il semble que la formulation d'un jugement sur l'objet sociotechnique controversé se déroule ici de façon quasi unanime dans le monde de l'industrie. De plus, ce jugement fait autorité principalement par la légitimité de l'énonciateur-second « ASN ». Nous aborderons cette question des acteurs et des sources qui s'expriment dans les articles, par l'analyse quantitative et qualitative des discours rapportés. Nous nous interrogerons ci-après sur la possibilité d'appréhender les différents acteurs comme les définisseurs des cités de justification.

2. Des définisseurs de mondes communs ?

Notre objectif dans ce développement n'est pas de fournir une description détaillée des modalités de référence à tous les acteurs présents dans les textes, ni de retracer chaque acteur cité. Le but est de donner des indices quantitatifs sur les acteurs qui sont sollicités comme sources, afin d'avoir une vision globale des définisseurs principaux, ainsi que sur la mise en forme dialogique des controverses. Nous nous concentrerons néanmoins par la suite sur quelques tendances, concernant l'intégration et la présentation des paroles expertes et profanes dans les discours journalistiques analysés.

2.1. Description globale des catégories d'acteurs

Pour la lecture des tableaux *infra*, il faut tout d'abord préciser que, lorsque nous traitons de dialogisme, ce n'est pas exactement dans le sens défini précédemment pour désigner l'épaisseur dialogique qui entoure implicitement chaque énoncé (Bakhtine, 1977, 1981). Il est essentiellement question ici de dialogisme patent, c'est-à-dire de la façon dont des articles confrontent explicitement plusieurs points de vue dans le fil d'un même texte. C'est ce que nous avons nommé le dialogisme intratextuel. Lorsque le dialogisme repose sur des points de vue qui se répondent par articles interposés, il s'agit de dialogisme intertextuel³¹². Nous avons mesuré ces formes de dialogisme par la comptabilisation des paroles rapportées en fonction de catégories d'acteurs. Et les différentes classes d'acteurs ont été établies par un aller-retour entre notre construction théorique et la lecture des articles.

Les tableaux concernent seulement le corpus central et, pour des raisons pratiques, nous avons uniquement pris en compte les discours rapportés encadrés par des guillemets, c'est-à-dire toutes les formes de citations directes, même s'il ne s'agit que d'un seul mot. Cependant, pour rattacher des articles à la catégorie « dialogisme intratextuel », nous avons également pris en compte les formes indirectes de discours rapportés. Nous avons estimé qu'il y a dialogisme intratextuel chaque fois qu'au moins deux points de vue contradictoires sont confrontés. Il peut donc y avoir plusieurs citations d'acteurs différents dans un article, mais pas de dialogisme intratextuel, et une seule citation, qui est pourtant liée à un phénomène d'opposition.

³¹² Nous nous approprions les termes de « dialogisme », « intra » et « intertextualité » (Moirand, 2007) en tant qu'outils pratiques pour décrire les discours rapportés. Le sens de ces notions diffère donc légèrement de leurs utilisations précédentes.

Tableau 1 : Paroles rapportées dans le corpus central sur Fessenheim

Fessenheim – Le Monde				
Dialogisme				
	Avant 2011	Après 2011	Total	%
Dialogisme intratextuel	24	20	44	37.0
Dialogisme intertextuel	21	22	59	49.6
Pas de paroles rapportées	9	4	16	13.4
Paroles rapportées selon les catégories d'acteurs				
	Avant 2011	Après 2011	Total	%
Entreprises du nucléaire / Directions centrales	24	19	43	19.7
Experts : ASN, IRSN, OPECST	25	15	40	18.3
Militants / Associations	15	14	29	13.3
Autres experts : CRIIRAD, GSIEN	5		5	2.3
Politiques nationaux	20	37	57	26.1
Journaux, journalistes, livres	3	8	11	5.0
Autorités et politiques locaux	8	5	13	6.0
Citoyens, riverains	3	4	7	3.2
Ouvriers du nucléaire	1		1	0.5
Syndicats et syndiqués : CFDT, CGT, SUD	4	3	7	3.2
Scientifiques, universitaires	4	1	5	2.3
Acteurs juridiques			0	0.0

Fessenheim – 20minutes				
Dialogisme				
	Avant 2011	Après 2011	Total	%
Dialogisme intratextuel	16	27	43	26.9
Dialogisme intertextuel	37	67	104	65.0
Pas de paroles rapportées	8	5	13	8.1
Paroles rapportées selon les catégories d'acteurs				
	Avant 2011	Après 2011	Total	%
Entreprises du nucléaire / Directions centrales	14	20	34	15.1
Experts : ASN, IRSN, OPECST	13	28	41	18.2
Militants / Associations	30	33	63	28
Autres experts : CRIIRAD, GSIEN		3	3	1.3
Politiques nationaux	9	42	51	22.7
Journaux, journalistes, livres		11	11	4.9
Autorités et politiques locaux	2	10	12	5.3
Citoyens, riverains	1	4	5	2.2
Ouvriers du nucléaire		1	1	0.4
Syndicats et syndiqués : CFDT, CGT, SUD		1	1	0.4
Scientifiques, universitaires				0.0
Acteurs juridiques	2	1	3	1.3

Tableau 2 : Paroles rapportées dans le corpus central sur le gaz de schiste

Gaz de schiste – <i>Le Monde</i>		
Dialogisme		
		%
Dialogisme intratextuel	29	26.9
Dialogisme intertextuel	58	53.7
Pas de paroles rapportées	21	19.4
Paroles rapportées selon les catégories d'acteurs		
		%
Entreprises	31	24.0
Instances d'autorité / Experts	17	13.2
Militants / Associations	24	18.6
Autres experts	3	2.3
Politiques	36	27.9
Journaux, journalistes, livres	8	6.2
Citoyens, riverains	6	4.7
Scientifiques, universitaires	4	3.1

Gaz de schiste – <i>20minutes</i>		
Dialogisme		
		%
Dialogisme intratextuel	35	21.9
Dialogisme intertextuel	111	69.4
Pas de paroles rapportées	14	8.7
Paroles rapportées selon les catégories d'acteurs		
		%
Entreprises	31	15.7
Instances d'autorité / Experts	19	9.6
Militants / Associations	44	22.3
Autres experts	2	1.0
Politiques	82	41.6
Journaux, journalistes, livres	10	5.0
Citoyens, riverains	2	1.0
Scientifiques, universitaires	7	3.6

Les résultats empiriques font écho ici à plusieurs pans de notre partie théorique, notamment au sujet du rapport aux sources dans les pratiques journalistiques. Mais ils témoignent également des normes d'écriture journalistique. En l'occurrence, le « contradictoire » est une règle importante de l'écriture journalistique, comme souligné par la responsable du service « Planète » du *Monde*, lors de notre entretien : « on essaye de faire notre boulot correctement. Et le boulot correctement, le b.a.-ba des écoles de journalisme, c'est : on expose les faits et on fait du contradictoire » (Entretien M.-B. Baudet, 28 novembre 2013).

Mais à l'appui des tableaux de paroles rapportées ci-dessus, nous pouvons tout d'abord constater que le « contradictoire », bien qu'important (environ un tiers des articles), n'est pas la forme de traitement principale. Les articles contenant un seul point de vue (bien qu'il puisse y avoir plusieurs acteurs) sont les plus nombreux. Ces taux varient significativement en fonction des quotidiens. Le dialogisme intratextuel semble être une marque de distinction entre le quotidien de référence et le quotidien gratuit. Pour *20minutes*, plus de deux tiers des articles n'expriment qu'un seul point de vue à l'appui de citations. *Le Monde*, par contre, présente beaucoup plus d'articles contradictoires, mais également des articles sans paroles rapportées. Il semble qu'une interprétation pertinente puisse être proposée au sujet de cette seconde observation. En effet, connaissant les fonctions des citations dans les stratégies d'écriture journalistique, autant pour l'effacement énonciatif (Rabatel, 2005) que pour la légitimation du discours premier par l'authenticité de la preuve (Charaudeau, 2005), il semble que ces résultats contiennent une certaine logique. *Le Monde*, bénéficiant déjà d'une certaine légitimité au niveau de son écriture, n'a pas nécessairement recours à la citation pour renforcer celle-ci. *20minutes*, au contraire, construit ses articles centralement autour des citations, s'effaçant ainsi à la faveur des énonciateurs seconds.

Ensuite, au niveau des catégories d'acteurs amenés à s'exprimer dans les discours rapportés, nous n'exposerons pas en détail les choix méthodologiques effectués pour établir ces catégories et y intégrer tel ou tel acteur, mais il faut néanmoins préciser certaines des difficultés qui s'y rattachent. Beaucoup d'acteurs ont en effet

des statuts ambivalents. J. Bové peut, par exemple, s'exprimer dans le cadre d'une manifestation tout en étant présenté en tant que député européen. J.-M. Brom, en plus d'être un homme politique, est régulièrement présenté comme « physicien au CNRS et porte-parole du réseau Sortir du nucléaire ». Nos choix ont certes été orientés par les escortes discursives de présentation des acteurs, mais avant tout (puisque les escortes peuvent être doubles) par les contextes d'énonciation. D'autre part, au niveau des catégories d'acteurs, il a été pertinent d'opérer certaines distinctions. Par exemple, à l'aune de la présentation théorique sur la problématique de l'« expert », nous avons créé des catégories distinctes pour les « experts officiels », les autres experts (comme la Criirad pour le nucléaire) ou encore les scientifiques et universitaires. Nous avons également distingué les ouvriers du nucléaire en fonction de leur désignation comme syndiqués ou non. Bien que toutes ces catégories ainsi que la méthode générale (focalisée seulement sur les citations) soient discutables, il apparaît que les résultats expriment néanmoins certaines tendances dignes d'être relevées.

Quatre catégories d'acteurs sont majoritaires dans les citations. Nous nommerons ces quatre grandes familles : « entreprises », « politiques », « experts » et « associations ». Nous remarquons ici la différence, déjà évoquée précédemment, du rapport aux sources entre les deux quotidiens : *20minutes* tend à faire parler davantage les associations, alors que *Le Monde* privilégie légèrement les entreprises et les politiques. Mais au-delà de ces spécificités, les résultats globaux pointent vers un même phénomène : la prédominance de ces quatre familles sur les autres sources.

S'il semble difficile, sans analyses plus poussées de la question³¹³, de rattacher ces familles aux notions de définisseurs primaires ou secondaires (Hall et al., 1978), nous pouvons toutefois soutenir qu'il s'agit ici des définisseurs principaux. Et ces quatre grandes familles de sources pourraient facilement être considérées comme

³¹³ Il est intéressant de préciser ici les possibilités de l'analyse de similitude pour « révéler » les définisseurs primaires. En effet, sur la figure 8, nous avons pu montrer comment EDF et l'ASN sont structurellement prioritaires pour éclairer les questions posées en France sur le nucléaire, à la suite de la catastrophe de Fukushima.

les communautés langagières qui définissent les contours des mondes communs mis en évidence dans la partie précédente. Les entreprises définiraient alors le monde marchand, les politiques, celui de l'opinion, les experts, celui de l'industrie et les associations, le monde civique. Une telle assertion, bien que séduisante, serait néanmoins la marque d'une paresse déterministe. Sans analyse approfondie du contenu des citations, ce rapprochement entre catégories d'acteurs et communautés langagières de mondes lexicaux, ne peut dépasser le stade de postulat. Et, bien que, dans certains cas, les liens soient évidents (les analyses classificatoires situent Greenpeace, WWF, Sortir du nucléaire, etc. dans le monde civique, l'ASN, dans celui de l'industrie, etc.), ces déductions seraient, au niveau global, avant tout des réductions. Dans les classifications, la forme « expert » appartient par exemple au monde marchand pour le gaz de schiste, alors qu'elle corrèle avec la classe « ASN » pour Fessenheim.

Il est donc intéressant ici d'observer comment l'utilisation du terme « expert » (qui n'est pas un acteur, mais une escorte discursive désignant différents acteurs), témoigne de l'emprise des industriels pétroliers sur la formulation technique des enjeux sur le gaz de schiste. Mais il n'est pas possible, au vu de la complexité de la question, d'établir des relations homothétiques entre catégories d'acteurs et mondes communs. Enfin, en ce qui concerne les références aux différents acteurs par les locuteurs journalistiques, l'étude complète de ces phénomènes suffirait à combler l'ensemble de ce travail de recherche. Comme pour des points de focalisation antérieurs, également sujets à approfondissement, nous nous concentrerons ici sur des observations qui nous semblent riches d'enjeux. Ces observations concernent essentiellement l'intégration des paroles profanes et expertes.

2.2. Citoyens ou riverains ?

Si nous avons évoqué auparavant l'augmentation des paroles dites profanes dans les discours médiatiques (Rieffel, 2005), force est de constater que, dans la presse écrite analysée, ce phénomène n'est pas manifeste. Avec un score maximum

de 4,7 % pour le corpus sur le gaz de schiste dans *Le Monde*, les paroles de gens « ordinaires », qui sont pourtant tous des « citoyens », sont peu représentées. Bien que le répertoire civique soit important pour le gaz de schiste, les personnes non rattachées à des organisations ne sont pas présentées comme des citoyens (ce qui légitimerait pourtant la portée générale de leurs paroles). On peut remarquer que, de façon récurrente, ces personnes sont qualifiées d'abord par leurs noms (nomination des « anonymes »), puis par leur activité. Ainsi en est-il par exemple de « Guillaume Vermorel, spéléologue et l'un des initiateurs du rassemblement » (*Lemonde.fr*, 26 février)³¹⁴. D'autres, comme le maire d'une « commune ardéchoise de 240 habitants » se distinguent par une description physique, très appropriée pour alimenter les stéréotypes : « dans la foule, barbe blanche et cheveux longs, Alain Gibert, maire écologiste de Rocles, estime que [...] » (*Ibid.*).

Pour le gaz de schiste dans *Le Monde*, on peut également noter l'intégration de paroles profanes dans quatre courriers de lecteurs. Les conditions d'énonciation sont cependant différentes ici, puisque les lecteurs jouissent d'un espace similaire à ceux des journalistes, ainsi que d'une certaine reconnaissance (sans lecteurs il n'y a pas de journal). On remarquera notamment que c'est dans ces conditions, que l'on peut relever une des seules références explicites à la décroissance. « Il faut remettre en question notre "croissancisme" et s'engager sur la voie d'une "décroissance soutenable". Une option radicale » écrit par exemple un lecteur de Montréal (*Le Monde*, « La solution : bifurquer », 26 avril 2011).

Si, pour le gaz de schiste, c'est donc principalement l'engagement citoyen ou la capacité à alimenter le débat qui légitime l'intégration des paroles profanes, il n'en va pas de même pour Fessenheim. Dans les articles sur la centrale, c'est la qualité de « riverain » qui justifie prioritairement l'attribution de parole aux personnes « ordinaires ». Par exemple, avant la catastrophe de Fukushima, une campagne de distribution de pastilles d'iode est abordée sous cet angle. En fin d'article, le récit conclut sur « quatre jeunes qui tuent le temps » devant la mairie. On y trouve

³¹⁴ Pour le corpus sur Fessenheim, on notera également, dans *20minutes* comme dans *Le Monde*, l'intervention du « viticulteur alsacien Jean-Pierre Frick » (*Lemonde.fr* et *20minutes*, 18 avril 2011).

notamment la phrase suivante : « cela fait dix ans qu'on vit sans pastille, je n'irai pas la chercher, soutient Omar, 24 ans et chômeur. Si j'ai pas d'avenir, à quoi cela va me servir une pilule d'iode ? » (*Le Monde*, « Campagne de distribution de comprimés d'iode autour des centrales nucléaires d'EDF », 4 mars 2005). Si les qualificatifs de « jeunes » et « Omar » (on remarquera ici la seule citation du prénom) font écho à un imaginaire lié à un réservoir stéréotypique plus large, c'est surtout la qualité de « chômeur » qui est ici révélatrice d'une façon de penser de la part du journaliste. En effet, bien qu'« Omar » évoque son « avenir », c'est l'incrustation par le journaliste, sans marqueurs de discontinuité, des escortes discursives « 24 ans et chômeur », qui lie cet avenir essentiellement à l'obtention d'un travail. Le choix d'intégrer cette citation en conclusion d'article révèle un système de valeurs capable d'accorder plus d'importance au travail qu'à la protection d'une vie. Ce système de valeurs est en adéquation avec l'ordre de grandeur industriel, mis en lumière tout particulièrement au sujet du nucléaire.

Par la suite, après la catastrophe de Fukushima, plusieurs articles abordent la question du nucléaire par les témoignages de personnes habitant à proximité d'une centrale. De nombreux thèmes émergent de ces témoignages, dont les principaux sont : l'information (ou non) des habitants par les directions des centrales, les exercices d'évacuation, les campagnes de distribution d'iode, le sentiment de peur (ou non) des habitants, les emplois et bénéfices pour les régions concernées, la confiance en la technologie française et le débat énergétique.

Il existe un contraste notable au niveau de la répartition de ces thèmes dans les quelques articles concernés. Dans un premier temps, quatre jours après la catastrophe, un « chat » recueille les témoignages « bruts » de personnes habitant à proximité d'une centrale (avec seulement les prénoms comme indication sur les locuteurs)³¹⁵. Si tous les thèmes cités sont présents dans les diverses interventions (22), il en ressort néanmoins une forte tendance critique sur la communication des centrales en général (nombre d'incidents, etc.), sur la conduite à tenir en cas d'accident et sur la prévention (distribution de comprimés d'iode et exercices de

³¹⁵ *Lemonde.fr*, « Quand on vit près d'une centrale nucléaire, on vit avec le risque », 15 mars 2011.

simulations). La question technique du risque et les choix énergétiques sont également abordés de façon récurrente. Puis, dans un second temps, les paroles des habitants sont intégrées à des récits journalistiques. L'orientation thématique évolue alors considérablement et la dimension critique s'estompe. Par exemple, on peut lire que « dans ce village frontalier, [...] on sait l'accident toujours possible, mais on exprime sa confiance en la technologie française »³¹⁶. Et, dans « la cour d'école ensoleillée », la « maîtresse affiche son calme », estime « que la sécurité est assurée » et précise que « des exercices sont souvent réalisés » (*Ibid.*).

Deux mois plus tard, la probable prolongation de l'exploitation de la tranche 1 de Fessenheim entraîne un autre article centré sur les témoignages des habitants³¹⁷. La possible prolongation est alors « une perspective bien accueillie par la population locale » et une « bonne nouvelle » pour un « ancien agent EDF » qui « explique que la centrale a permis au village de se développer » (*Ibid.*). Par l'intégration des paroles profanes, l'article insiste centralement sur les bénéfices inhérents à la centrale. On peut notamment remarquer que la reformulation du discours rapporté en discours indirect sert principalement à exacerber le propos du journaliste : « un constat partagé par Sophie Foehrle, 45 ans. Pour elle, la centrale attire des jeunes et des infrastructures, ce qui permet de dynamiser la vie locale. Elle explique ainsi que le village est doté d'une salle de sport et d'un éducateur sportif, contrairement aux villages plus éloignés de la centrale. "À 15 km, il n'y a plus rien pour les gamins", remarque-t-elle. De fait, la centrale apporte des emplois, avec 700 agents EDF et 200 salariés d'entreprises prestataires tout au long de l'année » (*Id.*). D'autre part, le second thème principal de l'article est indiqué par un sous-titre qui cite une autre habitante : « Fukushima ne m'a pas fait peur ». On apprend alors que « la plupart des habitants interrogés s'estiment bien informés », qu'« en matière de prévention, des pastilles d'iodes sont distribuées » et que « la population participe [...] à des simulations » (*Id.*)³¹⁸.

³¹⁶ *Le Monde*, « A la centrale de Fessenheim, on se dit "fatalement confiant" », 17 mars 2011.

³¹⁷ *Le Monde*, « Fessenheim : ce qu'en pensent les habitants », 23 juin 2011.

³¹⁸ Ce même angle, centré sur le ressenti des habitants qui restent impavides à la suite de la catastrophe de Fukushima, se retrouve dans un article de *20minutes* : « "On n'a pas peur" : à Fessenheim, les riverains de la centrale restent sereins », 14 mars 2011.

Nous pouvons donc remarquer une évolution du contenu des discours rapportés, relative d'abord à un facteur temporel, mais aussi et surtout au dispositif choisi. Alors que du « chat » se dégage principalement un contenu critique sur l'information et la prévention, l'intégration des témoignages dans les récits journalistiques insiste sur les bénéfices économiques et sociaux, ainsi que sur l'information et la prévention satisfaisante.

Pour le gaz de schiste comme pour Fessenheim, nous constatons l'existence d'une dissonance entre l'intégration directe de paroles rapportées profanes (courriers de lecteurs, « chat ») et leur intégration dans la structure des récits journalistiques. Dans le premier cas, les discours alimentent le débat et expriment des points de vue critiques, alors que dans le second cas, ceux-ci sont censés représenter l'avis global de la « population locale », avec une propension à aborder la question par le ressenti des habitants et les bénéfices économiques locaux (surtout pour Fessenheim). L'avis global des populations est également exprimé à plusieurs occasions par la référence à des sondages d'opinion ou des pétitions. Le point de vue des personnes ordinaires n'est alors plus exprimé par des mots qu'ils formulent eux-mêmes, mais par des chiffres qui les représentent.

L'observation principale reste néanmoins la faible proportion que représentent les discours profanes sur l'ensemble du corpus. Si nous n'avions pas intégré les courriers des lecteurs au comptage des paroles rapportées sur le gaz de schiste, la proportion de celles-ci aurait été insignifiante. Ce serait alors dans le corpus sur Fessenheim que la parole serait le plus attribuée à des profanes. Mais pour Fessenheim, les personnes sont majoritairement intégrées aux discours journalistiques en fonction de leur qualité d'« habitant » ou de « riverain ». Les conditions d'énonciation piègent ainsi *de facto* ces personnes dans un jugement idiosyncrasique.

Il apparaît donc que, sur l'ensemble des discours analysés, les acteurs « ordinaires » ne sont pas spécialement envisagés comme des définisseurs des enjeux des controverses sociotechniques. Leurs paroles sont soit traduites de façon distanciée

par des données chiffrées³¹⁹, soit relatives à des intérêts particuliers, soit représentées par des porte-parole des mouvements sociaux. En l'occurrence il transparaît très clairement de l'étude des discours rapportés, que ceux-ci sont quasiment toujours précédés d'escortes discursives qui indiquent la représentativité (et donc la légitimité) des personnes interrogées.

Comme exposé précédemment, la participation à la formulation des problèmes par les profanes est pourtant une condition importante à remplir pour appréhender les controverses de façon idéale, dans le cadre de « forums hybrides », respectant l'identité de chacun (Callon, Lascoumes et Barthe, 2001). Effectivement, « *c'est dans le travail de mise en évidence des problèmes, d'identification des obstacles, de mise en visibilité des phénomènes étranges et bizarres, que peut se situer une première contribution active des profanes [...], les experts, en effet, n'ont pas le monopole des problèmes* » (*Ibid.*, p. 113). Il nous semble que la faible représentation des discours profanes dans l'espace public médiatique ne concoure pas à installer la légitimité des acteurs ordinaires à participer à la formulation des problèmes.

Sur cette question, il serait intéressant d'étudier les enjeux inhérents aux commentaires des internautes sur les sites d'actualité. Mais nous nous restreindrons dans cette étude aux discours médiatiques. Dans ces derniers, la légitimité des acteurs à s'exprimer dépend de leur capacité à représenter des collectifs : les syndicats pour les employés, les élus pour les citoyens, les porte-parole pour les associations, les directeurs pour les entreprises, etc. Néanmoins, une catégorie d'acteurs déroge à cette règle de représentativité et s'exprime en vertu de sa capacité à « juger » ou « estimer »³²⁰ : c'est la catégorie que nous avons nommée « experts ». Nous présenterons ci-après certaines tendances caractéristiques des modalités de référence à ces acteurs.

³¹⁹ On peut également remarquer des formes de traduction distanciée des discours des personnes ordinaires par la référence récurrente aux slogans inscrits sur les pancartes et banderoles dans les manifestations.

³²⁰ Les verbes de jugement ou d'appréciation sont le plus fréquemment utilisés avec le sujet « expert », alors que pour les autres sujets-acteurs, la tendance est aux verbes déclaratifs.

2.3. Discours d'expert ou d'autorité ?

À l'aune de la classification quantitative de paroles rapportées, une des quatre catégories prépondérantes est celle désignée par le terme « expert ». Cette dénomination recouvre néanmoins des dimensions variées dont l'homogénéité ne peut justement être fondée que sur l'acte de désignation. Comme détaillé dans la partie théorique, l'attribution de parole aux « experts » dans les discours médiatiques s'appuie sur un *ethos* qui garantit le dit par un référentiel (ou contrat) partagé avec les récepteurs (Doury et Lefébure, 2006)³²¹. Ce référentiel, qui est construit sur la compétence des experts à formuler un jugement (Léglise et Garric, 2012), sert aussi bien à légitimer les discours rapportés que les discours journalistiques (Charaudeau, 2006a ; Tavernier, 2002, 2012). Nous pouvons néanmoins nous interroger sur la faculté de ce double processus de légitimation à produire un discours d'autorité, plus qu'un discours fondé essentiellement sur les compétences octroyées aux acteurs cités. Nous exposerons ci-après certains des résultats de l'analyse des paroles rapportées et de leurs escortes discursives, permettant d'éclairer la problématique de la référence aux experts dans les discours médiatiques sur la centrale de Fessenheim et le gaz de schiste.

Pour le corpus sur le gaz de schiste, le terme « expert » renvoie principalement à deux contextes d'énonciation différents. Le premier, en tête dans le temps, est relatif à l'estimation des réserves d'hydrocarbures non conventionnels. Le second, qui s'impose à partir d'avril 2011, c'est-à-dire au sommet de la controverse, concerne les procédures d'exams techniques en vue des décisions politiques. La tendance discursive caractéristique du premier contexte d'énonciation est l'imprécision. Sans

³²¹ À ce sujet, il est intéressant de faire référence à l'entretien avec la journaliste « environnement » de *20minutes* :

« - [...] parce que « expert », ça veut rien dire, hein...
- C'est un mot vide de sens mais qui pourtant est assez souvent utilisé, non ?
- Ah oui oui. Mais pour moi c'est... ça veut rien dire.
- Ça veut rien dire du tout... mais alors c'est pas possible, parce que pour le lecteur ça a du sens ?
- (rires) Ouuuui (exaspérée et amusée) ! Pour le lecteur, c'est juste la garantie, que c'est quelqu'un qui s'y connaît dans le sujet. Mais, euh... je pense que personne n'est dupe et euh... pff... j'sais pas... si les gens se posent vraiment la question de... qu'est-ce c'est un expert ? Pourquoi lui on l'appelle un expert dans ce domaine-là ? J'sais pas. C'est un... c'est un raccourci quoi. C'est... (silence) » (Entretien A. Chauvet, 19 octobre 2013).

détails sur la nature des acteurs, il est notamment question de « certains experts, les experts, des experts, d'autres experts, plusieurs experts, etc. ». Nous pouvons par exemple illustrer ce phénomène typique par une phrase comme : « la Pologne [...] posséderait selon certains experts des ressources phénoménales, qui pourraient en faire le "Qatar de l'Europe" » (*20minutes*, 3 mai 2011). Et il faut remarquer que, si les formes indéterminées laissent sous-entendre l'existence de plusieurs points de vue, l'expression précédée de l'article défini « les » (4 fois) reflète par contre un jugement univoque d'une entité uniforme, ce qui n'est pas sans conséquences sur l'effet de validité de l'énoncé.

Grâce aux analyses lexicométriques et l'étude de la forme « expert » dans les textes, nous pouvons constater que ce contexte d'énonciation est rattaché au monde marchand, et est en légère (mais significative) corrélation avec cette classe (dans le corpus central comme dans le corpus élargi). L'occultation fréquente de la nature de ces experts³²², que l'on peut supposer originaires des groupes pétroliers et gaziers, renforce la crédibilité en leurs dires. En effet, la formule imprécise « des experts » témoigne de plus d'impartialité que « des experts de Total, de Shell, de l'Ufip, etc. »³²³. Cependant, la neutralité apparente induite par cette imprécision ne renforce pas la neutralité des propos journalistiques dans les articles concernés.

Dans le second contexte d'énonciation principal, l'escorte discursive « expert », concerne la mission d'expertise diligentée par le gouvernement en février 2011 pour évaluer les enjeux environnementaux de la fracturation hydraulique. La mission est présentée comme « composée d'experts du Conseil général de l'industrie, de l'énergie et des technologies, et du Conseil général de l'environnement et du développement durable » (*Le Monde*, 4 février 2011). Dans ce cas, les formules de présentation des acteurs de la mission sont toujours précisées et restent relativement stables. Le lancement de cette première expertise correspond à ce que

³²² Dans certains contextes phrastiques, il est néanmoins question « des experts de Total, de l'AIE (Agence Internationale de l'Énergie), etc. ».

³²³ Soulignons, en ce qui concerne le gaz de schiste, l'emprise des groupes pétroliers comme sources journalistiques pour obtenir des informations techniques. Au sujet de l'Ufip (Union françaises des industries pétrolières), la journaliste de *20minutes* déclare : « c'est les seuls qui sont experts sur la technique de la fracturation, qui peuvent l'expliquer. Donc euh, c'est un peu incontournable » (Entretien A. Chauvet, 19 octobre 2013).

nous avons nommée la phase d'institutionnalisation du problème public (Cefaï, 1996). Ce processus d'évaluation présente toutes les caractéristiques archétypales relatives à la définition de l'expertise. C'est une mission composée de personnes compétentes mandatée par le gouvernement en vue de formuler un jugement d'aide à la décision. Le rapport, finalement, ne porte pas exclusivement sur des données techniques (comme annoncé dans un premier temps), mais précise qu'« il serait dommageable, pour l'économie et pour l'emploi, que notre pays aille jusqu'à s'interdire [...] de disposer d'une évaluation approfondie de la richesse potentielle » (*Le Monde*, 23 avril 2011). Cependant, le rapport arrive « à un moment où les jeux semblent déjà largement faits » (*Ibid.*). Cette mission d'expertise ne remplit donc pas réellement sa fonction d'aide à la décision.

Il y a enfin un dernier aspect lié à la définition de l'expertise que nous n'avons pas abordé jusqu'ici : c'est la question de l'indépendance des experts par rapport à leurs mandataires. En effet, cette caractéristique n'est pas transversale à toutes les définitions (Restier-Melleray, 1990), mais est néanmoins suffisamment récurrente pour pouvoir être rattachée à la notion de l'expertise (Léglise et Garric, 2012). Dans le corpus sur le gaz de schiste, la question de l'indépendance des experts est abordée seulement deux fois. Dans les deux articles concernés, la perspective est critique et porte sur les experts mandatés par le gouvernement. Le premier article, une chronique d'H. Kempf, traite « d'experts partiels » (*Le Monde*, 9 février 2011) et le second, une tribune du Conseil scientifique d'Attac, s'interroge sur ce qui peut être « [attendu] de ces "experts Mines-Ponts", responsables de la plupart des choix énergétiques et d'aménagement de la France [...] ? » (*Lemonde.fr*, 18 mars 2011). Pour le gaz de schiste, l'escorte discursive « expert » correspond donc principalement à deux contextes d'énonciation. Cette présentation dichotomique ne saurait néanmoins rendre compte de la totalité des occurrences. En effet, comme nous l'aborderons dans le développement suivant, l'expertise (et non le substantif masculin « expert ») est également invoquée pour défendre la réduction de la consommation énergétique ou pour dénoncer les effets néfastes des techniques d'extraction sur l'environnement. L'expertise peut donc référer au répertoire d'action des écologistes, mais cette tendance est marginale au niveau quantitatif.

De façon antagoniste, pour le corpus sur la centrale nucléaire de Fessenheim, la forme « expert », ne fait pas preuve d'une aussi grande variabilité. En l'occurrence, celle-ci est en très forte corrélation avec la classe « ASN » et les formes « rapport, autorité, sûreté, ASN ». Le mot « expert » n'est donc pas rattaché à des contextes phrastiques d'une grande hétérogénéité discursive. De plus, la fréquence importante de l'expression « les experts » (13 fois) témoigne d'une homogénéité apparente de cette catégorie d'acteurs. Pourtant, nous avons exposé précédemment de quelle manière la question de l'expertise plurielle est devenue un thème marquant de la question nucléaire en France à la suite de la catastrophe de Tchernobyl. Et, comme l'on peut l'observer sur le tableau de paroles rapportées, il y a bien des articles qui citent la Criirad ou le GSIEN. Mais ces tendances se perdent dans la quantité. Pour donner un ordre de grandeur, le terme « ASN » apparaît 298 fois dans le corpus, alors que « Criirad » s'y trouve seulement dix-sept fois (dont sept fois dans un article Web de *20minutes*), et que le GSIEN n'est que cité trois fois³²⁴.

Dans *Le Monde*, la Criirad est reliée à la forme « expert » à une seule occasion. En 1989, lors de la première visite décennale de Fessenheim, le Conseil général du Haut-Rhin s'entoure d'« experts internationaux » pour « suivre de près la bonne marche des travaux ». Des membres de la Criirad et du GSIEN sont nommés pour mener la « contre-expertise » dont il est question dans le titre (*Le Monde*, « Le conseil général du Haut-Rhin demande une contre-expertise pour Fessenheim », 13 mai 1989). En 1990, la parole est attribuée à un membre de la Criirad au sujet de la mise à disposition, par Minitel, des informations sur les mesures de radioactivité (*Le Monde*, 29 avril 1990). En 1995, dans l'article rétrospectif sur le mouvement antinucléaire déjà cité, on peut lire que « des laboratoires indépendants ont vu le jour pour contrer l'omniprésence et la toute-puissance du Commissariat à l'énergie atomique et les organismes officiels de contrôle » (*Le Monde*, 29 octobre 1995). Et, c'est finalement en 2000 que l'on peut trouver la dernière référence à la Criirad comme source d'information dans le corpus du *Monde*. Une brève de 80 mots cite un

³²⁴ Dans le corpus élargi, c'est de loin *Le Figaro* qui cite le plus l'ASN et le moins la Criirad. L'hebdomadaire *Marianne*, à l'inverse, cite le plus la Criirad.

« responsable » du laboratoire critiquant « la fiabilité du système utilisé par EDF pour calculer l'exposition des populations aux rejets de la centrale nucléaire de Fessenheim » (*Le Monde*, 5 juillet 2000). Par la suite, il est encore question d'« experts internationaux » à plusieurs reprises, mais sans précisions sur la nature de ces experts. Puis, à partir de l'année 2011, on observe, dans *Le Monde*, une évolution notoire du rapport aux sources « expertes »³²⁵. Les antinucléaires (ou du moins, les positions contradictoires) ne sont plus jamais présentés en raison de leurs compétences techniques, mais toujours via leur rattachement au domaine associatif et militant (principalement : TRAS-ATPN, Stop Fessenheim et Sortir du nucléaire)³²⁶.

Il apparaît donc qu'à partir de l'année 2011, dans *Le Monde*, la qualité d'expert est l'apanage lexical substantiel de l'ASN et de l'IRSN (ainsi qu'en moindre mesure, d'EDF et des « experts internationaux »). Il faut d'ailleurs préciser qu'officiellement, c'est seulement l'IRSN qui est « l'expert public en matière de recherche et d'expertise sur les risques nucléaires et radiologiques »³²⁷ ; l'ASN étant l'organisme de réglementation, de contrôle, d'information et de gestion de situations d'urgence³²⁸ (en s'appuyant néanmoins sur les données techniques de l'IRSN). Mais bien que cette nuance soit plus explicite pour *Le Monde* que pour *20minutes*, on peut constater que, de façon générale, des formules récurrentes comme « le rapport d'experts de l'ASN » ou « les experts de l'ASN », rendent vague cette distinction. De plus, le sigle « IRSN » est beaucoup moins fréquent qu'« ASN » sur l'ensemble du corpus (28 contre 298 fois).

Ainsi, à partir de la catastrophe de Fukushima, c'est l'ASN qui devient la source quasi exclusive de formulation d'un jugement sur Fessenheim en fonction de ses

³²⁵ Dans *20minutes*, les tendances de rapport aux sources sont encore une fois différentes. En effet, après la catastrophe de Fukushima, le quotidien gratuit intègre à trois reprises des paroles de membres de la Criirad (dont une interview), mais les chercheurs du laboratoire ne sont par contre jamais présentés comme experts.

³²⁶ Nous considérons que, dans le cas d'une double escorte discursive comme « chercheur au CNRS et porte-parole du réseau Sortir du nucléaire », la première qualité (chercheur) renforce la crédibilité de la personne qui s'exprime, alors que c'est la seconde qualité (porte-parole) qui légitime et encadre le propos rapporté.

³²⁷ <http://www.irsn.fr/FR/IRSN/presentation/Pages/Presentation.aspx>.

³²⁸ <http://www.asn.fr/L-ASN/Presentation-de-l-ASN/Les-missions>.

compétences techniques³²⁹. Mis à part le terme « expert », les escortes discursives principales qui accompagnent cet acteur sont : « instance administrative indépendante depuis 2006 » et la métaphore « gendarme du nucléaire ». La première formule permet essentiellement d'accréditer le contenu propositionnel émis par une garantie supposée de neutralité. La seconde formule (que l'on retrouve fréquemment dans tous les journaux du corpus élargi) nous semble riche de sens à plusieurs niveaux. En effet, mis à part l'effet de personnification déjà remarqué au sujet du nucléaire, l'expression « le gendarme » fortifie le jugement prononcé comme jugement d'autorité. On peut toutefois se questionner sur l'aptitude d'un « gendarme » à être indépendant...

L'omniprésence de l'ASN comme source de définition des problématiques techniques sur le nucléaire, ainsi que les modalités de « labellisation » de cette instance, sont des indices pertinents pour pouvoir l'envisager comme l'énonciateur principal des discours journalistiques sur la centrale nucléaire de Fessenheim. En y incluant également l'IRSN, nous pourrions considérer celle-ci comme un « proto-énonciateur » (Rabatel 2005). Selon A. Rabatel, « [l'énonciateur] principal *ne se détermine pas essentiellement par le contenu (discours de la Loi, de la Science, de l'Autorité), ni même par les mécanismes linguistiques d'effacement énonciatif ; il se définit par le fait que c'est lui qui correspond au point de vue du locuteur* » (Ibid., p. 126). La préférence structurelle accordée à l'ASN au détriment des autres sources d'expertise technique comme la Criirad, nous semblent dès lors refléter le point de vue des discours journalistiques dans leur globalité³³⁰.

Le discours d'autorité n'est alors plus seulement lié au contenu propositionnel émanant de l'ASN (qui lui est caractéristique), mais aussi au résultat des modalités de référence quantitatives et qualitatives vers cet acteur par les locuteurs journalistiques. La pléiade d'énonciateurs seconds (et leurs points de vue) se trouve dès lors inéluctablement déterminée par cet énonciateur principal : les réseaux

³²⁹ Ce rôle de définisseur primaire de l'ASN a déjà été mis au jour par la place centrale de celle-ci dans l'analyse de similitude visible sur la figure 8.

³³⁰ Ce constat est en effet valide d'un point de vue quantitatif, il fait donc abstraction de certaines tendances minoritaires.

antinucléaires critiquent les rapports de l'ASN, EDF répond à ses recommandations, le gouvernement communique des déclarations à la suite de ses avis, etc. Cette situation, caractéristique de la période post-Fukushima, correspond à ce qui a été défini comme une « argumentation d'autorité ». En effet, d'après C. Plantin, « *il y a argument d'autorité quand le Proposant donne un argument en faveur d'une affirmation le fait qu'elle ait été énoncée par un locuteur particulier autorisé, sur lequel il s'appuie ou derrière lequel il se réfugie* » (1996, p. 88).

Par le statut d'énonciateur principal accordé à l'ASN au travers des locuteurs journalistiques, nous pouvons donc soutenir que les discours journalistiques s'appuient sur un discours d'expert pour fonder un discours d'autorité. Le contenu péremptoire des énoncés de l'ASN n'est pas une donnée en soi, mais le résultat des modalités d'énonciation qui l'encadrent. Par exemple, par l'étude de la préposition modalisatrice de discours rapportés « selon », nous pouvons constater la même tendance que celle dégagée par les analyses quantitatives. Alors qu'avant 2011³³¹ « selon » introduit régulièrement les discours des autorités de contrôle (DSIN qui devient par la suite ASN), cette tendance s'inverse à partir de 2011. Avec la catastrophe de Fukushima et la période de débats qui s'ensuit, « selon » modalise principalement les discours du réseau Sortir du nucléaire. Les nombreux propos de l'ASN ne sont alors quasiment plus jamais introduits par « selon ».

Les travaux de J. Locke décrivent le fonctionnement d'une telle forme d'argumentation : « *quiconque soutient ses prétentions au moyen de telles autorités, croit qu'il doit, par là, l'emporter, et est prêt à qualifier d'impudent toute personne qui oserait s'opposer à elles. C'est là ce qu'on peut appeler argumentum ad verecundium* » (Locke, in Perelman et Olbrechts-Tyteca, 2008 [1958], p. 411). Le discours d'autorité sur la problématique de Fessenheim (et des installations nucléaires françaises en général) est donc établi à partir du prestige et de la notoriété accordés à l'ASN. Nous pouvons faire le parallèle avec la philosophie politique de T. Hobbes, qui sert de fondation à L. Boltanski et L. Thévenot pour ériger

³³¹ Le renversement de cette tendance ne saurait être daté précisément. Nous l'attribuons à 2011 en raison du grand nombre d'articles qui surgit durant cette année, et qui permet de confirmer cette tendance par des observations quantitatives. Mais il peut se situer entre 2007 et 2011.

la cité de l'opinion (1991, pp. 126-137). Au vu des observations sur les modalités de référence à l'ASN, il pourrait donc paraître plus juste de raccorder l'acteur « ASN » au monde de l'opinion, plutôt qu'au monde de l'industrie, comme nous l'avons postulé préalablement. Cependant, il ne semble pas que cette interférence invalide le rattachement opéré entre mondes lexicaux et mondes de justification, mais qu'elle témoigne justement de certaines nuances importantes inhérentes au modèle de la justification.

En effet, comme nous l'avons montré auparavant, les mondes de justification ne sont pas hermétiques et peuvent s'interpénétrer. La classification « rigide » n'est alors qu'un outil heuristique pour révéler des *topoi* bel et bien constitutifs des discours. Et les acteurs ou groupe d'acteurs ne peuvent pas être rattachés à un de ces mondes en particulier puisque le fait que « *les êtres humains, à la différence des objets, [puissent] se réaliser dans différents mondes* » (*Ibid.*, p. 265) est justement un principe fondateur du fonctionnement de ce modèle. Les catégories d'acteurs (dégagés ici par la comptabilisation des discours rapportés) ne peuvent donc aucunement être envisagées comme des entités clivées fixées une fois pour toutes dans des cités de justification. Comme nous l'avons précisé précédemment, c'est d'ailleurs la constatation de ce « jeu » entre acteurs et arguments qui se trouve à l'origine des travaux de F. Chateauraynaud pour fonder une sociologie de la « *balistique* » des arguments (2011).

Il paraît donc juste de considérer qu'il existe des « *communautés langagières* » (Moirand, 2007) qui s'appuient sur des cités de justification (et ainsi les reproduisent), mais il serait vain (et d'un faible intérêt heuristique) de vouloir absolument relier ces communautés théoriques à des acteurs réels. Le travail sur les discours rapportés n'en perd pas pour autant sa pertinence. En effet, après un travail sur les seuls énonciateurs seconds (sous forme de communautés théoriques), l'étude des discours rapportés et leurs modalités de référence permettent de recentrer l'analyse sur le rôle des locuteurs journalistiques. C'est donc en partie sur la base de ces observations que nous tenterons de conclure sur la responsabilité journalistique dans la mise en forme dialogique des controverses environnementales.

Néanmoins, l'observation d'une disjonction entre acteurs et cités de justification, qui a principalement été mise au jour ici par l'étude des contextes d'énonciation hétérogènes de la forme « expert »³³², fait apparaître un phénomène essentiel qui se doit d'être approfondi. En effet, la question de l'expertise se situe dans des « zones lisières » entre les mondes de justification (surtout pour le gaz de schiste, mais également, en moindre mesure, pour Fessenheim). Elle est tantôt révélatrice de compromis entre les mondes, et tantôt l'objet de la critique d'un monde envers l'autre. Nous montrerons, sur la base de quelques exemples, comment les différents mondes peuvent réaliser des compromis entre eux, mais surtout comment ceux-ci peuvent s'adresser des critiques, par le biais des acteurs, dans le but de s'arroger la légitimité exclusive du jugement sur l'objet controversé. En d'autres termes, ce développement consistera à étudier comment les positions des uns se forment par rapport aux positions des autres, en vue de les déposséder de la légitimité du jugement.

II. Compromis et critiques, la lutte pour le jugement

« Pour le positivisme qui a assumé les fonctions de juge de la raison “éclairée”, toute excursion dans les mondes intelligibles est non seulement prohibée, mais condamnée comme un bavardage vide de sens. »

(Horkheimer et Adorno, 1974 [1944], p. 42)

Le dialogisme exposé par la classification du corpus en cités de justification, ainsi que le dialogisme, plus concret, de la répartition des discours rapportés en catégories d'acteurs, donne l'apparence d'un « *agencement composite monstrueux* » (Boltanski et Thévenot, 1991, p. 278). Tous les répertoires lexicaux découverts (« civique », « opinion », « industriel », « marchand », « écologique ») renvoient vers

³³² Mais on peut également citer le passage de personnalités politiques d'EELV du monde civique vers le monde de l'opinion entre les manifestations de 2011 et leur intégration au gouvernement.

des biens communs différents, même s'ils ne s'expriment pas tels quels³³³. Les différents acteurs ne peuvent par contre être associés de façon rigide à ces mondes. Leur capacité à être « acteur » équivaut justement à pouvoir se référer à différents mondes en fonction des situations et des épreuves. Cependant, pour qu'une situation puisse aboutir à un commun accord, elle ne peut être mesurée qu'avec les outils d'un seul monde. Entre alors en jeu le phénomène de la critique entre les mondes : « *un modèle à plusieurs mondes donne aux acteurs la possibilité de se soustraire à une épreuve et, en prenant appui sur un principe extérieur, d'en contester la validité ou même de retourner la situation en engageant une épreuve valide dans un monde différent* » (*Ibid.*, p. 267).

Mais, mis à part ces processus critiques, il existe également des formes de compromis entre les mondes. Par exemple, la question des droits des travailleurs chevauche le monde civique et celui de l'industrie. Les mondes sont néanmoins inégalement aptes à de telles recompositions. Les figures de compromis sont, par exemple, particulièrement difficiles entre le monde civique et le monde marchand, mais plus courantes entre les mondes de l'opinion et civique, ou les mondes marchand et industriel, etc. (*Id.*, pp. 337-407 pour les figures de compromis).

Dans cette partie, nous fournirons une description plus détaillée des mondes exposés par les analyses lexicométriques, en faisant émerger des phénomènes intertextuels, qui sont, d'une part, révélateurs de leur cohésion, et d'autre part, témoins de leur activité critique envers les autres mondes. Ces phénomènes intertextuels, que nous avons exposés dans notre démarche méthodologique à l'aide de la notion de « formations discursives », n'ont pas été repérés par les analyses quantitatives, mais par les lectures successives des articles du corpus. Ces formations discursives se figent néanmoins dans un certain lexique et peuvent, pour cette raison, être rattachées aux différents mondes. La structure de cette partie reprend l'opposition principale observée sur la figure 10, confrontant les mondes

³³³ Par exemple, une phrase comme « à 15 km, il n'y a plus rien pour les gamins » ne semble pas, de prime abord, correspondre à un discours « universel », mais témoigne, dans la situation en question, d'un jugement formulé sur la base d'un ordre de grandeur industriel (exacerbé dans cet exemple par le journaliste, avec des références au dynamisme, à l'activité, aux emplois, etc.).

marchand et industriel, aux mondes civique et de l'opinion. Ce regroupement doit néanmoins être considéré davantage comme un choix pratique, que comme une évidence scientifique.

1. Développement et croissance, la voie de la raison

Les mots « développement » et « croissance » renvoient respectivement aux mondes industriel et marchand. Si nous estimons légitime leur réunion sur de nombreux points, il ne faut pas ignorer qu'il peut également y avoir des sujets de discorde. En effet, là où le monde marchand juge exclusivement du gaz de schiste en termes de bénéfices, le monde industriel se doit de prendre en compte les effets néfastes pour la planète, en vue d'assurer la durabilité des conditions de vie facilitées. Cette prudence émise, nous nous concentrerons essentiellement ici sur des zones de compromis entre ces deux mondes.

1.1. Un eldorado, une révolution !

« C'est É-NOR-ME ! Gigantesque ! Monstrueux ! Le genre de truc qui renvoie la "renaissance du nucléaire" dans le bac à sable » (*Le Monde*, 21 mars 2010). Le gigantisme et la démesure qui qualifie l'arrivée des hydrocarbures non conventionnels sur le marché mondial de l'énergie et qui s'expriment au travers de cette première phrase du premier article traitant des (trois) permis accordés en France, correspondent à la formation discursive fondamentale du monde marchand³³⁴. Le vocabulaire gravitant autour de l'estimation des réserves fournit un point de départ incontournable pour définir l'objet du discours. Les nombreuses

³³⁴ Il faut préciser que la phrase citée est originaire d'une chronique d'H. Kempf, qui détourne ironiquement le gigantisme des réserves, pour appuyer sur les conséquences polluantes ; ce qui, en l'occurrence, témoigne du caractère de formation discursive.

métaphores utilisées pour décrire ces estimations et l'essor de l'exploitation aux États-Unis accentuent l'ampleur de ces phénomènes.

L'utilisation récurrente du terme « révolution » pour qualifier l'exploitation de ces hydrocarbures aux États-Unis, indique un positionnement positif de la part des journalistes usant de cette formule. En effet, la révolution ne renvoie pas ici à l'imaginaire d'un renversement du pouvoir (également très présent avec le « printemps arabe » sur cette période), mais aux révolutions industrielles. C'est alors tout l'imaginaire du progrès et de l'amélioration des conditions de vie, hanté par le spectre d'un « pic gazier et pétrolier », qui est ravivé.

L'utilisation de l'expression « révolution du gaz de schiste (ou énergétique) » permet également de constater le positionnement des différents journaux. Suite à une analyse de spécificités du corpus élargi, nous pouvons par exemple observer que « révolution » est en forte corrélation positive avec *Le Figaro*, et négative avec *Mediapart.fr* et *L'Humanité*. Pour les autres journaux, comme *Le Monde*, les écarts ne sont pas significatifs ; l'utilisation est donc présente, mais de façon modérée, en comparaison avec *Le Figaro*.

Les deux autres expressions marquantes à ce niveau, sont incarnées par les mots « ruée » et « eldorado ». Et, si la « révolution » peut être rattachée au monde industriel, la « ruée » et l'« eldorado » expriment par excellence le monde marchand. La forme « ruée » est employée principalement dans le cadre de la « ruée vers les gaz de schiste » mais se trouve également dans une métaphore comme « une nouvelle ruée vers l'or ». Dans les deux cas, l'expression « la ruée vers » agit en réactivant un substrat culturel et mémoriel, fondé sur des possibles découvertes de richesses mirobolantes. Dans ces expressions, le gaz de schiste est donc comparable à de l'or³³⁵. L'expression « eldorado » (72 fois dans le corpus élargi et 3 fois dans des titres pour *Le Monde*), faisant écho aux mythiques cités d'or, exacerbe les potentialités de richesses (ainsi que l'aspect de la découverte, voire de

³³⁵ Ce glissement sémantique est facilité par la préexistence de la métaphore « or noir » pour désigner le pétrole.

l'aventure), mais comporte un double tranchant. En effet, l'eldorado n'est toujours qu'un mythe. L'exemple de l'« eldorado polonais » nous semble ici intéressant.

En juin 2011, un mois avant le vote de la loi en France, plusieurs articles traitent de « l'euphorie [qui] gagne la Pologne lorsqu'elle pense à son sous-sol » (*Le Monde*, « Gaz de schiste, le rêve polonais », 2 juin 2011). Dans notre cas, la valeur interprétative de ces articles réside avant tout dans la mise en perspective opérée par les événements français. Nous pouvons par exemple relever le passage d'un article du type : « la Pologne rêve de devenir un nouvel eldorado énergétique grâce à de gigantesques gisements de gaz de schiste [...]. *En revanche*, la France a banni l'exploitation de ce gaz non conventionnel en raison des dangers que cela présente pour l'environnement » (*20minutes*, 3 juin 2011)³³⁶.

Dans cet exemple, le connecteur « en revanche » fonctionne sur la base d'un renoncement, qui est une condamnation de la France à être exclue de cet eldorado. L'opposition est ici typique des tensions principales qui traversent l'objet de la controverse dans les discours étudiés : les bénéfices économiques s'opposent aux dommages écologiques. Mais c'est surtout l'ordre de l'opposition qui définit la mise en forme de la problématique. En effet, un ordre inverse (par exemple : « la France a banni l'exploitation de ce gaz en raison des risques pour l'environnement. Alors que la Pologne fait fi de ces dangers pour devenir un nouvel eldorado ») aurait pour conséquence une altération notoire du sens de la proposition. L'ordre logique induit par cette opposition est caractéristique d'une grande partie de la mise en forme médiatique de la controverse. Par exemple, au niveau de l'évolution du contenu des articles, nous avons remarqué que le cadrage économique précède le cadrage environnemental³³⁷. Par cet « ordre », l'impact environnemental peut être perçu comme une entrave au développement économique et industriel, empêchant la France de se diriger vers cet eldorado.

³³⁶ La dépêche *AFP* à l'origine de cet article est reprise de façon légèrement différente par *Le Monde*, puisqu'on n'y retrouve pas le marqueur d'opposition : « La Pologne rêve de devenir un nouvel eldorado énergétique grâce à de gigantesques gisements de gaz de schiste [...]. La France s'apprête à bannir l'exploration et l'exploitation de ce gaz non conventionnel en raison des risques pour l'environnement » (*Le Monde*, 5 juin 2011).

³³⁷ Comme en témoigne la première grande enquête publiée dans *Le Monde* : « Les gaz de schistes seront-ils la grande énergie du futur ? », 30 juillet 2010.

Néanmoins, la signification du mot « eldorado » n'est pas univoque, ce qui fait d'ailleurs tout son intérêt. En l'occurrence, celui-ci renvoie vers une dimension mythique, voire chimérique, dont le sens est accentué par la combinaison avec le verbe « rêver ». Il faut d'ailleurs préciser que le « gaz polonais » s'est véritablement avéré être un mythe, puisque l'« euphorie » a fait place à la désillusion les années suivantes³³⁸. Le terme « eldorado » (de même que « ruée ») peut donc revêtir des connotations différentes. Et, si d'un point de vue quantitatif des contextes d'énonciation, le sens paraît être majoritairement mélioratif, il est également subverti pour indiquer les positions contraires. Par exemple, le 3 avril 2011, *Le Monde* publie en « page trois », une enquête volumineuse sur les conséquences néfastes de l'exploitation du gaz de schiste pour des riverains américains, intitulée « Un eldorado empoisonné ».

L'utilisation d'un lexique imagé pour signifier la possible découverte de réserves importantes d'hydrocarbures non conventionnels est donc un lieu incontournable du discours. Le fait que les positions des énonciateurs transparaissent dans la façon de nommer ces réserves, témoigne du caractère de « formation discursive ». Mais si la « ruée » des groupes pétroliers et gaziers vers l'« eldorado énergétique » est le point de départ du récit, ce n'est pas le déclencheur de la controverse et de la forte médiatisation. Les informations sur les dégâts environnementaux aux États-Unis, qui révèlent le caractère « empoisonné » de cet eldorado, peuvent par contre être considérées comme le socle argumentatif de la controverse, portée par les mobilisations citoyennes. En réponse à ces risques de pollution, émerge un second discours, qui nous semble caractéristique du monde industriel, portant sur le savoir-faire technologique français.

³³⁸ Notamment : *Le Monde*, « Gaz de schiste : le dégrisement polonais », 16 janvier 2014.

1.2. L'exception française

De la lecture de tous les articles du corpus central ressort une thématique transversale au gaz de schiste et au nucléaire, qui n'est pas forcément prépondérante, mais qui semble néanmoins significative pour la mise en forme des débats. Cette thématique concerne la comparaison de la France avec d'autres pays au sujet de son savoir-faire technologique et industriel. Cette formation discursive est essentiellement originaire des discours rapportés directs ou indirects.

Pour le gaz de schiste, les discours des industriels s'appuient principalement sur un contraste avec les États-Unis. Dans une interview au *Monde*, le Directeur de Total Gas Shale Europe déclare par exemple qu'« en Europe, les lois sont différentes et permettront de forer de manière beaucoup plus rationnelle » (14 avril 2011). Le Président de Toreador France, compagnie également titulaire d'un des permis controversés, assure pour sa part aller « au-delà des normes européennes en matière d'étanchéité du puits » (*Le Monde*, 6 mars 2011). Enfin, pour le PDG de Schuepbach Energy, le gaz trouvé aux États-Unis dans des nappes phréatiques « ne peut pas venir des forages, hormis dans de rares cas d'erreurs commises par de mauvais opérateurs » (*Le Monde*, 22 juin 2011).

En opposition avec certains « mauvais opérateurs » contaminant les sous-sols américains³³⁹, les industriels fondent ainsi leur argumentaire sur la possibilité d'une extraction propre en France. En plus des réglementations plus contraignantes, l'innovation technologique devrait permettre « de rendre "acceptable" la technique de la fracturation hydraulique via une moindre consommation en eau, une baisse du nombre de puits en surface et des additifs chimiques sans impact nuisible sur l'environnement » (*Le Monde*, 14 septembre 2011).

L'utilisation du terme « acceptable » (entre guillemets dans l'interview) est ici ambivalente et riche d'enjeux. En effet, dans le propos, il est exclusivement question

³³⁹ On peut aussi relever la phrase de l'ancienne ministre de l'Écologie, N. Kosciusko-Morizet : « l'exploitation des gaz de schiste de la façon dont cela s'est passé aux États-Unis est inenvisageable et inacceptable en France » (*20minutes*, 14 avril 2011).

d'une baisse des dommages environnementaux, qui devrait faire adhérer *ipso facto* les populations concernées à l'exploitation de gaz de schiste. Pourtant, la notion d'« acceptabilité », dans le cadre précis des controverses sociotechniques, concerne les procédures participatives de décision (Nelkin et Pollak, 2008). Le terme « acceptable » implique donc, d'une part, une connotation moins absolue que « propre » et, d'autre part, une intégration de l'opinion publique, sans qu'il soit pour autant question de procédures participatives.

Comme nous l'avons abordé précédemment, le thème de la propreté et de l'acceptabilité des techniques d'extraction³⁴⁰ est un lieu de positionnement important des acteurs dans le déroulement de la controverse. L'annonce de Total provoque des réactions ironiques de la part des contestataires et entraîne des articles passant en revue les différentes méthodes d'extraction alternatives à la fracturation hydraulique. Mais nous ne détaillerons pas cette problématique ici, puisque cette partie porte essentiellement sur la formation d'un discours sur la « spécificité » française. Si nous avons pu en dégager certaines traces au niveau du gaz de schiste, ce thème émerge plus particulièrement des discours rapportés sur le parc nucléaire français, à la suite de la catastrophe de Fukushima.

Dans les deux quotidiens étudiés, des articles reprennent des dépêches *AFP* au sujet de l'avis du Président d'EDF sur les centrales françaises. L'état des centrales est jugé « excellent » et la gestion est assurée « avec rigueur et performance, ce qui n'est pas à la portée de tous les opérateurs » (*Lemonde.fr* et *20minutes*, 18 avril 2011). Ce discours sur la rigueur de l'exploitation française en comparaison avec d'autres pays, est également relayé par les hommes politiques au pouvoir. F. Fillon est, par exemple, « convaincu que la France “conserve une avance technologique et une maîtrise internationalement reconnue” » (*Lemonde.fr*, 29 août 2011), et N. Sarkozy déclare, lors d'une visite en Allemagne, que « les centrales nucléaires françaises sont parmi les plus sûres du monde » (*20minutes*, 17 juin 2011).

³⁴⁰ Au début du corpus, nous pouvons également relever le thème de la propreté du gaz de schiste ; comme dans les propos du PDG de GDF-Suez : « il pourrait devenir l'énergie centrale et propre du XXI^{ème} siècle ». La propreté est cependant mise en doute par le journaliste, dans la phrase suivante : « centrale, sans doute ; propre, seulement si on compare le gaz avec le charbon » (*Le Monde*, 22 janvier 2011).

La certitude sur l'avancée technologique française en matière de nucléaire peut être considérée comme une formation discursive fondamentale du corpus. En effet, plusieurs acteurs se positionnent également de façon critique sur cette question. Dans une description des parlementaires composant la mission d'inspection dans le cadre de l'audit français post-Fukushima, la « franchement critique [...] Christiane Blandin [dénonce] la “culture de la certitude absolue” au sein d'Areva et EDF [...] et s'interroge³⁴¹ : “Si on veut éviter les catastrophes, il faudrait que les gens soient empreints de doute. Ici il n'y en a aucun, c'est très troublant” » (*Le Monde – Supplément spécial*, 14 août 2011).

La « culture de la certitude » semble faire référence aux formules antérieures de « culture qualité » (*Le Monde*, 17 octobre 1989) ou de « culture sûreté » (*Le Monde*, 24 novembre 2000), utilisées dans des articles descriptifs sur le fonctionnement des centrales. Juste avant la catastrophe de Fukushima, l'expression « culture de la sûreté » est également employée de façon critique par un porte-parole du réseau Sortir du Nucléaire, pour dire que celle-ci est « totalement battue en brèche » à Fessenheim (*20minutes*, 16 et 17 février 2011). Mis à part l'aspect « culturel » de la sûreté, une autre dimension de cette formation discursive semble ici intéressante. Au sujet de Fessenheim, EDF argumente par exemple que « les vieilles centrales sont peut-être les plus sûres grâce aux retours d'expérience » (*Le Monde*, 2 février 2007). Cette proposition, selon laquelle les vieilles centrales sont plus sûres que les récentes, est notamment reprise par un des parlementaires de l'audit français, pour qui Fessenheim « sera bientôt la plus sûre de France » (*Le Monde*, 14 août 2011)³⁴². Sur ce sujet, par contre, c'est l'ASN qui affirme le contraire, puisque son Directeur déclare que « les centrales neuves sont plus sûres que les anciennes » (*20minutes*, 30 mars 2011). De façon générale, on notera également des affirmations plus nuancées de l'ASN sur la sûreté du parc nucléaire.

³⁴¹ Il est étonnant de constater l'emploi du verbe « s'interroger », puisque la proposition est plus proche d'une affirmation.

³⁴² On notera également les paroles rapportées d'É. Besson, alors ministre de l'Industrie : « Quand on dit qu'une centrale qui a 20, 25 ou 30 ans est plus sûre qu'au départ, c'est la réalité » (*20minutes*, 18 juillet 2011).

Pour l'ASN, en fonction des périodes et des articles, l'état de la sûreté nucléaire en France est « globalement satisfaisant » (1992, 2007, 2008, 2011), « assez satisfaisant » (2007, 2008), « plutôt satisfaisant » (2011), « satisfaisant » (2011), ou de façon plus récente, « globalement assez satisfaisante » (2014). L'imprécision induite ici par les adverbes d'intensité nous semble rendre difficile l'appréciation du jugement de l'autorité de sûreté. Mais on n'identifie pas en tout cas la même certitude que l'on peut retrouver chez les entreprises du nucléaire ou certaines personnalités politiques. En l'occurrence, au lendemain de la catastrophe japonaise, le Président de l'ASN déclare que « personne ne peut garantir qu'il n'y aura jamais d'accident grave en France » (*Le Monde*, 31 mars 2011). Jusqu'à présent, il est donc également question d'une « exception française » à ce niveau, puisque les trois autres pays les plus nucléarisés au monde ont chacun connu leur accident grave ou majeur. Cette preuve empirique suffit-elle pour autant à corroborer la « certitude française », relative à certains acteurs en matière de sécurité nucléaire ?

Sur cette question, la position de B. Hamon est éclairante pour illustrer la suite de notre développement : « Tout le monde va changer un peu. Tout le monde voit les risques. On ne peut pas rester comme cela en disant : "Les centrales françaises sont les plus sûres." Mais les Verts qui disent que "c'est oui ou c'est non...", ce n'est pas une manière de discuter. Si on est tout le temps dans l'émotion, on risque de grosses déconvenues » (*Lemonde.fr*, 14 mars 2011). Dans ce cas, l'objet du débat semble être consensuel et n'exprime pas des positions antagonistes. C'est par contre la « manière de discuter » qui oppose ici les acteurs. La formation d'un discours confrontant la raison à l'émotion dans la formulation d'un jugement et la prise de décision, est une des observations transversales les plus marquantes sur l'ensemble des articles étudiés.

1.3. Le pays de la raison

Les deux développements précédents portaient sur des phénomènes intertextuels révélateurs de la formulation de jugements qui nous semblent

raccordables au monde marchand (la manne financière que représente le gaz de schiste) et au monde industriel (la certitude plus ou moins grande sur la sûreté des centrales nucléaires). L'analyse de l'intrication de ces deux mondes et de leur présence dans les discours médiatiques pourrait largement être approfondie. Il serait, par exemple, intéressant d'étudier, dans les discours sur le nucléaire, comment les choix industriels sont régulièrement abordés en termes de coûts et de bénéfices. Mais nous nous contenterons ici d'exposer les grandes lignes des enjeux discursifs qui nous semblent cruciaux. Suite à l'analyse de formations discursives partiellement constitutives des mondes exposés, nous tenterons de montrer comment certaines marques du discours témoignent d'affrontements critiques entre ces mondes. La proposition centrale est qu'une des oppositions majeures entre les acteurs s'exprime, non pas au travers d'une divergence doxique, mais par le biais d'une façon différente de raisonner. Ce ne sont plus alors des fondements axiologiques qui distinguent les acteurs, mais leurs capacités mêmes à produire un raisonnement audible et recevable par les autres. La mise en avant de cette « *coupure cognitive* » (Angenot, 2006) par certains acteurs a alors pour objectif de délégitimer la capacité du camp adverse à formuler les problèmes dans leur monde.

« On est dans l'émotionnel absolu sans base concrète. [...] José Bové, de toute façon, il est contre tout. Il faut qu'il fasse parler de lui, alors forcément... » (Responsable « Exploration France » à la Direction générale de l'énergie et du climat, *Le Monde*, 22 janvier 2011). « Ce serait un retour au Moyen Âge si on interdisait les recherches de ressources, au nom de la peur de l'exploitation » (Directeur de l'Institut de géologie polonais, *Le Monde*, 2 juin 2011). « Au lieu d'informer, on a semé la peur. [...] Je voudrais juste apporter un peu de rationalité dans un débat qui a pris un tour émotionnel » (PDG de Schuepbach Energy, *Le Monde*, 22 juin 2011). La référence au caractère émotionnel et irrationnel du débat social et politique sur le gaz de schiste est un phénomène constant dans l'ensemble des discours d'acteurs se positionnant pour son exploration et/ou exploitation. Des quelques bribes d'interviews et discours rapportés cités ci-dessus, se dégagent les principales tendances de cette formation discursive.

Premièrement, si le débat a pris une telle tournure émotionnelle, c'est la faute de personnalités politiques démagogues aux visées électoralistes (ce qui est sous-entendu ici par J. Bové qui « veut faire parler de lui »). Cet aspect figure également de façon prépondérante dans le corpus sur Fessenheim. Par exemple, selon un responsable CFDT, « le risque serait que Fessenheim soit sacrifiée sur l'autel électoral » (*Le Monde*, 17 mars 2011). Et, au sujet d'une motion d'EELV pour l'arrêt immédiat de Fessenheim, une Sénatrice dénonce « la démagogie d'une motion qui surfe sur la peur des gens » (*Le Monde*, 16 avril 2011). Dans ces exemples, l'anxiété des populations face au risque nucléaire est donc instrumentalisée à des fins politiques.

Pour reprendre notre découpage en mondes de justification auxquels les acteurs font référence, nous pouvons considérer cette forme d'argumentation comme une critique envers le monde de l'opinion. Le jugement sur l'objet technique ne devrait alors pas être formulé en fonction de sa cote d'impopularité, mais suivant des données techniques et scientifiques. La critique du rôle de la communication médiatique dans la formulation du débat (principalement au sujet du gaz de schiste), peut également être envisagée comme une tentative de sabotage du monde de l'opinion. Le « débat faussé » et la « désinformation » peuvent alors faire écho au sensationnalisme souvent imputé au fonctionnement médiatique. Mais c'est surtout l'impact du film *Gasland* qui est visé de façon récurrente dans ce type d'argumentation. Par exemple, selon Y. Le Goff, Directeur de la communication de l'Ufip, si « le débat a pris des proportions très éloignées de la réalité », c'est en raison de l'exploitation d'« images venant des États-Unis qui sont très émouvantes et qui peuvent perturber les esprits, comme le film *Gasland* » (*20minutes*, 14 avril 2011).

La formulation d'un jugement sur la base d'un documentaire aux images chocs ne correspond donc pas à un processus rationnel. Les citoyens ont été fourvoyés par des démagogues et des techniques de manipulation médiatique. De façon plus générale, c'est toute prise de position sur les objets techniques qui est empreinte

d'un caractère irrationnel, en s'appuyant sur des sentiments comme la peur. Selon cette position, le jugement devrait être formulé sur la base d'expertises, de rapports ou de méthodes scientifiques, dans une épreuve caractérisée par une distance émotionnelle. C'est toute la complexité de l'intrication entre les mondes qui se dévoile ici. En effet, l'émotion est un « *état de grand du monde inspiré* » (Boltanski et Thévenot, p. 201). Pour le gaz de schiste, c'est donc principalement sur la base d'une critique envers les mondes inspiré et de l'opinion, qu'un compromis entre les mondes marchand et industriel essaye de contester et de délégitimer l'épreuve qui s'est déroulée majoritairement dans le monde civique.

La seconde tendance critique envers les prises de position écologistes s'appuie également sur leur irrationalité, mais en visant cette fois leur caractère réactionnaire et rétrograde (« contre tout », « retour au Moyen Âge »). Une chronique de J.-M. Bezat, le journaliste spécialisé « énergie » du *Monde*, exprime typiquement cette position, marquée par une opposition entre deux formes d'écologie. Dans « Le gaz et la bougie », le dernier article du corpus, le journaliste s'appuie sur un essai de P. Bruckner (2011, *Le Fanatisme de l'Apocalypse*), pour exprimer sa position : « À l'« écologie de divagation », portée par ces « Robespierre à la bougie » qui « excellent à empêcher plus qu'à proposer », M. Bruckner préfère une « écologie de raison » qui ne sacralise pas Gaïa, la déesse Terre, et ne tourne pas le dos au progrès scientifique. Ce n'est pas la voie retenue au « pays de la raison » » (*Le Monde*, 8 octobre 2011).

Le concept philosophique de la Raison, présenté ici comme spécifiquement français³⁴³, semble être un arbitre ultime, difficilement contestable. L'analogie avec le « progrès scientifique » témoigne pourtant de toutes les subtilités inhérentes à ce concept. En effet, la Raison est-elle uniquement cette raison instrumentale, dont on peut chercher les racines dans le positivisme d'A. Comte ? Loin de vouloir entamer une excursion philosophique dans les méandres des travaux de deux générations de l'École de Francfort (illustrée par l'épigraphe de cette partie), il est néanmoins nécessaire de préciser que l'éclaircissement de cette relation entre progrès et raison,

³⁴³ On notera également la phrase rencontrée dans une tribune du Directeur du Centre de géopolitique de l'énergie et des matières premières : « Le pays de Descartes bascule dans l'émotionnel pur » (*Le Monde*, 21 avril 2011).

nous semble être un point nodal pour comprendre les problématiques contemporaines de l'écologie. Mais nous nous concentrerons ici seulement sur la façon dont l'invocation de ces concepts joue un rôle discursif dans la mise en forme médiatique des débats. L'article de J.-M. Bezat, qui est le journaliste couvrant le plus les deux objets thématiques que nous étudions, est alors particulièrement éloquent. Suivant ses propos, ou plutôt ceux de l'essayiste derrière lesquels il se réfugie, une partie des écologistes³⁴⁴ seraient des « Robespierre à la bougie ». En plus de leur archaïsme irrationnel, la dernière tendance de cette formation discursive décrit donc les écologistes par leur despotisme et leurs visées autoritaires. Cette triple dimension (populiste, anti-progrès et totalitariste) de la qualification du mode de raisonnement, des positions et des objectifs des acteurs écologistes, est récurrente dans les propos (d'acteurs extérieurs ou des journalistes mêmes) qui traversent les articles. Il semble pertinent d'établir à ce sujet un lien avec la thèse de L. Ferry (1992) sur les origines nazies du « nouvel ordre écologique ».

Il nous a paru essentiel de décrire le déplacement de l'objet de la controverse ainsi opéré dans les débats, des risques de pollution encourus, vers l'anathème lancé au mode d'être et de penser des écologistes. La circulation de ces stéréotypes sur les « écolos », remarquée plus particulièrement dans le corpus sur le gaz de schiste (où, comparé à Fessenheim, le conflit entre les mondes est vif pour revendiquer la légitimité du jugement), est un lieu incontournable du discours. La réponse à ces attaques se retrouve alors dans des reformulations, comme dans le passage de cet article d'H. Kempf : « De l'autre côté, la ligne écologiste. Ses tenants sont minoritaires et volontiers qualifiés par les thuriféraires de l'ordre établi de "malfaisants", "dingos", "militants", "khmers verts", "pétainistes", "ennemis du progrès" » (*Le Monde*, 3 mars 2012). Mais il semble également possible d'entrevoir des traces de cette formation discursive dans les discours de campagne électorale qui parachèvent les deux controverses étudiées sur la fin du corpus. F. Hollande, pour qui « le rôle de la politique, ce n'est pas de faire peur pour ne rien changer

³⁴⁴ La division entre deux formes d'écologie – qu'au vu de notre définition des problématiques environnementales opérée de façon préliminaire à ce travail, nous ne saurions récuser – est également caractéristique d'autres articles du corpus. Par exemple, dans une description du rassemblement de Lézan, « Christian, installateur de chauffe-eaux solaires, [...] n'est pas tout à fait dans la même zone du campement que les "durs" de l'écologie » (*20minutes*, 28 août 2011).

[mais] de changer pour vaincre la peur » (*Le Monde*, 28 novembre 2011), promet en effet d'être le « garant d'un débat apaisé et serein sur l'avenir énergétique de notre pays » (*Le Monde*, 24 novembre 2011).

2. Les répertoires d'action des écologistes

Ayant montré, dans un premier temps de la partie précédente, ce qui nous semblait correspondre à la cohésion des mondes marchand et industriel, nous nous sommes ensuite concentré sur les critiques émanant de ces mondes à l'encontre des positions écologistes. Cette zone de friction, que nous abordons comme une lutte pour la légitimité du jugement, porte cependant moins sur des positions que sur la manière d'aboutir à ces positions et aux décisions qui s'ensuivent. Dans ce second développement, qui traite des points de vue opposés mis en exergue par les analyses lexicométriques, nous exposerons comment les principales critiques portent également plus sur les modalités de prise de décision, que sur les positions des acteurs. Puis dans un second temps, nous essayerons de décrire comment les conséquences néfastes pour l'environnement sont portées et traduites.

2.1. L'action civique contre l'opacité

« Déclarée par surprise, la révolte s'est répandue comme une traînée de poudre entre la Drôme et l'Aveyron » (*Le Monde*, 2 septembre 2011). La spontanéité et la célérité avec laquelle des citoyens se sont mobilisés contre l'exploitation du gaz de schiste sont le trait discursif primordial des descriptions journalistiques. Principalement couverte par H. Kempf au *Monde*, cette « mobilisation éclair » (Terral, 2012) donne lieu à des hypotyposes peignant le caractère bucolique de cette « jacquerie hautement significative » : « Le bruit est descendu du plateau du Larzac, il a dévalé les flancs du causse, franchi la Dourbie et puis, de vallée en vallée, il a

traversé les campagnes cévenoles, l'Ardèche et la Drôme » (*Le Monde*, 22 janvier 2011).

Les églogues décrivant cette « foule bigarrée et bon enfant, venue de tout l'Hexagone [...] à pied, à vélo, en poussette, en voiture ou en autocar » (*Lemonde.fr*, 26 février 2011), insistent alors sur une double patrimonialité. D'une part, ce patrimoine est celui de ces territoires rustiques et pastoraux, rappelant un temps où « labourage et pâturage [étaient] les deux mamelles de la France ». Et, d'autre part, il est celui d'une population engagée, capable de se battre durant des années pour contrer l'extension d'un camp militaire. La seule formule des « montagnes si chères à Jean Ferrat » (*Ibid.*) permet alors d'exalter ce double patrimoine constitutif de l'identité du peuple français, ou du moins, d'une partie de celui-ci.

Ne serions-nous pas alors en présence de la dernière cité de justification que nous n'avons pas encore abordée jusqu'ici ? La révolte pour la préservation de paysages agrestes ne serait-elle pas l'expression de la cité domestique ? Il semble bien qu'une partie du répertoire lexical des articles puisse y être rattachée. Cette thèse est particulièrement probante dans le cadre de la visite de N. Sarkozy en Pays cévenol, à l'occasion du classement de celui-ci au Patrimoine mondial de l'Unesco. Annonçant l'abrogation des trois permis concernant le gaz de schiste, ce dernier rend également « hommage à ces terres rudes et à leurs habitants, descendants des camisards protestants » (*Le Monde*, 4 octobre 2011).

Mais nous ne nous étendrons pas sur cette question, ni sur celle de la spontanéité de la fronde populaire³⁴⁵. Ce qui nous intéresse ici, ce sont les raisons, assignées par les discours journalistiques, à cette révolte. Qu'est-ce qui justifie cet élan citoyen ? De façon transversale à tous les récits étudiés, il apparaît que la cause première de la mobilisation est « l'octroi en catimini » des permis d'exploration. De façon rétrospective, H. Kempf s'appuie par exemple sur un ouvrage tout juste paru,

³⁴⁵ La mobilisation commence environ six mois après la publication des permis au *Journal Officiel* et les premiers articles. Cette période correspond au strict nécessaire pour pouvoir mettre en place un réseau d'acteurs sociaux et médiatiques capable de soutenir une telle mobilisation, convergeant par ailleurs avec la période de campagne électorale. Néanmoins, nous ne pouvons que subodorer cette version, dont la vérification correspondrait à un tout autre travail de thèse, plus sociologique.

pour écrire : « ce qui a causé ce phénomène, selon les auteurs du *Vrai scandale des gaz de schiste*, c'est "l'impression que le pouvoir politique [avait] caché un projet majeur, éventuellement néfaste pour la communauté, pour satisfaire des projets privés et escamoter un débat public" » (*Le Monde*, 2 septembre 2011).

L'action démocratique est donc en premier lieu une réponse aux conditions opaques qui ont entouré l'attribution des permis de recherches par J.-L. Borloo en 2011. La mise en avant de ce manque de transparence, de ce contournement de l'avis de la population, semble avoir été le déclencheur critique pour invalider la décision prise et transférer le jugement du problème dans le monde civique, bénéficiant ainsi du statut de « problème public ». C'est alors le monde civique, avec ses rassemblements sous l'égide des collectifs exprimant la volonté générale, mais également avec ses institutions et ses procédures démocratiques, qui déclenche le vote d'une loi au Parlement. Loi qui, rappelons-le, interdit la technique de la fracturation hydraulique mais n'abroge qu'une seule partie des permis controversés.

L'invalidation de l'épreuve de jugement ainsi opérée par le manque de transparence, semble faire de cette notion un véritable « *mot d'autorité* » (Moirand, 2007). Le caractère inévitable d'une forme de prise de décision s'appuyant sur des procédures participatives accrédite ainsi la thèse d'un nécessaire passage par des « *forums hybrides* » (Callon, Lascoumes et Barthes, 2001) pour pouvoir se positionner sur des objets sociotechniques. Rappelons néanmoins que, si cet impératif paraît désormais évident, les procédures d'attribution de permis de recherche n'ont aucunement contourné la législation française. La particularité du Code minier français, sur lequel ont été publiés plusieurs articles, et dont la réforme a été engagée depuis cette controverse, permet en effet de concéder l'exploitation du sous-sol, sans l'avis des propriétaires du sol. Il n'y a également pas eu de débat public, dans le sens exact du terme, c'est-à-dire un débat encadré par la CNDP. L'inclusion des profanes dans la prise de décision s'est seulement manifestée par la mobilisation d'une partie de la société civile.

Pour ce qui est de la centrale nucléaire de Fessenheim, nous ne proposons pas d'analyse détaillée du rôle dans les discours de la notion de transparence. Il apparaît néanmoins très clairement, par la simple observation de la quantité d'occurrences de ce terme et la lecture du corpus, que celui-ci y tient un rôle majeur. Nous pouvons postuler que, tout particulièrement dans le cas des discours d'information, la transparence est le mot d'autorité central sur la question du nucléaire. Il semble à ce sujet pertinent d'évoquer la prédiction ironique d'U. Beck, pour qui « *plus les aspects négatifs du progrès augmenteront, plus les agents industriels deviendront transparents. À terme, ils deviendront des personnages lumineux, rayonnant néanmoins comme une matière radioactive* » (Beck, 2001, p. 10).

Le jugement de l'objet sociotechnique Fessenheim est, comme nous l'avons montré au travers des analyses lexicométriques, calfeutré dans le monde industriel. L'épreuve de controverse, engagée par le phénomène de vieillissement de la centrale et l'irruption de la problématique du risque démesuré représenté par la catastrophe de Fukushima, pourrait éventuellement faire basculer cette situation. Si la loi d'encadrement de la transition énergétique, programmée originellement pour début 2013, finit par être votée et mise en œuvre, la validité du jugement pourrait en partie s'extraire du monde industriel. Mais nous ne pouvons pas proposer de prédiction rigoureuse à ce sujet. L'épisode de dépossession de la légitimité exclusive du jugement sur le nucléaire par le Corps des Mines, qui représente Areva, le CEA, EDF et les autres entreprises du nucléaire, semble engagé, mais risque d'être long. En effet, cette dimension temporelle est inhérente aux procédures juridiques nécessaires, comme nous l'a précisé l'attaché parlementaire européen de C. Lepage, F. Damerval, lors d'un entretien³⁴⁶.

Ainsi, ce qui justifie, dans les deux cas, une critique de la validité du jugement dans les mondes industriel et marchand, est son caractère non participatif et non

³⁴⁶ « - Mais maintenant la fermeture de Fessenheim est officiellement actée, non ?

- Ben, 2017, euh... 2017, officiellement dans le calendrier du président, sauf que le délai est intenable.

- De commencer le démantèlement en 2017, c'est intenable ? Pourquoi ?

- Parce que tout simplement, il faut une loi pour fermer la centrale, donc déjà il faut la mettre à jour, avec tous les délais de recours, et notamment il y aura probablement une saisie du Conseil constitutionnel et un risque d'invalidation de la loi » (Entretien F. Damerval, 26 novembre 2013).

démocratique. Pouvons-nous pour autant réduire les controverses étudiées au seuls mondes civique et de l'opinion ? Doit-on abandonner, comme cela semble être le cas jusqu'ici, toute possibilité d'une cité de justification écologique ?

2.2. Les preuves des dégâts environnementaux

Le fait que le manque de transparence dans l'attribution des permis d'hydrocarbures non conventionnels ait été le déclencheur premier de la controverse ne signifie pas pour autant que celui-ci en soit la raison principale. En effet, dans l'ordre des discours, le risque de pollution des nappes phréatiques (et, en moindre mesure, la destruction des paysages) est toujours signalé à la suite de cette première raison. Et il semble d'ailleurs absurde d'imaginer la « colère citoyenne », comme seule conséquence de cette non-participation à la prise de décision. Ce qui fait tout l'aspect controversé du « gaz de schiste », ce sont bien les dommages causés à l'environnement.

Les travaux, exposés dans la partie théorique, de S. Ollitrault (notamment : 1999, 2001, 2012) sur les répertoires d'action médiatiques des écologistes, fournissent ici une grille de lecture particulièrement pertinente pour aborder les modalités de référence aux enjeux environnementaux dans les discours journalistiques étudiés. Nous pouvons, en effet, découper ce répertoire suivant un axe plaçant d'un côté les images chocs scandaleuses du film *Gasland*, et de l'autre, les expertises techniques et scientifiques.

Il semble incontestable que le film américain de J. Fox, voire la circulation sur Internet du seul passage spectaculaire où l'eau s'enflamme à la sortie du robinet, ait joué un rôle majeur dans le déroulement de la controverse, par l'adhésion majoritaire de l'opinion publique à la cause des écologistes. Le dispositif (circulation du film sur Internet) ainsi que le caractère international, semble bien élever ce film au rang de parangon du répertoire d'action médiatique des écologistes tel que décrit par S. Ollitrault (1999). Le nombre de références à *Gasland* dans les articles du corpus (24

fois) témoigne de son importance dans la mise en forme journalistique de la controverse. Il est intéressant de remarquer à ce sujet le caractère fortement « inter-médiatique » des discours analysés. Mais le film a également été une arme à double tranchant. En effet, comme exposé précédemment, c'est principalement sur la base de ce film qu'un grand nombre d'acteurs, principalement industriels, ont développé un argumentaire sur le caractère émotionnel et faussé du débat.

Si, à sa sortie en avril 2011 dans les salles de cinéma françaises, le film est présenté comme « nominé aux oscars », « primé lors du Festival de cinéma Sundance », « une bombe », « un documentaire d'utilité publique aux retombées mondiales » (*Le Monde*, 3 avril 2011), il est étonnant de constater une évolution des modalités de sa présentation dans les années suivantes. Grâce au corpus élargi, nous pouvons en effet relever par la suite des formules comme le « célèbre – et controversé – Gasland », « plaidoyer », « documentaire à charge », « film qui caricature l'exploitation du gaz de schiste », etc.

Si le film a été présenté comme controversé dans les récits journalistiques plus récents, c'est principalement en raison du fait qu'« on sait maintenant que le célèbre film *Gasland* a été tourné sur d'anciennes mines de charbon et que le gaz incriminé est... du grisou » (*Marianne*, 11 février 2013). Le débat a donc été faussé puisqu'il était en réalité question de « grisou ». Nous nous heurtons ainsi encore une fois à l'enjeu central que représente la dénomination (et la traduction) de l'objet de la controverse. Les huit permis concernant le gaz de houille (gaz de couche ou gaz de charbon) attribués sur le territoire français, et sur lesquels règne un silence étonnant dans les discours journalistiques étudiés, n'ont pas pour autant été abrogés en raison du scandale provoqué par ce film.

Gasland n'est cependant pas le seul film portant sur l'exploitation des hydrocarbures non conventionnels. Le film de fiction *Promised Land* (2012), la réponse « pro-gaz de schiste » de l'industrie pétrolière *Truthland* (2012), le documentaire télévisé *La Malédiction du gaz de schiste* (2012), ainsi que les documentaires plus récents *No Gazaran* (2014) et *Holy Field, Holy War* (2014), témoignent de la façon dont « le

cinéma est devenu une arme contre le gaz de schiste » (*Le Monde*, 1^{er} avril 2014). Nous ne présenterons pas une analyse détaillée de l'impact de tous ces films sur la mise en forme (trans-) médiatique de la controverse environnementale autour des hydrocarbures non conventionnels. Cela, encore une fois, nécessiterait, à part entière, un autre travail de thèse. Ce qui nous semble intéressant ici, c'est de mettre en parallèle ce répertoire d'action avec un autre, originaire d'un autre champ, celui des productions scientifiques.

En effet, une des évolutions caractéristiques du répertoire d'action des associations écologistes consiste en sa capacité à produire des expertises (Ollitrault, 2001). Les productions scientifiques permettent alors de « traduire » les intérêts des êtres vivants humains et non-humains (Akrich, Callon et Latour, 2006), afin de les représenter dans des procédures de décision politique (Latour, 1999).

Si, dans le corpus sur le gaz de schiste, les références à la pollution des nappes phréatiques sont fréquentes à l'intérieur des articles, il y a relativement peu d'articles qui sont essentiellement centrés sur cette question. Sur les 267 articles du corpus central, nous en avons codé 44 suivant le cadrage « environnemental » ou « environnemental 2 » ; catégories pourtant fondées sur une définition assez large, puisque regroupant tous les articles « qui traitent du sujet en termes de risques pour l'environnement, pour la santé humaine ou qui portent sur des questions de choix énergétiques ».

Comme précisé dans la partie de synthèse diachronique, c'est principalement dans la période centrale de la controverse (avril 2011), que des « signaux d'alerte » parviennent d'Outre-Atlantique. C'est dans cette période que se trouvent certaines références à des données scientifiques. Par exemple, « Conrad Voltz, de l'Université de Pittsburgh, a testé les eaux fluviales : des niveaux de bromure, de strontium, de chlorure et d'autres contaminants dépassent jusqu'à 10 000 fois les normes légales » (*Le Monde*, 3 avril 2011). Notons que le domaine scientifique de l'universitaire en question n'est pas précisé. Notons également, sur l'ensemble du corpus, une absence totale des scientifiques spécialisés en écologie – ou du moins, présentés en

tant que tels – comme les écologues ou les biologistes³⁴⁷. Seuls des géologues sont amenés à s'exprimer sur la question de la fracturation hydraulique. Leurs interventions sont critiques de façon unanime.

Mais ce sont surtout les articles relayant le « rapport d'enquête de la commission de l'énergie et du commerce de la Chambre des représentants américains » (*Le Monde*, 19 avril, 20 avril ; *20minutes*, 18 avril) qui sont emblématiques d'un traitement essentiellement centré sur des données scientifiques. On y apprend alors que 2500 produits chimiques ont été utilisés dans l'extraction de gaz de schiste aux États-Unis, dont 22 sont, soit cancérigènes, soit dangereux et polluants. Cependant, si ce rapport correspond à la figure type de l'expertise, il n'est pas présenté comme tel. Le rapport d'étape français qui paraît le 21 avril 2011, favorable à la poursuite des travaux de recherche, est par contre présenté comme réalisé par des experts.

L'analyse des références à des données scientifiques met en lumière un phénomène déjà exposé dans le développement consacré aux discours rapportés d'experts. Il apparaît qu'il y a quantitativement très peu de références à des expertises incriminant les effets polluants de l'exploitation de gaz de schiste, en comparaison avec le nombre d'expertises et données techniques, émanant soit du monde industriel, soit des instances politiques françaises. Cela ne signifie pas pour autant que les informations sur les effets polluants n'ont pas d'importance ; au contraire, elles constituent de façon récurrente le socle de l'argumentation des acteurs se positionnant contre l'exploitation du gaz de schiste. Mais cette observation témoigne de conditions de production caractéristiques de cette controverse, confirmées par les entretiens que nous avons menés : c'est-à-dire une certaine emprise des sources du monde industriel pour obtenir des informations techniques.

Cette observation sur le rapport aux sources scientifiques et techniques mériterait néanmoins un réel approfondissement. Au vu de la complexité de la question, nous

³⁴⁷ Vu que, sur la centrale de Fessenheim, le réchauffement de l'eau est un facteur perturbateur des écosystèmes, on pourrait s'attendre à ce que ce sujet soit traité, ne serait-ce qu'une fois. Mais il n'y aucune référence aux poissons du Rhin, mis à part « Bernard » qui, sur *Lemonde.fr* déclare : « je vis à 300 mètres d'une centrale nucléaire depuis douze ans. Je pêche et je mange du poisson, et je ne suis pas mort » (15 mars 2011).

ne pouvons prétendre ici à l'exhaustivité. Ce qui semble certain, c'est que la référence à des expertises scientifiques et techniques n'est pas une caractéristique exclusive d'un seul des mondes de justification dévoilés comme constitutifs des discours médiatiques³⁴⁸. Pour le corpus sur le gaz de schiste, la référence vers des données scientifiques semble être un enjeu stratégique pour le positionnement de l'ensemble des acteurs, énonciateurs seconds comme locuteurs premiers. Les positions exprimées de façon récurrente par H. Kempf dans ses chroniques « Écologie », illustrent typiquement cette « bataille » afin de porter l'étendard de l'expertise.

Nous citerons donc en conclusion de cette partie un passage conséquent d'un des articles du journaliste « environnement » de l'« ancienne garde » de la spécialité, ayant, jusqu'à récemment, résisté au processus de « neutralisation » des enjeux environnementaux (Comby, 2008). Ce passage exprime pleinement le statut nodal de l'expertise scientifique et technique dans la médiatisation des problématiques environnementales, et permet par ailleurs de réaliser une transition vers notre conclusion, portant entre autres sur la responsabilité des acteurs médiatiques : « Ce que nous disent les rebelles d'Ardèche et d'ailleurs, c'est que ce jeu n'en vaut plus la chandelle. Il faut l'arrêter avant l'épuisement des ressources - et de la biosphère. Cela signifie adopter une politique de réduction de la consommation d'énergie et de développement des énergies renouvelables. Notez que l'expertise technique existe. L'Agence internationale de l'énergie a publié en 2008 un "Scénario 450" permettant de limiter les gaz à effet de serre dans l'atmosphère à 450 parties par million d'équivalents CO₂. Le 8 mars, la Commission européenne va publier un document sur l'efficacité énergétique montrant que celle-ci pourrait économiser 1 000 euros par ménage européen. Et le groupe d'énergéticiens négaWatt prépare pour l'été un nouveau scénario d'économies d'énergie. On sait faire. Ce qui manque, maintenant, c'est la volonté politique » (*Le Monde*, « La montagne est belle », 2 mars 2011).

³⁴⁸ Cette observation vaut cependant moins pour Fessenheim que pour le gaz de schiste. En effet, pour la problématique nucléaire, bien que l'expertise plurielle existe (et qu'elle demeure un thème fort de l'histoire du nucléaire civil en France), elle n'est représentée que de façon extrêmement minoritaire dans les articles étudiés.

Conclusion : La cité écologique

« Les formes ontologiques de la rivière ont changé. »

(Latour, 1995, p. 26)

Pour aller plus loin, en s'appuyant sur les principaux résultats de cette recherche, nous reviendrons ici au questionnement central sur l'existence d'une cité écologique dans les discours médiatiques. Ensuite, nous proposerons un retour d'expérience sur le déroulement de la recherche. L'appareillage théorique et méthodologique déployé, en raison d'une certaine sophistication et de la multiplication des observables, nous semble d'un intérêt opérationnel et heuristique indubitable. Mais, en raison de cette complexité, de nombreux points mériteraient d'être approfondis ou éclairés différemment. Enfin, dans un dernier temps, nous ouvrirons une réflexion sur l'aspect nécessairement philosophique de la cité écologique : la constitution d'une cité écologique implique-t-elle un changement ontologique ?

De l'écologie sans écologie ?

Pour résumer l'ensemble de la démarche en une seule phrase, nous pouvons dire que nous nous sommes focalisé sur le passage de problèmes publics sociotechniques environnementaux dans l'espace public médiatique, en étudiant comment leur structuration en classes lexicales correspondant à des mondes de justification influence leurs trajectoires dans les autres espaces publics partiels. Nous retraçons ici les grandes lignes de ce raisonnement en y répondant à la lumière de nos principaux résultats.

Afin de pouvoir constituer des collectifs en « forums hybrides » capables de participer à la prise de décision dans le cadre des « débordements » des sciences et des techniques, un « espace public de communication et de perception », permettant

l'exploration des mondes communs possibles, est nécessaire (Callon, Lascoumes et Barthes, 2001). Un nouveau statut se profile ainsi pour l'espace public habermassien (Habermas, 1962). Alors qu'il n'est plus possible de considérer les médias comme un espace public unifié (Favre et Fillieule, 1992), il est par contre pertinent de les envisager comme un lieu d'articulation des différents espaces où les acteurs, par leur constitution en publics, agissent sur le monde (Bastien et Neveu, 1999). Notre proposition théorique a consisté à aborder cet espace public médiatique comme un « canevas » des possibles. Les différents acteurs autorisés à s'exprimer dans cet espace, entrepreneurs de cause, propriétaires de problèmes publics (Gusfield, 1981) ou autres, définissent alors les termes possibles des débats, qui circulent dans les lieux de participation au monde (mobilisations, procédures participatives, arènes de négociations politiques, formulation d'une opinion, etc.). Nous avons postulé que les cadres d'appréhension des problèmes propulsés dans ces réseaux d'acteurs, d'arènes et de forums (Jobert, 1995) se doivent d'être légitimes, en exprimant un intérêt général suivant des grammaires de montée en généralité (Memmi, 1999). À partir de cette position théorique, nous avons étudié comment les discours médiatiques pouvaient être « classés » suivant des formes de montée en généralité relatives au modèle de la justification (Boltanski et Thévenot, 1991). Et notre problématique principale a consisté à interroger si, dans ce « dialogue entre les mondes » orchestré par les locuteurs journalistiques, nous pouvions identifier une « *cité écologique* » (Lafaye et Thévenot, 1993 ; Latour, 1995 ; Thévenot, 1996). Nous discuterons donc de la façon dont nos résultats éclairent cette problématique et des nombreux questionnements qui peuvent, à leur tour, en découler.

Il faut tout d'abord préciser que les résultats les plus intéressants se dégagent des analyses des corpus sur le gaz de schiste. Bien que la catastrophe de Fukushima et le vieillissement des centrales françaises semblent faire évoluer les répertoires de justification, les discours médiatiques sur la centrale nucléaire de Fessenheim se cantonnent encore largement dans le monde industriel. Ce résultat correspond donc à la confirmation de notre première hypothèse, selon laquelle les discours techniques tiendraient une place prépondérante dans les récits médiatiques sur des problématiques environnementales. Pour les corpus sur le gaz de schiste, les

analyses lexicométriques suivant la méthode de classification Alceste (Reinert, 1983, 1987, 1990) implémentée au logiciel Iramuteq (Ratinaud, 2009), ont permis de dévoiler des « mondes lexicaux » (Reinert, 1993, 2008) qui coïncident avec les mondes de justification développés dans le modèle de L. Boltanski et L. Thévenot (1991). Nous avons donc détaillé la traduction des enjeux soulevés par le gaz de schiste dans quatre mondes principaux : industriel, marchand, civique et de l'opinion.

Mais nous avons également montré qu'une classe, mineure et néanmoins présente, cristallisait un répertoire lexical que nous avons identifié comme proprement écologique, puisque témoignant des relations entre biosphère et biotope, c'est-à-dire entre êtres vivants (humains et non-humains), et les conditions qui permettent la vie. Ce second résultat répond à notre problématique centrale concernant l'existence d'une cité écologique dans les discours médiatiques. En approfondissant les analyses, nous nous sommes rendu compte que ce répertoire était bien plus originaire de *20minutes* que du *Monde*. Pour donner un exemple, le terme « animal » apparaît dix fois dans le premier quotidien alors qu'il ne se trouve qu'une seule fois dans le second. En approfondissant davantage les analyses, c'est-à-dire en étudiant les contextes d'énonciation précis de ce lexique, il est apparu que celui-ci était très fortement constitué par plusieurs « chats » placés sur le site de *20minutes*, dans lesquels des internautes interviewent des personnalités en lien avec les problématiques environnementales. L'apogée de cet approfondissement a été atteint quand nous nous sommes rendu compte que le lexique écologique réside davantage dans les questions des internautes, que dans les réponses des interviewés. Ce résultat ouvre de nombreux questionnements que nous essayons de décliner ici.

La « grille de lecture » proposée par l'espace public médiatique, correspondant à la distribution de parole à des acteurs maniant des schèmes moraux en « dialogue », est-elle apte à favoriser l'exploration des mondes possibles respectant l'identité de chacun ? N'est-il pas plutôt question d'une grille qui se donne comme hétéronome, c'est-à-dire comme allant de soi, mais qui n'est en réalité qu'hégémonique, puisqu'excluant une partie des mondes possibles ? Enfin, comment le monde possible bâti sur une cité écologique peut-il être traduit ? Les connaissances

scientifiques sont-elles les seules capables de réaliser cette prosopopée de la *phusis* ?

Les rayons ouverts par ces deux ensembles de questions sont bien trop larges pour que les réponses puissent être considérées comme définitives. Les propositions formulées ici ne valent que pour avis, afin d'alimenter un débat qui nous paraît essentiel et intellectuellement stimulant. Pour esquisser notre point de vue sur la question des connaissances scientifiques, il nous semble que le processus de vulgarisation journalistique de celles-ci comporte, à deux niveaux distincts, des enjeux importants.

D'abord, nous avons montré que le passage de terminologies des domaines technique et scientifique vers l'espace public médiatique peut comporter des biais, qui peuvent paraître stratégiques. La focalisation discursive sur le « gaz de schiste » plutôt que sur les « hydrocarbures non conventionnels » a incontestablement influencé le déroulement de la controverse. Si la compréhension de l'objet de la controverse est perturbée par le choix d'une formule particularisante, il semble difficile, pour les acteurs souhaitant se forger une opinion, de se positionner de façon efficace sur l'objet en question. C'est à ce niveau que se situe une première réflexion sur la responsabilité des médias. Sur cette question, P. Charaudeau préfère « *parler de dérives ou de désinformation que de manipulation* » (Charaudeau, 2010a, p. 60). En effet, les journalistes ne seraient pas conscients des effets produits par les stratégies de captation³⁴⁹. Des questions auxquelles nous ne pouvons répondre restent ici ouvertes. Nous ne pouvons également pas expliquer pourquoi la durée de vie initialement prévue pour les premières centrales nucléaires françaises va en augmentant avec le temps, ni pourquoi il existe, en 2011, un flou sur les instances légalement autorisées à décider du sort des centrales. Mais le dévoilement de telles dérives journalistiques (transversales aux différents journaux étudiés), a dans tous les cas vocation à alimenter le débat social sur la responsabilité des acteurs journalistiques.

³⁴⁹ Cet effet se matérialise dans l'utilisation de la formule « gaz de schiste » comme un repère signalétique destiné au lecteur.

Le second niveau ouvert par la question de la vulgarisation journalistique des connaissances scientifiques se situe dans une réflexion sur l'aptitude des sciences à être les « traducteurs », en tant qu'outils de mesure, des intérêts des êtres humains et non-humains (Latour, 1999 ; Akrich, Callon et Latour, 2006). Tout d'abord, il faut préciser que le passage des connaissances scientifiques vers l'espace médiatique correspond à un changement de contrat de communication : d'un régime de véracité (ou de légitimité, fondée sur des compétences), elles passent à un régime de crédibilité (Charaudeau, 2011). Dans ces conditions, les connaissances scientifiques ne constituent pas la dimension la plus efficace du répertoire d'action médiatique des écologistes, oscillant, comme nous l'avons détaillé, entre scandales et expertises (Ollitrault, 1999, 2001). Dans le cas de la controverse sur le gaz de schiste, nous avons montré que la traduction des effets polluants par des supports filmiques qui les rendent visibles, ou par des témoignages de personnes habitant près de zones d'extraction racontant, par exemple, que leurs animaux meurent, sont des dispositifs plus aptes à conférer une puissance d'expression aux intérêts environnementaux, que la référence à un scientifique rapportant des mesures de substances chimiques dans l'eau, sans traiter des conséquences sur les organismes vivants. D'autre part, nous pensons que la traduction des intérêts des êtres vivants par des mesures scientifiques, peut piéger *de facto* l'épreuve de controverse dans le monde industriel. L'apologie du choix rationnel induit par le calcul en termes de risques est, par exemple, rédhibitoire pour l'exploration des mondes possibles (Callon, Lascoumes et Barthes, 2001, pp. 38-39).

Tant que les débats existants sur le fonctionnement des sciences ne sont pas à la portée du plus grand nombre, il est certain que celles-ci, particulièrement dans des étapes de vulgarisation, ne peuvent servir qu'à accréditer un certain point de vue. La traduction des problématiques écologiques par ces seuls ambassadeurs correspond alors à une dépossession de la participation au monde du plus grand nombre. Puisqu'une ferveur populaire pour s'initier à l'épistémologie et comprendre la différence entre raison et rationalité, empirisme et vérité ineffable, sciences et expertises, etc., n'est pas encore au goût du jour, il faut trouver un outil capable de

représenter les intérêts du vivant et maniable par tous. Sans cela, les problématiques écologiques seront toujours vécues comme nécessitant une « responsabilisation limitatrice », alors qu'elles peuvent aussi aboutir à une « responsabilisation libératrice ». Le mode de vie est, selon nous, cet instrument de mesure. La compréhension des relations entre notre propre organisme et les conditions qui permettent sa *persévération*, permet alors de juger si une chose est écologiquement bonne ou non. Dans ce processus de formulation d'un jugement, un changement de perspective concernant la façon de penser notre environnement est nécessaire. Notre milieu naturel n'est plus la forêt qui se trouve à côté, les arbres étant plutôt nos voisins, mais les serres qui se trouvent dans le Sud de l'Espagne. Plus précisément encore, notre biotope est composé de la terre et des produits chimiques dans lesquels poussent les légumes cultivés dans ces serres. Ce changement de perspective induit par la compréhension des relations qui soutiennent le cycle du vivant est le seul moyen de poser les fondations d'une cité écologique. Nous développerons ce changement de perspective dans le dernier point de cette conclusion. Ce qui est important à ce stade, c'est de concevoir que seul le mode de vie est capable de traduire les intérêts environnementaux³⁵⁰.

Cet outil de mesure pour juger de notre comportement écologique est accessible à tous, et semble d'ores et déjà présent dans de nombreuses volontés. Le raisonnement rationnel (ce qui n'est pas un pléonasme) n'est alors qu'un interminable ergotage n'ayant d'autre but que de signifier l'impossibilité imaginaire du changement sociétal. Le fait de ratiociner sur l'émission de CO² d'un chauffage au bois n'est qu'un simple moyen de perpétuer, pour reprendre les termes de C. Castoriadis (2005), l'institution imaginaire de cette société qui a fait du positivisme son dogme, suivant le *credo in unam sanctam realitatem*.

Cette proposition n'est qu'une ébauche concernant le rôle des sciences et des techniques dans une société écologique. Celle-ci requiert un approfondissement rigoureux, sur de nombreuses bases déjà existantes. Notre point de vue a pour seul

³⁵⁰ Ce qui implique un certain contraste entre les représentations actuellement dominantes de l'écologie et notre formulation de la cité écologique.

objectif l'ouverture d'un débat. Il faut également préciser qu'il n'est pas question de jeter l'opprobre sur l'ensemble de la communauté scientifique. Une telle déduction serait ridicule. Des lanceurs d'alertes sont nécessaires. Des écologues, biologistes ou physiciens, qui sont très peu amenés à s'exprimer dans nos corpus, peuvent également jouer un rôle important. Notre seul point d'argumentation concerne ici la faculté des connaissances scientifiques (ou plutôt, d'une forme de raisonnement) à donner comme possible ou non un changement de société. Ainsi, lorsque le journaliste du *Monde*, H. Kempf, dans le dernier passage cité, se réfère aux expertises techniques pour indiquer qu'un changement est possible, les connaissances scientifiques ne clôturent pas le devenir de nos sociétés. Mais la communauté scientifique ne saurait être la seule sentinelle de ce changement. La question du mode de vie est une question éminemment politique, à la portée de tous. L'écologie n'est alors plus *une* mode, comme certains ont une propension à le croire à l'appui d'une médiatisation intense de la question, mais *un* mode.

Le second ensemble de questions ouvert par les conclusions de ce travail de recherche concerne la responsabilité des instances médiatiques dans la mise en avant d'une grille de lecture qui, de façon quantitative, ne représente pas les intérêts environnementaux, en traitant, comme signalé avec un brin d'ironie dans le sous-titre, d'« écologie sans écologie ». Si nous n'avions pas intégré les articles de *20minutes* avec ses « chats » sur Internet, un répertoire lexical exprimant les relations entre biosphère et biotope, insistant sur la dégradation de la planète comme un problème nécessitant des choix, ne serait pas apparu.

Certains argueront qu'il n'est pas possible de tout traiter à la fois dans un article de journal, que la question du mode de vie – ou, pour le dire avec un terme plus communément utilisé, de la décroissance – est un autre thème, qui n'a pas de rapport avec le gaz de schiste, ou la centrale nucléaire de Fessenheim³⁵¹. La biodiversité aussi serait un thème qui devrait bénéficier d'un traitement « à part ». À

³⁵¹ « On peut pas... tergiverser et rappeler toute l'histoire de l'écologie politique, parler de la décroissance ou du développement durable, non, on est sur le gaz de schiste. Après, qu'il y ait des analyses ou des chroniques qui parlent de ça, qui fassent le lien, ce sont des commentaires. Quand on est sur du factuel, on doit être ciblé, vous voyez ce que je veux dire, on doit utiliser chaque ligne, euh, bien à propos » (Entretien M.-B. Baudet, 28 novembre 2013).

ce sujet, il est intéressant de se référer à une étude quantitative (utilisant les mêmes méthodes lexicométriques) des discours médiatiques sur le prix du pétrole concluant que « *les questions d'énergie et d'environnement, potentiellement porteuses de valeurs subversives ou critiques vis-à-vis de la société de consommation, ne peuvent [...] être traitées [...] qu'à travers une succession d'événements et de déclarations, le plus souvent de manière déconnectée* » (Marty, 2010, p. 294). Cette déconnexion des différentes facettes d'un même phénomène conduit à une « *brèche de responsabilité* » (Entman et al, 2009) de la part des journalistes. En effet, on pourrait supposer que les acteurs de l'espace public médiatique ont une certaine responsabilité dans la mise en intelligibilité des affaires de la cité, en exposant les liens de cause à effet, en contextualisant les faits ou en déclinant les choix possibles. Notre résultat principal pointe une absence de répertoire lexical environnemental, émanant d'une potentielle cité de justification écologique, qui ouvrirait un autre monde possible³⁵². A ce résultat, peuvent s'ajouter de nombreuses autres observations : le peu de paroles profanes représentées, l'omniprésence de l'ASN comme définisseur de la question nucléaire, l'embargo du *Monde* sur la Criirad, etc.

Il est étonnant de constater que, contrairement à l'étude précédemment citée (Marty, 2010), notre travail aboutit à des conclusions moins critiques sur la presse gratuite. En effet, c'est grâce au dispositif mis en place sur le site de *20minutes* qu'a émergé un répertoire écologique, notamment par l'attribution de paroles à des internautes³⁵³. Pour expliquer cette observation, il semble évident de convoquer la variable « Internet », permettant plus facilement l'attribution de parole à des profanes. Mais nous avons également récolté tous les articles du *Monde.fr*. Et si nous avons montré qu'au sujet du nucléaire, le dispositif « chat » du *Monde.fr* avait comme corollaire l'expression de points de vue plus critiques, cette tendance reste minoritaire pour le quotidien de référence. Il existe donc d'autres variables, plus cachées, sur lesquelles nous ne pouvons émettre que des suppositions. La première concerne le modèle

³⁵² Il faut signaler que le lien, supputé organique dans cette conclusion, entre mondes de justification et mondes possibles n'est pas forcément évident, et mériterait un réel approfondissement.

³⁵³ « Il y a ce vieux mythe dans les médias, de l'expert. Les rédactions sont habituées à faire appel à des experts, pour éclairer sur le sujet. Et c'est vrai qu'on a un peu de mal à sortir de ça... Nous, on essaye de faire des « chats » sur Internet le plus souvent possible, pour laisser la parole justement, aux gens, c'est les internautes qui interviewent les invités et, euh, c'est pas mal, ça plaît beaucoup... Ça permet aux gens de poser des questions, de s'exprimer » (Entretien A. Chauvet, 10 octobre 2013).

économique des quotidiens. En effet, un des quotidiens est exclusivement financé par des annonceurs, alors que l'autre bénéficie également de subventions de l'État (sur cette question voir : Charon, 2003, pp. 81-86). Cette variable, étant composée de deux modalités différentes, pourrait être explicative. Mais un réel travail d'investigation s'imposerait pour étudier l'influence de ces modalités, dans une tout autre perspective que la nôtre, puisque nous nous sommes concentré exclusivement sur la matérialité textuelle des articles de presse. La seconde variable pouvant être explicative de cette différence réside dans le fait que les journalistes sont avant tout des personnes avec leurs opinions. Le fait que *20minutes* ait choisi d'embaucher une journaliste « environnement » originaire du monde associatif, peut paraître une donnée importante pour expliquer la différence de résultats entre les deux quotidiens³⁵⁴.

Mais cette variable « personnelle » nous amène également à interroger nos conclusions au sujet du *Monde*. En effet, nos résultats sont avant tout quantitatifs et ne prennent que peu en compte la diversité des journalistes composant le service « Planète » et l'ensemble de la rédaction. En l'occurrence, par une excursion plus qualitative dans les mondes de justification, nous nous sommes rendu compte que les questions du mode de vie, de la dégradation de la biosphère ou des causes économiques de cette détérioration, sont bel et bien abordées dans les articles du *Monde*, comme l'illustre le dernier passage cité, écrit par H. Kempf³⁵⁵. Même si cette tendance est minoritaire, il faut donc préciser qu'elle existe, ou plutôt, *existait* sur la période étudiée. En effet, lors de la rédaction de notre mémoire de thèse, H. Kempf, partisan d'un regard critique sur ces questions au travers de sa chronique « écologie », a démissionné du quotidien le 2 septembre 2013 pour se consacrer exclusivement au *pure player Reporterre*. Les raisons invoquées par le journaliste pour justifier cette démission portent sur l'interdiction par la direction, pour lui

³⁵⁴ Il faut cependant préciser que la journaliste de *20minutes* avec qui nous nous sommes entretenu, s'occupe de moins en moins de la rubrique « environnement », pour se consacrer au blog apparenté au quotidien « tout sexplique », ce qui témoigne du phénomène de « rotation » des journalistes spécialisés sur la question environnementale, exposé précédemment.

³⁵⁵ H. Kempf n'est pas le seul dans les articles à aborder les questions étudiées suivant un angle écologique critique. Nous pouvons également signaler S. Cypel, envoyé au États-Unis pour rendre compte des dégâts environnementaux. Cependant, H. Kempf est de loin le plus représentatif de cette tendance.

spécifiquement, de rendre compte de la lutte contre la construction de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes³⁵⁶. Avec la démission d'H. Kempf du *Monde*, une page définitive semble se tourner pour le sous-champ spécialisé du journalisme environnemental dans la presse quotidienne généraliste. En effet, celui-ci symbolisait le dernier bastion d'un journalisme environnemental « résistant » à la neutralisation progressive des problématiques écologiques (Comby, 2008, 2009). Entre temps, les pages « Planète » du *Monde* ont également disparu de la « tête du chemin de fer » et les articles du service « Planète »³⁵⁷, se retrouvent dilués dans les autres pages du quotidien.

S'il est indéniable que des disparités personnelles existent au sein de l'équipe rédactionnelle du *Monde*, rendant toute approche trop déterministe fragile, il faut, malgré cela, admettre l'existence d'une ligne éditoriale imposée par la Rédaction et la Direction du quotidien³⁵⁸. Il est donc difficile, au vu de l'ensemble de nos observations sur le traitement des controverses environnementales, de ne pas finir sur une conclusion critique au sujet du quotidien. Cet organe de presse, communément appelé « de référence » ou « haut de gamme », peut même être appréhendé, par certains journalistes critiques, comme « *le cœur du dispositif médiatique en France et, en dernière analyse, le pouvoir d'entre tous les pouvoirs* » (Péan et Cohen, 2003, p. 12). Si, au niveau discursif, il est possible de comparer *20minutes* au *Monde*, il y a donc un autre axe sur lequel un recoupement s'avère beaucoup plus compliqué : c'est celui de l'« aura » des journaux, liant le contexte de production au contexte de réception, et engendrant la crédibilité et la puissance de l'information. Sous cet angle, l'enjeu des informations de *20minutes* est incomparable à celui du *Monde*.

Au sujet du *Monde*, si la sempiternelle justification des choix éditoriaux par les « préoccupations des Français » peut expliquer, en temps de crise économique, la

³⁵⁶ L'argumentaire du journaliste est disponible ici : <http://www.reporterre.net/spip.php?article4586>.

³⁵⁷ Le service « Planète » serait également amené à disparaître (Entretien M.-B. Baudet, 28 novembre 2013).

³⁵⁸ De plus, pour le gaz de schiste, deux éditoriaux, le 29 février et le 25 juillet 2012, se prononcent sans ambiguïté pour l'exploration du gaz controversé.

relégation des problématiques environnementales en arrière-plan³⁵⁹, nous sommes néanmoins en droit de nous poser les questions suivantes : un journal comme *Le Monde* est-il contraint de suivre les préoccupations des Français ? Ne doit-il pas justement rendre saillant ce qu'il *lui* semble important pour la société d'aujourd'hui et à venir ? La justification par les préoccupations des Français n'est-elle pas plutôt un prétexte pour imposer des préoccupations qui servent seulement certains intérêts économiques³⁶⁰ ? Faut-il attendre qu'un autre *Monde* soit de nouveau possible, pour qu'un autre monde soit possible ? Nous proposerons, à la suite de cette conclusion générale (et personnelle), un retour d'expérience sur la démarche scientifique suivie, afin d'en examiner les aspects novateurs, ainsi que les dimensions plus fragiles.

Un appareillage théorico-méthodologique surdimensionné

Le premier questionnement sur la pertinence de notre démarche concerne le choix des objets d'étude. Ce n'est pas tant l'unité topique constitutive des types de discours que le choix des « foyers thématiques » (Maingueneau, 2003, 2012) qui peut paraître problématique. En effet, en décidant de travailler sur la centrale nucléaire de Fessenheim et le gaz de schiste, nous avons *volens nolens* reproduit des logiques de particularisation des objets controversés. Néanmoins, par la constitution de corpus ouverts et hétérogènes, nous avons mis au jour cet effet de particularisation induit par la circulation médiatique de « mots-problèmes » repères. Ce n'est pas le gaz de schiste en soi qui pose problème mais l'extraction d'hydrocarbures non conventionnels par fracturation hydraulique. La centrale de Fessenheim est également un « symbole » des luttes antinucléaires pour dénoncer le vieillissement du parc nucléaire français. Si cette focalisation sur des objets

³⁵⁹ « Je prends le métro tous les jours, pas comme NKM, donc je n'y vois pas le rêve et le bonheur, je prends la ligne 13 tous les jours, pendant 40 minutes, donc je sais ce que je vois. Donc effectivement, de plus en plus de SDF, de plus en plus de gens qui ne bouclent pas leurs fins de mois, donc je comprends très bien que la préoccupation d'ici 20 ans ou 30 ans, c'est pas leurs sujets. Leurs sujets, c'est les fins de mois. C'est pour ça que cette crise économique écrase le sujet de l'écologie, ce qui est totalement dommageable, mais c'est typique, systématique » (Entretien M.-B. Baudet, 28 novembre 2013).

³⁶⁰ Une nouvelle piste s'ouvre ici pour un travail de recherche sur la question de l'intrication entre les préoccupations des Français (ou plutôt la façon de mesurer celles-ci) et la compétition entre les informations économiques et écologiques. De nombreuses bases existent déjà pour défricher ce terrain, notamment : Boy et Bonnetain, 1995, Boy, 1999 ; Sainteny, 1994.

particuliers peut être le corollaire d'un pragmatisme des acteurs sociaux, nous devons pointer, dans cette étude qui porte sur des phénomènes de montée en généralité, « l'effet Nimby » produit par cette particularisation.

Mutatis mutandis, selon le célèbre adage « diviser pour mieux régner », l'effet de particularisation peut être appréhendé à l'égard de problématiques encore plus larges, comme la production et la consommation croissante d'énergie dans un système économique capitaliste. Encore une fois, il est judicieux de se référer ici à C. Castoriadis (2005) afin de formuler un avis, voire une recommandation, sur cette question. À l'instar du philosophe, il nous semble que les luttes écologiques devraient s'appuyer sur une critique de l'organisation capitaliste de la société dans sa globalité, pour qu'elles n'agissent pas seulement comme élément régulateur, tel qu'il pourrait en être le cas dans la vision pessimiste d'H. Marcuse (1968), mais comme force de proposition d'un monde, qui n'est pas fixé, mais possible par l'activité déterminante « des gens » (Castoriadis, 2005, pp. 78-79).

La définition des objets d'étude peut donc reproduire des schémas de catégorisation pouvant disqualifier les objets des controverses en tant que causes particulières. Ce qui revient à tomber, en tant que chercheur, dans « le piège de la "théorie Nimby" » (Jobert, 1998, p. 74)³⁶¹. Le choix de constituer un corpus clôturé seulement sous forme de « prétexte » (Charaudeau, 2009), ouvert sur des thèmes connexes, nous a permis d'éviter cet écueil. Le codage de nombreuses variables permettant de jouer sur les « *paramètres de contrastivité* » du corpus (*Ibid.*) a alors révélé la valeur heuristique d'un corpus relativement hétérogène. Néanmoins, la multiplication des observables de l'analyse quantitative, doublée d'une articulation avec des méthodes qualitatives, entraîne un appareillage méthodologique complexe qui comporte un risque de dispersion et de digression face à la profusion des observations. Il nous semble que l'organisation des résultats suivant deux grandes parties opposant le fil

³⁶¹ L'ensemble de notre développement n'est pas exempt de tels effets de particularisation. Par exemple, nous avons utilisé de façon récurrente l'expression « problématiques environnementales », alors que contrairement à « écologique », « environnemental » ne rend pas compte de la dimension systémique entre vivant et conditions qui permettent la vie. L'émergence et l'augmentation de la thématique « santé » peuvent être comprises dans ce même processus de séparation.

horizontal (intratextuel) au fil vertical (intertextuel) des textes (Moirand, 2007), a permis de pallier en partie ce foisonnement.

Une première partie, focalisée sur la succession chronologique des articles, a été principalement descriptive. L'étude de l'évolution dans le temps de lieux discursifs (Krieg-Planque, 2006), comme la durée de vie initialement prévue pour la centrale de Fessenheim, ou la construction d'un paradigme désignationnel (Mortureux, 1993) sur le gaz de schiste, a permis de dégager des enjeux discursifs essentiels pour les controverses. L'incorporation de ces enjeux à un récit chronologique correspond ainsi à un premier niveau de lecture permettant d'appréhender les phénomènes de médiatisation dans leur globalité et leur linéarité, sans toutefois se perdre dans des dédales d'exhaustivité.

Le second niveau de lecture porte sur le cœur de nos analyses. Le dévoilement de mondes lexicaux (Reinert, 1993, 2008) par les analyses lexicométriques permet au contraire d'aborder les textes suivant les phénomènes intertextuels qui les traversent. En réponse à notre problématique, nous avons considéré ces mondes lexicaux comme des mondes de justifications (Boltanski et Thévenot, 1991) en situation de dialogue. Nous avons ensuite tenté d'articuler ce classement dialogique à un travail sur les acteurs s'exprimant dans les discours rapportés (Authier-Revuz, 1992, 1993). Concluant sur le fait que les différents acteurs se réfèrent à des répertoires de justification distincts et ne peuvent pas y être rattachés organiquement, nous nous sommes intéressé, dans un troisième temps, à des formations discursives permettant de saisir le « jeu » des acteurs. Nous avons alors entamé une exploration qualitative des mondes de justification, afin de dégager certaines de leurs spécificités constitutives, mais également critiques envers les autres mondes ; l'objectif, au final, étant de comprendre la raison du jugement de l'objet controversé dans tel ou tel monde, suivant tels ou tels critères.

Si, dans cette seconde partie, la multitude de concepts et de notions issues de l'analyse du discours pour articuler approches quantitative et qualitative peut parfois

rendre confuse la compréhension de la démarche³⁶², il nous semble que globalement, la méthodologie, même si elle peut être peaufinée, est opératoire. Un corpus de plusieurs centaines d'articles est une bonne limite pour pouvoir appliquer une telle méthodologie articulatoire, dans laquelle une lecture approfondie des textes (voire plusieurs) est nécessaire³⁶³. L'utilisation d'un logiciel comme Notepad ++, permettant des retours aux textes par des marquages de plusieurs mots ou expressions, est un outil particulièrement pratique pour la construction de paradigmes désignationnels, le suivi de lieux discursifs, ou l'identification des formations discursives.

C'est par contre au niveau de l'articulation des résultats avec le cadre théorique que le processus se complexifie et peut être considéré comme un appareillage théorico-méthodologique « monstrueux », mais également fragile. D'une part, si les correspondances entre lexique et mondes de justification, discours médiatiques et répertoires légitimes, semblent évidentes dans nos analyses, ces étapes nécessitent un réel approfondissement. Nous pensons néanmoins que la présence (ou non) de mots comme « animal, terre, vivant, santé, destruction, etc. » dans les discours médiatiques, témoigne d'une « forme de penser » et agit sur le pensable. D'autre part, le dévoilement d'un dialogue entre des mondes de justification qui se critiquent pour s'arroger la légitimité du jugement, ne donne pas de réponse pour comprendre les raisons du jugement dans un monde final³⁶⁴. Une approche pragmatique, telle que proposée par F. Chateauraynaud (2011), ne permettrait-elle pas de rendre compte plus justement de la trajectoire des controverses sociotechniques que notre système basé sur des monades agonistiques ? Ne seraient-ce pas d'innombrables raisons contingentes, sans liens avec les valeurs, qui orientent les discours des acteurs et les trajectoires des causes ?

³⁶² Rappelons que nous n'avons pas de formation initiale en linguistique et qu'en raison d'une initiation tardive, nous nous sommes parfois perdu dans la surabondance de concepts émanant du champ de l'analyse du discours.

³⁶³ Avec la possibilité, comme dans notre cas, de confronter les résultats aux analyses de corpus beaucoup plus volumineux.

³⁶⁴ Nous avons proposé une explication qui confère au monde civil la légitimité du jugement, en raison de la dénonciation d'un manque de transparence dans l'attribution des permis. Mais ne pouvons-nous pas également postuler que ce sont principalement des raisons électorales qui expliquent les décisions des acteurs ?

Une telle position relativiste, non étrangère aux sciences sociales et caractéristique, selon nous, d'une *weltanschauung* contemporaine, remet en question toute forme de biens communs et de valeurs : « *Tous les êtres se trouvent par là confondus dans un même cosmos, ce qui tend à abolir la distinction entre les différents registres de justification et même entre les personnes humaines et les êtres non-humains* » (Boltanski et Thévenot, p. 414). Pourtant, cette posture nihiliste peut amener à construire une nouvelle cité, qui trouverait ses racines, selon les auteurs du modèle de la justification, dans la philosophie de Nietzsche. L'ordonnance des êtres se baserait alors exclusivement sur le principe quantitatif de puissance : « *Ce qui détermine le rang, ce qui distingue le rang, ce sont uniquement des quantités de puissance, et rien d'autre* » (Nietzsche, 1948 [1901], p. 195). Mais « *La fondation de cette cité, dans laquelle la justice sera "la vitalité de la vie même", n'est pas achevée, sans doute partiellement en raison d'une réticence à admettre le principe d'une humanité commune [...] ce qui conduit à fixer les personnes dans des états de grandeur* » (Boltanski et Thévenot, 1991, p. 417). Comme traduction du relativisme, nous entrevoyons donc les bases d'une cité écologique dans la conclusion de la théorie sociologique de la justification ; qui connaît, comme nous l'avons détaillé, plusieurs ramifications. Nous pensons et proposons, dans la partie suivante, que ce n'est pas tant dans la philosophie de Nietzsche qu'il faut chercher les bases de la cité écologique, mais dans celle, antérieure, de Spinoza. La puissance est alors couplée d'une mesure qualitative entre la joie et la tristesse, sous forme d'un mode d'être, qui transcende les registres de la morale, trop humains, pour aboutir à la notion d'éthique.

Un changement ontologique pour une éthique environnementale

La partie sur laquelle s'achève ce travail de recherche retrace très succinctement un parcours de lectures, principalement philosophiques (mais pas seulement), avec pour objectif de fournir des pistes pour pouvoir penser une cité écologique. La principale entrave à la cité écologique réside dans le fait que, pour pouvoir traduire les intérêts de tous les êtres vivants, il faut élargir la commune

humanité à une communauté de vivants (Thévenot, 1996, p. 46). Le modèle de la justification est en effet seulement applicable aux sociétés démocratiques, composées d'humains.

Mais la formulation du juste dans une société exclusivement humaine comporte un problème fondamental. Ce problème se trouve à la base de la réflexion de Camus dans *L'homme révolté* (1951) : « *Peut-on, loin du sacré et de ses valeurs absolues, trouver la règle d'une conduite ?* » (*Ibid.*, p. 37). Selon l'auteur, la fin du droit divin qui se manifeste par la mort du Roi, n'aboutit qu'à un « *nouvel évangile* » incarné par le *Contrat social* de Rousseau : « *Le corps politique ainsi défini, dont la loi est commandement sacré, n'est qu'un produit de remplacement du corps mystique de la chrétienté temporelle* » (*Id.*, p. 152). Mais ce transvasement du principe premier de Dieu dans un ersatz humain ne saurait réhabiliter l'idée du Bien absolu. L'aphorisme « Dieu est mort » de Nietzsche est rédhibitoire. Nos sociétés sont vouées à un inévitable relativisme, voire à une inanité des valeurs. Et si, pour Camus, la réponse au nihilisme se trouve dans la révolte (« je me révolte donc nous sommes »), elle se trouve, pour nous, dans l'écologie.

Nietzsche lui-même fournit les clefs du dépassement son propre nihilisme, en faisant de Zarathoustra le prophète de l'Éternel retour des choses. Le passage ci-dessous, reprenant un dialogue de Zarathoustra avec ses animaux, exprime, selon nous, le dépassement d'une condamnation au solipsisme par la compréhension de la cyclicité et de l'unité de l'existence :

« Pour moi – comment y aurait-il quelque chose en dehors de moi ? Il n'y a pas de non-moi ! Mais tous les sons nous font oublier cela ; comme il est doux que nous puissions l'oublier !

Les noms et les sons n'ont-ils pas été donnés aux choses, pour que l'homme s'en reconforte ? N'est-ce pas une douce folie que le langage ? En parlant l'homme danse sur toutes les choses.

Comme toute parole est douce, comme tous les mensonges des sons paraissent doux ! Les sons font danser notre amour sur des arcs-en-ciel diaprés. »

– « Ô Zarathoustra, dirent alors les animaux, pour ceux qui pensent comme nous, ce sont les choses elles-mêmes qui dansent : tout vient et se tend la main, et rit, et s'enfuit – et revient.

Tout va, tout revient, la roue de l'existence tourne éternellement. Tout meurt, tout refleurit, le cycle de l'existence se poursuit éternellement » (Nietzsche, 1993 [1885], p. 456).

Mais il nous semble que, si Nietzsche nous donne un indice pour échapper à son entreprise systématique de destruction de la morale, c'est Spinoza qui donne la réponse la plus appropriée à cet état d'absurdité, en formulant le concept d'éthique. Loin de vouloir discuter en détail le système du « *prince des philosophes* » (Deleuze et Guattari, 1991, p. 49), nous proposons juste de montrer, très schématiquement, pourquoi celui-ci nous semble le plus approprié pour penser l'écologie.

Dans l'ontologie spinoziste³⁶⁵, Dieu est équivalent à la Nature (« *Deus sive Natura* », « Dieu, c'est-à-dire la Nature »). Seule la Nature (ou la substance) existe. Nous sommes des expressions de cet Être, des manières ou des modes d'Être. Tout ce que nous pouvons percevoir dépend d'une infinité de rapports qui nous constituent. Nous sommes déterminés par ces rapports, puisque ceux-ci nous confèrent notre puissance (c'est-à-dire ce que nous pouvons faire). Une composition de rapports rend plus puissants et apporte de la joie alors qu'une décomposition de rapports affaiblit la puissance et entraîne de la tristesse. Dans ce processus déterministe, toute la réflexion de Spinoza sur la liberté porte sur le fait que nous pouvons posséder notre puissance ; par la compréhension des rapports qui sont bons ou mauvais pour nous³⁶⁶, nous pouvons suivre une ligne de conduite qui nous apporte de la joie. C'est ce qui définit, non pas une morale, mais une éthique. Nous expliquerons ci-dessous pourquoi la philosophie de Spinoza nous paraît déterminante pour penser l'écologie.

³⁶⁵ La majeure partie de notre compréhension de la philosophie de Spinoza est issue de treize séances d'un cours de G. Deleuze, dont la retranscription se trouve sur le site de l'Université Paris 8 : http://www2.univ-paris8.fr/deleuze/article.php3?id_article=91.

³⁶⁶ La différence entre Bien/Mal et bon/mauvais est détaillée dans une correspondance de Spinoza avec Blyenbergh, également commentée par G. Deleuze dans le cours cité précédemment.

La plus mauvaise interprétation de ce changement ontologique serait l'affirmation selon laquelle nous sommes une partie du tout. Une telle interprétation témoignerait seulement de notre incapacité à dépasser notre ontologie actuelle, basée sur l'individu raisonné. L'objectif de ce changement ontologique est, comme signalé dans la seconde épigraphe, de « voir le Soi dans tous les êtres et tous les êtres dans le Soi ». C'est seulement suivant cette « *intuition de l'unité du vivant* » (Næss, 2008, p. 269) que nous pouvons nous identifier à toute forme de vie. Cette identification est nécessaire pour que, par la reconnaissance d'une même valeur intrinsèque à toute forme de vie³⁶⁷, nous puissions appliquer le principe d'« *égalitarisme biosphérique* » (*Ibid.*, p. 272). Mais l'intuition de l'unité du vivant peut parfois aboutir à des interprétations extrêmes de l'égalité biosphérique, prônant une non-intervention totale sur toute autre forme de vie. Cette position est absurde³⁶⁸. Comprendre que le vivant n'est fait que de relations, ne peut pas aboutir au choix d'une séparation totale d'avec ces relations. Tout le but d'une cité écologique est de comprendre comment nous nous situons dans cet ensemble de relations.

Un dialogue avec les sciences de la nature et de la vie s'avère ici incontournable³⁶⁹. En effet, d'un point de vue biologique et physique, la vie ne peut être définie que par le fait qu'elle se nourrit d'« *entropie négative* » (Schrödinger, 1986, p. 129)³⁷⁰. Les rapports qui nous constituent sont soumis à une inéluctable désorganisation (le caractère quantique des atomes est à la base d'innombrables mutations génétiques). Et, pour contrer cette entropie, le métabolisme puise dans le biotope pour reconstituer les rapports constituants. Tel est, de façon très schématique, le processus de la vie. La célèbre maxime « on est ce que l'on mange » démontre que

³⁶⁷ La définition philosophique d'une valeur intrinsèque du vivant est une des étapes les plus ardues pour construire une cité de l'écologie. Une critique du concept philosophique de la *Ding an Sich* (la chose en soi) de Kant est nécessaire. L'épanouissement de soi, ou le *perseverare in suo esse* (persévérer dans son être propre) de Spinoza pourrait alors être la clef pour fonder un principe de justice portant sur la « vitalité de la vie même ».

³⁶⁸ Dans un certain sens, cela correspond à perpétuer l'idée d'une âme humaine, pour l'insuffler aux autres êtres vivants.

³⁶⁹ Ce dialogue devrait par ailleurs être facilité par l'abandon d'une position ontologique basée sur le dualisme.

³⁷⁰ Le parallèle opéré ici entre le spinozisme et la théorie de l'entropie négative, est loin d'être alambiqué. En effet, ce n'est pas un hasard si Spinoza est cité en exergue du chapitre traitant de cette question dans l'essai de vulgarisation du physicien (Schrödinger, 1986, pp. 123-134).

la compréhension de ce processus est accessible à tous. D'un point de vue philosophique, nous pourrions dire « nous mangeons, donc nous sommes ».

Le dialogue avec la physique, la biologie et l'écologie, s'avère donc essentiel pour comprendre l'humain comme un ensemble de relations dans un ensemble de relations. Cette conception, que nous rattachons au spinozisme³⁷¹, est certainement plus juste que celle d'un humain « coupé » de la nature. Elle semble également être acceptée de plus en plus dans les sciences sociales et humaines. Une cité écologique ne peut s'appuyer que sur ce caractère relationnel. Ce qui importe dès lors, c'est de comprendre d'où viennent les aliments que nous consommons et les ressources que nous consomons.

Mais la compréhension du processus relationnel qui sous-tend la vie, liant la biosphère au biotope, ne comporte aucune dimension éthique. Ce processus détermine seulement notre puissance. Si l'on ne mange pas, on meurt, dirait une vérité de La Palice. À l'instar de Spinoza, nous proposons de situer l'éthique dans la possession de la puissance, c'est-à-dire dans la maîtrise des conditions qui permettent notre vie. Le fait que les humains aient été dépossédés des conditions qui permettaient de maîtriser leurs vies est la raison pour laquelle « *au XX^{ème} siècle, la puissance est triste* » (Camus, 1951, p. 305). Les humains ont été dépossédés des conditions de leurs joies : « *Nous sommes maintenant au moment où cette génération ne peut plus digérer ni le pain ni le vin ; elle ne se nourrit plus que d'excitants industriels. Elle se réveille de moins en moins. Elle a pris l'habitude de souffrir sa vie* » (Giono, 2013, [1938], p. 34).

Il nous semble que le caractère écologique d'une action ne peut être mesuré qu'en fonction de cette échelle oscillant entre joie et tristesse. Le mode de vie paysan, sous son ancienne forme (c'est-à-dire basé sur une agriculture diversifiée capable de subvenir aux besoins du paysan), correspond alors au degré le plus élevé de cet « ordre de grandeur ». Le paysan apiculteur ne laisse pas d'empreinte écologique, il

³⁷¹ Mais qui pourrait également être rattachée à des philosophies orientales comme le bouddhisme ou l'hindouisme.

collabore avec la nature en participant à la pollinisation des multiples espèces de fruitiers qu'il perpétue. Par la composition harmonieuse avec la nature qu'il opère dans son travail quotidien, il est au commandement de sa joie : « *On ne peut pas savoir quel est le vrai travail du paysan : si c'est labourer, semer, faucher, ou bien si c'est en même temps manger et boire des aliments frais, faire des enfants et respirer librement, car tout est intimement mélangé, et quand il fait une chose il complète l'autre. C'est tout du travail, et rien n'est du travail dans le sens social de travail. C'est sa vie* » (Ibid., p. 45).

Ainsi se dessinent les contours d'une cité écologique. Cette brève présentation n'est qu'une ébauche qui nécessite de nombreuses précisions. En effet, le monde entier ne pourrait redevenir paysan. Mais la réappropriation des savoir-faire et des conditions qui rendent possibles nos existences est transversale à de très nombreux domaines. Ces formes de réappropriation peuvent également être mesurées selon l'échelle allant de la joie à la tristesse. L'écologie ne peut être pensée qu'au travers d'une liberté qui n'existe pas, mais peut être possédée : « *Un commun qui se dessine en dépendance désirée aux êtres et aux choses* » (Collectif mauvaise troupe, 2014, p. 80). Une cité écologique pourrait donc exister, mais sa cohabitation avec les autres cités de justification n'en est pas moins compromise. En effet, si l'on passe d'une « cité » à un « monde » écologique, on aboutit à un pléonasmе tautologique. Les autres mondes de justification, aussi fort qu'ils se battront, ne pourront résister à l'émergence de ce monde, plus vrai et plus juste. Et à tous les détracteurs qui ferment leurs yeux sur les possibles, nous disons « *Il n'est pas question de Moyen Âge ici, il n'est question que de liberté* » (Giono, 1938, p. 47).

Bibliographie

Articles de revues scientifiques

AKRICH, M., 1993. Technique et médiation. *Réseaux*, vol. 11, n° 60, pp. 87-98.

ALCOUFFE, A., FERRARI, S. et GRIMAL, L., 2002. Les enjeux du développement durable. *Sciences de la société*, n° 57, pp. 3-14.

ANGENOT, M., 2006. Théorie du discours social. Notions de topographie des discours et de coupures cognitives. *Contextes*, n° 1 [en ligne : <http://contextes.revues.org/51>].

AMBROISE-RENDU, M., 1972. La presse française et l'environnement. *Presse actualité*, n° 76, pp. 27-39.

ARQUEMBOURG, J., 2005. Comment les récits médiatiques arrivent-ils à leurs fins ? *Réseaux*, vol. 23, n° 132, pp. 16-50.

AUTHIER-REVUZ, J., 1992. Repères dans le champ du discours rapporté. *L'information grammaticale*, n° 55, pp. 38-42.

AUTHIER-REVUZ, J., 1993. Repères dans le champ du discours rapporté (suite). *L'information grammaticale*, n° 56, pp. 10-15.

BAISNÉE, O., 2001. Publiciser le risque nucléaire. La polémique autour de la conduite de rejets en mer de l'usine de La Hague. *Politix*, vol. 14, n° 54, pp. 157-181.

BARBIER, R., 2005. Quand le public prend ses distances avec la participation. Topiques de l'ironie ordinaire. *Natures Sciences Sociétés*, vol. 13, n° 3, pp. 258-265.

BECK, U., 2001. La politique dans la société du risque. *Revue du MAUSS*, n° 17, pp. 376-392.

BONNETAIN, P. et BOY, D., 1995. Électorat écologiste et risque industriel. *Revue française de science politique*, vol. 45, n° 3, pp. 454-475.

BOURDIEU, P., 1975. Le langage autorisé. Les conditions sociales de l'efficacité du discours rituel. *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 5-6, pp. 183-190.

BOURE, R., 1997. Les sciences de l'information et de la communication au risque de l'expertise ? Sur et sous des pratiques scientifiques. *Réseaux*, vol. 15, n° 82, pp. 233-253.

- BOURE, R., 2008. L'histoire des sciences de l'information et de la communication (3). Postures, concepts et méthodes en débat. *Questions de communication*, 2008, n° 13, pp. 131-152.
- BOUISSOU, C. et BERGONNIER-DUPUY, G., 2004. Une approche de l'expérience et de l'identité parentales par l'étude des spécificités des discours des hommes et des discours des femmes. *Connexions*, vol. 2, n° 82, pp. 185-201.
- BOY, D., 2009. La place de la question environnementale dans le débat public. *Regards croisés sur l'économie*, vol. 2, n° 6, pp. 48-55.
- BOYKOFF, M. T. et BOYKOFF, J. M., 2004. Balance as bias : global warming and the US prestige press. *Global Environmental Change*, vol. 14, n° 2, pp. 125-136.
- BROOKES, S. K. et al., 1976. The growth of the environment as a political issue in Britain. *British Journal of Political Science*, n° 6, pp. 245-255.
- BRUNET, É., 2000. Qui lemmatise dilemme attise. *Lexicometrica*, vol. 2, pp. 1-19.
- CALLICOT, J. B., 1982. Hume's Is/Ought Dichotomy and the Relationship of Ecology to Leopold's Land Ethic. *Environmental Ethics*, n° 4, pp. 163-174.
- CALLON, M., 1981. Pour une sociologie des controverses technologiques. *Fundamenta Scientiae*, vol. 2, n° 3/4, pp. 381-399.
- CALLON, M., 1986. Éléments pour une sociologie de la traduction : la domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc. *L'Année sociologique*, n° 36, pp. 169-208.
- CEFAÏ, D., 1996. La construction des problèmes publics. Définitions de situations dans des arènes publiques. *Réseaux*, vol. 14, n° 75, pp. 43-66.
- CHAMPAGNE, P., 1984. La manifestation. La production de l'événement politique. *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 52, pp. 19-41.
- CHAMPAGNE, P., 1989. Qui a gagné ? Analyse interne et analyse externe des débats politiques à la télévision. *Mots. Les langages du politique*, n° 20, pp. 5-22.
- CHAMPAGNE, P., 1991. La construction médiatique des « malaises sociaux ». *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 90, pp. 64-76.
- CHAMPAGNE, P., 1997. L'environnement, les risques et le champ journalistique. *Regards sociologiques*, vol. 14, pp. 73-90.
- CHAMPAGNE, P. et MARCHETTI, D., 1994. L'information médicale sous contrainte. À propos du « scandale du sang contaminé ». *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 101-102, pp. 40-62.

CHARAUDEAU, P., 2006a. Discours journalistique et positionnements énonciatifs. Frontières et dérives. *Semen. Revue de sémio-linguistique des textes et discours*, n° 22 [en ligne : <http://semen.revues.org/27931>].

CHARAUDEAU, P., 2006b. Un modèle socio-communicationnel du discours : entre situation de communication et stratégies d'individuation. *Médias et Culture. Discours, outils de communication, pratiques : quelle(s) pragmatique(s) ? (numéro spécial)*, pp. 15-40.

CHARAUDEAU, P., 2009. Dis-moi quel est ton corpus, je te dirai quelle est ta problématique. *Corpus*, n° 8, pp. 37-66.

CHARAUDEAU, P., 2010a. Une éthique du discours médiatique est-elle possible ? Communication. *Information médias théories pratiques*, vol. 27, n° 2, pp. 51-75.

CHARAUDEAU, P., 2010b. Pour une interdisciplinarité « focalisée » dans les sciences humaines et sociales. *Questions de communication*, n° 17, pp. 195-222.

CHATEURAYNAUD, F., 2011b. Sociologie argumentative et dynamique des controverses : l'exemple de l'argument climatique dans la relance de l'énergie nucléaire en Europe. *A contrario*, vol. 16, n° 2, pp. 131-150.

CHARVOLIN, F., 1997. L'invention du domaine de l'environnement. *Strates. Matériaux pour la recherche en sciences sociales*, n° 9, pp. 2-14.

CHARVOLIN, F., LATOUR, B. et SCHWARTZ, C., 1991. Crises des environnements : défis aux sciences humaines. *Futur antérieur*, n° 3, pp. 28-56.

COMBY, J.-B., 2009. Quand l'environnement devient « médiatique ». *Réseaux*, vol. 157-158, n° 5, pp. 157-190.

DACHEUX, É., 1997. Greenpeace : entre médias, espace public et marché, quelle logique communicationnelle ? *Hermès*, n° 21, pp. 191-201.

D'ALMEIDA, N., 2005. De l'environnement au développement durable, l'institution d'un objet et la configuration d'une question. *Communication et organisation*, n° 26, pp. 12-24.

DEGENNE, A. et VERGÈS, P., 1973. Introduction à l'analyse de similitude. *Revue française de sociologie*, vol. 14, pp. 471-512.

DELAVIGNE, V., 1994. Les discours institutionnels du nucléaire. Stratégies discursives d'euphorisation. *Mots. Les langages du politique*, n° 39, pp. 53-68.

DELÉAGE, J.-P., 1992. Aux origines de la science écologique : à propos de quelques ouvrages récents. *Revue d'histoire des sciences*, vol. 4, n° 45, pp. 477-490.

DELÉAGE, J.-P., 1993. L'écologie, humanisme de notre temps. *Écologie & politique*, n° 5, pp. 1-15.

DERVILLE, G., 1997. Le combat singulier Greenpeace-SIRPA. La compétition pour l'accès aux médias lors de la reprise des essais nucléaires français. *Revue française de science politique*, vol. 47, n° 5, pp. 589-629.

DESJARDINS, L., 2005. Journalisme justicier : essai de typologie. *Les Cahiers du journalisme*, n° 14, pp. 278-287.

DOURY, M. et LEFÉBURE, P., 2006. « Intérêt général », « intérêts particuliers ». La construction de l'ethos dans un débat public. *Questions de communication*, n° 9, pp. 47-71.

DUVAL, J., 2000. Concessions et conversions à l'économie. *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 131-132, pp. 56-75.

ENTMAN, R. M., 1993. Framing : Toward clarification of a fractured paradigm. *Journal of communication*, vol. 43, n° 4, pp. 51-58.

ENTMAN, R. M., LIVINGSTON, S. et KIM, J., 2009. Doomed to Repeat : Iraq News, 2002-2007. *American Behavioral Scientist*, vol. 52, n° 5, pp. 689-708.

FLAMENT, C. 1981. L'analyse de similitude : une technique pour les recherches sur les représentations sociales. *Cahiers de Psychologie Cognitive*, n° 4, pp. 375-395.

FRIOUX, S. et LEMIRE, V., 2012. Pour une histoire politique de l'environnement au 20e siècle. *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 113, pp. 3-12.

FROGER, G. et OBERTI, P., 2002. Gouvernance et développement durable. L'aide multicritère à la décision participative. *Sciences de la Société*, n° 57, pp. 57-76.

GAMSON, W. A., 1989. News as Framing. Comments on Graber. *American Behavioral Scientist*, vol. 32, n° 2, pp. 157-161.

GAMSON, W. A. et MODIGLIANI, A., 1989. Media discourse and public opinion on nuclear power : A constructionist approach. *American journal of sociology*, n° 95, pp. 1-37.

GARRAUD, P., 1979. Politique électro-nucléaire et mobilisation : la tentative de constitution d'un enjeu. *Revue française de science politique*, vol. 29, n° 3, pp. 448-474.

GRANJON, F., 2002. Les répertoires d'action télématiques du néo-militantisme. *Le Mouvement Social*, vol. 3, n° 200, pp. 11-32.

GRANJON, F., 2011. Présentation : actualité et citoyenneté à l'ère numérique. *Réseaux*, vol. 6, n° 170, pp. 9-15.

GUÉRIN-PACE, F., 1997. La statistique textuelle. Un outil exploratoire en sciences sociales. *Population*, vol. 52, n° 4, pp. 865-888.

- GUILHAUMOU, J., 2005. Où va l'analyse de discours ? Autour de la notion de formation discursive. *Marges linguistiques*, n° 9, pp. 95-114.
- GUSFIELD, J. R., 1981. Social movements and social change : Perspectives of linearity and fluidity. *Research in Social Movements, Conflict and Change*, vol. 4, pp. 317-339.
- HAAS, P. M., 1992. Introduction : Epistemic Communities and International Policy Coordination. *International Organization*, vol. 46, n° 1, pp. 1-35.
- JOBERT, A., 1998. L'aménagement en politique, ou ce que le syndrome NIMBY nous dit de l'intérêt général. *Politix*, vol. 11, n° 42, pp. 67-92.
- KECK, M. E. et SIKKINK, K., 1999. Advocacy Networks in International Politics. *International. Social Science Journal*, Vol. 51, n° 159, pp. 89-101.
- KOREN, R., 2004. Argumentation, enjeux et pratique de l'« engagement neutre » : le cas de l'écriture de presse. *Semen. Revue de sémio-linguistique des textes et discours*, n° 17 [en ligne : <https://semen-revues-org/2308>].
- KOREN, R., 2008. Pour une éthique du discours : prise de position et rationalité axiologique. *Argumentation et Analyse du Discours*, n° 1 [en ligne : <http://aad.revues.org/263>].
- KRIEG-PLANQUE, A., 2006. « Formules » et « lieux discursifs » : propositions pour l'analyse du discours politique (entretien avec Alice Krieg-Planque, par Philippe Schepens). *Semen. Revue de sémio-linguistique des textes et discours*, n° 21 [en ligne : <http://semen.revues.org/1938>].
- KRIEG-PLANQUE, A., 2009. À propos des « noms propres d'événement ». *Les Carnets du Cediscor*, n° 11, pp. 77-90.
- KRIEG-PLANQUE, A., 2010. La formule « développement durable » : un opérateur de neutralisation de la conflictualité. *Langage et société*, vol. 4, n° 134, pp. 5-29.
- LATOUR, B., 1995. Moderniser ou écologiser ? À la recherche de la septième cité. *Écologie & politique*, n° 13, pp. 5-27.
- LE MAREC, J. et BABOU, I., 2006. Cadres médiatiques et logiques commémoratives du discours à propos de sciences. Musées, télévision et radioactivité. *Communication*, vol. 24, n° 2, pp. 74-96.
- LITS, M., 1997. Le récit médiatique : un oxymore programmatique ? *Recherches en communication*, n° 7, pp. 37-59.
- LITS, M., 2006. La position du chercheur impliqué. *Questions de communication*, n° 9, pp. 207-220.
- LOWE, P. et MORRISON, D., 1984. Bad news or good news : Environmental politics and the mass media. *The Sociological Review*, vol. 32, n° 1, pp. 75-90.

- MAINGUENEAU, D., 2003. Quelles unités pour l'analyse du discours ? *Romanistisches Jahrbuch*, n° 53, pp. 109-118.
- MAINGUENEAU, D., 2011. Pertinence de la notion de formation discursive en analyse de discours. *Langage et société*, n° 135, pp. 89-99.
- MAINGUENEAU, D., 2012. Que cherchent les analystes du discours ? *Argumentation et Analyse du Discours*, n° 9 [en ligne : <http://aad.revues.org/1354>].
- MARCHETTI, D., 2002. Les sous-champs spécialisés du journalisme. *Réseaux*, vol. 1, n° 111, pp. 22-55.
- MAYAFFRE, D., 2002. Les corpus réflexifs : entre architextualité et hypertextualité. *Corpus*, n° 1 [en ligne : <http://corpus.revues.org/11>].
- MAYAFFRE, D., 2004. Formation (s) discursive (s) et discours politique : l'exemplarité des discours communistes versus bourgeois durant l'entre-deux-guerres. *Texto ! Textes & Cultures* [en ligne : http://www.revue-texto.net/Inedits/Mayaffre/Mayaffre_Formations.html].
- MAYAFFRE, D., 2012. Quand le nombre fait sens. Adverbes et adverbialisation du discours politique contemporain : étude logométrique. *Travaux Neuchâtelois de Linguistique*, n° 55, pp. 95-109.
- MCCOMBS, M. E. et SHAW, D. L., 1972. The agenda-setting function of mass media. *Public opinion quarterly*, vol. 36, n° 2, pp. 176-187.
- MERRIL, J. C., 2000. Les quotidiens de référence dans le monde. *Les cahiers du journalisme*, n° 7, pp. 10-15.
- MIÈGE, B., 1995a. L'espace public : Au-delà de la sphère politique. *Hermès*, n° 17-18, pp. 49-62.
- MIÈGE, B., 2008. Médias, médiations et médiateurs, continuités et mutations. *Réseaux*, vol. 2-3, n° 148-149, pp. 117-146.
- MONNOYER-SMITH, L., 2006. Être créatif sous la contrainte. Une analyse des formes nouvelles de la délibération publique. Le cas DUCSAI. *Politix*, n° 75, pp. 75-101.
- MONNOYER-SMITH, L., 2007. Instituer le débat public : un apprentissage à la française. *Hermès*, n° 47, pp. 19-28.
- MORTUREUX, M.-F., 1985. Linguistique et vulgarisation scientifique. *Informations sur les sciences sociales*, vol. 24, n° 4, pp. 825-845.
- MORTUREUX, M.-F., 1993. Paradigmes désignationnels. *Semen. Revue de sémiolinguistique des textes et discours*, n° 8 [en ligne : <http://semen.revues.org/4132>].

- MORTUREUX, M.-F. et PETIOT, G., 1990. Hypo-/hyponymie et stratégies discursives. *Langages*, n° 98, pp. 115-128.
- NELKIN, D. et POLLAK, M., 1979. Public Participation in Technological Decisions : Reality or Grand Illusion ? *Technology Review*, vol. 81, n° 8, pp. 54-64.
- NEVEU, É., 1999a. Médias, mouvements sociaux, espaces publics. *Réseaux*. 1999, vol. 17, n° 98, pp. 17-85.
- NEVEU, É., 1999b. L'approche constructiviste des « problèmes publics ».Un aperçu des travaux anglo-saxons. *Études de communication. Langages, information, médiations*, n° 22, pp. 41-58.
- NEVEU, É., 2000. Le genre du journalisme. Des ambivalences de la féminisation d'une profession. *Politix*, n° 51, pp.179-212.
- NEVEU, É. et QUÉRÉ, L., 1996. Présentation : Le temps de l'événement I. *Réseaux*, n° 75, pp. 7-22.
- OLLITRAULT, S., 1999. De la caméra à la pétition-web : le répertoire médiatique des écologistes. *Réseaux*, vol. 17, n° 98, pp. 153-185.
- OLLITRAULT, S., 2001. Les écologistes français, des experts en action. *Revue française de science politique*, vol. 51, n° 1, pp. 105-130.
- PADIOLEAU, J.-G., 1976. Systèmes d'interaction et rhétoriques journalistiques. *Sociologie du travail*, n° 3, pp. 256-282.
- PÉRETTI (DE), G., 2005. La « mise en variables » des textes : mythe ou réalité ? *Bulletin de Méthodologie Sociologique*, vol. 88, n° 1, pp. 5-30.
- PEYTAVIN, J.-L., 1992. L'écologie est-elle naturelle ? *Quaderni*, n° 17, pp. 67-78.
- POBEL, D., et VIEL, J.-F., 1997. Case-control study of leukaemia among young people near La Hague nuclear reprocessing plant : the environmental hypothesis revisited. *BMJ : British Medical Journal*, vol. 314, pp. 97-119.
- QUÉRÉ, L., 1989. Communication sociale : les effets d'un changement de paradigme. *Réseaux*, vol. 7, n° 34, pp. 19-48.
- RABATEL, A., 2005. La part de l'énonciateur dans la construction interactionnelle des points de vue. *Marges linguistiques*, n° 9, pp. 115-136.
- RABATEL, A., 2006. L'effacement de la figure de l'auteur dans la construction événementielle d'un « journal » de campagne électorale et la question de la responsabilité, en l'absence de récit primaire. *Semen, Revue de sémio-linguistique des textes et discours*, n° 22 [en ligne : <http://semen.revues.org/2843>].
- RATINAUD, P. et MARCHAND, P., 2012a. Recherche improbable d'une homogène diversité : le débat sur l'identité nationale. *Langages*, n° 3, pp. 93-107.

- REINERT, M., 1983. Une méthode de classification descendante hiérarchique : application à l'analyse lexicale par contexte. *Cahiers de l'analyse des données*, vol. 8, n° 2, pp. 187-198.
- REINERT, M., 1986. Un logiciel d'analyse lexicale. *Cahiers de l'analyse des données*, vol. 11, n° 4, pp. 471-481.
- REINERT, M., 1987. Classification Descendante Hiérarchique et Analyse Lexicale par Contexte - Application au Corpus des Poésies d'A. Rihbaud. *Bulletin de Méthodologie Sociologique*, vol. 13, n° 1, pp. 53-90.
- REINERT, M., 1990. Alceste une méthodologie d'analyse des données textuelles et une application : Aurélia De Gérard De Nerval. *Bulletin de Méthodologie Sociologique*, vol. 26, n° 1, pp. 24-54.
- REINERT, M., 1993. Les « Mondes lexicaux » et leur « logique » à travers l'analyse statistique d'un corpus de récits de cauchemars. *Langage et société*, n° 66, pp. 5-39.
- REINERT, M., 2001. Alceste, une méthode statistique et sémiotique d'analyse de discours. Application aux rêveries du promeneur solitaire. *Revue française de psychiatrie et de psychologie médicale*, vol. 5, n° 49, pp. 32-36.
- RESTIER-MELLERAY, C., 1990. Experts et expertise scientifique. Le cas de la France. *Revue française de science politique*, vol. 40, n° 4, pp. 546-585.
- ROBIN, R., 1986. L'Analyse du Discours entre la linguistique et les sciences humaines : l'éternel malentendu. *Langages*, n° 81, pp. 121-128.
- RUELLAN, D., 2001. Socialisation des journalistes entrant dans la profession. *Quaderni*, n° 45, pp. 137-152.
- SAINTENY, G., 1994. Les médias français face à l'écologisme. *Réseaux*, vol. 12, n° 65, pp. 87-105.
- SAINTENY, G., 1995. Les médias audiovisuels face à l'écologisme en France. *Quaderni*, n° 27, pp. 5-28.
- SCHLESINGER, P., 1992. Repenser la sociologie du journalisme. *Réseaux*, 1992, n° 51, pp.75-98.
- SIBLOT, P., 1997. Nomination et production de sens : le praxème. *Langages*, n° 127, pp. 38-55.
- SICARD, M.-N., 1999. Les médias à l'épreuve des crises technologiques. *Communication et organisation*, n° 16 [en ligne : <http://communicationorganisation.revues.org/2262>].
- TAPIE-GRIME, M., 1997. Le NIMBY, une ressource de démocratisation. *Écologie & politique*, n° 21, pp. 13-16.

- TARROW, S., 2000. La contestation transnationale. *Cultures & Conflits*, n° 38-39, pp. 187-223.
- TERRAL, P.-M., 2012. La fronde contre le gaz de schiste : essai d'histoire immédiate d'une mobilisation éclair (2010-2011). *Écologie & politique*, n° 2, pp. 185-194.
- TERZI, C. et BOVET, A., 2005. La composante narrative des controverses politiques et médiatiques : Pour une analyse praxéologique des actions et des mobilisations collectives. *Réseaux*, vol. 4, n° 132, pp. 111-132.
- THÉVENOT, L., 1996. Mettre en valeur la nature. *Autres Temps. Cahiers d'éthique sociale et politique*, vol. 49, n° 1, pp. 27-50.
- THÉVENOT, L. et LAFAYE, C., 1993. Une justification écologique ? Conflits dans l'aménagement de la nature. *Revue française de sociologie*, vol. 34, n° 4, pp. 495-524.
- TILLY, C., 1984. Les origines du répertoire de l'action collective contemporaine en France et en Grande-Bretagne. *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 4, pp. 89-108.
- TILLY, C., TARROW, S. et MCADAM, D., 1998. Pour une cartographie de la politique contestataire. *Politix*, vol. 11, n° 41, pp. 7-32.
- TODOROV, T., 1970. Synecdoques. *Communications*, n° 16, pp. 26-35.
- TOPÇU, S., 2006. Nucléaire : de l'engagement « savant » aux contre-expertises associatives. *Natures Sciences Sociétés*, vol. 14, n° 3, pp. 249-256.
- TROM, D., 1999. De la réfutation de l'effet Nimby considérée comme une pratique militante. Notes pour une approche pragmatique de l'activité revendicative. *Revue française de science politique*, vol. 49, n° 1, pp. 31-50.
- VERGÈS, P. et BOURICHE, B., 2001. L'analyse des données par les graphes de similitude. *Sciences humaines* [en ligne : <http://www.scienceshumaines.com/textesInedits/Bouriche.pdf>].
- WOLTON, D., 2002. Expertise et énergie : Conclusions. *Revue française d'administration publique*, n° 103, pp. 483-490.
- ZIMMERMANN, B., 2006. Dire la flexibilité. Entre performance et implication de soi. *Mots. Les langages du politique*, n° 82, pp. 95-109.

Ouvrages

AKRICH, M., CALLON, M., et LATOUR, B., 2006. *Sociologie de la traduction : textes fondateurs*. Paris : Presses des Mines.

ALLAN-MICHAUD, D., 2000. *L'avenir de la société alternative*. Paris : L'Harmattan.

ANDERSON, A., 1997. *Media, culture and the environment*. London ; Bristol (Pa.) : UCL Press.

ANGENOT, M., 1989. *Un état du discours social*. Longueuil : Le Préambule.

ARQUEMBOURG, J., 2003. *Le temps des événements médiatiques*. Bruxelles : INA/De Boeck.

AUBERT, F. et SYLVESTRE, J.-P., 1998. *Écologie et société*. Dijon : Educagri Editions.

AUSTIN, J. L., 1970 [1962]. *Quand dire, c'est faire*. Paris : Éd. du Seuil.

BAKHTINE, M., 1977 [1929]. *Le marxisme et la philosophie du langage*. Paris : Éd de Minuit.

BAUDRILLARD, J., 1970. *La société de consommation : ses mythes, ses structures*. Paris : Denoël.

BAUDRILLARD, J., 1978. *Le système des objets*. Paris : Gallimard.

BASILIO, K. B., 1993. *Le mécanique et le vivant : la métonymie chez Zola*. Genève : Librairie Droz.

BECKER, H. S., 1985 [1963]. *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*. Paris : Métailié.

BENASAYAG, M. et GOUYON, P.-H., 2012. *Fabriquer le vivant ? Ce que nous apprennent les sciences de la vie pour penser les défis de notre époque*. Paris : La Découverte.

BÉRARD, Y. et CRESPIEN, R., dirs., 2010. *Aux frontières de l'expertise, Dialogues entre savoirs et pouvoirs*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, coll. Res publica.

BERGE, C., 1970. *Graphes et hypergraphes*. Paris : Dunod.

BESSE, J.-M. et ROUSSEL, I., 1997. *Environnement : Représentation et concepts de la nature*. Paris : L'Harmattan.

- BIAGINI, C. et CARNINO, G., dirs., 2010. *Les luddites en France : résistance à l'industrialisation et à l'informatisation*. Montreuil : l'Échappée.
- BOLTANSKI, L., et THEVENOT, L., 1991. *De la justification. Les économies de la grandeur*. Paris : Gallimard.
- BOURDIEU, P., 1979. *La distinction. Critique sociale du jugement*. Paris : Éd. de Minuit.
- BOURDIEU, P., 1996. *Sur la télévision*, suivi de *L'emprise du journalisme*, Paris : Raisons d'agir.
- BOURDIEU, P., 1997. *Méditations pascaliennes*. Paris : Éd. du Seuil, coll. Liber.
- BOURDIEU, P., 2001a. *Langage et pouvoir symbolique*. Paris : Fayard.
- BOURDIEU, P., 2001b. *Science de la science et réflexivité*. Paris : Raisons d'Agir.
- BOURE, R., éd., 2002. *Les origines des sciences de l'information et de la communication : regards croisés*. Villeneuve d'Ascq : Presses Universitaires du Septentrion.
- BOURG, D., dir., 1993. *La nature en politique : ou l'enjeu philosophique de l'écologie*. Paris : L'Harmattan, coll. La philosophie en commun
- BOY, D., 1999b. *Le progrès en procès*. Paris : Presses de la Renaissance.
- BRESSON GILLET, S., 2010. *Communication et citoyenneté, L'équivoque du débat public, De la participation au consentement éclairé*. Paris : L'Harmattan, coll. Communication et Civilisation.
- CAILLÉ, A. et al., 2011. *De la convivialité : dialogues sur la société conviviale à venir*. Paris : La Découverte.
- CALLON, M., LASCOUMES, P. et BARTHE Y., 2001. *Agir dans un monde incertain, essai sur la démocratie technique*. Paris : Éd. du Seuil, coll. La Couleur des idées.
- CAMUS, A., 1951. *L'homme révolté*. Paris : Gallimard.
- CANGUILHEM, G., 1981. *Idéologie et rationalité : dans l'histoire des sciences de la vie, nouvelles études d'histoire et de philosophie des sciences*. Paris : Librairie Philosophique J. Vrin.
- CARLIER, J., 1972. *Vanoise : Victoire pour demain*. Paris : Calmann-Lévy.
- CASTORIADIS, C., 2005. *Une société à la dérive. Entretiens et débats 1974-1997*. Paris : Éd. du Seuil.

- CHAMPAGNE, P., 1990. *Faire l'opinion. Le nouveau jeu politique*. Paris : Éd. de Minuit.
- CHARAUDEAU, P., 2005. *Les médias et l'information. L'impossible transparence du discours*, Bruxelles : INA/De Boeck.
- CHARAUDEAU, P. et MAINGUENEAU, D., 2002. *Dictionnaire d'analyse du discours*. Paris : Éd. du Seuil.
- CHARON, J.-M., 2003. *Les Médias en France*. Paris : La Découverte, coll. Repères.
- CHARTIER, R., 1990. *Les origines culturelles de la révolution*. Paris : Éd. du Seuil.
- CHARVOLIN, F., 2003. *L'invention de l'environnement en France, chroniques anthropologiques d'une institutionnalisation*. Paris : La Découverte.
- CHATEAURAYNAUD, F., 2011a. *Argumenter dans un champ de forces*. Paris : Pétra.
- CHATEAURAYNAUD, F et TORNAY, D., 1999. *Les sombres précurseurs : une sociologie pragmatique de l'alerte et du risque*. Paris : Éd. de l'EHESS.
- CHEVEIGNÉ (DE), S., 2000. *L'environnement dans les journaux télévisés : médiateurs et visions du monde*. Paris : CNRS Editions.
- COLLECTIF MAUVAISE TROUPE, 2014. *Constellations. Trajectoires révolutionnaires du jeune 21^{ème} siècle*. Paris : Éd. de l'éclat.
- COX, R., 2010. *Environmental communication and the public sphere*. Los Angeles ; London ; New Dehli ; Singapore ; Washington : Sage Publications.
- DALTON, R. J., 1994. *The green rainbow : Environmental groups in Western Europe*. New Haven, CT : Yale University Press.
- DEBORD, G., 1992 [1967]. *La société du spectacle*. Paris : Gallimard.
- DELEUZE, G. et GUATTARI, F., 1991. *Qu'est-ce que la philosophie ?* Paris : Éd. de Minuit.
- DESCARTES, R., 1987 [1637]. *Discours de la méthode*. Paris : Librairie Philosophique J. Vrin.
- ELLUL, J., 1977. *Le système technicien*. Paris : Calmann-Lévy.
- EVENO, P., 2004. *Histoire du journal « Le Monde » : 1944-2004*. Paris : Albin-Michel.
- FAVRE, P. et FILLIEULE, O., 1992. *Manifestations pacifiques et manifestations violentes dans la France contemporaine (1982-1990)*. Paris : IHESI.

- FILLIEULE, O., MATHIEU, L. et PECHU, C., dirs., 2009. *Dictionnaire des mouvements sociaux*. Paris : Presses de Sciences Po, coll. Sociétés en mouvement.
- FOUCAULT, M., 1969. *L'archéologie du savoir*. Paris : Gallimard.
- FRANÇOIS, B. et NEVEU, É., dirs., 1999. *Espaces publics mosaïques : acteurs, arènes et rhétoriques, des débats publics contemporains*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, coll. Res Publica.
- GAMSON, W. A., 1975. *The strategy of social protest*. Homewood, IL : Dorsey Press.
- GARCIN-MARROU, I., 2007. *Des violences et des médias*. Paris : L'Harmattan, coll. Questions contemporaines.
- GENETTE, G., 1982. *Palimpsestes : la littérature au second degré*. Paris : Éd. Du Seuil.
- GEORGESCU-ROEGEN, N., 1995 [1979]. *La décroissance, Entropie - Écologie – Économie*. Paris : Sang de la terre.
- GIONO, J., 2013 [1938]. *Lettre aux paysans sur la pauvreté et la paix*. Genève : Héros-Limite.
- GITLIN, T., 1980. *The whole world is watching : Mass media in the making & unmaking of the new left*. Berkeley : University of California Press.
- GOFFMAN, E., 1981 [1974]. *Les cadres de l'expérience*. Paris : Éd. de Minuit.
- GORZ, A., 1978. *Écologie et politique*. Paris : Éd. du Seuil.
- HABERMAS, J., 1978 [1962]. *L'espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*. Paris : Payot, coll. Critique de la politique.
- HABERMAS, J., 1990 [1968]. *La technique et la science comme « idéologie »*. Paris : Gallimard.
- HABERMAS, J., 1987-1988. *Théorie de l'agir communicationnel : Rationalité de l'agir et rationalisation de la société, Tomes I et II*. Paris : Fayard.
- HABERMAS, J., 1997. *Droit et démocratie. Entre faits et normes*. Paris : Gallimard.
- HALIMI, S., 2005. *Les nouveaux chiens de garde*. Paris : Raisons d'agir.
- HALL, S. et al., 1978. *Policing the Crisis : Mugging, the State and Law and Order*. London : Macmillan

- HECHT, G., 2004 [1998]. *Le Rayonnement de la France : énergie nucléaire et identité nationale après la Seconde Guerre mondiale*. Paris : La Découverte.
- HIRSCHMAN, A. O., 1970. *Exit, voice, and loyalty : Responses to decline in firms, organizations, and states*. Cambridge : Harvard university press.
- HOGGART, R., 1970 [1957]. *La culture du pauvre. Essai sur le style des classes populaires en Angleterre*. Paris : Éd. de Minuit.
- HORKHEIMER, M. et ADORNO, T. W., 1974 [1944]. *La dialectique de la raison : fragments philosophiques*. Paris : Gallimard.
- ILLICH, I., 1978. *La convivialité*. Paris : Éd. du Seuil.
- ION, J., 1997. *La fin des militants ?* Paris : Les Éditions de l'Atelier.
- ISRAËL, L. et VOLDMAN, D., dirs., 2008. *Michael Pollak. De l'identité blessée à une sociologie des possibles*. Paris : Complexe, coll. Histoire du temps présent.
- JONAS, H., 1990 [1979]. *Le Principe responsabilité : une éthique pour la civilisation technologique*. Paris : Éd. du Cerf.
- KANT, E., 1985 [1790]. *Critique de la faculté de juger suivi de Réponse à la question : Qu'est-ce que les lumières ?* Paris : Gallimard.
- KOREN, R., 1996. *Les enjeux éthiques de l'écriture de presse et la mise en mots du terrorisme*. Paris : L'Harmattan.
- KRIEG-PLANQUE, A., 2003. « Purification ethnique ». *Une formule et son histoire*. Paris : CNRS Editions.
- LANDES, J. B., 1988. *Women and the Public sphere in the Age of the French Revolution*. Ithaca ; London : Cornell University Press.
- LASCOUMES, P., 1994. *L'éco-pouvoir, Environnements et politiques*. Paris : La Découverte.
- LASCOUMES, P., dir., 1999. *Instituer l'environnement. Vingt-cinq ans d'administration de l'environnement*. Paris : l'Harmattan.
- LASCOUMES, P. et LE BOURHIS, J.-P., 1997. *L'environnement ou l'administration des possibles : la création des directions régionales de l'environnement*. Paris ; Montréal : l'Harmattan, coll. Logiques politiques.
- LATOUR, B., 1991. *Nous n'avons jamais été modernes. Essai d'anthropologie symétrique*. Paris : La Découverte.

- LATOUR, B., 1999. *Politiques de la nature : comment faire entrer les sciences en démocratie*. Paris : La Découverte.
- LATOUR, B. et WOOLGAR, S., 1979. *Laboratory life : The social construction of scientific facts*. London : Sage.
- LEGLISE, I. et GARRIC, N., éd.s., 2012. *Discours d'experts et d'expertise*. Berne : Peter Lang.
- LÉVÊQUE, S., 2000. *Les journalistes sociaux. Histoire et sociologie d'une spécialité journalistique*. Rennes : PUR.
- LITS, M., 1996. *Récit, médias et société*. Louvain-la-Neuve : Bruylant-Academia.
- LOWE, P., GOYDER, J. et BATE, R., 1983 *Environmental groups in politics*. London : Allen & Unwin.
- LUCRÈCE, 1984 [I^{er} siècle av. JC]. *De la nature des choses*, Paris : Les Belles-Lettres et Gallimard.
- MARCHAND, P., 1998. *L'analyse du discours assistée par ordinateur : Concepts, méthodes, outils*. Paris : Armand Colin.
- MARCUSE, H., 1968. *L'homme unidimensionnel. Essai sur l'idéologie de la société industrielle avancée*. Paris : Éd. de Minuit.
- MIÈGE, B., 1997. *La société conquise par la communication Tome 2, La communication entre l'industrie et l'espace public*. Grenoble : PUG.
- MIÈGE, B., 2010. *L'espace public contemporain : approche info-communicationnelle*. Grenoble : PUG.
- MOIRAND, S., 2007. *Les discours de la presse quotidienne : observer, analyser, comprendre*. Paris : Presses universitaires de France.
- NÆSS, A., 2013 [1989]. *Écologie, communauté et style de vie*. Paris : Dehors.
- NEVEU, É., 1996. *Sociologie des mouvements sociaux*. Paris : La Découverte, coll. Repères.
- NEVEU, É., 2001. *Sociologie du journalisme*. Paris, La Découverte, coll. Repères.
- NIETZSCHE, F., 1948 [1901]. *La volonté de puissance*. Paris : Gallimard.
- NIETZSCHE, F., 1993. *Œuvres, Tome II*. Paris : Robert Laffont.
- NIETZSCHE, F., 2000 [1886]. *Par-delà bien et mal*. Paris : Flammarion.
- PAILLART, I., dir., 1995. *L'espace public et l'emprise de la communication*. Grenoble : Ellug.

- PARIZEAU, M.-H., 2010. *Biotechnologie, nanotechnologie, écologie : entre science et idéologie*. Paris : Quae.
- PÉAN, P. et COHEN, P., 2003. *La face cachée du Monde : Du contre-pouvoir aux abus de pouvoir*. Paris : Mille et une nuits.
- PÊCHEUX, M., 1969. *Analyse automatique du discours*. Paris : Dunod.
- PERELMAN, C. et OLBRECHTS-TYTECA, L., 2008 [1958]. *Traité de l'argumentation*. Bruxelles : Éd de l'Université de Bruxelles, coll. UBlire.
- PIGENET, M. et TARTAKOWSKY, D., dirs., 2012. *Histoire des mouvements sociaux en France de 1814 à nos jours*. Paris : La Découverte.
- PLANTIN, C., 1996. *L'Argumentation*. Paris : Éd du Seuil.
- POLLAK, M., 1993. *Une identité blessée. Études de sociologie et d'histoire*. Paris : Métailié, coll. Leçons de choses.
- QUÉRÉ, L., 1982. *Des miroirs équivoques : aux origines de la communication moderne*. Paris : Aubier Montaigne.
- RABHI, P., 2010. *Vers la sobriété heureuse*. Arles : Actes Sud.
- ROSANVALLON, P., 1998. *Le Peuple introuvable*. Paris : Gallimard.
- RASTIER, F., 2011. *La mesure et le grain*. Paris : Honoré Champion.
- REBILLARD, F., 2007. *Le Web 2.0 en perspective : une analyse socio-économique de l'internet*. Paris ; Torino ; Budapest [etc.] : L'Harmattan.
- RICŒUR, P., 1983. *Temps et récit 1. L'intrigue et le récit historique*. Paris : Éd. du Seuil.
- RIEFFEL, R., 2005. *Que sont les médias ?* Paris : Gallimard.
- ROOTES, C. A., dir., 2003. *Environmental Protest in Comparative Perspectives*. Oxford : Oxford University Press.
- ROSIER, L., 1998. *Le discours rapporté : histoire, théories, pratiques*. Paris ; Louvain-la-Neuve : Duculot.
- ROSNAY (DE), J., 2006. *La révolte du pronétariat. Des mass media aux médias des masses*. Paris : Fayard.
- ROQUEPLO, P., 1997. *Entre savoir et décision, l'expertise scientifique*. Versailles : Quae.
- ROUQUETTE, M.-L. et FLAMENT, C., 2003. *Anatomie des idées ordinaires. Comment étudier les représentations sociales*. Paris : Armand Colin.

SAINTENY, G., 1991. *Les Verts*. Paris : Presses universitaires de France, coll. Que sais-je ?

SALLES, D., 2006. *Les défis de l'environnement, démocratie et efficacité*. Paris : Syllepse.

SCHRÖDINGER, E., 1986 [1967]. *Qu'est ce que la vie ? De la physique à la biologie*. Paris : Christian Bourgeois.

SERRES, M., 1990. *Le contrat naturel*. Paris : F. Bourin.

SOMMIER, I., 2003. *Le renouveau des mouvements contestataires à l'heure de la mondialisation*. Paris : Flammarion.

SPINOZA (DE), B., 1954 [1677]. *L'éthique*. Paris : Gallimard.

STERN, J., 2010. *Les patrons de la presse nationale, Tous mauvais*. Paris : La Fabrique.

TILLY, C., 1986. *La France conteste : de 1600 à nos jours*. Paris : Fayard.

THEUNISSEN, M., 2005. *Théorie critique de la société : introduction à la pensée de Jürgen Habermas*. Paris : Bayard.

THOMPSON, E. P., 1988 [1963]. *La formation de la classe ouvrière anglaise*. Paris : Seuil-Gallimard.

THOREAU, H. D., 2011 [1854], *Walden ou la vie dans les bois*. Paris : Gallimard.

VERÓN, E., 1981. *La construction des événements*. Paris : Éd. de Minuit.

VIGOUR, C., 2005. *La comparaison dans les sciences sociales. Pratiques et méthodes*. Paris : La Découverte.

WEBER, M., 1959 [1917]. *Le savant et le politique*. Paris : Plon.

Chapitres d'ouvrages

BACHIR, M., 1999. La consultation publique. Nouvel outil de gouvernabilité et transformation des registres et répertoires d'action politique. In FRANÇOIS, B. et NEVEU, É., dirs. *Espaces publics mosaïques : acteurs, arènes et rhétoriques, des débats publics contemporains*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, coll. Res Publica, pp. 167-184.

BAKHTINE, M., 1981. Le discours dans la vie et le discours dans la poésie. In TODOROV, T., *Mikhail Bakhtine : le principe dialogique*. Suivi de : *Ecrits du Cercle de Bakhtine*. Paris : Editions du Seuil, pp. 181-215.

BOURG, D., 1998. L'écologie et la question des droits de l'homme. In AUBERT, F. et SYLVESTRE, J.-P., dirs., *Écologie et société*. Dijon : Educagri Editions, pp. 209-221.

BOY, D., 1999a. L'évolution de la préoccupation environnementale en France dans les vingt-cinq dernières années. In LASCOUMES, P., dir., 1999. *Instituer l'environnement. Vingt-cinq ans d'administration de l'environnement*. Paris : l'Harmattan, pp. 211-220.

CALLON, M., 2006. Sociologie de l'acteur réseau. In AKRICH, M., CALLON, M., et LATOUR, B., 2006. *Sociologie de la traduction : textes fondateurs*. Paris : Presses des Mines, pp. 62-66.

FAVRE, P., 1999. Les manifestations de rue entre espace privé et espaces publics. In FRANÇOIS, B. et NEVEU, E., dirs. *Espaces publics mosaïques : acteurs, arènes et rhétoriques, des débats publics contemporains*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, coll. Res Publica, pp. 135-152.

FILLIEULE, O., 2007. On n'y voit rien. Le recours aux sources de presse pour l'analyse des mobilisations protestataires. In FAVRE, P., FILLIEULE, O. et JOBART, F., dirs. *L'atelier du politiste, Théories, actions, représentations*. Paris : La Découverte, pp. 215-240.

JOBERT, B., 1995. Rhétorique politique, controverses scientifiques et construction des normes institutionnelles : esquisse d'un parcours de recherche. In FAURE, A., POLLET, G., WARIN, P., dirs., *La construction du sens dans les politiques publiques. Débats autour de la notion de référentiel*, Paris : L'Harmattan, pp. 13-24.

MEMMI, D., 1999. Celui qui monte à l'universel et celui qui n'y monte pas. Les voies étroites de la généralisation « éthique ». In FRANÇOIS, B. et NEVEU, É., dirs. *Espaces publics mosaïques : acteurs, arènes et rhétoriques, des débats publics contemporains*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, coll. Res Publica, pp. 155-166.

MIÈGE, B., 1995b. L'espace public : perpétué, élargi et fragmenté. In PAILLART, I., dir. *L'espace public et l'emprise de la communication*. Grenoble : Ellug, pp. 163-175.

NELKIN, D. et POLLAK, M., 2008. Participation du public à la prise de décisions technologiques : réalité ou grande illusion ? In ISRAËL, L. et VOLDMAN, D., dirs. *Michael Pollak. De l'identité blessée à une sociologie des possibles*. Paris : Complexe, coll. Histoire du temps présent, pp. 51-72.

NEVEU, É., 2002. The Four Generation of Political Journalism. In NEVEU, É. et KUHN, R., eds. *Political Journalism : Mapping the Terrain*. Londres : Routledge, pp. 22-44.

OLLITRAULT, S. et VILLALBA, B., 2012. Sous les pavés, la Terre. Mobilisations environnementales en France (1960-2011), entre contestations et expertises. In PIGENET, M. et TARTAKOWSKY, D., dirs. *Histoire des mouvements sociaux en France de 1814 à nos jours*. Paris : La Découverte, pp. 716-723.

TAVERNIER, A., 2012. Une lecture rhétorique de l'expertise ; la construction de l'ethos du sociologue dans les médias. In LEGLISE, I. et GARRIC, N., eds. *Discours d'experts et d'expertise*. Berne : Peter Lang, pp. 19-46.

THEYS, J., 1993. Le savant, le technicien et le politique. In BOURG, D., dir., 1993. *La nature en politique : ou l'enjeu philosophique de l'écologie*. Paris : L'Harmattan, coll. La philosophie en commun, pp. 49-63.

Thèses et HDR

COMBY, J.-B., 2008. *Créer un climat favorable. Les enjeux liés aux changements climatiques : valorisation publique, médiatisation et appropriations au quotidien*. Thèse de doctorat en sciences de l'information et de la communication, sous la dir. de RIEFFEL, R., Paris : Univ. Paris II.

DROUIN, J.-M., 1984. *La Naissance du concept d'écosystème*. Thèse de doctorat en philosophie sous la dir. de SERRES, M., Paris : Univ. Paris I.

MARCHETTI, D., *Contribution a une sociologie des transformations du champ journalistique dans les années 80 et 90 : à propos d'« événements sida » et du « scandale du sang contaminateur »*. Thèse de doctorat en sociologie, sous la dir. de BOURDIEU, P., Paris : EHESS.

MARTY, E., 2010. *Journalismes, discours et publics : une approche comparative de trois types de presse, de la production à la réception de l'information*. Thèse de doctorat en sciences de l'information et de la communication sous la dir. de BURGUET, A. et MARCHAND, P., Toulouse : Univ. Toulouse II.

MAYAFFRE, D., 2010. *Vers une herméneutique matérielle numérique. Corpus textuels, Logométrie et Langage politique*. HDR en linguistique sous la dir. de MELLET, S., Nice : Univ. Sophia Antipolis.

NEDJAR, A., 2000. *Le thème de l'environnement dans les médias généralistes : l'analyse des cadres discursifs*. Thèse de doctorat en sciences de l'information et de la communication sous la dir. CHEVEIGNÉ (DE), S. Lyon : ENS.

RATINAUD, P., 2003. *Les professeurs et Internet. Contribution à la modélisation des pensées sociale et professionnelle par l'étude de la représentation professionnelle d'Internet d'enseignants du secondaire*. Thèse de doctorat en sciences de l'éducation sous la dir. de BATAILLE, M., BOUYSSIERES, P., Toulouse : Univ. Toulouse II.

Actes de colloques

BRUNET, É., 2006. Le corpus conçu comme une boule. *Colloque international Corpus en lettres et sciences sociales : des documents numériques à l'interprétation*, Albi, 10-14 juillet 2006.

CARBOU, G., CHRISTOPHE, T. et NEGREL, N., éd(s.), 2014 (à paraître). Actualité de la question interdisciplinaire en SIC : Expériences de recherches situées. Questions de communication, série Actes. *L'interdisciplinarité en question dans les Sciences de l'Information et de la Communication*, Toulouse, 22-24 novembre 2012.

DELANOE, A. et DRAETTA, L., 2012. Séries chronologiques sur un corpus de presse écrite et littérature scientifique : statistiques intertextuelles, infra-textuelles et supra-textuelles. Le cas d'une innovation technologique controversée : la RFID. *Actes des Journées internationales d'Analyse statistique des Données Textuelles*, Liège, 13-15 juin 2012, pp. 351-361.

FLATH, E., 1991. Intervention au colloque *Maîtres et protecteurs de la nature*, sous la dir. de ROGER, A. et GUERY, F. Paris : Champ Vallon, pp.148-150.

FRITSCH, P., 1985. Situations d'expertise et expert-système. *Situations d'expertise et socialisation des savoirs : actes de la table ronde organisée par le CRESAL*, St Étienne, 14-15 mars 1985, pp. 15-47.

HEIDEN, S., MAGUE, J.-P. et PINCEMIN, B., 2010. TXM : Une plateforme logicielle open-source pour la textométrie - conception et développement. *Actes des Journées d'Analyse statistique des Données Textuelles*, Rome, 9-11 juin 2010, pp. 1021-1032.

RATINAUD, P. et MARCHAND, P., 2012b. L'analyse de similitude appliquée aux corpus textuels : les primaires socialistes pour l'élection présidentielle française, *Actes des Journées internationales d'Analyse statistique des Données Textuelles*, Liège, 13-15 juin 2012, pp. 687-699.

RATINAUD, P. et MARCHAND, P., 2012c. Application de la méthode ALCESTE à de « gros » corpus et stabilité des « mondes lexicaux » : analyse du « Cable-Gate » avec IraMuTeQ. *Actes des Journées internationales d'Analyse statistique des Données Textuelles*, Liège, 13-15 juin 2012, pp. 835-844.

REINERT, M., 2008. Mondes lexicaux stabilisés et analyse statistique de discours. *Actes des Journées internationales d'Analyse statistique des Données Textuelles* Lyon, 12-14 mars 2008, pp. 981-993.

TAVERNIER, A., 2002. Le pouvoir de nommer. La construction de l'information journalistique par le recours à la parole rapportée dans trois quotidiens d'information générale, *Le Monde, Libération, Le Figaro. Actes du XIIIe Congrès national des sciences de l'information et de la communication*, Marseille, 7 au 9 octobre 2002, pp. 307-314.

Enquêtes et autres

BRUNDTLAND, G. H., 1987. *Notre Avenir à Tous, rapport de la commission mondiale sur l'Environnement et le Développement* (traduction française de *Our Common Future*). Paris : Les Éditions du Fleuve.

NEW, B., PALLIER, C. et FERRAND, L., 2005. *Documentation officielle de Lexique 3*.

PNUD, 1997. *Rapport mondial sur le développement humain 1997*. Paris : Economica.

RATINAUD, P., 2009. IRAMUTEQ : Interface de R pour les Analyses Multidimensionnelles de TExtes et de Questionnaires. <http://www.iramuteq.org>.

RATINAUD, P. et DEJEAN, S., 2009. IRAMUTEQ : implémentation de la méthode ALCESTE d'analyse de texte dans un logiciel libre. *Modélisation Appliquée aux Sciences Humaines et Sociales (MASHS2009)*. Toulouse - Le Mirail.

VADROT, C.-M. et DEJOUET, M., 2005. *La place de l'environnement dans les médias*. Enquête. Paris : JNE, CSA, ADEME.

Index

- Akrich, 59, 72, 301, 308
Alcouffe, 76
Allan-Michaud, 111
Ambroise-Rendu, 108, 111, 119, 124, 215
Anderson, 23, 56, 134, 224
Angenot, 149, 291
Arquembourg, 99, 216
Aubert et Sylvestre, 60
Austin, 60
Authier-Revuz, 17, 176, 316
Bachir, 75
Baisnée, 53, 54, 70, 126
Bakhtine, 174, 262
Barbier, 77
Baudrillard, 38
Beck, 132, 298
Becker, 84
Benasayag et Gouyon, 44
Bérard et Crespín, 58
Berge, 170
Besse et Roussel, 23, 24
Biagini et Carnino, 36
Boltanski et Thévenot, 15, 17, 79, 91, 238,
240, 254, 281, 293, 305, 316, 318
Bonnetain, 114, 315
Bourdieu, 11, 12, 62, 63, 90, 110, 142
Boure, 13, 14, 59, 60
Bourg, 29, 57
Boy, 114, 314
Boykoff, 136
Bresson Gillet, 75
Brookes, 109
Brunet, 145, 164
Callon, 15, 16, 54, 57, 59, 72, 74, 75, 77,
95, 99, 272, 297, 301, 304, 308
Camus, 204, 319, 322
Canguilhem, 60
Castoriadis, 239, 309, 315
Cefai, 98, 237, 275
Champagne, 25, 29, 49, 105, 110, 119,
258
Charaudeau, 14, 58, 61, 135, 137, 138,
147, 149, 150, 177, 265, 273, 307, 308,
315
Charon, 312
Charvolin, 30, 33
Chateauraynaud, 60, 70, 71, 85, 97, 99,
115, 183, 280, 317
Cheveigné, 131, 218
Comby, 111, 112, 113, 117, 118, 120,
121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128,
210, 303, 313
Cox, 46, 133, 135
D'Almeida, 128
Dacheux, 52
Debord, 38
Degenne, 170
Delavigne, 67
Deléage, 26, 27, 39
Deleuze, 320
Derville, 54, 55, 126, 140
Descartes, 24, 293
Desjardins, 214
Doury et Lefébure, 63, 273
Drouin, 27
Duval, 118
Ellul, 36, 37, 38, 44, 64, 110
Entman, 155, 311
Eveno, 101
Favre, 81, 82, 305
Favre et Fillieule, 305
Fillieule, 49, 81, 108, 110, 114, 115, 116,
118, 119, 122, 125, 126, 158, 215
Flament, 169, 170
Flath, 29
Foucault, 75, 173
Frioux et Lemire, 32
Fritsch, 59
Froger et Oberti, 76
Gamson, 49, 67, 133
Garcin-Marrou, 216
Garraud, 69, 73
Genette, 147
Georgescu-Roegen, 43
Giono, 322, 323
Gitlin, 49
Goffman, 133, 154
Gorz, 34, 66
Granjon, 49, 50, 57
Guilhaumou, 173
Gusfield, 84, 105, 194, 305
Haas, 70, 174

Habermas, 15, 38, 48, 74, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 305
 Halimi, 63
 Hall et al., 55, 139, 223, 266
 Hecht, 65, 66
 Hirschman, 127
 Hoggart, 79, 83
 Horkheimer et Adorno, 281
 Illich, 37, 38, 44
 Ion, 51, 57
 Jobert, 83, 87, 88, 105, 237, 246, 305, 315
 Keck et Sikkink, 48
 Koren, 135, 137
 Krieg-Planque, 128, 133, 171, 172, 178, 228, 316
 Lascoumes, 15, 29, 30, 32, 33, 57, 73, 74, 75, 77, 87, 99, 109, 122, 128, 130, 272, 297, 304, 308
 Latour, 16, 31, 41, 54, 57, 59, 74, 86, 94, 95, 301, 304, 305, 308
 Le Marec et Babou, 115, 134
 Léglise et Garric, 58, 63, 64, 273, 275
 Lits, 99, 136
 Maingueneau, 150, 171, 173, 177, 315
 Marchand, 164, 169, 170
 Marchetti, 110, 114, 115, 116, 117, 119, 120, 125
 Marcuse, 128, 316
 Marty, 68, 139, 155, 312
 Mayaffre, 144, 145, 147, 164, 173
 Memmi, 76, 305
 Miège, 15, 80, 81
 Moirand, 143, 172, 173, 178, 238, 262, 280, 297, 316
 Monnoyer-Smith, 15, 73
 Mortureux, 174, 178, 184, 317
 Næss, 39, 40, 322
 Nedjar, 25, 29, 131
 Nelkin et Pollak, 73, 288
 Neveu, 15, 49, 51, 54, 80, 81, 82, 83, 84, 86, 105, 115, 116, 121, 122, 123, 140, 194, 223, 305
 Nietzsche, 14, 78, 319, 320, 321
 Ollitrault, 47, 49, 50, 52, 56, 57, 77, 122, 299, 300, 301, 308
 Padioleau, 123
 Paillart, 79, 80
 Parizeau, 60
 Peytavin, 34
 Plantin, 279
 Pobel et Viel, 53
 Pollak, 73
 Quéré, 80, 83, 115
 Rabatel, 137, 175, 253, 265, 278
 Rabhi, 44
 Rastier, 144, 146, 147, 156, 162, 213
 Ratinaud, 16, 142, 161, 163, 164, 165, 170, 306
 Ratinaud et Marchand, 164, 165
 Reinert, 17, 165, 166, 238, 240, 253, 306, 316
 Restier-Melleray, 59, 275
 Ricoeur, 98
 Rieffel, 63, 72, 101, 267
 Robin, 17, 143
 Roqueplo, 57, 58
 Rosanvallon, 73
 Rosier, 175
 Rosnay, 49
 Rouquette, 170
 Ruellan, 120
 Sainteny, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 119, 314
 Salles, 32
 Schlesinger, 139, 140, 223
 Schrödinger, 321
 Serres, 40, 41
 Siblot, 178
 Sicard, 115
 Sommier, 32
 Spinoza, 39, 44, 129, 318, 320, 321, 322
 Stern, 81
 Tapie-Grime, 88
 Tarrow, 47, 48
 Tavernier, 17, 61, 63, 64, 177, 253, 273
 Terral, 238, 295
 Terzi et Bovet, 98, 237
 Theunissen, 13, 39
 Thévenot, 85, 86, 87, 91, 92, 94, 95, 96, 167, 253, 279, 306, 319
 Theys, 59
 Thompson, 79
 Thoreau, 33, 35
 Tilly, 47, 50
 Todorov, 190
 Topçu, 68, 71
 Trom, 87, 88
 Véron, 114
 Vigour, 100
 Weber, 57, 59
 Wolton, 59
 Zimmermann, 167